U d'/of Ottawa
39003018960293

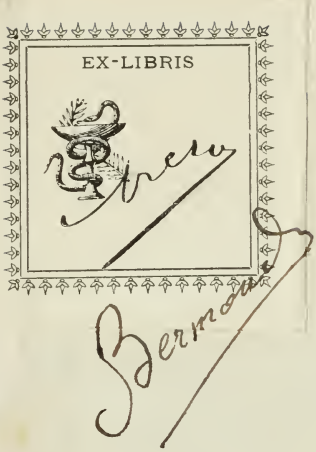

A gift of
Associated Medical Services, Incorporated
and the
Hannah Institute for the History of Medicine

August 64

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/desdivinits00dula

DES

DIVINITÉS GÉNÉRATRICES

Édition unique

sur papier de Hollande

MR / GEN. 530

DES

DIVINITÉS

GÉNÉRATRICES

OU DU CULTE DU PHALLUS

Chez les Anciens et les Modernes

PAR

JACQUES-ANTOINE DULAURE

Auteur de l'*Histoire de Paris*

Réimprimé sur l'édition de 1825, revue et augmentée par l'Auteur

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
Université d'Ottawa
uOttawa
LIBRARY ANNEX

PARIS

ISIDORE LISEUX
25, Rue Bonaparte

THÉOPHILE BELIN
29, Quai Voltaire

1885

DB# 1473054

BL
460
.D8
1885

NOTICE SUR J.-A. DULAURE

JACQUES-ANTOINE DULAURE fut un de ces modestes et laborieux savants à l'esprit ouvert et chercheur, d'une variété remarquable d'aptitudes, d'une facilité de travail, d'une fécondité qui étonnent, tels qu'il s'en était formé un grand nombre à l'école de la philosophie du XVIIIe siècle, des Encyclopédistes, et qui pour la plupart se sont perdus dans le gouffre de la Révolution. « Que faisiez-vous pendant la » Terreur ? » demandait-on à Sieyès. — « J'ai vécu, » répondait-il. C'était déjà beaucoup, en effet, que d'arriver seulement à vivre ; mais Sieyès y réussit tout en restant jusqu'au bout au milieu des partis qui s'entre-tuaient, Dulaure n'échappa à la guillotine qu'en s'exilant.

Né à Clermont-Ferrand en 1755, il avait songé

d'abord à se faire architecte, et il vint à Paris se placer sous la direction de Rondelet, le continuateur de Soufflot; ces études, qu'il ne poussa pas jusqu'à leur complet achèvement, lui furent cependant utiles, en ce qu'elles développèrent chez lui le goût des recherches archéologiques. Des notices sur trois théâtres de construction récente : l'Odéon (1782), le Théâtre-Italien et le Cirque du Palais-Royal (1787), ce fameux cirque transformé ensuite en naumachie et qui est devenu, par un dernier avatar, la pièce d'eau du jardin, attirèrent sur lui l'attention, et le libraire Lejay lui confia la rédaction d'une *Description des curiosités de Paris* (1786-90, 3 vol. in-8°), suivie bientôt des *Singularités historiques, ou Tableau critique des mœurs, des usages et des événements de différents siècles, contenant ce que l'histoire de la capitale et des autres lieux de l'Ile de France offre de plus piquant et de plus singulier* (1788, in-8°), recueils intéressants par lesquels il préludait à son plus vaste ouvrage, celui qui est resté populaire, l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*. Il entreprenait en même temps d'étendre ses recherches à tout le royaume et publiait la *Description des principaux lieux de la France, provinces, villes, bourgs, monastères et châteaux* (1788-89).

Cependant la Révolution approchait; elle allait pour longtemps interrompre les paisibles travaux

de l'érudit. Dulaure fut nommé suppléant à l'Assemblée nationale par la province de la Marche, et utilisa ses loisirs en composant de violents pamphlets contre l'ancien régime : les *Évangélistes du jour* (1790), publication qui eut seize numéros et répondait aux *Actes des Apôtres,* de Peltier et autres royalistes; l'*Histoire critique de la noblesse, où l'on expose ses préjugés, ses crimes, ses brigandages* (1790, in-8°); la *Liste des noms des ci-devant nobles* (1790-91, 3 parties), où il montrait que la plupart des titres nobiliaires n'avaient été acquis que par escroquerie; il fondait et rédigeait à lui seul le *Thermomètre du jour,* feuille périodique qui vécut du 11 Août 1791 au 25 Mai 1793. Ses commettants l'envoyèrent siéger à la Convention; mais déjà l'horizon commençait à s'assombrir. « Ce ne fut pas avec joie, » écrit-il dans ses *Mémoires* restés inédits, « que je reçus la nouvelle de mon élection de représentant du peuple. A la lecture du procès-verbal qui la constatait, je fus frappé d'étonnement et d'effroi. Je n'étais pas effrayé des progrès de nos ennemis, dont les troupes s'avançaient jusqu'à vingt lieues de Paris, mais je l'étais de la naissance d'une faction sanguinaire, qui semblait menacer la France entière de ses exploits désastreux et qui venait de se signaler d'une manière atroce par les massacres des premières journées de Septembre.

Voilà ce que je craignais, et mes craintes se sont réalisées. »

Dulaure était de ces esprits sages, pondérés, qui auraient voulu fonder pacifiquement un nouveau régime de liberté, d'égalité et de justice, et acheminer la Révolution dans une voie régulière. Il combattit la dictature des Jacobins et des Comités avec autant d'ardeur et d'âpreté qu'il en avait mis auparavant à démolir les privilèges, à décrier le clergé et la noblesse. Ce n'était pas ce qu'avaient entendu ses électeurs, ou du moins la partie la plus remuante, la plus bruyante d'entre eux. La Société révolutionnaire de Clermont-Ferrand lui signifia que, « fatiguée de voir que son journal, au lieu de respirer le patriotisme le plus pur, ne contenait que des principes anti-civiques, tendant à fomenter le trouble et la division, » elle refusait désormais de recevoir le *Thermomètre*. C'était pour Dulaure un premier avertissement; il suspendit son journal, mais ne brisa pas pour cela sa plume et publia deux brochures : *Physionomie de la Convention Nationale* (1793, in-8°), et *Du fédéralisme en France* (1793, in-8°), qui répondaient aux préoccupations du moment. Sans appartenir au parti des Girondins, il était lié avec les principaux d'entre eux, avec Roland et sa femme surtout, chez lesquels il allait quelquefois dîner. Pendant leur procès, il reçut à

la Convention même ce billet anonyme, qu'il a toujours cru être de Mme Roland : « Tonne, brave » Dulaure ; tes collègues vont être victimes de la » plus atroce injustice. Songe que le tribunal qui » les juge n'est pas nommé par le peuple. » — « Mais » alors, » ajoute-t-il, « je n'avais plus de journal, je n'avais plus de tonnerre en main ; déjà l'orage grondait sur ma propre tête, j'allais en être frappé. » Il fut décrété d'accusation le 15 Octobre 1793, cinq mois après les Girondins, et n'échappa qu'à grand'peine au sort de ses amis, en se dérobant aux recherches de la police. Il vécut quelque temps caché à Paris, puis à Saint-Denis, et entreprit de gagner la frontière, à pied, sous un déguisement. Arrivé en Suisse, par les montagnes du Jura, il se présenta à une manufacture d'indiennes où, embauché d'abord comme ouvrier, il trouva par la suite à utiliser ses talents de dessinateur. « Pourquoi, » disait-il, « suis-je banni du sol de la liberté, moi qui depuis plusieurs années n'ai agi, écrit, pensé que pour elle? Avant et après la Révolution, j'ai constamment combattu la triple tyrannie des prêtres, des nobles et des rois! » Il vécut là entièrement inconnu, ne laissant soupçonner à personne ni son nom, ni qui il était, jusqu'à la chute de Robespierre. Après le 9 Thermidor, il rentra en France et reprit paisiblement

possession de son siège à la Convention. Trois départements, le Puy-de-Dôme, revenu pour lui à des sentiments meilleurs, la Corrèze et la Dordogne où, envoyé en mission par la Convention, il avait su gagner tous les suffrages par son honnêteté, sa modération et son patriotisme, l'élurent député aux Cinq-Cents; il y siégea jusqu'au 18 Brumaire, qui mit fin à sa vie politique.

Durant cette période, il ne publia qu'un *Discours prononcé à Brives à l'occasion de la fête funèbre en l'honneur du représentant du peuple Féraud* (an III, in-8°) et, la même année, le *Supplément aux crimes des anciens comités de gouvernement,* recueil plein de faits intéressants sur les excès révolutionnaires. Rendu à la vie privée, pourvu d'un modeste emploi dans les finances qui lui assurait le vivre et le couvert, il revint à ses études favorites et fit paraître le remarquable ouvrage intitulé : *Des cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie ou l'adoration des figures humaines* (Paris, Fournier, 1805, in-8°), suivi la même année du volume qui le complète : *Des Divinités génératrices, ou du culte du Phallus chez les Anciens et les Modernes, des cultes du dieu de Lampsaque, de Pan, de Vénus,* etc.; c'était le Voltairien qui protestait contre la réaction catholique dont la réouverture des églises avait donné le signal, et contre l'engouement qui portait aux nues le *Génie*

du Christianisme. Aux poétiques fictions de Châteaubriand, Dulaure opposait des faits réels, précis et, remontant à l'origine des religions, les montrait toutes issues d'un grossier ou monstrueux fétichisme. Le vieux républicain, le conventionnel se réveilla à la Restauration ; il publia une *Défense des propriétaires des biens nationaux* (1814, in-8°), et un virulent pamphlet qui est en même temps un document historique : *Causes secrètes des excès de la Révolution* (1815, in-8°), où il faisait des émigrés et des prêtres les instigateurs de la mort de Louis XVI, les rendait responsables du règne même de la Terreur. Ce pamphlet parut dans le *Censeur,* dont il motiva la saisie, et souleva contre son auteur des haines qui trouvèrent l'occasion de se satisfaire lorsque, dix ans plus tard, Dulaure réimprima, sous le titre général d'*Histoire abrégée des différents cultes,* les deux volumes de mythologie dont il est question plus haut. Celui qui traite des *Divinités génératrices* n'avait été l'objet à son apparition, en 1805, que de critiques et de contradictions plus ou moins vives : en 1825, on le jugea attentatoire à la morale publique et religieuse, l'édition fut saisie, condamnée et en partie détruite (1).

---

(1) Il est inexact de dire, comme on le lit dans le *Catalogue des ouvrages condamnés,* de M. Drujon, et ailleurs, que cette seconde édition fut supprimée *quoique l'auteur y eût fait*

Dulaure était à cette époque en train de publier son grand ouvrage : *Histoire physique, civile et morale de Paris* (1821-22, 7 vol. in-8°), que dans les éditions suivantes il porta à dix volumes, et qui fut, avec l'*Esquisse historique des principaux événements de la Révolution* (1825, 4 vol. in-8°), le travail de toute la dernière partie de sa vie. L'*Histoire de Paris* est restée justement estimée, et l'on peut dire populaire. Moins prolixe que Sauval pour tout ce qui regarde la topographie Parisienne, les accroissements successifs de la ville, ses édifices civils, ses églises, ses fondations pieuses, moins copieux que D. Félibien et Lobineau en chartes, ordonnances, règlements, etc., Dulaure est très supérieur à ses devanciers par la façon dont il a mis en œuvre ces savants matériaux. Paris ayant été naturellement le théâtre des principaux événements de notre histoire, c'est une histoire de France vue dans son ensemble qu'il nous présente en retraçant celle de la capitale. Dulaure n'a pas la flamme d'un

---

des retranchements. Dulaure n'a rien retranché, il a, au contraire, ajouté. Ce que l'on peut dire, c'est qu'aucune de ces additions, simples développements d'idées ou de faits déjà exposés, n'était de nature à justifier une condamnation, si l'ouvrage, tel qu'il avait paru primitivement, n'outrageait en rien la morale. On a suivi dans cette réimpression le texte de 1825, plus complet, plus correct, et que l'auteur s'était efforcé de rendre définitif.

Michelet, mais il est exact et véridique, n'avançant guère un fait, une assertion, qu'il ne l'appuie d'un document. Il est surtout curieux des particularités, des anecdotes; c'est l'homme qui a colligé avec le plus de soin dans les chroniques, les mémoires, les registres du Parlement et de la Chambre des Comptes, les sermons des prédicateurs, tout ce qui pouvait ruiner les superstitions religieuses, décrier les mœurs et les institutions de la monarchie.

En dehors de ces vastes entreprises, Dulaure avait fait insérer un grand nombre de notices et d'articles dans les bulletins de l'Académie Celtique et dans ceux de la Société des Antiquaires de France; il laissait à sa mort, en 1835, une masse considérable de manuscrits, comprenant entre autres ses *Mémoires,* qui n'ont pas été imprimés, et les matériaux d'une *Histoire de l'Auvergne* pour laquelle il avait fait d'immenses recherches. Ses manuscrits, achetés à sa veuve par la municipalité de Clermont-Ferrand, sont déposés à la Bibliothèque de la ville.

Telle fut la vie agitée et laborieuse tout à la fois de l'homme politique et de l'historien; il nous reste à dire un mot du mythologue. Dulaure a porté dans ce genre de recherches, où il excellait,

la netteté de vues, la conscience, l'exactitude, qui lui étaient particulières; il a rassemblé autour des questions qu'il se proposait d'élucider une telle quantité de textes, de citations empruntées aux auteurs anciens et modernes, qu'on s'émerveille de la variété et de l'étendue de ses lectures. Ses travaux sont d'autant plus dignes d'éloge, qu'il marchait dans une voie à peine frayée et ne trouvait que de faibles soutiens soit dans l'*Origine des cultes* de Dupuis, du système duquel il s'écarte considérablement, soit dans les monographies de l'abbé Mignot, de Court de Gébelin et du président De Brosse, qui n'avaient traité que des points tout à faits spéciaux. Une comparaison du système de Dulaure avec ceux de ses devanciers et des mythologues plus récents, Creuzer, Guigniaut, Alfred Maury, nous entraînerait trop loin; disons seulement qu'il a sur tous l'avantage d'être très simple et d'offrir, par conséquent, les plus grandes chances de vraisemblance, car l'homme des anciens âges n'a pas dû être le métaphysicien subtil que suppose la *Symbolique* de Creuzer. Contrairement à Dupuis, qui voit dans le Sabéisme, c'est-à-dire dans l'adoration des astres, l'origine de tous les cultes, Dulaure montre jusqu'à l'évidence qu'il y eut des cultes bien antérieurs aux connaissances astronomiques dont le Sabéisme montre l'homme

en pleine possession; que les premiers objets de son adoration superstitieuse furent des objets naturels : les montagnes qui bornaient son horizon, les forêts impénétrables qui servaient de barrières aux tribus, les fleuves, les sources bienfaisantes où il buvait, la mer infranchissable pour lui et qui le frappait d'étonnement, puis les pierres extraites des montagnes sacrées, les bornes posées solennellement comme frontières entre les nations, comme limites entre les patrimoines.

Pour ce qui est du culte du Phallus, par une dérogation à son système, Dulaure lui donne une origine planétaire; il est, en effet, associé au signe zodiacal du Taureau dans les plus anciens documents que l'on ait sur lui. Ce point de vue est peut-être contestable; mais on rendra du moins cette justice à Dulaure, qu'il n'a rien négligé pour nous donner de ce culte singulier l'exposé le plus ample et le plus lumineux. Il en a suivi les développements et les ramifications dans tous les temps et dans tous les pays, jusqu'à nos jours où sous des noms divers il s'est clandestinement perpétué. Lui seul est complet; qu'on lise après lui les quelques pages éparses sur ce sujet dans la *Symbolique*, les quelques lignes que lui consacre Alfred Maury dans son *Histoire des religions de la Grèce antique!* Il sait de plus intéresser par la

variété, l'abondance des renseignements et des citations, la clarté du récit. Dulaure n'occupe point parmi les mythologues le rang qui lui est légitimement dû.

ALCIDE BONNEAU.

Paris, Janvier 1885.

PRÉFACE DE L'AUTEUR

L'OUVRAGE que je publie manquait à notre littérature. Les mythologues, les scrutateurs de l'Antiquité y trouveront quelques aperçus, quelques faits nouveaux, des explications sur l'origine, jusqu'à présent inconnue, de plusieurs divinités, quelques découvertes, et surtout le rapprochement d'un grand nombre de traits épars dans une immensité de livres peu communs, de notions inédites, puisées dans des manuscrits, ou fournies par des amateurs, dont l'ensemble offrira une face de l'histoire qui n'a point encore été aperçue.

Je ne me borne point à l'historique du culte des *divinités génératrices,* à débrouiller le chaos de son origine, à suivre ses ramifications, ses différences,

ses rapports dans chaque pays : j'y joins le tableau des opinions, des mœurs, des institutions correspondantes qui dirigeaient les différentes nations où ce culte a été en vigueur. On verra qu'entre elles et lui il existe une harmonie parfaite. Je traite aussi de toutes les divinités créées par le même motif, adorées dans la même intention. J'établis leur source commune, leur filiation, leurs altérations diverses.

L'histoire des mœurs, des institutions, des cultes et des usages, lorsqu'elle est détachée des événements politiques, présente l'espèce humaine sous un jour nouveau, ouvre un vaste champ aux réflexions, agrandit la carrière des conjectures et prépare des découvertes dans l'océan du passé. Elle ne se rapporte plus à un seul peuple, à un seul pays; elle ne se borne pas à des traits particuliers : elle s'étend sur la généralité des nations de la terre; elle embrasse tous les rapports qui les unissent, qui les divisent; elle classe les différentes familles primitives qui, en se séparant, ont formé les différents peuples; elle indique les sources d'où chacun d'eux est découlé, ainsi que les altérations qu'a fait subir à leur caractère antique l'influence des climats, du sol, des événements et des lois.

La comparaison des usages, des cultes, des

idiomes, des costumes même, celle des moyens de transmettre le langage ou de l'écrire; celle des cérémonies superstitieuses observées lors des naissances, des mariages et des morts; des pratiques propres à détourner les accidents fâcheux, les calamités, les maladies, à amener l'abondance et la prospérité, à implorer la divinité pour se la rendre favorable; ces comparaisons, dis-je, peuvent procurer, sur l'origine des différents peuples, des connaissances plus certaines que celles qu'on peut retirer de la plupart de nos traditions historiques.

Mais un obstacle peut arrêter la plume de l'historien des mœurs et des cultes; et cet obstacle résulte de la grande différence que la distance des temps et celle des lieux ont établie entre les opinions, les bienséances et la langue des siècles passés, des pays étrangers, et celles du siècle présent, et du pays pour lequel on écrit. Est-il permis de dire aujourd'hui, et parmi nous, sans craindre de blesser les convenances, ce qu'il était permis de dire et de faire autrefois, et ce qui se fait encore maintenant chez certaines nations éloignées de nous? Faut-il franchir brusquement cet obstacle en bravant les bienséances, ou bien faut-il renoncer à l'histoire des mœurs, aux leçons et aux lumières qui en résultent?

Il m'importe de fixer les idées sur ces questions indécises.

Ces deux partis sont extrêmes; mais il est un terme moyen où je dois m'arrêter. Il faut tout dire, parce que, pour faire connaître une matière à fond, il ne faut rien cacher; mais il faut tout dire convenablement à nos mœurs; mais, en disant tout, ne point heurter les formes reçues; car la délicatesse extrême de notre langue, notre hypocrisie, ou, si l'on veut, nos bienséances, exigent impérieusement que ces formes soient respectées. J'y soumettrai donc mes expressions; elles seront ici comme un voile léger qui, satisfaisant à la décence, couvre des nudités choquantes sans en dérober les formes.

C'est à ce terme moyen que je m'arrête. Je décrirai des institutions, des pratiques, des divinités, indécentes pour nos mœurs; mais je les décrirai décemment.

L'histoire n'existerait pas, ou ne présenterait qu'un corps desséché, qu'un triste squelette, si l'on en bannissait les faits qui choquent la raison, la justice, qui blessent la décence, qui révoltent l'humanité. Aucune leçon n'en ressortirait, si la corruption, les erreurs et les crimes qui ont si longtemps souillé l'espèce humaine y étaient passés sous silence. Comment pouvoir juger du mérite de

telles institutions religieuses ou civiles, si l'on laisse ignorer l'influence funeste ou heureuse qu'elles ont exercée sur la conduite des hommes? Comment apprécier la valeur des causes si leurs effets restent inconnus?

Pour retracer des crimes, l'historien n'est point criminel; pour retracer des indécences, l'historien n'est point indécent. L'historien, pénétré de ses devoirs, ne connaît d'indécent, dans une histoire, que la grossièreté de l'expression et le mensonge.

Il faut avouer qu'à certains égards notre raison a fait peu de progrès, et que nos mœurs se ressentent encore de notre barbarie originelle. Les mots *bourreaux, assassins,* etc., n'ont pour nous rien d'indécent. Notre délicatesse n'est point blessée lorsque nous nommons un *poignard,* une *épée,* un *stylet,* du *poison,* etc. Nous prononçons sans honte les noms des instruments qui donnent la mort, et nous rougissons de désigner, de prononcer les noms de ceux qui donnent la vie (1).

---

(1) Montaigne censure, à sa manière, cette disposition déraisonnable de nos mœurs; disposition qui, depuis le siècle où il a vécu, n'a fait qu'empirer : « Chacun fuit à le voir naître, » dit-il en parlant de l'homme, « chacun court à le voir mourir. Pour le détruire, on cherche un champ spacieux en pleine lumière; pour le construire, on se musse » *(cache)* « dans un creux ténébreux, et le plus contraint qu'il se peut. C'est le devoir de se cacher pour le faire, et c'est gloire, et naissent

Cette inconséquence dans nos mœurs ne doit pas empêcher l'écrivain de s'y soumettre. Il doit, en peignant les erreurs et les vices, les improuver et faire partager à son lecteur l'horreur qu'ils lui inspirent; il doit, afin que l'expression ne soit pas jugée aussi criminelle que l'action exprimée, la présenter sous des formes et des couleurs qui ne blessent point les yeux faibles de ceux à qui le tableau en est offert Si la raison condamne notre délicatesse extrême, la raison veut aussi que cette délicatesse, lorsqu'elle existe, soit respectée.

Tels sont les principes qui m'ont dirigé dans la composition de cet ouvrage; et, pour concilier la vérité des faits avec la délicatesse de notre langue, j'ai eu soin de ne jamais les perdre de vue.

Il est des personnes dont la pudeur est semblable à une plaie enflammée qui s'irrite au moindre attouchement; des personnes qui, du temps de Molière, auraient été nommées *collets montés, précieuses ridicules,* qui, sans avoir égard à la décence soutenue de mes expressions, s'attachant uniquement à la matière de cet ouvrage, pourront lui appliquer cette maxime d'Isocrate : *Ce qui est malhonnête à faire est malhonnête à dire.*

---

plusieurs vertus » *(honneurs)* « de le savoir défaire. L'un est injure, l'autre est faveur. » *(Essais de Michel de Montaigne* liv. 3.)

Cette maxime n'est point applicable ici; elle est en outre fausse dans le plus grand nombre des cas.

Elle n'est point applicable, parce que les institutions, les cérémonies, les idoles dont je parle dans mon ouvrage, étaient et sont encore des choses très honnêtes, puisqu'elles étaient et qu'elles sont des choses sacrées et religieuses, des objets de la vénération de plusieurs peuples, depuis une longue suite de siècles.

Elle est fausse, parce qu'en la suivant on ferait plus de mal qu'on n'en empêcherait. Il faudrait brûler toutes les histoires et tous les ouvrages de morale qui présentent des tableaux de la dépravation des mœurs; tous les livres sur la jurisprudence criminelle, et une infinité d'autres; parce que ces divers ouvrages contiennent souvent le récit d'actions fort malhonnêtes. Si le rhéteur Athénien eût dit : *On ne doit jamais, sans les improuver, rapporter des actions malhonnêtes,* sa maxime moins tranchante eût été plus raisonnable.

Ce que je vais exposer fera connaître le plan de mon ouvrage, et justifiera le motif qui me l'a fait entreprendre.

Tout ce qui peut agrandir le champ des connaissances humaines, tout ce qui tend à augmenter le faisceau de nos lumières, est incontestablement utile; et les efforts de ceux qui, par de longues

méditations et de pénibles recherches, se dévouent à de telles entreprises, ne peuvent être que louables. Leurs résultats, ne fussent-ils que des erreurs, doivent encore mériter la reconnaissance publique, parce que ce n'est qu'en s'avançant au milieu du tourbillon d'erreurs qui la cachent, qu'on parvient à découvrir la vérité; et des erreurs, bien reconnues, sont des pas de plus faits vers son sanctuaire.

Les difficultés nombreuses de la mythologie sont de nature à piquer la curiosité, à exercer l'esprit, à enflammer le courage des amateurs de l'Antiquité, et de tous ceux qui voient avec inquiétude le voile qui couvre encore nos origines. J'essaie de lever un coin de ce voile, d'expliquer quelques difficultés et de mettre au jour quelques vérités inconnues.

On connaissait l'existence du *Phallus,* celle de *Priape;* mais on ignorait leur origine. On savait que chez les Anciens ils étaient les emblèmes de la fécondité, parce que leur forme indiquait très clairement ce motif; mais on ne savait pas à quelle occasion ces emblèmes furent établis; et on n'avait à cet égard d'autres notions à donner que celles que fournissent leurs fables, c'est-à-dire qu'on était réduit à prouver le certain par l'incertain, et la vérité par le mensonge.

On savait que le culte du *Phallus* existait chez

différents peuples de la terre ; mais on n'avait pas encore observé les altérations qu'il avait subies ni son union constante avec les divinités-soleil de chaque pays, union qui contribue à lier ensemble les différentes parties du système qui établit l'origine de cette divinité.

On ignorait que, dans le principe, le *Phallus* avait été absolument isolé. On ignorait la cause de sa disproportion avec le corps humain, auquel on l'adjoignit ensuite ; on ignorait que son adjonction à différents corps, tels que troncs d'arbres, bornes, figures humaines, avait donné naissance à plusieurs divinités : aux *Hermès,* à *Phallus,* à *Priape,* à *Pan,* aux *Faunes,* aux *Satyres*. On se doutait de l'affinité de ces diverses divinités ; mais on n'avait pas encore aperçu le lien qui les unissait, ni ce qu'ils avaient de commun dans leur origine.

On ne savait pas non plus, ou l'on ne savait que vaguement, que le culte du *Phallus* se fût conservé en Europe jusqu'à nos jours.

On n'avait jamais comparé ce culte avec celui des autres divinités génératrices, ni montré l'identité de leurs motifs ; on ne l'avait point comparé avec des institutions, des mœurs qui y ont un grand rapport, comparaison qui démontre une uniformité d'intentions chez les Anciens, et donne

l'explication de plusieurs pratiques, qui, présentées isolées, restaient inexplicables.

Mon ouvrage a pour objet d'éclairer ces points ignorés, de dissiper ces doutes, de fixer ces incertitudes.

Je prouve, d'une manière incontestable, l'origine du Phallus. Je suis son culte dans ses ramifications; ses progrès, ses altérations, ses abus, durant plusieurs siècles, et chez diverses nations de la terre où il a été établi. Je le trouve presque partout où le soleil a été adoré, où la religion astronomique a été en vigueur.

Ce culte a existé longtemps chez les peuples modernes de l'Europe; ils ont conservé au *Phallus* sa forme, ont cru, comme les Anciens, à sa vertu fécondante; mais ils ont déguisé son nom, et lui ont appliqué des dénominations appropriées au temps, et conformes à la religion dominante. J'ai recueilli avec soin les différents matériaux que l'histoire et les monuments m'ont fournis sur la continuation de ce culte. Cette partie de mon ouvrage, qui n'est pas la moins intéressante, montre quelle est la force des habitudes religieuses chez les peuples, puisqu'elles peuvent se maintenir très longtemps, malgré les efforts que lui opposent les religions contraires et exclusives.

Pour rendre plus vraisemblable l'existence de

ce culte indécent parmi les Chrétiens, pour prouver qu'il n'était pas aussi étranger à leurs mœurs qu'on le pense, il a fallu donner le tableau des mœurs du temps où ce culte existait, y joindre celui de quelques pratiques, de quelques institutions dont l'indécence s'accorde assez bien avec celle du *Phallus*. On en conclura facilement qu'un peuple, habitué à de telles mœurs, à de telles pratiques, à de telles institutions, pouvait bien accueillir, loin de les rejeter, le culte et la figure obscènes du dieu des jardins.

D'après cette exposé, on pourrait croire qu'il m'a fallu entrer dans des détails qui, par leur nature, peuvent alarmer des esprits timides et ombrageux. Qu'ils se rassurent cependant : ils ne trouveront dans cet ouvrage aucun tableau capable d'émouvoir les sens; son ton scientifique repoussera d'ailleurs les lecteurs qui, par leur âge, pourraient y puiser des instructions prématurées. Je serai décent, je le répète, et je le serai plus que la plupart des autorités respectables dont je me suis appuyé; je le serai plus que le sont certains livres de la Bible, plus que certains pères de l'Église, que je n'ai cités qu'en employant des circonlocutions. Je serai plus décent que ne l'était *Arnobe,* un des premiers défenseurs du Christianisme, que ne l'étaient *Saint Clément d'Alexandrie,* et plu-

sieurs autres écrivains ecclésiastiques; plus décent que plusieurs prélats rédacteurs de certains Canons pénitentiaux, dont les expressions sont d'une naïveté, d'une liberté étonnantes, et que, par respect pour nos mœurs, je me suis bien gardé de traduire, mais que, pour les progrès de l'instruction que je respecte aussi beaucoup, j'ai conservées dans leur texte original.

Mes expressions seront conformes aux convenances actuelles; mais dois-je sacrifier à la pusillanimité de certains lecteurs des couleurs que réclamait la vérité du tableau?

Tout ce que peut trouver à reprendre dans mon ouvrage la pudeur la plus susceptible de s'effaroucher, ne m'appartient point, mais appartient le plus souvent à des écrivains ecclésiastiques, recommandables par leur piété et leur doctrine. Et si, sous ce rapport, mon ouvrage a quelque blâme à encourir, ce n'est pas sur moi, c'est sur eux qu'il doit tomber (1).

---

(1) On verra que je suis bien éloigné du sentiment d'un moine du IXe siècle, qui a écrit différents traités théologiques, et qui, pour s'affranchir des entraves de la bienséance, prétend qu'il n'y a rien de honteux dans la nature. « Ce qui est utile est honnête, » dit-il, « et ce qui est honnête n'est point indécent; tout ce qui a éte créé n'a rien d'indécent. » Et il ajoute : « *Igitur et mulieris vulva non turpis, sed honesta siquidem partes*

Au reste, mon intention, que j'ai développée, est mon excuse.

Je sens que, sur ce point, j'en ai déjà trop dit pour les lecteurs raisonnables, et que ce serait vainement que j'en dirais davantage pour ceux qui ne le sont pas.

---

omnes creaturæ honestæ. » (*Ratramni monachi Corbiensis, liber de eo quod Christus ex Virgine natus est, cap. 3. Spicilegium d'Achery,* tom. 1, p. 53.)

DES

Divinités Génératrices

Chez les Anciens et les Modernes

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE DU PHALLUS ET DU CULTE DU TAUREAU ET DU BOUC ZODIACAL

Les Anciens, pour représenter, par un objet physique, la force régénératrice du soleil au printemps, et l'action de cette force sur tous les êtres de la nature, adoptèrent le simulacre de la masculinité, que les Grecs nommaient *Phallus*.

Ce simulacre, quoiqu'il paraisse indécent à la plupart des Modernes, ne l'était point dans l'Anti-

quité; sa vue ne réveillait aucune idée obscène: on le vénérait, au contraire, comme un des objets les plus sacrés du culte. Il faut l'avouer, malgré nos préventions, il serait difficile d'imaginer un signe qui fût plus simple, plus énergique, et qui exprimât mieux la chose signifiée. Cette convenance parfaite assura son succès, et lui obtint un assentiment presque général.

Le culte du simulacre de la masculinité se répandit sur une grande partie du globe. Il a fleuri longtemps en Égypte, en Syrie, en Perse, dans l'Asie Mineure, en Grèce, en Italie, etc. Il était et il est encore en vigueur dans l'Inde et dans quelques parties de l'Afrique. Il s'est même propagé jusqu'en Amérique. Lorsque les Espagnols firent la découverte de cette partie du monde, ils trouvèrent ce culte établi chez les Mexicains. Ce qui surprendra davantage: il s'est conservé presque jusqu'à nos jours chez les Chrétiens de l'Europe. Au seizième siècle il existait en France; on en retrouve encore aujourd'hui des traces dans quelques parties de l'Italie.

Un culte qui nous paraît si étrange, un culte si universellement répandu, malgré l'indécence actuelle de son objet, mérite bien qu'on s'en occupe, qu'on recherche son origine, ses causes, son état chez différents peuples, les variations qu'il y a éprouvées, son influence sur les mœurs, ses abus. L'histoire de l'homme se compose en grande

partie de ses erreurs, de sa folie, de ses crimes; et c'est même du tableau exact qu'elle en offre, que ressortent ses plus efficaces leçons. Si les écrivains anciens et modernes ont peint sans rougir la fureur des passions qui divisent, désolent, anéantissent les sociétés, pourquoi la raison s'opposerait-elle à ce qu'on parlât d'une institution qui, ayant un objet tout contraire, devait produire des résultats moins funestes, dont la connaissance peut fournir de nouvelles lumières à l'histoire de l'esprit humain, et dont l'exposition fidèle, mais présentée avec les ménagements qu'exige la délicatesse de notre langue pudibonde, doit faire ressortir aussi sa leçon morale? On peut donc, sans rougir, rechercher l'origine, faire l'histoire et blâmer les abus d'un culte dont l'objet primitif tendait, non à rompre, mais à fortifier le lien des sociétés, à les conserver, à les accroître.

Des écrivains anciens et modernes ont parlé du *Phallus*, sans rien dire de l'origine de son culte. Quelques-uns de ces derniers, plus zélés moralistes qu'habiles dans l'art de scruter l'Antiquité, en s'épargnant beaucoup de recherches et de méditations, ont tout simplement attribué cette origine à la corruption et au libertinage de certains peuples.

Quand même je n'aurais pas réuni des preuves contraires à cette opinion, la raison me la ferait rejeter. Jamais les institutions religieuses n'ont eu, dans leur commencement, la dépravation des

mœurs pour motif. Il faut donc chercher ailleurs cette origine.

Je crois l'avoir trouvée dans le culte des astres, ou la religion astronomique: en ce cas, on peut dire que le Phallus est d'origine céleste.

Pour établir cette origine, je dois remonter aux époques où la religion astronomique commença à faire de grands progrès.

Il y a environ quatre mille cinq cents ans que le soleil, par l'effet d'un troisième mouvement de la terre, d'où résulte la précession des équinoxes, aborda, à l'équinoxe du printemps, dans le signe du zodiaque appelé le *Taureau*.

Le signe de la constellation céleste qui portait ce nom, représenté sur les zodiaques artificiels, fut considéré comme le symbole du soleil printanier, du soleil régénérateur de la nature.

La naissance du printemps est l'époque la plus désirée, la plus attrayante de toutes les époques de l'année; nulle autre ne procure des émotions plus vives et plus douces: triomphant des frimas et des longues nuits, le soleil, plus élevé sur l'horizon, prolonge la durée des jours, répand sur la terre sa chaleur fécondante, en pénètre les végétaux et les animaux; ressuscite la nature, et sème partout la vie, la verdure, l'espérance, les fleurs et les amours.

Cette époque si précieuse, et les bienfaits nombreux du soleil printanier, furent vivement sentis par tous les peuples adorateurs de cet astre. Aussi

la célébrèrent-ils par des fêtes joyeuses, renouvelées à chaque retour du printemps. Les prêtres de ce culte instituèrent cette solennité, et la revêtirent du prestige imposant de la religion; et, malgré la différence des climats, des peuples, malgré les altérations nombreuses qu'a éprouvées le culte antique des astres, malgré les ravages des siècles, les fêtes printanières se sont maintenues jusqu'à nos jours.

La reconnaissance populaire, et les hommages rendus au dieu du jour, au soleil ramenant le printemps, se dirigèrent naturellement vers un objet plus à la portée des sens, vers le signe du zodiaque qui en était le symbole, vers le signe du *Taureau*, qui, participant en quelque sorte à l'action du soleil régénérateur, fut, à cet égard, identifié à cet astre: on lui en attribua les vertus, la puissance, les bienfaits; on lui en décerna les honneurs. Ce signe balança l'objet signifié, devint un dieu; et les représentations du taureau céleste furent adorées.

L'enthousiasme religieux pour ce signe de l'équinoxe du printemps, se porta plus loin encore; on adora non seulement les représentations du taureau zodiacal, mais un taureau vivant obtint ensuite les honneurs divins. Telle est la marche de l'esprit humain: une fois engagé dans la carrière de l'erreur et des superstitions, il s'y avance et ne rétrograde jamais; une erreur admise appelle alors d'autres erreurs à son secours.

C'est ainsi que le taureau, signe tracé, peint ou sculpté sur les zodiaques artificiels, fut identifié au soleil du printemps, devint taureau-soleil, et puis, représenté par un taureau vivant, fut adoré comme un dieu. Je dirai sous quels noms; je parlerai de l'espèce de culte qu'on lui rendait, et je rapporterai les témoignages des écrivains de l'Antiquité, qui constatent que du signe zodiacal du taureau sont dérivés les taureaux, vaches ou bœufs adorés par les partisans du culte des astres, et notamment par les Égyptiens (1).

---

(1) Les taureaux, les bœufs, les vaches, jouent un grand rôle dans la mythologie, comme emblèmes du soleil réparateur et régénérateur. Plusieurs taureaux étaient adorés en Egypte sous des noms différents. Le taureau *Apis,* le plus célèbre de tous, l'était à Memphis; le taureau *Mnevis,* à Héliopolis; le taureau *Onuphis* ou *Bacis* l'était, suivant Macrobe, à Hermuntis, ville de la haute Egypte. Chez les Grecs, on trouve le *taureau de Marathon,* dompté par Hercule, et dont Pasiphaé devint amoureuse, etc. Les Hébreux empruntèrent des Egyptiens le *veau d'or,* détruit par Moïse, ainsi que le veau de Samarie, contre lequel déclame le prophète Osée (chap. 8 et 13). Les Romains eurent leur taureau expiateur, réparateur, qu'ils égorgeaient dans les sacrifices appelés *tauroboles,* et dont le sang effaçait les péchés de ceux sur lesquels il était répandu. Les monuments symboliques du dieu-soleil *Mithra* offrent un taureau dont le sang est versé pour le même objet.

Les Cimbres, les Teutons avaient leur bœuf sacré, sur lequel ils prononçaient leur serment; les Scandinaves adoraient le *thor* ou taureau, dont l'idole existait à Upsal dans le temple du Soleil. Le taureau est adoré au Japon, à Méaco. Les rabbins parlent d'un bœuf gigantesque appelé *Béhémoth,* réservé pour le festin du Messie, etc., etc.

Les vaches furent presque autant honorées que les taureaux. *Io* fut changée en vache par Jupiter, qui en devint amoureux. *Iphianasse* fut également métamorphosée en vache par l'effet

Dans la même division du zodiaque où se trouve le taureau, est, tout près de ce dernier, une autre constellation appelée le *Cocher céleste* ou le *Chevrier*. Elle est aujourd'hui représentée par un homme à pieds de bouc, portant la chèvre et les chevreaux. Ce signe n'était, dans son origine, qu'une figure de bouc.

Les mêmes causes, qui élevèrent le signe du *Taureau* au rang des dieux, procurèrent un pareil honneur au signe du Bouc. Ces deux signes indiquaient également le retour du printemps: ils eurent le même sort, portèrent le même nom; mais ils furent adorés dans des villes différentes. Ainsi le soleil printanier eut pour emblème deux animaux vivants. Le bouc sacré était adoré sous le nom de *Pan* à *Mendès*, ville qui, ainsi que le Nome *mendésien*, doit son nom à cette divinité animale; car *mendès* signifie *bouc*. « Le bouc ou le dieu Pan, » dit Hérodote, « s'appelle *Mendès* en Égyptien (1). » Il en est de même de la ville de *Thmuis* ou *Chemmis*, où le culte du bouc fut en vigueur. Saint Jérôme nous apprend que ce mot signifie *bouc*. L'Arcadie et

---

de la jalousie de ses sœurs. Les Hébreux sacrifiaient et faisaient brûler la *vache rousse*, dont les cendres, mêlées avec de l'eau, servaient aux expiations. Chez les Indiens, les cendres de la bouse de vache sont également employées aux expiations. Ces peuples ont pour précepte d'aimer les vaches et les bramines.

(1) Hérodote, *Euterpe*, liv. 2, p. 41.

même l'Italie mirent ce bouc au rang des grands dieux, et le nommèrent *Pan*. Le taureau et le bouc sacrés portaient souvent le même nom : cette conformité nouvelle est attestée par Plutarque, qui dit formellement que les Égyptiens donnaient au bouc de Mendès le nom d'*Apis* (1).

Il est certain que ces deux animaux vivants, le bouc dieu et le taureau dieu, avaient une même extraction, et descendaient de la même division zodiacale, où leurs signes étaient réunis.

Jamblique dit que le système des Anciens était de représenter le soleil sous les formes des animaux qui occupent les signes du zodiaque (2).

Lucien, dans son Traité sur l'astrologie, s'explique avec plue de précision : il dit, en parlant du taureau *Apis*, objet de la vénération des Égyptiens, que, s'ils adorent cet animal, c'est pour honorer le taureau céleste ou le taureau du zodiaque ; et il ajoute que le culte d'Ammon, dieu à tête de bélier, doit son origine au bélier céleste et à la connaissance de ce signe du zodiaque (3).

Ainsi les animaux adorés en Égypte étaient les emblèmes vivants des animaux figurés dans le zodiaque.

---

(1) Plutarque, *Traité d'Isis et d'Osiris*, vers la fin.

(2) Jamblique, *de Mysteriis*, chap. 17, sect. 1.

(3) Lucien, *Astrologie*, tom. 4, pag. 65 de la dernière traduction de ses œuvres.

C'est de ces deux animaux adorés qui ont tant de rapports ensemble, de ces deux divinités de la même fabrique; c'est du taureau sacré appelé *Apis,* et du bouc sacré appelé également *Apis*, qu'est dérivé le culte du *Phallus,* qu'on a aussi appelé *Priape.* C'est le simulacre de leurs parties génitales, et non de celles de l'homme, comme on l'a cru généralement, qui est devenu un objet de culte.

Je trouve d'abord de grands rapports entre le nom *Apis,* donné à ces deux animaux sacrés, et le nom de *Priape* ou *Priapis,* qu'a porté le Phallus isolé ou adhérent à un *Hermès.*

Apis, suivant les plus habiles étymologistes, signifie *haut, élevé, puissant;* ou ce mot est le même qu'*ab, abis,* dont on a fait *ap, apis,* qui, dans les langues orientales, exprime *père, chef, maître.* Dans l'un et l'autre cas, *Apis* serait une qualification honorable donnée au soleil.

Quant à la syllabe *pri* ou *pré,* elle signifie, dans les mêmes langues, *principe, production, source première;* ainsi le mot *Priape, Priapis,* pourrait être traduit par *principe de production* ou *de fécondation d'Apis.*

Cette étymologie, que me fournit le savant Court de Gebelin, quoiqu'elle soit très vraisemblable et conforme au génie des langues orientales, serait une faible preuve, si elle n'était fortifiée par plusieurs autres plus décisives.

Il est prouvé, par un grand nombre de monuments antiques, que c'était un usage adopté de rendre un culte aux parties séparées d'un animal sacré, d'en former des simulacres, de les adorer isolément, ou de les appliquer à des troncs d'arbres, à des colonnes ou pierres de bornes, appelés chez les Grecs *Hermès,* ou bien, lorsque les figures humaines furent introduites dans la religion, de leur adjoindre différentes parties de ces animaux sacrés.

C'est ainsi que le *Jupiter Ammon* eut les cornes du bélier, que *Pan* eut les jambes et les pieds du bouc, et quelquefois ses oreilles et ses cornes; c'est ainsi que *Bacchus*, dieu-soleil, fut souvent représenté avec la tête du taureau céleste, ou seulement avec ses cornes, et quelquefois avec ses pieds. C'est pourquoi ce dieu était souvent nommé, par les Grecs et par les Romains, *Bacchus Tauricorne* ou *Tauriforme*. Ces figures étaient monstrueuses : mais cette monstruosité avait un motif mystérieux; et, sans elle, l'idole n'aurait signifié qu'un homme.

Les Anciens étaient persuadés que ces parties, ajoutées à un tronc d'arbre, à une pierre limitante, à un *Hermès,* à une figure humaine, non seulement donnaient un caractère divin à ces différents objets, mais encore leur communiquaient une vertu sublime, une influence semblable à celle que l'on attribuait à l'animal sacré dont elles étaient un

extrait, et à la constellation ou à l'astre dont elles étaient l'emblème.

Les cornes furent prises pour le symbole de la force active du soleil; aussi les dieux-soleil, tels que *Bacchus, Harpocrate* et *Achéloüs,* son fils, étaient-ils représentés avec le front décoré des cornes du taureau; ou bien on se bornait à mettre dans la main de ce dernier une corne de cet animal qui indiquait son extraction du taureau céleste; cornes dont les poètes et les sculpteurs, se conformant à l'idée de fécondité et de force attachée à cet attribut du soleil régénérateur, firent la *corne d'abondance* ou *cornucopie.* Par suite de ce principe, et pour donner un caractère de force et de domination aux objets qu'ils représentaient, ils placèrent des cornes sur le front de plusieurs divinités, sur celui des fleuves, des demi-dieux, et même des héros de l'Antiquité.

D'après ces exemples, il ne doit pas sembler étrange de voir les parties sexuelles du taureau et du bouc sacrés obtenir les mêmes honneurs que leurs pieds, leur tête ou leurs cornes, puisque ces parties exprimaient d'une manière particulière et très énergique, à l'esprit et aux yeux, la force régénératrice, la source de fécondité attribuée au soleil du printemps, et à ces animaux qui en étaient les emblèmes.

Un autre fait ajoute un nouveau degré de vraisemblance à mon opinion ; c'est l'importance

qu'attachaient les prêtres Égyptiens à la partie génitale du *taureau Apis* (1).

Lorsque cet animal-dieu était mort, les prêtres lui choisissaient, avec beaucoup de soins et de cérémonies, un digne successeur. Parmi les caractères qui devaient, aux yeux du peuple, signaler sa divinité, le volume de la partie sexuelle du nouvel élu était très recommandé. Porphyre dit que le taureau choisi pour remplir le rôle de dieu à Héliopolis avait les parties de la génération d'un volume extraordinaire, afin de mieux désigner la force générative que le soleil exerce sur la nature par sa chaleur, dont le propre est de développer la faculté fécondante. Ammien Marcellin dit aussi que le taureau adoré à Memphis avait des signes évidents de sa faculté générative (2).

Le Phallus, dans son origine, était isolé, et n'adhérait point à un corps humain. Cette adhésion n'eut lieu que longtemps après, lorsque le culte des figures humaines eut fait des progrès. Il paraît même qu'à l'époque où les Grecs reçurent des Égyptiens le Phallus, il n'adhérait à aucun

---

(1) On dit vulgairement le *bœuf Apis;* mais, autorisé par l'histoire, et surtout par l'opinion du savant de Caylus, je dirai le *taureau Apis.* « Je suis résolu, » dit ce célèbre antiquaire, « de ne point donner de fausses idées, et de dire toujours le *taureau.* » (*Recueil d'Antiquités,* tom. 3, p. 28.)

(2) Eusèbe, *Preparat. evangel., lib. 3, cap. 13;* Amm. Marcell., *lib. 22, p. 245,* et Dupuis, *Origine de tous les Cultes,* tom. 2, p. 114.

corps, et que les Grecs, même du temps d'Hérodote, n'avaient point encore adopté cette réunion. Cet historien, en décrivant les cérémonies de ce culte, qu'on célébrait en Égypte, semble s'étonner de ce qu'on avait réuni au Phallus une petite figure humaine. « Ils ont inventé », dit-il, « des figures humaines d'une coudée de haut, auxquelles est adjoint la partie génitale, presque aussi grande que le reste du corps (1). »

Je tire de ce fait une nouvelle preuve de mon opinion. Si le Phallus eût appartenu au corps humain, il y aurait adhéré dès l'origine de cette institution, et l'on voit qu'il y eut un temps en Égypte où il était absolument isolé, et que les Grecs, qui tenaient ce culte des Égyptiens, avaient maintenu son isolement.

Le récit d'Hérodote prouve que le Phallus, réuni à une figure humaine, était d'une grandeur disproportionnée à cette figure. Il connaît la cause mystérieuse de cette disproportion; mais, par un motif de religion, il ne veut pas le publier. Après avoir dit que cette figure humaine, d'une coudée de haut, était munie d'un Phallus presque aussi grand que le reste du corps, et que des femmes en procession portaient plusieurs de ces figures dans les bourgs et villages, en faisant mouvoir le Phal-

(1) Hérodote, *Euterpe*, liv. 2, p. 42.

lus au moyen d'une corde, il ajoute : « Mais pourquoi ces figures ont-elles le membre génital d'une grandeur si peu proportionnée? et pourquoi ces femmes ne remuent-elles que cette partie? On en donne une raison sainte; mais je ne dois pas la rapporter (1). »

Cette réserve d'Hérodote annonce qu'il était initié aux mystères du Phallus; qu'il en connaissait l'origine, mais qu'il ne pouvait la divulguer. Il paraît que la figure humaine à laquelle on adjoignait le *Phallus,* était un accessoire fort indifférent, que les prêtres avaient imaginé pour donner le change et cacher aux yeux du vulgaire la véritable origine de ce culte.

La grandeur disproportionnée du Phallus annonce assez qu'il n'appartenait pas à la figure humaine à laquelle il adhérait. D'ailleurs cette disproportion était un mystère; et si le Phallus eût appartenu à la figure humaine, la chose eût été simple; Hérodote n'aurait pu y trouver rien de mystérieux.

Cette disproportion, dont la cause était cachée, la convenance de la longueur de ce Phallus avec la partie sexuelle du taureau, sont de nouveaux traits de lumière qui, réunis aux lumières déjà produites, éclairent l'origine ténébreuse du Phallus, et con-

---

(1) Hérodote, liv. 2.

courent à prouver que cette objet du culte était le simulacre de la partie génitale du taureau ou du bouc *Apis*.

Mais des preuves plus positives vont éloigner les moindres doutes qui pourraient s'élever contre cette vérité.

J'ai parlé de l'affinité qui se trouve entre la divinité taureau, et la divinité bouc ; j'ai dit que l'une et l'autre ont la même origine, ont porté le même nom, et doivent leur extraction à la même division zodiacale qui marquait l'équinoxe du printemps ; que tous les deux sont les emblèmes adorés du soleil régénérateur et fécondant la nature. De l'identité des motifs de leur culte il doit résulter des conséquences communes. Je pourrais donc conclure que l'origine bien constatée du *Phallus-bouc* doit établir suffisamment celle du *Phallus-taureau*. L'origine du premier est attestée par un historien grave et profondément instruit en mythologie, qui déclare, d'une manière précise, que le simulacre de la partie génitale du bouc a été adoré comme l'emblème de la nature qui donne naissance à tous les êtres. Voici le passage : « Le bouc, » dit-il, « à cause de son membre génital, mérita, chez les Égyptiens, d'être placé au rang des Dieux, par la même raison que les Grecs rendent à *Priape* les honneurs divins. Cet animal étant fort enclin aux actes de Vénus, on jugea *que le membre de son corps, qui est l'instrument de la génération,*

méritait d'être adoré, parce que c'est par lui que la Nature donne naissance à tous les êtres (1). »

Le même auteur ajoute immédiatement : « Enfin ce n'est pas seulement les Égyptiens, mais un grand nombre d'autres peuples, qui rendent un culte au signe du sexe masculin, et l'emploient comme un objet sacré dans les cérémonies des mystères, parce que c'est de lui que provient la génération des animaux. »

Ce membre adoré, cet instrument de la génération du bouc, ce signe du sexe masculin qui figurait dans les cérémonies des mystères d'un grand nombre de peuples, ne pouvait pas être la partie vivante du bouc sacré, mais son simulacre ou son image ; et ces simulacres ou images étaient des Phallus : donc il y eut des Phallus qui furent les images de la partie génitale du bouc sacré, adoré à Mendès et à Chemnis.

Il est donc reconnu que ce ne sont point des hommes, mais deux animaux adorés, qui ont fourni le modèle du Phallus et le type de son culte.

Cette vérité, jusqu'ici inconnue, acquerra, dans la suite de cet ouvrage, de nouveaux degrés d'évidence.

On attribua à ce simulacre isolé la même vertu

---

(1) Diodore de Sicile, *lib. 1, sect. 88.*

qu'on attribuait au soleil printanier; on attribua au signe la même influence sur toute la Nature qu'avait l'objet signifié. On crut, et cette opinion est émise par le philosophe Jamblique, que partout où les Phallus se trouvaient placés, ils amenaient l'abondance et la fécondité, et détournaient les accidents qui leur sont contraires. Cet emblème sacré reçut différents noms, suivant le langage des peuples chez lesquels il fut adoré, suivant l'usage auquel on le destinait, et suivant l'objet auquel il fut appliqué et réuni. Appelé *Phallus, Priape* ou *Priapis* chez les Éyptiens, les Phéniciens, les Grecs, il porta aussi le nom de *Tutunus,* de *Mutinus,* de *Fascinum* chez les Romains; il est nommé *Lingam* chez les Indiens. Mais, quelles que soient sa dénomination et la différence de son culte chez diverses nations, toujours les motifs de ce culte se rapportent à l'action fécondante du soleil du printemps. Le plus souvent, il se trouve réuni, et même quelquefois confondu avec le culte de cet astre.

Suidas atteste que, chez les Égyptiens, *Priape* était nommé *Horus,* dieu-soleil du printemps; qu'il était représenté sous une forme humaine, tenant un sceptre de la main droite, et, de la gauche, son Phallus dans un état d'énergie : « Parce que », dit-il, « c'est lui qui développe, qui fait germer les semences cachées dans la terre. Les ailes qu'il porte annoncent la célérité de son mouvement; le disque qu'il tient représente la rotondité de l'univers.

On croit qu'il est le même que le soleil (1). »

Les Gnostiques représentaient leur dieu-soleil *Jao* dans la même attitude, avec les mêmes attributs ; ils y joignaient un serpent qui se mord la queue : emblème de son éternité (2).

Dans les monuments de Thèbes, décrits par la commission d'Égypte, on voit un Osiris d'une taille gigantesque, tenant de la main droite son Phallus, dont l'éjaculation produit les animaux et les hommes.

C'est le soleil résurrecteur, fécondateur de la Nature au printemps, ce sont les signes zodiacaux du taureau et du bouc marquant l'entrée de cet astre dans cette belle saison, qui ont donné naissance au culte du Phallus, et à plusieurs divinités que cet emblème caractérise.

Je donnerai, avec détail, les preuves positives de l'union constante du culte du Phallus avec celui du soleil.

Le soleil, au printemps, allume des feux et répand une lumière qui, en automne et en hiver, vont toujours en s'éloignant. La langueur qu'éprouve la Nature par l'impuissance du soleil a été, par les mythologues de l'Antiquité, aussi vivement sentie et exprimée, mais non autant vénérée que la régénération qui s'opère au printemps : ils re-

---

(1) Suidas, *ad verbum Priapos.*

(2) Voyez la figure 26 du Recueil de Chifflet.

présentèrent donc le Phallus, emblème du soleil d'automne et d'hiver, dans un état convenable à la stérilité de ces saisons; et le triste événement, qui ramène la décroissance des jours et le froid, a été allégorisé, dans les mythologies des différents peuples, par quelques accidents funestes arrivés aux organes de la génération des divinités-soleil : accidents qui causèrent la stérilité de ces divinités.

Osiris, dieu-soleil de l'Égypte, est renfermé dans un coffre, et puis coupé en plusieurs morceaux par son frère Typhon, qui jette dans le Nil sa partie génératrice.

Atis, dieu-soleil de Phrygie, se mutila lui-même, ou fut mutilé par d'autres.

Adonis, dieu-soleil de la Phénicie, fut blessé par un sanglier aux parties de la génération.

Bacchus ou *Dyonisius* veut descendre aux enfers pour y chercher sa mère : un jeune homme s'offre pour l'y conduire; mais ce jeune homme meurt; et un Phallus stérile joue, dans la fable, un rôle fort indécent.

Saturne, ancien dieu-soleil, coupe à son père *Uranus,* dieu du ciel, les organes de la génération.

Jupiter, autre dieu-soleil, fait subir la même opération à son père Saturne.

Ixora, Brama, Vichenou, principales divinités de l'Inde, éprouvent la même humiliation, et sont réduites temporairement à la même stérilité.

Odin, dieu-soleil des Scandinaves, s'étant en-

dormi dans un bois, est, suivant les uns, privé des organes de la génération par la dent d'un sanglier, ou, suivant d'autres, il s'en priva de ses propres mains. Il les recouvra par les soins de son épouse. Olaus Rudbeck explique très bien cette allégorie : « Elle signifie, » dit-il, que le soleil, après avoir parcouru les hautes régions des cieux, est forcé de descendre dans l'hémisphère inférieur, où il semble se reposer pendant l'hiver (1). »

Je ne multiplierai pas les exemples de ces allégories qui sont presque semblables, et qui signifient les vicissitudes du soleil pendant le cours de l'année : allégories simples et tirées de la nature qui ont pu naître dans l'imagination de différents peuples éloignés entre eux, sans se les être communiquées.

Ainsi les organes de la virilité, dans un état d'énergie ou dans celui d'impuissance, ont servi dans presque toutes les religions dont l'origine est astronomique, à signifier la force régénératrice du soleil dans la belle saison, et la faiblesse de cet astre dégénéré pendant la saison des frimas. La religion offrit les images de ces organes de la virilité à la vénération publique; mais je crois ces images symboliques antérieures aux fables mythologiques. Voici, d'après le raisonnement, la généalogie de ces diverses institutions :

---

(1) *Atlantic., lib. II, pars II*, p. 236, 251, 384.

La connaissance du cours des astres et les besoins de l'agriculture ont amené la division du zodiaque.

Les signes du taureau et du bouc, placés dans la division où entre le soleil lors de l'équinoxe du printemps, ont fait adorer ces animaux et leurs parties sexuelles comme principes de régénération de la nature. La croyance populaire a été plus loin, et a prêté une vertu fécondante aux images mêmes des parties sexuelles de ces animaux célestes.

Ces figures du zodiaque, les images de leurs parties sexuelles, le cours annuel du soleil devinrent ensuite la matière des allégories mythologiques. C'est sur ce fond que chaque nation a brodé les légendes des divinités.

Je vais rechercher et exposer les fables et les formes de ce culte dans les diverses contrées où il a été en vigueur; et toujours on le trouvera réuni, confondu avec le culte du soleil, et surtout de cet astre ramenant le printemps.

On verra que le *Phallus* a joué un rôle important dans l'histoire religieuse de l'Antiquité, qu'il a donné naissance à différentes divinités, et qu'il a servi à caractériser plusieurs autres. De nombreux emplois de cet objet du culte ont fort embarrassé les mythographes, qui, s'attachant toujours aux fables mythologiques, et cherchant la vérité dans le mensonge, n'ont donné à cet égard aucune explication satisfaisante, et n'ont point dissipé le nuage qui cachait son origine.

CHAPITRE II

DU CULTE DES TAUREAUX ET BOUCS SACRÉS; DE SES RAPPORTS AVEC LE CULTE DU PHALLUS OU DE PRIAPE

VANT de m'engager dans l'historique du culte du Phallus chez les différents peuples de la terre, il convient de fixer les idées sur celui qu'on rendait aux deux animaux qui lui ont donné naissance, de connaître de quelle nature étaient les hommages religieux qu'on adressait au taureau et au bouc divins, archétypes du Phallus.

Les taureaux, adorés en Égypte sous différents noms, étaient, comme on l'a dit, l'image vivante du taureau céleste, figuré dans la division zodiacale où se trouvait l'équinoxe du printemps; et, par cette circonstance, ce signe du zodiaque était le symbole du soleil, qui, à cette époque de l'année, féconde la nature. On attribuait au taureau sacré, non seulement la faculté fécondante, mais le pouvoir de communiquer à l'espèce humaine cette même faculté.

Aussitôt qu'un des taureaux *Apis* était mort, les prêtres de l'Égypte s'empressaient de lui donner un successeur, qui devait, suivant l'opinion populaire, être né d'une vache fécondée par un rayon du soleil. Certaines taches de sa peau déterminaient son élection. Sa découverte changeait en allégresse le deuil où la mort de son prédécesseur avait plongé le peuple Égyptien. Au lieu même où l'on avait trouvé le nouveau dieu, on lui construisait une étable magnifique, tournée du côté du soleil levant. Là, pendant quatre mois, il était abreuvé de lait; ensuite une troupe de prêtres le conduisait processionnellement au bord du Nil, l'embarquait sur un vaisseau richement décoré, et l'amenait à Nicopolis.

C'était dans cette dernière ville que les femmes avaient le droit de venir, pendant quarante jours, visiter le nouveau dieu. Suivant Diodore de Sicile, elles relevaient leurs vêtements, mettaient en évidence et semblaient offrir au taureau divin ce que la pudeur ordonne de cacher (1). Le but de ces femmes, dans cette ridicule cérémonie, était évidemment d'obtenir du taureau-dieu la fécondité.

Ce récit offre des rapports nouveaux entre le taureau sacré et le Phallus ou Priape, et ajoute, aux preuves que j'ai déjà produites dans le chapitre

---

(1) Diodore de Sicile, liv. I, sect. 85.

précédent, une preuve nouvelle qui confirme l'origine du Phallus, et constate qu'il est le simulacre de la partie génitale du taureau divinisé. Si l'on abreuvait de lait cet animal, on offrait aussi du lait à Priape; et les libations qu'on faisait en son honneur étaient ordinairement de cette substance. Si les Égyptiennes, pour devenir fécondes, se montraient à nu devant le taureau, des femmes, par le même motif, observaient cet usage devant l'idole de Priape, et faisaient quelquefois pis encore, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage.

Le taureau Apis partait de Nicopolis sur un vaisseau, dans lequel une chambre dorée lui était destinée; on le débarquait à Memphis, où un temple, magnifiquement bâti par le roi Psamnitichus, lui servait d'étable. On célébrait sa naissance avec pompe, et on le promenait par la ville, accompagné d'une escorte de magistrats, et précédé d'enfants qui chantaient des hymnes en son honneur.

Cette dernière cérémonie fut sans doute adoptée par plusieurs peuples : l'usage de promener un veau gras orné de fleurs et de rubans, accompagné de musique, qui se pratiquait et se pratique encore dans plusieurs villes de France, paraît en être une imitation.

Passons au culte du bouc, image vivante du bouc céleste ou du chevrier, qui se trouve dans la division zodiacale du taureau, et qui, comme lui, était le symbole du soleil printanier et de la

vertu fécondante et régénératrice de cet astre. Les cultes de ces deux animaux sacrés ont tous les rapports qu'on doit attendre de leur origine commune.

« Les Mendésiens, » dit Hérodote, « ont beaucoup de vénération pour les boucs et les chèvres, et plus encore pour ceux-là que pour celles-ci; et c'est à cause de ces animaux qu'ils honorent ceux qui en prennent soin. Ils ont surtout en grande vénération un bouc, qu'ils considèrent plus que tous les autres. Quand il vient à mourir, tout le Nome Mendésien est en deuil (1).

Il ajoute qu'en langue Égyptienne *mendès* signifiait *bouc* et *Pan,* et prouve, par conséquent, l'identité de cet animal et de ce dieu.

Le deuil que causait la mort du bouc rappelle celui que manifestaient les Égyptiens à la mort de leur taureau Apis.

On offrait du lait à ce taureau; on offrait de même du lait et du miel au bouc ou à Pan, qui était son idole, ainsi qu'à Priape, qui était de la même famille.

Pan, dit la fable, accompagnait les dieux-soleil *Osiris* et *Bacchus* dans leur expédition de l'Inde. Priape suivit aussi Bacchus dans son voyage de l'Inde, et prit dispute en route avec l'âne de Silène, que montait ce dieu (2).

---

(1) Hérodote, *Euterpe,* sect. 46.
(2) Lactant., *De falsa religione,* liv. I, chap. 21.

Le bouc sacré avait, avec Priape, d'autres conformités. Les Grecs, sous les noms de *Pan,* de *Faune,* de *Silvain,* de *Satyre,* etc., adoraient des divinités champêtres, dont les figures représentaient à la fois les formes du bouc et l'attribut le plus caractéristique de Priape. Elles avaient les cornes, quelquefois les oreilles et toujours les cuisses, les jambes et les pieds de cet animal, et en avaient aussi le Phallus dans un état d'énergie. « On leur a érigé des temples », dit Diodore de Sicile, en parlant de ces divinités à cornes et à pieds de bouc; « elles y sont représentées dans un état d'énergie et de lubricité, afin qu'elles parussent imiter le naturel lascif du bouc (1). » Voilà pourquoi Priape a souvent les formes du bouc; voilà pourquoi on le confond souvent avec les dieux *Pan, Silvain* et *Satyre,* qui ont la même origine que lui.

Les femmes se découvraient fort indécemment devant le taureau Apis : elles faisaient la même chose devant le bouc de Mendès ou de *Chemnis,* et poussaient même beaucoup plus loin leur étrange dévotion.

Dans l'intention, sans doute, de détruire le charme prétendu qui les maintenait dans un état de stérilité, elles s'offraient au bouc sacré, et se livraient à son ardeur brutale.

---

(1) *Arrectis ita membris, ut hirci naturam imitentur.* (Diodore de Sicile, liv. I, sect. II.)

« Rien de si certain, » dit le traducteur d'Hérodote, « que l'infâme coutume d'enfermer des femmes avec le bouc de Mendès. La même chose se pratiquait à Chemnis (ville du Delta). Mille auteurs en ont parlé (1). »

Des vers du poète Pindare, cités par Strabon, un passage de Clément d'Alexandrie, et plusieurs autres écrivains de l'Antiquité, attestent l'existence de cette pratique religieuse et révoltante (2).

« Il arriva, pendant que j'étais en Égypte, » dit Hérodote, « une chose étonnante dans le Nome Mendésien : un bouc eut publiquement commerce avec une femme; et cette aventure fut connue de tout le monde (3). »

Cette union monstrueuse n'avait pas lieu toutes les fois qu'elle était sollicitée; et ici l'instinct grossier d'un animal se montrait supérieur à l'esprit humain, dégradé par la religion.

« Il ne faut pas s'étonner, » fait dire Plutarque à un interlocuteur, « si le bouc de *Mendès* en Égypte, renfermé avec plusieurs belles femmes, ne témoigne aucun désir pour elles, et ne s'enflamme que pour des chèvres (4). »

---

(1) *Notes sur l'Histoire d'Hérodote,* par Larcher, t. 2, p. 267 et 268.

(2) Strabon, liv. 17; — Clément d'Alexandrie, *Protrept.,* p. 27.

(3) Hérodote, *Euterpe,* liv. 2, sect. 46.

(4) Plutarque, *Œuvres morales,* dialogue intitulé : *Les bêtes ont l'usage de la raison.*

Les femmes agissaient avec le dieu bouc, comme avec l'idole à Phallus, appelée *Priape*.

Il existe encore à Chemnis quelques traces de cette dégoûtante prostitution. « On y voit, » dit Vivant Denon, « un édifice enfoui jusqu'au comble. C'est sans doute le temple dédié au dieu *Pan,* autrefois consacré à la prostitution. On y rencontre aujourd'hui, comme à Métabis, nombre d'*halmès* et de femmes publiques, sinon protégées, au moins reconnues et tolérées par le gouvernement. On m'a assuré que, toutes les semaines, elles se rassemblaient à un jour fixe dans une mosquée, près du tombeau du scheik *Haridi,* et que, mêlant le sacré au profane, elles y commettaient entre elles toutes sortes de lascivetés (1). »

Les Juifs, dont le législateur s'était attaché à former des institutions toutes contraires à celles des Égyptiens, bien loin d'adorer les boucs, en présentaient chaque année deux devant le tabernacle. L'un était sacrifié au Seigneur; et l'autre, chargé des imprécations du grand-prêtre et des iniquités du peuple, était envoyé dans le désert.

Il n'en était pas ainsi des sectaires Samaritains. Le premier verset de leur Pentateuque prouve qu'ils adoraient le bouc comme le créateur de l'univers : « Au commencement, » y est-il dit, « le bouc *Azima* créa le ciel et la terre. »

---

(1) *Voyage de Vivant Denon,* t. 2, p. 319.

Ce culte passa dans l'Inde. Dans les monuments des grottes d'*Iloura,* qui remontent à la plus haute antiquité, on retrouve le culte du bouc, auquel les Indiens donnent le nom de *Mendès,* qu'il portait en Égypte.

Le bouc fut adoré en Grèce et en Étrurie. Les Romains modifièrent son culte, et diminuèrent de beaucoup ce qu'il avait de brutal. Voici ce qu'à cet égard nous apprend Ovide :

Les Romains, fâchés de voir les Sabines qu'ils avaient enlevées rester stériles, allèrent invoquer Junon dans la forêt sacrée du mont Esquilin. A peine eurent-ils achevé leurs prières qu'ils virent la cime des arbres s'agiter et qu'ils entendirent cet oracle : *Que les femmes d'Italie soient fécondées par un bouc.* C'était prescrire aux Romains les pratiques révoltantes du culte de *Mendès.* Ils ne parurent pas disposés à obéir à l'oracle. Alors un devin d'Étrurie l'interpréta et en adoucit la rigueur :

Il est avec le ciel des accommodements.

Il proposa aux femmes stériles de se faire frapper le dos ou le ventre avec des lanières formées de peau de bouc. C'est ce qui se pratiqua dans la fête des Lupercales.

Le 23 Février, jour destiné à cette solennité, des jeunes gens, nus ou presque nus, parcouraient la ville, armés du couteau dont ils avaient immolé des

boucs, et d'un fouet composé de courroies tirées de la peau de ces animaux, et ils en frappaient ceux qu'ils rencontraient. Les femmes, loin de fuir, accouraient au devant et offraient leur ventre nu aux coups de ces jeunes fouetteurs, dans l'espoir de devenir fécondes et de produire de beaux enfants.

On voit que chez les Romains la cérémonie différait de celle de *Mendès :* le bouc n'y jouait pas le principal rôle, mais il y avait part; et le motif était le même.

Si l'on pouvait donner croyance à ces récits, mêlés de tant de contes ridicules, que faisaient nos crédules aïeux sur les assemblées nocturnes appelées *sabbat,* on serait tenté de croire que le culte du bouc s'est continué longtemps chez les nations modernes. Dans ces assemblées, c'est toujours un bouc qui préside; c'est un bouc qu'on y adore; c'est un bouc qui s'unit aux femmes assistantes. Si l'on pouvait séparer la vérité du chaos de mensonges qui la font méconnaître, la dépouiller des exagérations et du merveilleux dont sont chargées les relations de ces assemblées mystérieuses, on y retrouverait peut-être les pratiques du culte de *Mendès;* on fixerait les opinions encore incertaines sur ce point de l'histoire des hommes; on délivrerait les esprits du scepticisme pénible où ils sont encore sur l'existence des assemblées du sabbat, attestées par tant d'autorités, par tant de procé-

dures juridiques, et si fortement contestées par tant d'écrivains illustres.

Une bonne histoire des sociétés mystérieuses de toutes les nations dissiperait bien des incertitudes, formerait un faisceau de lumières qui éclairerait l'origine obscure et la filiation des institutions humaines, et serait plus utile et plus curieuse que le tableau toujours uniforme des désastres causés par l'ambition de quelques souverains.

CHAPITRE III

DU CULTE DU PHALLUS CHEZ LES ÉGYPTIENS

EST-CE l'Inde, la Phénicie, l'Éthiopie, la Chaldée ou l'Égypte, qui a vu naître ce culte; ou bien le type en a-t-il été fourni aux habitants de ces contrées par une nation plus ancienne encore? Les diverses opinions émises sur cette matière sont subordonnées à la question de l'origine de la religion astronomique, dont ce culte est une dépendance. Plusieurs savants l'ont approfondie sans beaucoup de succès; leurs sentiments sont opposés : je ne m'y arrêterai point.

L'abbé Mignot, qui a recherché avec une constance opiniâtre les antiquités religieuses des Assyriens et des Phéniciens, pense que le *Phallus* est originaire de l'Assyrie et de la Chaldée qui en faisait partie, et que c'est de ce pays que l'usage de consacrer ce symbole de la génération a passé en Égypte. Il croit, d'après le savant Le Clerc, que le nom de ce symbole est Phénicien; qu'il dérive de

Phalou, qui, dans cette langue, signifie une *chose secrète* et *cachée,* et du verbe *phala,* qui veut dire *être admirable* et *être tenu secret*. Il en conclut que l'origine du Phallus n'est point Égyptienne (1).

Quoi qu'il en soit, c'est en Égypte que se trouvent les monuments les plus nombreux de ce culte antique; c'est de ce pays qu'il est parti pour se répandre dans l'Asie mineure, en Grèce et en Italie; et l'histoire Égyptienne nous offre plus de notions sur le Phallus que celle des autres peuples de l'Orient. Cela me décide à tirer des Égyptiens les premiers traits du tableau que je vais présenter.

Le Phallus, chez ce peuple, recevait des honneurs divins, était placé dans les temples. On le promenait en procession dans les campagnes; et, aux fêtes célébrées en l'honneur du dieu-soleil Osiris ou Bacchus, il figurait avec distinction. Hérodote, qui a assisté à cette cérémonie, nous la décrit de cette manière :

« Les Égyptiens célèbrent la fête de Bacchus à peu près de la même manière que les Grecs; mais, au lieu de Phallus, ils ont inventé des figures d'environ une coudée de haut, qu'on fait mouvoir par le moyen d'une corde. Les femmes portent, dans les bourgs et les villages, ces figures, dont le

---

(1) *Second Mémoire sur les anciens philosophes de l'Inde,* etc., par l'abbé Mignot. *(Mém. de l'Acad. des Inscriptions,* tom. 31, p. 141.)

membre viril n'est guère moins grand que le reste du corps, et qu'elles font remuer. Un joueur de flûte marche à la tête. Elles le suivent en chantant les louanges de Bacchus, etc. (1). »

Il est remarquable que cet usage de promener un grand Phallus en procession, et de le faire mouvoir en le promenant, subsiste encore aujourd'hui dans une contrée éloignée de l'Égypte. M. de Grandpré fut témoin, en 1787, d'une fête célébrée dans les États de Congo. Il y vit des hommes masqués, exécutant une pantomime, et portant, dit-il, avec affectation, un Priape énorme qu'ils agitaient avec un ressort (2).

Cette similitude d'usage chez des peuples dont l'existence est séparée par plus de deux mille ans, dont les pays laissent entre eux de vastes déserts et un espace de plus de mille lieues de France en ligne droite, donne matière à plusieurs conjectures sur le lieu où le culte du Phallus a été pour la première fois institué. Serait-il parvenu de l'Égypte à la côte occidentale d'Afrique par l'Éthiopie? Ou bien l'Éthiopie qui, comme le témoignent plusieurs écrivains de l'Antiquité, a fourni ses dieux à l'Égypte, aurait-elle été la source commune où les Égyptiens et les habitants du Congo ont puisé ce

---

(1) Hérodote, *Euterpe,* liv. 2, sect. 48.

(2) *Voyage à la côte occidentale d'Afrique,* par L. de Grandpré, officier de la marine Française, tom. 1, p. 118.

culte? Je n'entreprendrai point de résoudre une question si difficultueuse; mais le rapprochement que je viens de faire peut donner une direction nouvelle aux idées des scrutateurs de l'Antiquité.

Le premier jour des épagomènes (1), ou cinq jours avant le premier jour de l'année Égyptienne, on célébrait la naissance du dieu-soleil Osiris; et, le 25 du mois plaménoth, qui répond à l'équinoxe du printemps, on fêtait, en l'honneur du même dieu, les *pamylies,* mot qui, suivant le savant Jablonski, signifie l'*annonce d'une bonne nouvelle.* On promenait alors en procession, dit Plutarque, une figure d'Osiris, dont le Phallus était triple : « car ce dieu », ajoute-t-il, « est le principe de la génération; et tout principe, par sa faculté productive, multiplie tout ce qui sort de lui. » Suivant cet auteur, le nombre trois exprime la pluralité indéfinie (2).

Il y avait en Égypte des mystères affectés au culte particulier du Phallus. Diodore de Sicile nous apprend que ceux qui voulaient parvenir au sacerdoce commençaient par s'y faire initier.

Les monuments antiques des Égyptiens qui témoignent l'existence de ce culte sont très nom-

---

(1) Les jours épagomènes étaient chez les Egyptiens ce qu'étaient, pendant la Révolution, en France, les cinq jours complémentaires.

(2) Plutarque, *Œuvres morales, Traité d'Isis et d'Osiris*

breux; et leur manière de représenter le Phallus est très variée : on en voit plusieurs isolés, ou sculptés sur une borne dans un sens horizontal.

Vivant Denon, dans son Voyage d'Égypte, a vu ces Phallus isolés sculptés dans les temples, et souvent répétés (1).

Le plus remarquable des Phallus isolés est sans doute celui que le même voyageur a découvert à Thèbes dans la haute Égypte, et dans le tombeau d'une femme. Ce Phallus, qui avait eu existence, était embaumé et enveloppé de bandelettes : on l'a trouvé posé sur la partie correspondante de cette momie féminine. La gravure qu'il donne de cette momie et de ce Phallus prouve que ce dernier était plus grand que nature, et n'appartenait point à l'espèce humaine. Je serais porté à croire que cette momie était celle d'une femme élevée en dignité, et que le Phallus embaumé était celui d'un des taureaux sacrés, que l'on aura extrait après la mort de l'animal, et placé dans ce tombeau comme un préservatif, comme un moyen propre à détourner les mauvais génies, que les Anciens croyaient occupés à tourmenter les âmes des morts (2). Les Grecs et les Romains plaçaient

---

(1) *Voyage de Vivant Denon dans la basse et haute Égypte,* tom. 3, et l'Atlas, pl. CXIV, n. 47 et 54.

(2) *Voyage de Vivant Denon,* tom. 3, Atlas, pl. XCVIII, n° 35.

aussi quelquefois les figures de Phallus dans les sépultures, par le même motif : plusieurs vases Étrusques et Grecs, trouvés dans des tombeaux, offrent en peintures des Phallus, et même des scènes licencieuses, appelées *Priapées* (1).

Les Phallus isolés et dans une très petite proportion se trouvent en grand nombre en Égypte. Ils sont ordinairement de porcelaine de différentes couleurs, et étaient portés comme des *amulettes*.

Je ne puis quitter ces détails sur les Phallus isolés, sans parler d'une opinion fort étrange, et relative à une figure qu'on assure être leur représentation, ni sans combattre cette opinion émise par des savants d'un rang distingué.

Ils prétendent que les figures de croix que l'on voit si fréquemment sur les monuments Égyptiens et Indiens sont des figures de Phallus : ainsi, ces croix, placées sur la cime du couvercle de plusieurs vases Égyptiens consacrés aux cérémonies religieuses ; ces croix, dont sont souvent parsemés les vêtements des prêtres et des divinités d'Égypte ; ces croix ou croisettes, circonscrites dans un cercle, et qui se voient sur un grand nombre de monuments antiques ; enfin, ces croix annelées ou sur-

---

(1) Telles sont notamment les peintures de deux vases Grecs conservés dans le musée de Portici, du roi de Naples, et qui ont été trouvés dans des tombeaux près de *Nola*. J'en parlerai à la fin de cet ouvrage.

montées d'un anneau que tiennent presque toujours à la main des figures de prêtres, des figures d'Osiris, et surtout d'Isis, etc., seraient donc autant de Phallus.

Cette opinion, qui donnerait aux croix des Chrétiens une origine impure, a été soutenue par les savants *Jablonski*, dans son *Panthéon Égyptien* (1); *Delacroze*, dans son *Histoire du Christianisme* des Indes (2); *Carli*, dans ses *Lettres sur l'Amérique* (3); enfin *Larcher*, dans ses notes de la traduction d'Hérodote (4).

Ce dernier donne même la figure de ces prétendus Phallus; et cette figure est exactement la même que celle des croix qui pendent sur la poitrine de nos femmes dévotes ou galantes, et sur celle des évêques. Il donne aussi la figure du triple Phallus ou *triphallus;* et cette figure rappelle celle des triples croix qu'on porte en procession devant le pape ou devant des prélats éminents.

Les croix sont fort anciennes, et paraissent originaires de l'Égypte. Le signe sacré du *Tau*, image des colonnes cruciformes et adorées, que les Égyptiens appelaient *Thoth*, et dont ils firent une divi-

---

(1) *Lib. 5, cap. 7, sect. 4, tom. 3*, p. 205.

(2) *Pag. 431.*

(3) *Tom. 1*, p. 499, et *tom. 2*, p. 504 et 505.

(4) *Traduction d'Hérodote*, par Larcher, dernière édition, *tom. 2*, p. 270 et 272.

nité, était une croix. Ce signe formait aussi un caractère alphabétique dont notre T représente, sinon la figure exacte, du moins la valeur accentuelle.

Lorsque les Chrétiens démolirent, vers la fin du quatrième siècle, le fameux temple de *Sérapis* à Alexandrie, ils y trouvèrent plusieurs croix gravées sur des pierres. C'est cette circonstance, dit l'historien Sozomène, qui détermina plusieurs païens à embrasser le Christianisme (1).

Quant à la croix surmontée d'un anneau, elle était et elle est encore le signe de la planète appelée *Vénus*. L'anneau ou le cercle indique la planète ; et le *Tau,* qui lui est adjoint, la caractérise.

Ceux qui connaissent parfaitement la forme du *Phallus* ne pourront se persuader qu'une croix est son image. D'ailleurs, dans les mêmes monuments Égyptiens, on voit des croix toutes simples, et des Phallus d'après nature. Les Égyptiens n'auraient pas en même temps représenté le même objet par des figures si dissemblables. Mais revenons à l'histoire du Phallus chez les Égyptiens.

On ajouta un Phallus à des figures d'animaux, à des figures d'hommes ou de divinités. Un exemple singulier de ces additions a été publié par M. *Knight :* c'est une figure, représentant la tête

---

(1) *Histoire ecclésiastique,* de Fleury, liv. 19, p. 600.

seule du taureau *Apis,* ornée du disque du soleil, qui caractérisait cet animal divin. Des deux côtés de sa bouche sortent deux formes de *Phallus* de même proportion, et qui s'étendent horizontalement sur une même ligne (1). C'est le symbole de la force, de la puissance, uni à celui d'une double fécondité.

L'Égypte offre encore des *Phallus* adhérents à la divinité Terme. M. Vivant Denon a décrit un bas-relief, où se voit un homme à tête de loup, faisant des offrandes à un Terme, et portant une main sur le Phallus de cette divinité (2).

Les *Phallus,* unis aux figures humaines, sont très fréquents dans les monuments Égyptiens. On trouve des figures d'enfants représentés assis, au corps desquels adhère un énorme *Phallus,* qui s'élève au-dessus de leur tête, ou dont ils supportent l'extrémité sur leurs épaules. Caylus a fait graver une de ces figures : « Elle représente, » dit-il, « le plus terrible *Phallus* qu'on ait vu, proportions gardées, sur aucun autre ouvrage (3). » Quoique ceux qui lui firent passer cette antiquité assurassent qu'elle était Égyptienne, M. Caylus l'a

---

(1) *An account of the remains of the Worship of Priapus,* etc.

(2) *Voyage dans la basse et la haute Egypte,* Atlas, pl. CXXV, n° 15.

(3) *Antiquités de Caylus,* tom. 3, p. 52, et pl. XIII, n. 2, 3 et 5.

jugée Romaine. On va voir que ce savant, d'ailleurs très circonspect dans ses décisions, a prononcé avec trop de précipitation.

M. Vivant Denon a publié deux figures absolument semblables à celle de Caylus; et il les a trouvées en Égypte (1). La suite de cet ouvrage prouvera qu'il existait de pareilles figures dans le temple d'Hiérapolis en Syrie. Ainsi, le type de ces petites figures à grand Phallus venait d'Égypte ou de la Syrie.

Les rapports intimes qui existent entre le soleil printanier et le signe de la génération portèrent les Égyptiens, lorsqu'ils eurent adopté l'usage de donner à leurs divinités des figures humaines, à représenter le dieu-soleil, *Osiris* ou *Bacchus,* avec un *Phallus* dans un état propre à la fécondation. La plupart des monuments antiques nous offrent ce dieu-soleil tenant en main son Phallus très apparent, et semblant, par cette attitude, prouver à ses adorateurs sa résurrection au printemps, et sa vigueur renouvelée.

Caylus a fait graver quatre figures antiques d'Osiris qui sont toutes dans cette attitude mystérieuse (2). Dans le cabinet des antiquités de Paris,

---

(1) *Voyage dans la basse et la haute Egypte,* par Vivant Denon, pl. 98, n. 36 et 37.

(2) *Antiquités de Caylus,* tom. 3, pl. II et III, tom. 6, pl. I et II.

on en voit plusieurs de cette espèce. On y remarque un Osiris nu, coiffé d'une mitre, soulevant un voile de la main droite, et de la gauche tenant son Phallus. Un soufre, pris sur une améthyste gravée, représente le même dieu dans la même attitude (1).

La figure d'*Osiris,* coiffée d'une mitre, tenant en main le fléau ou le fouet qui le caractérise, et muni d'un Phallus très saillant, figurait dans les pompes religieuses. Douze prêtres portaient alors sur leurs épaules un riche brancard couvert d'un tapis parsemé de fleurs de lotus épanouies, sur lequel s'élevait l'idole de ce dieu-soleil. Des bas-reliefs vus dans le temple d'Hermontis, dans celui de Karnak à Thèbes, et dans plusieurs autres lieux de la haute Égypte, représentent cette cérémonie processionnelle, et le dieu à Phallus ainsi porté en triomphe (2).

Quelquefois la même figure de ce dieu se trouve devant un autel chargé d'offrandes composées de fruits ou de volailles. Un bas-relief très saillant, qui décore un vase de bronze venu d'Égypte, et dont la gravure a été publiée par Caylus, représente ainsi un Osiris nu : son Phallus se trouve en

---

(1) *Dictionnaire de la Fable,* par Millin, au mot *Osiris.*

(2) *Voyage de Denon,* Atlas, pl. LI, n. 1, 2 et 3; pl. CXXI, n. 5; pl. CXXVI, n. 4; pl. CXXVII, n. 10; pl. CXXXIII, n. 4, et pl. CXXXIV.

contact avec les offrandes dont l'autel est chargé (1).

Une scène toute semblable a été reproduite dans les monuments Égyptiens publiés par M. Vivant Denon (2).

Une particularité très rare de ce culte se remarque à Tentiris, dans un bas-relief : il représente un *Osiris,* coiffé de sa mitre, absolument nu et couché horizontalement, tandis que son Phallus s'élève dans un sens vertical (3).

Il serait trop long, il serait fastidieux de décrire toutes les variétés de formes que les Égyptiens donnèrent au culte du Phallus. Les cabinets et les recueils d'antiquités présentent encore de nouvelles espèces de ce genre de culte chez ces peuples. Je me suis borné aux principales.

Maintenant je dois dire, et il sera curieux de l'apprendre, sous quel voile allégorique les prêtres Égyptiens cachèrent au vulgaire cet emblème énergique du Soleil régénérateur; son origine astronomique, et par quelle fable ils justifièrent le culte du *Phallus.*

Osiris (ou le Soleil), principe du bien, génie de la lumière, avait pour ennemi son frère *Typhon,* principe du mal, génie des frimas et des ténèbres.

---

(1) Caylus, *Antiquités,* tom. 6, pl. XV, n. 1.

(2) *Voyage dans la basse et la haute Egyple,* Atlas, pl. XXIII, n. 7.

(3) *Voyage de Denon,* Atlas, pl. CXXVI, n. 12.

Ce dernier parvint à se saisir d'Osiris, et le renferma dans un coffre, qu'il jeta dans les eaux du Nil.

Cette disparition d'Osiris est une allégorie grossière de la saison rigoureuse où les nuits, plus longues que les jours, l'absence de la végétation, l'engourdissement de la nature, annoncent le triomphe du génie des ténèbres et de la mort sur le génie de la lumière et de la vie.

Isis (la Lune), femme d'Osiris, fit de longs voyages pour retrouver le corps de son époux. C'est à Biblos, en Phénicie, et à l'époque du printemps, qu'elle en fit la découverte. Elle emporta aussitôt le coffre qui contenait ce dépôt précieux; mais, voulant visiter son fils *Horus* (dieu du jour), elle le déposa dans un lieu secret, loin des regards des mortels.

Typhon, chassant pendant la nuit, aperçoit le coffre, reconnaît le corps d'Osiris, s'en empare, le coupe en quatorze ou en vingt-six parties, et les disperse çà et là (1).

Isis, affligée, recherche avec soin les parties éparses du corps de son cher *Osiris*. A chaque partie qu'elle retrouve, elle élève en son honneur

---

(1) La plupart des Anciens qui racontent cette tragique aventure disent que *Typhon* coupa Osiris en quatorze parties. Diodore de Sicile assure que son corps fut coupé en vingt-six parties, qui furent distribuées aux Titans.

un monument. Elle parvint à les recouvrer toutes, excepté la partie sexuelle que *Typhon* avait jetée dans le Nil, et qui était devenue la proie des poissons.

La déesse, pour remplacer cette partie perdue, en fit faire une représentation, et lui rendit les mêmes honneurs funèbres qu'avaient reçues les autres parties du corps d'Osiris.

Elle voulut même marquer sa prédilection pour ce simulacre de la virilité, en le faisant placer dans les temples, et en l'exposant à l'adoration des peuples. On assure que les figures de cette partie du corps d'Osiris, les Phallus, furent, dans l'origine, en bois de figuier, parce que cet arbre passait pour contenir, à un degré éminent, des principes d'humidité et de reproduction. Quoi qu'il en soit, Isis érigea en divinité ce simulacre de bois. « Elle consacra, » dit Plutarque, « le *Phallus* dont les Égyptiens célèbrent encore la fête (1). »

Il ajoute « qu'Isis le fabriqua elle-même; qu'elle le fit porter dans les sacrifices, afin de nous apprendre que la vertu productive du Dieu-Soleil a eu pour matière première la substance humide; et que, par

---

(1) Sur cette fable, que je n'ai rapportée qu'en substance, on peut consulter le *Traité d'Isis et d'Osiris,* par Plutarque; Diodore de Sicile, *liv. 1, cap. 22,* ou tom. 1, liv. 4, chap. 3, de la traduction de Terrasson; Jablonski, en son *Panthéon Egyptien;* Court de Gebelin, en son *Histoire religieuse du Calendrier,* etc.

elle, cette vertu s'est communiquée à tout ce qui en est susceptible. »

C'est par cette fable, qui fut inventée à une époque où le *Phallus* était encore isolé, et n'adhérait à aucun corps, que les prêtres Égyptiens cherchèrent à rendre raison au peuple du culte de cet emblème; c'est sous cette enveloppe allégorique qu'ils ont caché le mécanisme de leur dogme et l'historique des divers états du soleil, ou plutôt de la terre, pendant la révolution annuelle.

On verra que les fables inventées par les prêtres de chaque nation, pour justifier le culte du *Phallus,* ne sont pas plus ingénieuses.

Telles sont les variétés progressives qu'éprouva ce simulacre en Égypte. D'abord *Phallus* simple et isolé, puis *Phallus* double, triple; *Phallus* uni à un corps quelconque, arbre, borne, terme, etc.; *Phallus* adhérent à une figure humaine, sans désignation; enfin adhérent à celle désignée sous le nom du dieu *Osiris*.

Là, fut fixée en Égypte la fortune du Phallus. Le culte ne pouvait élever cet emblème à un degré plus éminent qu'en l'adjoignant à l'idole du Dieu-Soleil : cette adjonction n'altéra point la simplicité du culte primitif, et l'on continua de vénérer le *Phallus* isolé; car, dans les religions antiques, une nouveauté admise ne s'établissait jamais aux dépens des anciennes pratiques; et le culte des temps les plus reculés, des temps les plus barbares, existait

souvent à côté des cultes enrichis et ornés par la civilisation.

Le *Phallus* simple et grossier ne perdait rien dans l'opinion publique, tandis que l'on fêtait pompeusement le Phallus illustré par son adhésion à la figure du dieu-soleil *Osiris*.

Ce culte subsista en Égypte jusqu'à la fin du quatrième siècle de l'ère Chrétienne.

Cambyse, roi des Perses, vainqueur des Égyptiens, tua le bœuf *Apis,* et fit fouetter ses prêtres : il était adorateur d'un seul dieu.

Les Grecs, conquérants de l'Égypte, et qui y régnèrent sous le nom de *Ptolémée,* ne changèrent rien au culte des Égyptiens, s'y soumirent, l'embellirent et le fortifièrent; ils furent imités par les empereurs Romains : les Grecs et les Romains adoraient plusieurs dieux. Les Chrétiens n'imitèrent ni les Grecs ni les Romains : ils suivirent les traces de Cambyse, résolurent d'anéantir la religion de l'Égypte : et leur persévérance assura leurs succès.

L'évêque Théophile obtint, en 389, de l'empereur Théodose, la permission de détruire l'idolâtrie Égyptienne. Muni de ses pouvoirs, et escorté d'une foule de moines, il mit en fuite les prêtres, brisa les idoles, démolit les temples, ou y établit des monastères. Le fameux temple de Sérapis, à Alexandrie, fut renversé en cette occasion. Le temple d'Osiris ou de Bacchus, tombant en ruines, fut converti en temple Chrétien. Cette expédition ne

se fit pas sans exciter de sanglantes émotions parmi le peuple. On trouva dans les souterrains du temple de Bacchus, dit l'historien Socrate, plusieurs de ces figures infâmes nommées, par les Grecs, *Phallus* (1).

Tels furent les commencements, les progrès et la ruine du culte du Phallus en Égypte. Je vais rechercher ce que devint ce culte chez d'autres nations.

---

(1) Socrate, *lib. 5, cap. 16; Histoire ecclésiastique,* de Fleury, liv. 19, p. 595.

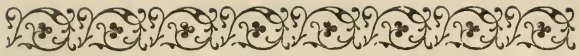

CHAPITRE IV

DU CULTE DU PHALLUS EN PALESTINE ET CHEZ LES HÉBREUX

ANS l'ordre géographique, la Syrie se présente la première; et la partie de la Syrie la plus voisine de l'Égypte est la Palestine.

Quel fut le culte du Phallus dans cette dernière contrée qu'habitaient les Hébreux, peuple favorisé de Dieu, qui, toujours dirigé par la main divine dans la voie sainte, ne cessait de s'en écarter; dont les lois, quoique, dit-on, composées par leur dieu, étaient si mal appropriées au caractère et aux habitudes nationales qu'elles furent presque continuellement violees? C'est ce que je vais rechercher.

Les Moabites et les Madianites, peuples voisins de la Palestine, adoraient un dieu appelé *Baal-Phégor* ou *Beel-Poor* (1). Les premiers écrivains du

---

(1) *Baal, Beel,* n'est qu'une qualification honorable donnée à un objet de culte, qui, chez les Chaldéens, était l'équivalent du

Christianisme qui ont parlé de cette divinité, tels que Saint Jérôme, Rufin, Isidore de Séville, et plusieurs savants commentateurs de la Bible, s'accordent à dire que cette divinité était la même que *Priape*.

Les Hébreux, toujours curieux d'imiter les pratiques superstitieuses de leurs voisins, se firent initier au culte de *Beel-Phégor :* ils forniquèrent avec les filles des Moabites; ils mangèrent de leurs sacrifices, et adorèrent leurs dieux (1).

Le dieu des Hébreux ou des Israélites, étant fort irrité de cette conduite, dit à Moïse : « *Prenez tous les princes du peuple, et pendez-les à des potences en plein jour* (2). »

Moïse ne suivit point l'ordre de Dieu qui voulait épargner le peuple et punir les chefs; il ne les pendit point, mais il dit aux juges d'Israël : « *Que chacun tue ceux de ses parents qui se sont consacrés au culte de Beel-Phégor...* » Il y eut alors vingt-quatre mille hommes qui furent tués (3).

Ce ne fut pas tout; le Seigneur dit encore à Moïse : « *Que les Madianites sentent que vous êtes*

---

mot *Seigneur*. Les Samaritains appelaient cette divinité *Baal*, et les Babyloniens *Bel* ou *Belus*. De ce mot *Baal*, les Grecs ont fait *Abello, Apollon;* les Gaulois *Belenus, Belisama, Bellus-Cadrus*, etc. Il paraît constant que les adjectifs *beau, belle*, dérivent du nom de ces divinités-soleils.

(1) *Nombres*, chap. 25, v. 1 et 2.

(2) *Idem, ibid.*, vers. 3 et 4.

(3) *Nombres*, chap. 25. vers. 5 et 9.

leurs ennemis : tuez-les tous, parce qu'ils vous ont traités en ennemis, en vous séduisant par l'idole de *Phégor* (1). »

Ainsi le sang ruissela dans Israël : des parents égorgèrent leurs parents ; vingt-quatre mille Hébreux furent mis à mort, ainsi que tous les Madianites, pour avoir adressé des hommages au simulacre de ce qui donne la vie (2).

Car il n'en faut pas douter, ce *Beel-Phégor* était une idole à Phallus, située sur la montagne de *Phégor* ou *Phogor,* dont le nom a servi à la composition de celui de cette divinité. C'était le Priape des Grecs et des Romains, comme plusieurs écrivains en conviennent (3).

---

(1) *Idem,* chap. 25, vers. 17 et 18.

(2) Cette affreuse boucherie rappelle ce que fit faire Moïse contre les adorateurs du simulacre doré du taureau *Apis,* appelé communément le *veau d'or.* Moïse s'adressa à ceux de la tribu de Lévi : « *Que chacun mette son épée à son côté ; passez et repassez au travers du camp d'une porte à l'autre, et que chacun* TUE SON FRÈRE, SON AMI, ET CELUI QUI LUI EST LE PLUS PROCHE. »

Les enfants de Levi firent ce que Moïse leur avait ordonné, et il y eut environ vingt-trois mille hommes de tués en ce jour-là. (*Exode,* chap. 32, vers. 27 et 28.)

(3) Voyez ce qu'en dit Saint Jérôme dans son *Commentaire* sur le chapitre 9 du prophète Osée : « *Ipsi autem educti de Egypto fornicati sunt cum Madianitis, et ingressi ad Beel-Phegor, idolum Moabitarum, quem nos* PRIAPUM *possumus appellare.* » Isidore, en ses *Origines,* dit de même : « BEEL-PHEGOR *interpretatur simulacrum ignominiæ : idolum enim fuit Moab, cognomento* BAAL, SUPER MONTEM PHEGOR,

Cette terrible correction, ce moyen violent de convertir un peuple, ne produisit pas l'effet qu'en attendait le législateur Moïse. En tuant les hommes, on ne tue pas toujours les opinions; et l'on vit, plusieurs siècles après, les Hébreux renouveler leur adoration à l'idole de Beel-Phégor. Voici comment le prophète *Osée* fait parler le Seigneur :

« J'ai aimé Israël comme des grappes de raisin trouvées dans le désert; j'ai vu leurs pères avec le même plaisir que l'on voit les premières figues paraître sur le haut du figuier; et cependant ils sont entrés en *Beel-Phégor* » (ou ils ont été initiés aux mystères de *Beel-Phégor)*. « Ils se sont débauchés et plongés dans le désordre; ils sont devenus abominables comme les choses qu'ils ont aimées (1). »

C'étaient des femmes qui desservaient le temple de ce dieu : elles étaient nommées *kedescholhs;* et ce nom, suivant Saint Jérôme, avait la même signification que celui des prostituées qui remplissaient les fonctions de prêtresses de Priape.

Les cérémonies qu'on observait dans le culte

---

quem Latini PRIAPUM *vocant Deum hortorum.* » Rufin, en son livre 3 sur Osée, dit : « BEEL-PHEGOR *figuram* PRIAPI *dixerunt tenere.* » Un autre commentateur de la Bible dit aussi : « BEEL-PHEGOR *Hebræis deus turpitudinis, ut* PRIAPUS *Romanis.* » (Note sur le chap. 25 du livre des *Nombres,* vers. 3.)

(1) Osée, chap. 9, vers. 10.

rendu à Beel-Phégor ont exercé la plume de plusieurs commentateurs de la Bible, et d'autres savants. Il paraît que la principale consistait à se présenter nu devant l'idole. Les adorateurs, suivant Philon, mettaient devant elle en évidence toutes les ouvertures extérieures du corps. Le texte de la Bible semble dire qu'ils s'offraient à l'idole pour se prostituer à elle. Beyer, dans ses additions sur Selden, conclut du texte de la Bible que les filles Moabites se prostituaient d'abord à l'idole, puis aux Israélites (1).

Cette cérémonie infâme se rapporterait assez au culte que les Égyptiennes rendaient au taureau Apis, en se découvrant devant lui, comme il a été dit plus haut.

Le rabbin Salomon-Jarchi attribue au culte de Beel-Phégor une pratique fort indécente et plus ordurière encore. Il serait difficile de trouver dans les fastes des folies humaines un genre d'adoration plus étrange et plus dégoûtant. L'adorateur, suivant ce rabbin, présentait devant l'autel son postérieur nu, soulageait ses entrailles, et faisait à l'idole une offrande de sa puante déjection (2).

---

(1) Beyer sur Selden, *cap. 5. syntagm. 1, Baal-Poor.*

(2) Voici les paroles de Salomon Jarchi, dans son Commentaire sur le livre des *Nombres,* chap. 25 : « *Eo quod distendebant coram illo foramen podicis, et stercus offerebant.* » Hottinger (*Hist. Orient.,* p. 155) exprime la même chose :

Saint Jérôme nous représente cette idole comme portant à la bouche le signe caractéristique de Priape (1).

Les livres de la Bible ne disent plus rien de *Beel-Phegor;* mais ils font mention de quelques autres cultes qui ne diffèrent nullement de celui du Phallus ou de Priape.

Les aïeux du roi *Aza* avaient introduit dans Israël plusieurs espèces de cultes idolâtres; et celui du Phallus ou de Priape était du nombre. La grande prêtresse de cette divinité était même la mère du jeune roi.

« *Aza* chassa de ses terres les efféminés, purgea Jérusalem de toutes les idoles sordides que ses pères avaient érigées (2). »

Il dépouilla sa mère, appelée *Maacha,* de l'autorité dont elle était revêtue, afin qu'elle ne présidât plus au sacerdoce de Priape, et au bocage sacré où la statue de ce dieu était adorée. Il dé-

---

« *Turpiter a cultoribus distento (sit venia verbis) podicis foramine, egestoque onere molesto.* »

On peut consulter sur cet usage religieux Selden, *de Diis Syris, Syntagm. 1,* cap. 4; Beyer, *Addimenta ad Selden,* p. 244 et 245; Elias Schedius, de *Diis Germanis,* p. 84 et 85; *Antiquitates Gronovii,* tom. 7, chap. 13, etc.

(1) Voici le paseage de Saint Jérôme, dans son Commentaire sur le chapitre 9 du prophète Osée : « *Denique interpretatur Beel-Phegor idolum tentiginis habens in ore, id est in summitate pellem, ut turpitudinem membri virilis ostenderet.* »

(2) *Les Rois,* liv. 3, chap. 15, vers. 12.

truisit la caverne où se célébraient ses mystères, et le simulacre de cette divinité crapuleuse, réduit en pièces, fut brûlé dans le torrent de Cedron (1).

Cette divinité, que la Vulgate nomme *Priape,* porte, suivant le texte Hébraïque, le nom de *Mipheletzeth.* Quelques commentateurs l'ont jugée du genre féminin, et ont cru qu'elle était la déesse *Astarté* ou *Vénus*. Les auteurs de la Vulgate auraient-ils pris un sexe pour l'autre, et Priape pour Vénus? Cette opinion n'est pas solidement appuyée, à moins qu'on ne regarde comme très prépondérante, sur une telle matière, l'autorité de Rabelais (2).

On trouve encore, dans les livres des prophètes, un autre témoignage de l'existence du culte du Phallus. Ezéchiel indique, d'une manière assez précise, la fabrication de ce simulacre indécent, et l'abus que les femmes d'Israël en faisaient.

« Vous avez, » leur dit-il, « pris vos riches vêtements, que vous avez cousus l'un à l'autre, pour en faire les ornements de vos *hauts lieux,* et vous avez forniqué sur ces *hauts lieux* (3) d'une

---

(1) *Idem, ibid.*, vers. 13, et *Paralypomenon,* liv. 2, vers. 16.

(2) Rabelais fait de *Mipheletzeth* la souveraine d'une île peuplée par des *Andouilles.* Pantagruel et ses compagnons, après avoir débarqué dans cette île, eurent de terribles combats à soutenir, et passèrent au fil de l'épée une infinité d'Andouilles. Le carnage fut si grand que la *reine des Andouilles* se vit forcée de demander la paix à Pantagruel, qui la lui accorda.

(3) *Les hauts lieux* étaient des sanctuaires établis sur la

manière qui n'a jamais eu ni qui n'aura jamais d'exemple.

» Vous avez pris des objets de parure, des vases d'or et d'argent qui m'appartenaient, et que je vous avais donnés; vous en avez fabriqué des *images du sexe masculin,* et vous avez forniqué avec ces images (1). »

Ainsi les femmes Israélites fabriquèrent, à l'exemple sans doute de quelques peuples voisins des Phallus d'or et d'argent, et en abusèrent d'une étrange manière.

Voilà ce que les livres de la Bible et les ouvrages de leurs commentateurs me fournissent sur le culte du Phallus chez les Hébreux. Ce culte, dont l'existence était une contravention formelle aux lois de ce peuple, commença à se manifester du temps de Moïse, y reparut à différentes époques jusqu'au temps où vivait le prophète Ezéchiel : ce qui comprend un espace d'environ neuf cents ans.

---

cime de quelques montagnes. Là étaient des autels en pierres brutes, des espèces de colonnes ou d'obélisques grossiers, objets de l'adoration de plusieurs peuples.

(1) *Fecisti tibi imagines masculinas et fornicata es in eis.* Ezéchiel, chap. 16, vers. 17.

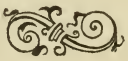

CHAPITRE V

DU CULTE DU PHALLUS EN SYRIE, EN PHÉNICIE, EN PHRYGIE, EN ASSYRIE ET EN PERSE

A l'extrémité de la Syrie, et sur les bords de l'Euphrate, était *Hiérapolis* ou la ville sacrée. Dans son enceinte s'élevait un temple, renommé par sa grandeur et sa magnificence. Jamais, dans aucune contrée de la terre, le Phallus ne fut plus honoré que dans ce lieu; jamais on ne lui éleva des monuments plus imposants, plus colossaux (1).

L'auteur du *Traité de la Déesse de Syrie,* qui a décrit le temple de cette ville et les objets sacrés qu'il contenait, va nous en fournir la preuve (2).

---

(1) Cette ville est aujourd'hui nommée *Bambich* ou *Bambouck*. C'est Séleucus qui lui donna le nom d'*Hiérapolis*. Les Syriens, avant, l'appelaient *Magog*. Il ne faut pas la confondre avec une autre *Hiérapolis* située dans l'Asie Mineure.

(2) Ce traité a été attribué à *Lucien,* et se trouve encore parmi ses Œuvres; mais l'extrême crédulité qu'on y remarque prouve qu'il n'appartient point à cet auteur incrédule.

« Ce temple, » dit-il, « est le plus vaste de tous ceux de la Syrie; il n'y en a point de plus saint; aucun lieu n'est plus consacré par la dévotion des peuples. Il renferme les ouvrages les plus précieux et les offrandes les plus antiques. On y voit plusieurs merveilles, des statues dignes des dieux dont elles offrent l'image, et qui manifestent leur présence... Ses richesses sont immenses : l'Arabie, la Phénicie, Babylone et la Cappadoce, lui paient un tribut. Les Ciliciens et les Assyriens y apportent ce que leur pays a de plus précieux. J'ai vu le trésor où sont déposées ces richesses : il contient un grand nombre de vêtements, et beaucoup d'autres objets qui égalent en valeur l'argent et l'or. On ne célèbre d'ailleurs, chez aucun peuple, autant de fêtes et de solennités. »

Ce temple, bâti sur une élévation au milieu de la ville, était entouré de deux enceintes. Il avait cent toises d'étendue. Les richesses abondaient dans son intérieur. L'or brillait sur les portes; la voûte en était toute couverte. Les parfums de l'Arabie flattaient délicieusement l'odorat; et les yeux étaient éblouis par de nombreuses statues d'or enrichies de pierreries. Mais ce qu'on y voyait de plus remarquable était le trône du soleil et la statue d'Apollon, que l'auteur, de qui j'emprunte ces détails, dit avoir vu se mouvoir et s'élever jusqu'à la voûte du temple. Les prêtres, pour maintenir et accroître la dévotion du peuple, ne négli-

geaient rien pour flatter tous ses sens, étonner les esprits.

Je ne suivrai pas cet écrivain enthousiaste et crédule dans ses descriptions longues et pompeuses qui sentent le terroir, et qui offrent les écarts ordinaires de l'imagination orientale. Je reviens à mon sujet.

Devant le portique de ce temple magnifique, s'élevaient deux Phallus colossaux, dont la hauteur prodigieuse fait suspecter d'exagération notre écrivain, ou d'erreur ses copistes.

Ces deux simulacres du sexe masculin avaient, suivant lui, 300 orgies d'élévation : ce qui revient à 1706 pieds 3 pouces mesure de France (1), proportion exorbitante ! Ces Phallus auraient donc eu en hauteur trois fois la longueur du temple, qui n'avait que 100 orgies ou 568 pieds 9 pouces. Cette disproportion choquante entre la longueur de l'édifice et la hauteur des Phallus a fait croire qu'il fallait retrancher un zéro, et lire 30 orgies de hauteur au lieu de 300 : ce qui réduisait ces monuments à la hauteur plus convenable de 170 pieds 7 pouces et demi, hauteur encore très considérable, puisqu'elle se rapproche de celle des tours de Notre-Dame de Paris (2).

---

(1) L'orgie est une mesure de six pieds Grecs. Le pied Grec ayant 11 pouces 4 lignes et demie de Paris, l'orgie doit avoir 5 pieds 8 pouces 3 lignes.

(2) Les tours de Notre-Dame de Paris ont 204 pieds de hau-

Sur ces Phallus était gravée cette inscription : *Bacchus a élevé ces Phallus à Junon, sa belle-mère (1).*

C'est ici un des exemples de l'usage, constamment suivi par les Anciens, d'associer le Phallus aux divinités-soleil. Dans ce temple était le trône de cet astre; et la plus brillante statue qui en décorait l'intérieur était celle d'Apollon, dieu-soleil. Bacchus, qui éleva ces Phallus, était, ainsi qu'Osiris, le dieu-soleil des Égyptiens. Tous les deux ont pour symboles le taureau céleste et le Phallus extrait de la figure de cet animal.

Ces deux énormes Phallus, qui figuraient devant ce temple comme deux tours figurent devant le portail de nos églises gothiques, paraissent avoir servi de modèle à ces sortes de constructions, si généralement adoptées dans les derniers siècles. On nommait, du temps de Vitruve, *phalæ* des tours rondes dont la cime représentait un œuf. Les tours qui servaient à la défense des camps et des villes portaient aussi le même nom dans le Moyen-âge (2). La conformité des noms, les rapports qui

---

teur. Elles ne surpasseraient donc celle du Phallus que d'environ 33 pieds.

(1) Homère pensait honorer Junon en lui prêtant des *yeux de bœuf;* mais Bacchus, dans cette offrande, nous donne de cette déesse une bien plus grande idée. C'est le cas de s'écrier: *O altitudo!*

(2) Voyez le *Glossaire* de Du Cange, au mot *Phalæ*.

existent entre les formes, et surtout entre la disposition de ces Phallus et celle des tours de nos églises gothiques, donnent beaucoup de vraisemblance à cette opinion.

Ces deux Phallus servaient non seulement à la décoration de la façade du temple, mais encore aux cérémonies du culte : voici comment :

« Tous les ans, » continue notre auteur, « un homme monte jusqu'au sommet de ces monstrueux simulacres, et y demeure pendant sept jours. Il attire à lui, par le moyen d'une longue chaîne, les vivres dont il a besoin, et le bois dont il se construit une espèce de siège en forme de nid. Un prêtre debout, placé au bas du Phallus, reçoit les offrandes de la multitude qui vient au temple, et il répète tout haut les noms de ceux qui les ont faites. L'homme, perché sur le Phallus, les entend ; et, à chaque nom, il adresse pour le dévot une prière à Dieu. Pendant cette prière, il frappe sur un instrument d'airain, qui rend un son désagréable. »

Pendant les sept jours et les sept nuits que ce diseur de prières restait sur la pointe élevée d'un de ces Phallus, il devait bien se garder de s'endormir. On racontait que, s'il se laissait aller à l'attrait du sommeil, un scorpion viendrait le piquer douloureusement et le réveiller (1).

---

(1) Cette opinion se rapporte aux monuments symboliques du culte de *Mithra,* dieu-soleil des Persans. Ce dieu y est repré-

Il paraît que, dans le temps où voyageait en Syrie l'auteur que je cite, les opinions étaient fort partagées sur l'origine de cette cérémonie. Les uns croyaient que cet homme si haut monté, étant plus voisin du ciel, pouvait plus facilement communiquer avec les dieux. Quelques-uns pensaient que son séjour sur la cime de cette espèce d'obélisque était un acte commémoratif du déluge de Deucalion, où les hommes grimpèrent sur les arbres et sur les montagnes pour se soustraire à l'inondation; mais notre auteur est d'une autre opinon : il croit que c'est en l'honneur de Bacchus que cette cérémonie est pratiquée.

« Tous ceux qui élèvent des Priapes à Bacchus, » dit-il, « placent sur ces mêmes Priapes des hommes de bois. Pour quelle raison y placent-ils ces figures? c'est ce que je ne dirai pas; mais il me paraît que c'est pour représenter cette figure de bois qu'un homme monte sur le Phallus. »

La figure de ces hommes de bois montés sur la cime d'un Phallus se retrouve dans une gravure des *Antiquités* de Caylus. Elle représente un groupe

---

senté tenant sous lui un taureau renversé qu'il égorge. On y voit toujours un scorpion qui mord les parties génitales de ce taureau. Ce scorpion agit sur l'extrémité du membre du taureau comme il agit sur l'extrémité de ces Phallus. Cette identité d'action sur deux objets semblables décèle les rapports mystiques qui existent entre ces deux objets, et concourt à établir l'affinité du membre génital du taureau avec les Phallus adorés.

composé d'un Phallus énorme et de deux enfants. L'un d'eux est assis, et semble soutenir le Phallus qu'il ne peut embrasser; l'autre est absolument juché sur la cime. Il est évident que les figures décrites par l'auteur du *Traité de la Déesse de Syrie,* et celles que Caylus nous retrace, ont été copiées sur le même type (1).

En décrivant les divers objets contenus dans le même temple, notre auteur ajoute qu'il s'y trouve plusieurs de ces Phallus en bois, sur lesquels sont sculptés de petits hommes munis de « gros Priapes, et que ces figures sont appelées *Nevropastes,* c'est-à-dire, nerfs tendus.

» Ces Phallus se voient aussi dans le temple; et, sur la droite, on trouve un petit homme d'airain, assis et portant un Priape (2). »

Cette dernière espèce de Phallus est parfaitement semblable à celle qui était en usage en Égypte, et que les femmes promenaient dans les campagnes. Caylus et Denon en ont donné des figures (3).

En Phénicie, pays voisin de la Syrie, le Phallus était encore en honneur; et, comme ailleurs, on l'associait au culte du soleil. Cet astre y était adoré sous le nom d'*Adonis* ou de *Seigneur*. Cette divi-

---

(1) Caylus, *Antiquités,* tom. 7, pl. VII, n. 1 et 2.

(2) Œuvres de Lucien. *Traité de la Déesse de Syrie.*

(3) Voyez ci-dessus, chap. III.

nité est absolument la même que l'Osiris de Memphis, et le Bacchus de Thèbes en Égypte (1).

C'est à Biblos que ce culte était particulièrement célébré. On y adorait dans le même temple *Astarté* ou la *Vénus Biblienne*. Vénus, qui préside à la génération des êtres, qui, comme Isis, était le symbole de l'humidité fécondante, Vénus, dis-je, amoureuse du bel Adonis, offrait l'emblème de la terre au printemps qui, avide de la chaleur du soleil, ouvre son sein à ses rayons, et en est fécondée.

A l'exemple des Égyptiens qui célébraient la mort d'Osiris et sa résurrection, on célébrait à Biblos, par le deuil et les larmes, la mort d'Adonis. Bientôt on annonçait sa résurrection : à la fête lugubre succédaient des cérémonies où se manifestait la joie publique. C'était alors que le Phallus, symbole de la résurrection de la nature, au printemps, était porté en triomphe (2).

---

(1) Selden, *de Diis Syris, syntagm. 2,* dit : « *Eumdem enim Osiridem et Adonim intelligunt omnes.* » Ausone, épigramme 29, dit encore : « *Oggygia me Bacchum vocat, Osirim Ægyptus putat, Arabica gens Adoneum.* »

(2) Meursius, *de Festis Græcorum,* liv. 1, *Adonia.* Les Hébreux rendirent un culte à *Adonis* sous le nom de *Thammuz*. Ezéchiel se plaint des femmes qui venaient s'asseoir à la porte septentrionale du temple, et pleurer la mort de *Thammuz*. Ce dieu *Thammuz* paraît être le même que *Chamos* ou *Chamosh,* qu'adoraient les Chananéens (ou Phéniciens), les Moabites et les Madianites, et auquel Salomon bâtit un temple que Josias détruisit dans la suite. Quant au nom d'*Adonis,* il signifie *seigneur, maître,* ainsi qu'*Adon* et *Adonaï.*

Les prêtres de Biblos, pour rendre raison de la présence du Phallus dans ces solennités joyeuses, imaginèrent la fable du sanglier furieux qui blessa *Adonis* aux parties de la génération: ils dirent que ce dieu, étant guéri de sa blessure, consacra le Phallus, image de la partie blessée.

C'est cette fable que les Grecs ont, suivant leur coutume, brodée, amplifiée et altérée, mais dont ils ont conservé les principaux caractères: la mort ou la blessure d'Adonis, et sa résurrection ou sa guérison.

Si l'on se reporte en Phrygie, on trouve le culte du Phallus associé également à celui du soleil, et fondé sur une fable pareille.

Le dieu-soleil de cette contrée était nommé *Atis;* et, pour expliquer au peuple la cause de la présence du Phallus dans les cérémonies religieuses qu'on célébrait en l'honneur de cette divinité régénératrice, les prêtres composèrent plusieurs fables qui s'accordent à dire que le jeune et beau Phrygien, nommé *Atis,* se mutila lui-même, ou fut mutilé par d'autres.

Suivant toutes ces fables orientales, Égyptiennes, Phéniciennes, Phrygiennes, c'est toujours après un évènement funeste et malheureux que le Phallus paraît publiquement, et reçoit des hommages divins, parce que c'est après les frimas et la stérilité de la nature végétante que le soleil paraît, et répand partout la vigueur et la fécondité.

Diodore de Sicile nous apprend que les Égyptiens n'étaient pas les seuls qui honorassent le Phallus: plusieurs autres peuples les imitaient á cet égard. Dans l'Assyrie comme dans la Phénicie, le Phallus figurait dans les mystères et dans les pompes religieuses.

Alexandre Polyhistor, en parlant du temple de Bélus à Babylone, et des idoles variées et monstrueuses qui s'y trouvaient, dit qu'une de ces idoles avait deux têtes: l'une appartenant à l'homme et l'autre à la femme, ainsi que les parties de la génération des deux sexes (1). On verra ailleurs de pareils amalgames de deux sexes en une même figure.

Le géographe *Ptolémée* témoigne que le symbole de la reproduction des êtres était consacré, non seulement chez les Assyriens, mais encore chez les Perses. « Les membres destinés à la génération, » dit-il, « sont sacrés chez les peuples de l'Assyrie et de la Perse, parce qu'ils sont les symboles du Soleil, de Saturne et de Vénus: planètes qui président à la fécondité (2). »

On voit que ce n'était pas le simulacre du sexe masculin seulement, mais aussi celui du sexe féminin, que les Assyriens et les Perses consacraient

---

(1) Alexand. Polyhist. *in Chald., apud Syncell.*, p. 29.

(2) Ptolémée, *Geograph., lib. 1.*

dans leurs cérémonies religieuses. On trouvera d'autres exemples de cette réunion de la figure des deux sexes.

Parmi les bas-reliefs antiques et allégoriques de Mithra, dieu-soleil des Perses, on en trouve où le symbole de la fécondité est figuré par un homme tenant en main son Phallus, qui est dans un état propre à la fécondation.

Ces bas-reliefs allégoriques, qui sont assez communs, représentent un homme coiffé du bonnet Phrygien, et tenant sous lui un taureau qu'il vient d'égorger. C'est l'emblème du soleil triomphateur, du taureau céleste (1).

Dans les ruines de Persépolis, on voit, suivant un voyageur moderne, plusieurs bas-reliefs qui retracent la même scène ; mais, au lieu du taureau, c'est un bouc, que l'homme, symbole du soleil, égorge (2) : ce qui prouverait que les anciens Perses avaient, comme les Égyptiens, également adopté pour symboles du soleil printanier les signes zodiacaux renfermés dans la même division : le Taureau et le Bouc.

---

(1) Voyez l'*Histoire physique, civile et morale de Paris,* tome 1er, p. 160, 2e édit.; Paris, Guillaume, libraire, rue Hautefeuille, n° 14.

(2) *Voyage du Bengale à Scyras,* par Franklin.

CHAPITRE VI

DU CULTE DU PHALLUS CHEZ LES INDIENS

Après avoir parcouru tout l'espace qui existe entre les bords du Nil et ceux de l'Indus, et avoir trouvé chez les diverses nations qui occupent cette vaste étendue de pays le culte du Phallus établi, je vais examiner quel fut et quel est encore ce culte chez les Indiens anciens et modernes.

Ces peuples diffèrent de ceux dont nous avons parlé en ce que, malgré les efforts des missionnaires Musulmans et Chrétiens, ils ont conservé, pour la plupart, leur religion antique, ses dogmes et ses cérémonies.

Bardésane a vu chez eux, et dans un antre profond, une statue, de dix à douze coudées de hauteur, qui, en un seul corps, représentait l'homme et la femme. La moitié du visage, un bras, un pied, appartenaient au sexe masculin ; et l'autre moitié du corps au sexe féminin. Sur la mamelle droite on voyait le soleil, et sur la gauche la lune en

peinture; tout le reste du corps représentait des figures de montagnes, de mers, de fleuves, de plantes et d'animaux. Les brachmanes, anciens philosophes Indiens, disaient que Dieu avait donné cette statue hermaphrodite à son fils, afin qu'elle lui servît de modèle, lorsqu'il créa le monde. Elle était l'emblème des principes actifs et passifs de la Nature. C'est ce que nous apprend Porphyre de cette figure symbolique des deux sexes, par laquelle les anciens Indiens représentaient la génération des êtres (1).

On voit bien, dans cette description, que les deux sexes sont l'emblème de la génération; mais on n'y voit pas figurer le signe qui caractérise le sexe masculin, nommé *Priape* ou *Phallus*, et que les Indiens appellent *Lingam*. Le silence de Bardésane ne prouve pas que ce signe était inconnu chez les Indiens, lorsque, il y a environ quinze cents ans, il voyagea parmi eux. Bardésane a bien pu n'y pas tout voir; il a pu aussi y voir des *Lingams*, et ne pas en parler, parce que ces simulacres ne lui présentaient rien d'extraordinaire, rien qu'il n'eût vu plusieurs fois dans son pays; et Porphyre, qui le cite, a pu aussi ne point relater tout ce que Bardésane avait mentionné sur le culte des Indiens.

---

(1) Porphyre, *de Styge*, p. 283; *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tom. 31, p. 136.

Cette citation sert à prouver que la figure des deux sexes réunis était anciennement chez les Indiens un objet sacré; elle prouve aussi que ces peuples ont scrupuleusement conservé jusqu'à nos jours les rites et les cérémonies qu'ils observaient il y a environ quinze siècles; car la figure que Bardésane a remarquée dans l'Inde à cette époque ancienne existe encore aujourd'hui dans la même forme (1).

Cette attention à ne rien altérer dans les pratiques de la religion me fait croire que la figure du *Phallus* ou du *Lingam*, que les Indiens vénèrent comme un objet sacré, était également vénérée par eux dans des temps très reculés.

Je suis confirmé dans cette opinion par le rapport de plusieurs voyageurs dans l'Inde, qui ont vu sur les murs des *pagodes* ou temples de ce pays, dont la structure remontait à la plus haute antiquité, des bas-reliefs qui représentaient le simulacre du

---

(1) L'abbé Mignot, dans un second *Mémoire sur les anciens philosophes de l'Inde,* après avoir cité le passage de Porphyre sur le voyage de Bardésane, dit, à propos de cette figure à deux sexes : « Cette espèce de *Lingam* se trouve encore aujourd'hui dans l'Inde, comme on le voit par les figures des idoles de ce pays qui ont été envoyées à M. le marquis de Marigny. » (*Mém. de l'Acad. des Inscript.,* tom. 31, p. 136.) Un autre écrivain témoigne l'existence de cette figure : « Elle est appelée aujourd'hui, » dit-il, « *Ardhanary-Eswara.* Ce mélange fut fait, disent les bramines, parce que *Eswara* (ou *Chiven*), amoureux de *Parvatti,* lui donna la moitié de son corps. » *Mœurs des Bramines,* par Abraham Roger, p. 154.)

sexe masculin, appelé *Lingam*, avec des formes très variées. Enfin, dire à ceux qui connaissent l'éloignement des Indiens pour les innovations religieuses que le culte du *Lingam* existe, c'est leur prouver qu'il a existé depuis très longtemps.

Les Phallus, appelés *Lingam* dans l'Inde, s'y trouvent sous plusieurs formes : il en est d'isolés, de combinés avec la figure du sexe féminin ; il en est qui, par leur petitesse, doivent être mis au rang des amulettes ; d'autres qui sont d'une grandeur très disproportionnée avec le corps auquel ils adhèrent.

Les Indiens de la secte de *Chiven*, une des trois principales divinités, ont une grande vénération pour le *Lingam :* c'est sous cette forme que ce dieu est adoré dans les pagodes ; mais quand on le porte en procession dans les rues, son idole alors a la figure d'un homme (1).

Trois symboles réunis expriment ordinairement, dans les lieux consacrés au culte, les trois principales divinités : *Brama*, *Wischnou* et *Chiven*. Cette Trinité Indienne est caractérisée par un piédestal,

---

(1) Abraham Roger, p. 157. *Chiven* ou *Siven, Sib, Seib, Schiva Esswara, Ixora* ou bien *Routren, Roudra, Mayessouren, Mahaden, Sangara,* etc., sont les noms de la même divinité. Quelques-uns se ressemblent, et sont prononcés différemment dans divers cantons de l'Inde, ou différemment orthographiés par les Européens. Ce dieu a beaucoup de rapport avec le Priape des Grecs et des Romains.

sur lequel est un vase, d'où s'élève un corps en forme de colonne. Le piédestal signifie *Brama ;* le vase posé dessus indique la figure du sexe féminin et l'emblème de *Wischnou;* la colonne qui s'élève du sein de ce vase désigne le sexe masculin, emblème de *Chiven*.

L'intérieur des pagodes et leur extérieur offrent des peintures et des sculptures bien faites pour blesser les yeux de tout autre peuple que les Indiens : il s'y trouve souvent des scènes d'une indécence révoltante. Les pagodes, les chemins, les lieux destinés à loger les voyageurs, que les Perses nomment *caravanserais*, et les Indiens *chauderies*, offrent partout le *Lingam*. La pagode de *Villenour*, située à deux petites lieues de Pondichéry, contient, dans son enceinte, une tour consacrée au *Lingam*. Cette tour est entourée de figures colossales et fort anciennes de ce simulacre de la masculinité (1). La célèbre et antique pagode de *Jagrenat*, celle non moins ancienne d'*Elephanta* près de Bombay, dont *Willam Alen* a dessiné les bas-reliefs en 1784, offrent les tableaux les plus indécents qu'une imagination corrompue puisse concevoir (2)

---

(1) *Essais historiques sur l'Inde,* par Delaflotte, p. 206, et *Voyage de Grandpré dans l'Inde.*

(2) Dans l'ouvrage Anglais intitulé : *An Account of the remains of the Worship of Priapus,* etc. *by R. P. Knight,* publié en 1791, on a gravé plusieurs monuments antiques de l'Inde qui ont rapport au culte de Priape. On y voit deux

Sur la porte d'une des villes du petit royaume de *Sisupatnam*, on voit une statue de *Sita*, femme du dieu *Wischnou*, incarné sous le nom de *Ram*. Cette statue, dans les proportions naturelles, est accompagnée de six faquirs ou pénitents Indiens, placés de manière que trois sont d'un côté et trois de l'autre. Ces pénitents sont représentés à genoux, entièrement nus, les yeux levés vers l'épouse du dieu, et tenant chacun des deux mains leur Phallus, dont ils semblent faire une offrande à cette divinité (1).

Sur la côte de Malabar se voient plusieurs pagodes dont les façades sont chargées de bas-reliefs, qui représentent les scènes les plus étonnantes pour des yeux Européens : tels sont ceux de la célèbre pagode de *Gondoulour*, située entre Pondichéry et Trinquebar, dont les vastes édifices forment quatre grands corps de bâtiments réunis; tels sont ceux bien plus remarquables encore de la pagode de *Tricoulour*, située entre Pondichéry et Madras. Le culte du Phallus s'y voit exprimé avec les raffinements les plus extraordinaires. On y distingue une figure d'homme armée d'un *Lingam* d'une grandeur

---

ex-voto tirés de la pagode de *Tanjore*, dont l'un réunit les deux sexes. On remarque surtout la gravure d'un bas-relief de la pagode d'*Elephanta*, qui représente un groupe exécutant l'action infâme que les Latins désignaient par le mot *irrumatio*.

(1) *Dictionnaire de la Fable*, par Noël, au mot *Sita*.

prodigieuse, qui, se repliant comme le serpent de Laocoon, contourne les membres nus de plusieurs femmes, et vient enfin aboutir vers une dernière, comme un but qui lui est destiné. Les attitudes les plus étranges, que le génie lascif de l'Arétin n'a pu imaginer, se trouvent dans ces bas-reliefs consacrés par le culte, ainsi que dans ceux qui décorent les chars destinés aux pompes religieuses.

Un Français, récemment arrivé de l'Inde, et qui me fournit ces détails, m'assure avoir furtivement pénétré dans le sanctuaire le plus secret de la pagode appelée *Tréviscaré,* qui est consacrée au culte de Chiven, et y avoir vu une espèce de piédestal, en granit, composée d'une large base et d'une colonne qui supporte un bassin du milieu duquel s'élève verticalement un *Lingam* colossal, d'environ trois pieds de hauteur. Au-dessous, et sur la pierre qui forme le vase, est une vaste échancrure qui représente le sexe féminin : cet emblème caractérise la Trinité de la religion Indienne. Dans ce sanctuaire, qui n'est éclairé que par le toit, et sur cette pierre sacrée, les prêtres de Chiven initient aux mystères de l'amour les jeunes *devedassis* ou danseuses, que les Européens nomment *bayadères,*, et qui, consacrées au culte, servent aussi aux plaisirs du public, et sont, comme étaient les courtisanes de la Grèce, prêtresses et prostituées.

Que dire de ces indécences, lorsqu'on est convaincu que ce n'est point le libertinage, mais la

religion qui les a imaginées ? Un voyageur moderne fait, à propos de ces tableaux scandaleux, cette sage réflexion : « Ne jugeons point des coutumes des peuples avec lesquels nous n'avons aucune ressemblance d'après nos préjugés et nos habitudes : ces figures choquent les Européens; elles inspirent aux Indiens des idées religieuses (1). »

Les Indiens ont cru donner plus d'expression ou de vertu à l'emblème de la fécondité, en réunissant les parties génératives des deux sexes. Cette réunion, que quelques écrivains confondent avec le *Lingam,* est nommée *Pulleiar*. C'est sans doute un extrait de la statue moitié mâle, moitié femelle, que Bardésane avait autrefois vue dans l'Inde. « Ce symbole, aussi naïf qu'énergique, est, » dit *Sonnerat,* « la forme la plus sacrée sous laquelle on adore *Chiven :* il est toujours dans le sanctuaire de ses temples. »

Les sectateurs de ce dieu ont une grande dévotion au *Pulleiar :* ils l'emploient comme une amulette ou un préservatif; ils le portent pendu à leur cou; et les moines, appelés *Pandarons,* ne marchent jamais sans cette religieuse décoration. D'autres renferment le *Pulleiar* dans une boîte en argent, qu'ils attachent à leurs bras. Sonnerat nous apprend

(1) *Voyage à Canton,* et *Observations sur le voyage de la Chine,* de lord Marcartney, par Charpentier-Cossigny.

que les sectateurs de *Wischnou* méprisent cette pratique, et la regardent comme infâme.

Les Indiens ont encore un petit joyau, d'or ou d'argent, appelée *Taly,* que les femmes pendent ordinairement à leur cou comme une amulette. Elles le reçoivent, le jour de leurs noces, des mains de leurs époux, qui, eux-mêmes, le tiennent des Brames. Ces bijoux portent l'empreinte de quelques hiéroglyphes qui représentent le *Pulleiar* ou le *Lingam.* C'est à leur occasion que *Sonnerat,* duquel j'emprunte ces détails, rapporte l'anecdote suivante :

Un capucin missionnaire eut une grande querelle avec les Jésuites de Pondichéry, laquelle fut portée devant les tribunaux. Les Jésuites, très tolérants lorsque la tolérance favorisait leurs desseins ambitieux, n'avaient point contrarié l'usage de cette amulette. M. de *Tournon,* légat apostolique du Saint-Siège, qui ne badinait pas sur de telles matières, et qui n'aimait guère les Jésuites, prohiba rigoureusement le *Taly,* et prescrivit aux Chrétiennes de l'Inde de porter en place une croix ou une médaille de la Vierge. Les Indiennes, attachées à leurs anciennes pratiques, se refusèrent au changement. Les missionnaires, craignant de perdre les fruits de leur zèle, et de voir diminuer le nombre de leurs néophites, entrèrent en composition, et prirent avec les Chrétiennes de l'Inde un *mezzo-termine.* Il fut convaincu que l'on graverait

une croix sur le *Taly*. Par cet arrangement, le signe du Chrétien fut accolé au simulacre des parties de la génération des deux sexes (1).

Quelques *Lingams* de l'Inde sont, comme étaient certains Phallus de l'Égypte et de la Syrie, d'une grandeur colossale, et très disportionnés aux corps auxquels ils adhèrent : tels sont les *Lingams* de la pagode de *Villenour,* qui sont isolés, et ceux qu'on voit dans les bas-reliefs de celle d'*Elephanta,* qui adhèrent à des corps humains, etc. Un voyageur, dans cette partie du monde, rapporte un exemple remarquable d'un *Lingam* gigantesque attenant à un Terme.

En passant vis-à-vis la côte de Trovancour, près le cap Comorin, ce voyageur, officier de marine, envoya un bateau à terre pour prendre des informations. « Le bateau, à son retour, apporta », dit-il, « un *Lingam* ou *Priape* que les canotiers avaient enlevé d'une niche pratiquée dans un Terme, où il était exposé à la vénération publique. Le dessin n'en était que trop bien fini ; car il était indécent par la recherche de la sculpture.... Les canotiers l'avaient pris pour servir de timon au gouvernail du bateau. Ils avaient gouverné le ba-

---

(1) *Voyage aux Indes et à la Chine,* par Sonnerat, depuis 1774 jusqu'en 1781, tom. 1, liv. 2.

teau avec ce *Phallus,* dont on peut juger les dimensions d'après cet usage (1). »

Les rites et les cérémonies observés dans l'Inde pour honorer le *Lingam*, et pour en tirer des avantages, se rapportent, à plusieurs égards, à ceux que pratiquaient les anciens Égyptiens.

Les prêtres de Chiven, chaque jour, à l'heure de midi, ornent de guirlandes de fleurs et de sandal le *Lingam* sacré ; et, pour se rendre dignes de cette auguste fonction, ils s'y préparent en se purifiant par un bain.

Dans la cérémonie appelée *Nagapoutché,* ou office de la couleuvre, ce sont les femmes qui remplacent les prêtres. Elles portent sur le bord d'un étang un *Lingam* en pierre, représenté entre deux couleuvres ; lavent cet emblème de la génération, après s'être purifiées elles-mêmes par un bain ; brûlent devant lui des morceaux de bois affectés à ce sacrifice ; lui jettent des fleurs et lui demandent des richesses, une nombreuse postérité, et une longue vie pour leurs maris (2). Les Indiens croient fermement que, si la cérémonie est faite dans les formes prescrites, on obtient tout ce qu'on demande.

---

(1) *Voyage dans l'Inde et au Bengale,* en 1789 et 1790, par L. de Grandpré, officier de marine, tom. 2, p. 110.

(2) *Voyage aux Indes et à la Chine,* par Sonnerat, tom. 2, 2e édit., p. 46.

Chaque sectateur de Chiven est tenu de faire l'*Abichegam,* cérémonie qui fait partie du *Poutché,* ou des actes journaliers de dévotion obligée. « Elle consiste », dit M. Sonnerat, « à verser du lait sur le *Lingam.* On conserve ensuite, avec le plus grand soin, cette liqueur ; et on en donne quelques gouttes aux mourants, pour leur faire mériter par là les délices du Caïlasson (1), qui est le paradis des Indiens. »

Les moines de Chiven sont nommés *Pandarons.* Ils se barbouillent le visage, la poitrine et les bras, avec des cendres de bouse de vache ; ils parcourent les rues, demandent l'aumône, et chantent les louanges de Chiven, en portant un paquet de plumes de paon à la main et le *Lingam* pendu au cou (2).

Les *Cachi-caoris* sont une espèce de *Pandarons* qui font le pelérinage de *Cachi,* d'où ils rapportent de l'eau du Gange dans des vases de terre. Ils doivent la transporter jusqu'à *Ramessourin,* près du cap Comorin, où est un temple très renommé de Chiven. Ils répandent cette eau sacrée sur le *Lingam,* adoré dans ce temple sous le nom de *Ramanada-Suami,* qui signifie *Dieu adoré par Brama.* On ramasse cette eau qui a découlé du

---

(1) *Idem, idem,* tom. 2, p. 44.
(2) *Idem, idem,* tom. 2, p. 50.

Lingam, et on la distribue aux Indiens, qui la conservent religieusement, et qui sont en usage d'en verser quelques gouttes sur la tête et dans la bouche des agonisants. Ils en boivent, et croient que cette eau les lave de toute souillure, et les rend dignes d'arriver, après leur mort, dans les célestes béatitudes (1).

Les *Andis* ou pénitents sont dans l'Inde ce que les *Fakirs* sont dans le Mogol. Presque tous sectateurs de *Chiven,* ils offrent continuellement leur adoration au *Lingam,* qui est à peu près l'unique meuble dont ils sont pourvus (2).

On trouve encore dans l'Inde une secte particulière de *Chiven,* dont ceux qui la composent sont nommés *Laris :* on les voit tous nus, couverts de cendres, demander l'aumône le *Lingam* à la main. Parmi ces mendiants, on révère comme des saints ceux qui tiennent constamment les deux mains sur la tête en empoignant le *Lingam.* Les gens charitables leur donnent à manger, et leur portent les morceaux à la bouche (3).

Le Lingam sortant des mains de l'ouvrier est un meuble sans vertu; il n'en acquiert que lors-

---

(1) *Voyage aux Indes et à la Chine,* par Sonnerat, tom. 2, p. 53.

(2) *Essais historiques sur l'Inde,* par Delaflotte, p. 206, etc.

(3) *Essais historiques sur l'Inde,* par Delaflotte, p. 192.

qu'un brame l'a béni, et y a incorporé la divinité par des prières et des cérémonies (1).

Les prêtres de *Chiven* ne se mutilent pas comme ceux de *Wischnou;* mais ils sont obligés d'approcher du *Lingam* entièrement nus et en présence du public. L'obscénité de l'idole, les scènes voluptueuses peintes ou sculptées sur les murs de la plupart des temples de ce dieu, n'empêchent pas que la chasteté la plus rigoureuse ne leur soit prescrite; et, lorsqu'ils exercent leur ministère, on leur fait une loi de s'abstenir même des désirs que ces images licencieuses pourraient faire naître. Si ces prêtres, y arrêtant leur pensée, avaient alors le malheur d'éprouver une émotion que l'imagination transmet aux organes extérieurs, cette émotion, que leur nudité absolue rendrait visible, serait sévèrement punie. « Si le peuple, » dit Sonnerat, « venant faire ses adorations, s'apercevait qu'ils éprouvassent le moindre mouvement de la chair, il les regarderait comme infâmes, et finirait par les lapider (2). »

Les femmes stériles viennent mettre en contact certaines parties de leur corps avec l'extrémité du *Lingam* consacré à cet effet. On y conduit même des bestiaux que l'on soumet à la

---

(1) *Idem, idem,* p. 206, tom. I, p. 311.

(2) *Voyage aux Indes et à la Chine,* par Sonnerat, tom. I, p. 311.

même cérémonie, afin qu'ils multiplient plus abondamment. Cet usage, avec ce motif, se pratiquait, comme on le verra dans la suite, chez les Grecs et les Romains.

Duquesne a vu, dans les environs de Pondichéry, les jeunes mariées venir faire à cette idole de bois le sacrifice complet de leur virginité. Dans une partie de l'Inde, appelée *Canara,* ainsi que dans les environs de *Goa,* de pareils sacrifices sont en usage. Les jeunes filles, avant d'épouser, offrent et donnent dans le temple de *Chiven* les prémices du mariage à une semblable idole dont le *Lingam* est de fer; et l'on fait jouer à ce dieu le rôle de sacrificateur (1).

Dans quelques pays de l'Inde, les prêtres, plus adroits, ont ravi à ce dieu une fonction aussi précieuse. Ce sacrifice, bien préférable au premier, a paru sans doute plus saint aux sacrificateurs et plus doux aux victimes.

Le roi de Calicut, par exemple, cède au plus considéré d'entre les prêtres de son royaume, pendant une nuit, la jeune fille qu'il va épouser, et paie ce service par une somme considérable (2).

A Jagrenat, une jeune fille, introduite pendant la nuit dans la pagode, doit en épouser la divinité.

---

(1) *Voyage dans l'Inde,* par Duquesne.

(2) *Voyage dans l'Inde,* par l'amiral Van Caerden.

Un prêtre, à la faveur des ténèbres, s'empare des prémices qu'elle croit offrir à un dieu (1).

L'histoire ancienne offre un grand nombre d'exemples, d'usages et de fourberies pareils (2).

La superstition étendit les hommages rendus au *Lingam* jusqu'aux prêtres de cet objet divin; il était tout naturel que l'original participât aux honneurs attribués à la copie.

Dans le pays de Canara dont j'ai déjà parlé, les prêtres de Chiven, lorsqu'ils sortent de leurs pagodes, sont nus, et se promènent ainsi dans les rues, en faisant retentir une sonnette. A ce bruit, les femmes, même les plus qualifiées, accourent au devant de ces pieux personnages, et baisent dévotement leurs parties sexuelles en l'honneur du dieu Chiven.

C'est ainsi que plusieurs pénitents se montrent aussi insensibles à la douleur qu'aux amorces du plaisir, et reçoivent sans émotion de pareils baisers de la part des dévotes Indiennes.

Cette vénération religieuse pour l'organe viril de la génération était inculquée dans l'âme de tous les peuples orientaux. Ce qui nous paraît ridicule ou honteux était pour eux noble et sacré; j'en rapporterai quelques preuves dans la suite.

---

(1) *Voyage dans le Mogol et l'Indoustan,* par Bernier, et *Essais historiques sur l'Inde,* par Delaflotte, p. 218.

(2) On en verra plusieurs dans le chapitre IX.

L'Égypte fournit des exemples pareils à ceux de l'Inde; et on voit encore des Égyptiennes remplir, envers des inspirés, le même acte de dévotion que les femmes de Canara remplissent à l'égard des prêtres de Chiven (1).

Pour justifier l'adoration du *Lingam* et le culte de Chiven, auquel cette partie était consacrée, les prêtres Indiens, comme ceux des autres nations, imaginèrent plusieurs fables, dont voici les plus accréditées :

Pendant que Chiven vivait parmi les hommes, il enleva aux prêtres ou bramines plusieurs belles

---

(1) Un Turc insensé parcourait, tout nu, les rues d'Alexandrie, en Egypte. Il entrait dans les boutiques, prenait ce qui tombait sous sa main sans le payer, le gardait ou le jetait dans la rue. Loin de déplaire aux marchands Turcs, cette extravagance les flattait beaucoup : ils voyaient dans ce gaspillage une preuve de la protection du prophète; car depuis longtemps, en Orient, on a l'opinion singulière de regarder les fous comme des inspirés : on les nomme *les saints de Dieu,* tandis qu'en Europe tous les inspirés passent pour des fous.

Pendant que ce Turc, nu, se livrait à ces actes de folie, arrive une vieille Musulmane. « D'une main, » dit l'auteur qui me fournit cette anecdote, « elle tire son voile de côté, afin de lui laisser voir une partie de sa figure, et, de l'autre, elle prend, à genoux, la partie du fou que la décence ne permet pas de nommer, quoiqu'elle fût plus malpropre que la boue même; elle la baise et la porte à son front. Le saint ne fait aucune résistance. La femme suit son chemin; et le fou, d'un air dédaigneux, continue sa marche nonchalante. » (*Voyage en Orient,* par M. A. D. B., chap. II.)

Pokoke vit à Rosette deux de ces fous qualifiés de *saints :* ils étaient nus; et des femmes leur rendaient dévotement le même hommage.

femmes attachées à leur service ; car Chiven était un dieu de fort mauvais exemple, comme la plupart des divinités Grecques et Romaines. Ces bramines, mécontents, prononcèrent tant de malédictions contre le dieu ravisseur, qu'il perdit l'usage d'un de ses membres, fort nécessaire dans cette occasion. Le dieu, maudit, ne put en conséquence satisfaire ses désirs auprès de ces femmes ; et le *Lingam* fut consacré comme un monument commémoratif de cette aventure, honteuse pour Chiven, et honorable pour les bramines.

Dans d'autres pays de l'Inde, la fable est différente :

Un jour que ce dieu, couché avec son épouse, allait savourer ce que les jouissances de l'amour ont de plus vif, un dévot vint, fort mal à propos, frapper à sa porte. Le dieu est trop occupé pour lui ouvrir. Le dévot continue à frapper, mais frappe sans succès. Impatienté de ce retard, il exhale sa colère, en se répandant en injures contre Chiven, qui, les ayant entendues, répond à l'importun par de violents reproches. Alors le dévot, consterné, change de ton, s'excuse beaucoup, et demande que ceux qui adoreront Chiven sous la figure du *Lingam* soient plus favorisés que ceux qui ne l'adorent que sous la figure humaine : sa prière fut exaucée.

Une autre fable rapporte que la partie sexuelle de ce dieu était si grande qu'elle atteignait à son front. Il fut obligé de la couper et de la diviser en

douze parcelles, qui donnèrent naissance à toutes les créatures humaines.

Cette dernière fable paraît allégorique; les précédentes ne le sont point. Elle semble exprimer la révolution annuelle du soleil, divisée en douze mois. L'auteur, qui l'a imaginée, a laissé voir la vérité à travers le voile léger dont il l'a enveloppée : cette allégorie prouve que le *Lingam* a la même origine et les mêmes rapports avec le soleil régénérateur que le *Phallus,* et que Chiven paraît être le dieu-soleil des Indiens.

Dans les régions voisines qui sont à l'est ou au nord de l'Inde, ou dans l'Indoustan, on ne retrouve plus le culte du Phallus. Les relations que nous avons sur le Pégu, Ava, Siam ou l'empire des Birmans, sur le Thibet et le Boutan, n'offrent aucune notion sur ce culte. Quoique les religions de ces différentes nations aient entre elles et celles de l'Inde des rapports nombreux, ce culte paraît n'avoir jamais été adopté dans les vastes contrées de la Tartarie. On serait tenté de croire qu'il l'a été en Chine, d'après une idole que les voyageurs les plus récents ont vue dans cet empire, et qu'ils qualifient vaguement d'idole consacrée à la volupté. « On voit, » dit l'un d'eux, « plusieurs de ces idoles obscènes dans les temples ou *miaos :* elles reçoivent un tribut de confiance et de respect de la part des Chinoises, très pudiques d'ailleurs. La

superstition est un voile pour ces images (1). »

Ces idoles sont sans doute celles dont parle M. Barrow, lorsqu'il dit que les femmes stériles vont dans les temples pour y toucher le ventre de certaines petites idoles en cuivre, persuadées que, par suite de cet attouchement, elles concevront et feront des enfants (2).

Voilà bien le culte d'une idole obscène, et ce culte est rendu par des femmes; mais ces notions trop vagues n'annoncent ni le sexe de l'idole, ni par conséquent le Phallus : ainsi l'on peut dire, jusqu'à ce que de nouvelles lumières nous éclairent, que le culte de cet objet sacré s'est étendu en Asie depuis les rives du Nil jusqu'à celles du Gange, et qu'il n'a point franchi cette dernière limite.

---

(1) *Voyage de l'Ambassade de la Compagnie orientale Hollandaise vers l'empereur de la Chine.*

(2) *Voyage en Chine,* par John Barrow, t, 2, p. 321.

CHAPITRE VII

DU CULTE DU PHALLUS EN AMÉRIQUE

Il a fallu qu'en Amérique il se soit trouvé des circonstances qui existaient en Asie, pour qu'elles aient fait, dans ces deux parties du monde, naître le même culte; ou bien il a fallu que des Asiatiques, sans doute les Phéniciens navigateurs, jetés par la tempête sur les côtes du Nouveau-Monde, y aient fixé leur demeure et transporté leurs arts, leurs mœurs et leur religion. Cette dernière opinion, très vraisemblable, est adoptée par plusieurs savants.

Que le culte du Phallus ait passé de l'Inde ou de l'Éthiopie en Égypte, de l'Égypte dans l'Asie mineure et en Grèce, etc. : rien n'étonne; ces peuples communiquaient les uns avec les autres; mais que ce culte ait existé dans des contrées longtemps inconnues au reste de la terre, dans plusieurs parties de l'Amérique où les peuples de l'Ancien-Monde

ne communiquaient pas autrefois : le fait est étonnant, mais n'en est pas moins vrai; en voici les preuves :

Lorsqu'on fit la découverte du Mexique, on trouva dans la ville de *Panuco* le culte particulier du Phallus bien établi. Sa figure était adorée dans les temples. On voyait dans les places publiques des bas-reliefs qui, comme ceux de l'Inde, représentaient de différentes manières l'union des deux sexes.

A *Tlascalla,* autre ville du Mexique, on révérait l'acte de la génération sous les symboles réunis des parties caractéristiques des deux sexes (1).

Garcilaso de la Vega dit, d'après Blas Valera, que, chez les Mexicains, le dieu de la luxure était nommé *Tiazolteuti* (2).

Je ne dois pas négliger d'observer que le soleil était la divinité principale du Mexique, et que là, comme en Asie, le culte du Phallus se trouvait associé à celui de cet astre.

Les naturels de l'île de *Taïti,* depuis nommée Saint-Domingue, rendaient aussi un culte au Phallus. On ne peut pas en douter d'après plusieurs de ces objets sacrés découverts, en 1790, dans ce pays, comme l'atteste la dissertation faite à ce sujet

---

(1) *Histoire des Incas,* par Garcilaso de la Vega, liv. 2, chap. 6.

(2) *Histoire de la Floride,* par le même.

par M. *Arthault,* ci-devant médecin du roi. Ces Phallus, dit-il, trouvés dans des fouilles et dans différents quartiers, sont incontestablement l'ouvrage des naturels du pays. « Ils en avaient de plusieurs espèces. Un d'eux a été trouvé dans la grande *caverne du Borgne.* Il est représenté dans une grandeur naturelle; la forme en est régulière; le gland est perforé; il est aplati à sa base pour recevoir une forme de charnière. » Cette charnière était percée : on y adaptait sans doute un cordon qui servait à l'attacher ou à la pendre en quelque lieu saint. La matière de ce Phallus dont j'ai vu le dessin, dit M. *Arthault,* est d'une espèce de marbre.

Un second est d'une pierre plus dure, moins gros que le premier, d'un beau poli, et également bien conformé. Le scrotum y est exprimé d'une manière assez naturelle, et fait partie de la même pièce.

Un troisième, plus petit, conformé comme le précédent, est percé à sa base : il paraît destiné à être porté suspendu par un cordon.

M. *Arthault* possédait sept de ces Phallus (1).

Ces Phallus isolés doivent être rangés dans la classe de ceux que les Africains et les Asiatiques

---

(1) Cette Dissertation manuscrite m'a été communiquée par M. Moreau de Saint-Méri, conseiller d'Etat.

portaient en cérémonie lors des pompes religieuses, ou bien dans celle des *ex voto* qu'on appendait dans les lieux destinés au culte, pour obtenir la guérison de la partie malade dont le Phallus est l'image.

Quoi qu'il en soit, ils appartiennent certainement aux premières époques de ce culte : leur isolement en est la preuve.

Leur découverte jette une lumière nouvelle sur l'antiquité et la généralité de son institution, agrandit le champ des conjectures sur l'origine des habitants de cette partie de la terre, que nous appelons le *Nouveau-Monde*.

Passons en Europe, et examinons quel fut le sort du culte du Phallus dans cette partie du monde.

CHAPITRE VIII

DU CULTE DU PHALLUS CHEZ LES GRECS

Des colonies Égyptiennes vinrent, à différentes époques, s'établir dans certaines parties de la Grèce, y apportèrent leurs mœurs, leur religion, et les firent insensiblement adopter par les habitants incivilisés de ce pays, qui étaient alors connus sous le nom de *Pélasges*. Un des chefs de ces colonies fonda, en Béotie, une ville à laquelle il donna le nom de *Thèbes,* nom que portait une autre ville très fameuse de la haute Égypte, où l'on adorait particulièrement le soleil sous le nom de *Bacchus,* et par suite le Phallus, un de ses principaux symboles.

Hérodote et Diodore de Sicile s'accordent à dire que le culte de Bacchus fut porté en Grèce par un nommé *Mélampus,* qui vivait 170 ans avant la guerre de Troie. « Mélampus, fils d'Amythaon, avait, » dit Hérodote, « une grande connaissance

de la cérémonie sacrée du *Phallus*. C'est lui, en effet, qui a instruit les Grecs du nom de *Bacchus*, des cérémonies de son culte, et qui a introduit parmi eux la procession du *Phallus*. Il est vrai qu'il ne leur a pas découvert le fond de ces mystères; mais les sages, qui sont venus après lui, en ont donné une plus ample explication.

» C'est donc *Mélampus*, » ajoute-t-il, « qui a institué la procession du *Phallus* que l'on porte en l'honneur de Bacchus; et c'est lui qui a instruit les Grecs des cérémonies qu'ils pratiquent encore aujourd'hui (1). »

Le même historien nous apprend que *Mélampus*, instruit, par les Égyptiens, d'un grand nombre de cérémonies, entre autres de celles qui concernent le culte de Bacchus, les introduisit dans la Grèce avec de légers changements. Il convient que les cérémonies pratiquées par les Grecs ont beaucoup de ressemblance avec celles des Égyptiens. Plutarque dit de même que les *Pamylies* des Égyptiens, fêtes célébrées en l'honneur du dieu-soleil *Osiris*, et dans lesquelles on portait le *Phallus*, ne différaient point des *Phallophories* des Grecs, célébrées en l'honneur du dieu-soleil *Bacchus*, où l'on portait aussi des *Phallus* (2). La différence qu'y trouve

---

(1) Hérodote, *Euterpe*, liv. 2, sect. 49.

(2) Plutarque, *Traité d'Isis et d'Osiris*.

Hérodote consiste en ce que les Grecs, dans leur fête, ne sacrifiaient point un porc comme les Égyptiens, et que le *Phallus* qu'ils portaient dans les processions n'adhérait point à une figure humaine, mais qu'il était isolé.

Hérodote pense que les connaissances acquises par Mélampus sur le culte de Bacchus provenaient de ses liaisons avec les descendants de *Cadmus* de Tyr, et avec ceux des Tyriens de sa suite qui vinrent de Phénicie dans cette partie de la Grèce qu'on appelle aujourd'hui *Béotie*.

Les Grecs ne composèrent pas seulement leur théologie de celle de la haute et basse Égypte; mais encore ils y amalgamèrent le culte grossier des *Pélasges,* anciens habitants de la Grèce. Hérodote nous apprend que l'*Hermès* à Phallus, ou *Mercure au membre droit,* ne vient point d'Égypte; mais que les Athéniens le tiennent des Pélasges qui habitaient le même canton. « Les Pélasges, » ajoute-t-il, « en donnent une raison sacrée que l'on trouve expliquée dans les mystères de Samothrace (1). »

Au culte transmis par les Égyptiens, à celui qu'ils trouvèrent établi chez les Pélasges, les Grecs ajoutèrent les cultes en vigueur chez les Syriens, les Babyloniens, les Phéniciens, les Phrygiens, et

---

(1) Hérodote, *Euterpe,* sect. 51.

d'autres peuples qui fondèrent des colonies chez eux, ou avec lesquels ils étaient en commerce. Ce mélange confus devint la matière que l'imagination féconde et déréglée des Grecs mit en œuvre pour enfanter le dédale inextricable de la mythologie : cet océan d'aventures ridicules ou merveilleuses, souvent contradictoires, qui ont fait le désespoir des commentateurs.

Au milieu de ce chaos, il subsiste cependant des points de reconnaissance, qui établissent la conformité des cérémonies et des fables des Grecs avec celles qui étaient en usage chez les étrangers. Le Phallus, par exemple, fut constamment chez eux, comme il était chez les Égyptiens et chez d'autres peuples, uni au culte du dieu-soleil.

Bacchus était nommé en Grèce *Dionysius* (1), et ses fêtes *Dionysiaques*. Il y avait plusieurs fêtes de ce nom. Celles qui se célébraient à la ville étaient appelées les *grandes Dionysiaques,* ou les *Dionysiaques urbaines :* elles avaient lieu à Limna dans

---

(1) Cette dénomination dérive, dit-on, de *Nysa,* ville où Jupiter fit porter Bacchus par Mercure, pour y être élevé par des nymphes, ou du nom de *Nysa,* fille d'*Aristeus,* qui le nourrit. Ce sont des fables : *Bacchus* ne fut élevé par personne, ni dans aucune ville. *Bacchus* était le soleil; et ce nom lui vient du pays de *Cous,* dans la Thébaïde. La syllabe *ab* ou *ba* signifie *père, maître, dieu :* ainsi le nom de Bacchus doit être interprété par le *père* ou le *dieu de Cous.* Quant au nom *Dionysius,* il est le même qu'*Adon, Adonis, Adonaï, Dionis,* qui signifient *maître, seigneur :* qualifications qu'on a toujours données au soleil.

l'Attique, où Bacchus avait un temple, le 12 du mois *élaphébolion,* qui répond au 12 du mois de Mars, et huit jours avant l'époque où la même fête se célébrait en Égypte sous le nom de *Pamylies.*

Les *grandes Dionysiaques* duraient pendant trois jours. Quatorze prêtresses, choisies par l'archonte-roi et présidées par son épouse, figuraient dans cette solennité.

Ces fêtes, dans leur origine, se célébraient sans luxe et sans beaucoup d'appareil; voici ce qu'en dit Plutarque : « Rien n'était plus simple, et en même temps plus gai, que la manière dont on célébrait autrefois dans ma patrie les *Dionysiaques.* Deux hommes marchaient à la tête du cortège, dont l'un portait une cruche de vin, et l'autre un cep de vigne; un troisième traînait un bouc; un quatrième était chargé d'un panier de figues; une figure de *Phallus* fermait la marche. On néglige aujourd'hui, » continue-t-il, « cette heureuse simplicité; on la fait même disparaître sous un vain appareil de vases d'or et d'argent, d'habits superbes, de chevaux attelés à des chars et de déguisements bizarres (1). »

Voici quelle était ordinairement l'ordonnance de cette pompe religieuse :

La marche s'ouvrait par des Bacchantes, qui

---

(1) Plutarque, *Œuvres morales, Traité de l'amour des Richesses,* vers la fin.

portaient des vases pleins d'eau; ensuite s'avançaient de jeunes vierges recommandables par la pureté de leurs mœurs et par leur naissance, appelées *Canéphores,* parce qu'elles portaient des corbeilles d'or remplies des prémices de tous les fruits, où se trouvaient des serpents apprivoisés, différentes fleurs, quelques objets mystiques : comme le sésame, le sel, la férule, le lierre, des pavots, des gâteaux de forme ombilicale, des *placenta,* et notamment le *Phallus* couronné de fleurs.

A la suite de cette troupe de vierges, paraissaient les *Phallophores :* c'étaient des hommes qui ne portaient point de masque sur leur visage, mais qui le couvraient avec un tissu formé par des feuilles de lierre, de serpolet et d'acanthe. Une épaisse couronne de lierre et de violette ceignait leur tête. Ils portaient l'amict et la robe augurale; ils tenaient en main de longs bâtons, de la cime desquels pendaient des *Phallus.*

Cette partie de la solennité était nommée *Phallophorie, Phallogogie, Périphallie.*

Venait ensuite un chœur de musiciens qui chantaient ou accompagnaient, au son des instruments, des chansons analogues au simulacre que les Phallophores étalaient, et criaient par intervalles : *Evohé Bacché! io Bacché, io Bacché!*

A ce chœur de musiciens succédaient les *Ithyphalles.* Ils étaient, suivant *Hesychius,* vêtus d'une robe de femme. Athénée les représente la tête

couronnée, les mains couvertes de gants sur lesquels des fleurs étaient peintes, portant une tunique blanche et l'amict Tarentin à demi vêtu, et, par leurs gestes et leur contenance, contrefaisant les ivrognes. C'étaient surtout les *Ithyphalles* qui chantaient les chants phalliques, et qui poussaient ces exclamations : *Eithé, me Ithyphallé!*

Suivaient le *van* mystique et autres objets sacrés.

Des groupes de Satyres et de Bacchantes figuraient souvent dans ces processions. Les Bacchantes, à demi nues ou couvertes seulement d'une peau de tigre passée en écharpe, les cheveux épars, tenant en main des torches allumées ou des tyrses, s'abandonnaient aux mouvements les plus impétueux, en hurlant des *évohé,* et menaçaient ou frappaient même les spectateurs. Elles exécutaient quelquefois des danses appelées *phalliques,* dont le principal caractère consistait en mouvements lascifs.

Les satyres traînaient des boucs ornés de guirlandes, et destinés au sacrifice; puis on voyait arriver, monté sur un âne, le personnage qui jouait le rôle de Silène, et représentait ce nourricier de Bacchus chancelant et à demi ivre.

On doit juger que de telles scènes religieuses devaient facilement dégénérer en abus : aussi tout ce que l'ivresse et la débauche ont de plus dégoûtant était audacieusement offert aux yeux du public.

Un médecin de l'antiquité, *Areteus,* dit, en parlant des Satyres qui accompagnaient les pompes de Bacchus, qu'ils s'y présentaient d'une manière fort indécente, dans un état apparent de désir dont la continuité étonnante était regardée comme une grâce du ciel, une marque de l'assistance divine (1).

Il est probable que cet auteur a pris la fiction pour la réalité, et le postiche pour la nature. Divers monuments antiques, qui nous retracent les scènes des groupes de Satyres, nous représentent des hommes dont la tête était couverte d'un masque entier, ou têtière, et le corps et les jambes enveloppés de peaux de bouc. On peut croire que le travestissement était complet, et qu'un Phallus artificiel était substitué au naturel; car, sans cela, la durée de l'état en question, un érétisme si soutenu pendant une course longue et fatigante, serait vraiment un miracle.

Que les jeux obscènes des groupes de Satyres fussent figurés ou réels, ils n'en étaient pas moins des attentats à la pudeur publique; et un père de l'église Grecque, révolté de ces scènes scandaleuses, s'exprime de la sorte : « L'homme le plus débauché n'oserait jamais, dans le lieu le plus secret de son appartement, se livrer aux infamies que com-

---

(1) « *Satyri in hanc pompam producebantur arrecto pene, quod tamen ipsi rei divinæ signum autumabant.* » *(Areteus, lib. 2. Auctorum, cap. 12.)*

mettait effrontément le chœur des Satyres dans une procession publique (1). »

Cette marche religieuse était suivie de jeux qui avaient un caractère analogue. La jeunesse s'exerçait à sauter sur des outres enflées de vent, et à courir, les yeux bandés, parmi des *Phallus* ornés de fleurs, et suspendus à des pins ou à des colonnes. On regardait comme un présage de bonheur lorsqu'en courant la tête venait à se heurter contre ces simulacres.

Les prêtres d'Osiris, d'Adonis, d'Atis, de Chiven et d'autres dieux-soleils, avaient composé, pour chacune de ces divinités, une ou plusieurs fables ou légendes que l'on récitait lors de leurs fêtes, qui servaient aussi de matière à leurs hymnes, et dans lesquels on rendait raison de leur association avec le *Phallus*. Les prêtres de Bacchus suivirent cet exemple, et composèrent une fable, dont voici une notice sommaire :

Bacchus a perdu sa mère Sémélé, tuée par la foudre ou morte dans un incendie; il la cherche dans plusieurs pays, et va jusqu'aux enfers pour la trouver. Pendant le cours de ses recherches, il rencontre un jeune homme, appelé *Polymnus* ou *Prosumus,* qui promet de le conduire auprès de sa mère, et de lui montrer le chemin des enfers s'il

---

(1) Théodoret, cité par Castellan., *de Festis Græcorum, Dionysia,* p. 101.

en a besoin; mais Polymnus, devenu amoureux de Bacchus, exige, pour prix de ce service, une complaisance honteuse : le dieu consent sans difficulté. On va voir de quelle manière il tint sa promesse.

Polymnus mourut en chemin. Bacchus lui éleva un tombeau; et, en mémoire du défunt, il fabriqua avec une branche de figuier un *Phallus,* qu'il plaça sur ce monument.

Deux pères de l'Église, qui me fournissent ces détails, *Arnobe* et *Clément d'Alexandrie,* en ajoutent de fort scandaleux. Leurs expressions sont si peu ménagées, qu'à cause de la sévérité de notre langue et de la délicatesse de nos oreilles je ne puis les traduire. Je me bornerai à dire que Bacchus, jaloux de remplir ses engagements, planta le *Phallus* de bois sur le tombeau du défunt, s'assit à nu sur sa pointe, et que, dans cette attitude, il s'acquitta complètement envers ce simulacre de la promesse qu'il avait faite au jeune Polymnus (1).

---

(1) Voici comment Arnobe décrit cette action de Bacchus : « *Figit (penem) super aggerem tumuli, et, postica ex parte nudatus, insidet. Lascivia deinde surientis assumpta, huc atque illuc clunes torquet, et meditatur ab ligno pati quod jamdudum in veritate promiserat.* » *(Arnobii adversus Gentes opera, lib. 5, pag. 177,* édit. de 1651.) *(Clement. Alexand. Propterpt.)*

Arnobe et Clément d'Alexandrie ne sont pas les seuls pères de l'Eglise qui aient rapporté cette fable : on la trouve avec ces circonstances dans *Julius Firmicus, de Errore profanarum*

C'est par ces contes obscènes, qui décèlent l'immoralité du temps dans lequel ils ont été inventés, que les prêtres amusaient le peuple et le trompaient sur le véritable motif de l'institution du *Phallus :* comme si des mensonges orduriers devaient être plus profitables à la religion que des vérités simples, dont la connaissance était réservée aux seuls initiés des plus hautes classes.

Le scoliaste d'Aristophane attribue à une autre cause l'institution du *Phallus* en Grèce. Il raconte que, un nommé Pégaze ayant introduit le culte de Bacchus et de ses symboles dans l'Attique, les habitants de ce pays refusèrent de l'adopter. Ils en furent punis par ce dieu, qui les frappa dans les parties de la génération d'une maladie incurable, rebelle à tous les remèdes, et dont ils ne purent se débarrasser qu'en rendant de grands honneurs à *Bacchus*. Ils fabriquèrent alors des *Phallus,* comme un hommage particulier qu'ils faisaient à cette divinité, et comme un monument de leur reconnaissance et de leur attachement pour elle.

Les Grecs, très affectionnés au culte du *Phallus,* l'introduisirent dans les cérémonies consacrées à plusieurs autres divinités. « On a conservé la cou-

---

Religionum; dans *Theodoret,* Sermon 8 *de Martyribus;* dans *Nicétas,* sur Grégoire de Nazianze, *orat. 39,* p. 829, etc. Voyez, au surplus, *Observationes ad Arnobium Gebharti Elmenhorstii,* p. 171.

tume, » dit Diodore de Sicile, « de rendre quelques honneurs à Priape, non seulement dans les sacrés mystères de *Bacchus,* mais aussi dans ceux des autres dieux; et l'on porte sa figure aux sacrifices en riant et en folâtrant. »

Vénus et Cérès, la première présidant à la fécondité de l'espèce humaine, la seconde à celle des champs, devaient avoir droit au *Phallus,* symbole général de la fécondité.

La consécration du *Phallus* par Isis, en Égypte; la réunion à Biblos, dans un même temple, du culte du Soleil, de Vénus Astarté et du *Phallus;* cette même réunion du simulacre des deux sexes dans l'Inde, prouvent que les Grecs ne manquaient pas d'exemples pour associer le *Phallus* au culte de Vénus : aussi l'unissaient-ils souvent au *Mullos,* c'est-à-dire au simulacre de la partie du sexe féminin, et cette réunion complétait l'allégorie; aussi voyait-on, à Cypre, dans les mystères de la mère des Amours, figurer l'emblème de la virilité. Les initiés aux mystères de la Vénus Cyprienne recevaient ordinairement une poignée de sel et un *Phallus.*

Une secte particulière et peu connue, appelée la secte des *Baptes,* célébrait à Athènes, à Corinthe, dans l'île de Chio, en Thrace et ailleurs, les mystères nocturnes de *Cotytto,* espèce de *Vénus* populaire. Les initiés, qui se livraient à tous les excès de la débauche, y employaient le *Phallus* d'une ma-

nière particulière; ils étaient de verre, et servaient de vase à boire (1).

Ceux qui ne voient dans ce symbole de la reproduction que le caractère du libertinage, doivent s'étonner de ce qu'il faisait partie intégrante des cérémonies consacrées à *Cérès,* divinité si recommandée par sa pureté, et surnommée la *Vierge sainte;* de ce qu'il figurait dans les mystères de cette déesse à *Eleusis,* appelés *mystères par excellence,* auxquels tous les hommes de l'Antiquité, distingués par leurs talents, par leurs vertus, s'honoraient d'être initiés; d'où les scélérats, fussent-ils placés sur le trône, étaient rigoureusement exclus; et dont la moralité des dogmes et la sagesse des principes sont garanties par le témoignage des écrivains Grecs, ou Romains, connus par leur véracité et leurs belles actions. *Tertullien* nous apprend que le *Phallus* faisait à Eleusis partie des objets mystérieux. « Tout ce que ces mystères ont de plus saint, » dit-il, « ce qui est caché avec tant de soin, ce qu'on est admis à ne connaître que fort tard, et ce que les ministres du culte, appelés *Epoptes,* font si ardemment désirer, c'est le simulacre du membre viril (2). »

---

(1) Juvénal, parlant de la licence extrême de ces mystères, dit (satire 2, vers 95) :

..... *Vitreo bibit ille Priapo.*

(2) Tertullien. *Adversus Valentitianos, Tertulliani opera* p. 250.

Ce simulacre figurait encore dans la célébration de la fête dite *Thesmophories,* en l'honneur de la même déesse. On voyait une procession de femmes. Chacune d'elles était accompagnée d'une suivante portant une corbeille, où était le gâteau qui devait être offert à Cérès et à sa fille. Parmi ces pieuses Athéniennes figurait, comme épisode nécessaire à la cérémonie, l'*Ithyphalle* ou le *Phallus,* porté au bout d'une perche : tout alentour se faisaient entendre les cantiques ithyphalliques, c'est-à-dire des chansons très obscènes (1).

Théodoret dit que l'on vénérait aussi, dans les orgies secrètes d'Eleusis, l'image du sexe féminin (2).

Pour justifier la présence de ces figures obscènes dans des mystères aussi saints, pour donner un prétexte à cette association du culte de Cérès et de celui du *Phallus,* voici la fable extravagante que les prêtres imaginèrent :

Cérès cherchait sa fille Proserpine que Pluton avait enlevée. Dans cette intention, elle parcourait le monde, tenant deux flambeaux qu'elle avait allumés aux feux du mont Etna. Elle arrive fatiguée à Eleusis, bourg de l'Attique. Une femme, nommée

---

(1) *Mélanges de critique et de philologie.* par M. Chardon de la Rochette, tom. 3, p. 202. Préface de Dom Lobineau, sur sa traduction manuscrite d'*Aristophane.*

(2) Castellanus, *de Festis Græcorum, Eleusinia,* p. 143 et 144.

Baubo, lui offre l'hospitalité, lui fait un accueil gracieux, cherche par ses caresses à adoucir le chagrin dans lequel la déesse est plongée, et lui présente, pour la rafraîchir, cette liqueur fameuse dans les mystères, et que les Grecs appelaient *Cycéon.* Cérès, en proie à sa douleur, refuse avec dédain ce breuvage, et repousse la main de celle qui l'invite à s'en désaltérer.

Voyant ses instances plusieurs fois rejetées, l'obligeante *Baubo,* pour vaincre l'obstination de la déesse, a recours à d'autres moyens. Elle pense qu'une plaisanterie, en l'égayant, pourra la disposer à prendre la nourriture dont elle a besoin. Dans ce dessein, elle sort, fait ses dispositions, puis reparaît devant la déesse, se découvre à ses yeux, et lui fait voir toutes ces parties secrètes que la pudeur défend de nommer. A ce spectacle aussi étrange qu'inattendu, Cérès éclate de rire, oublie son chagrin, et consent avec joie à boire le *Cycéon* (1).

---

(1) « *Partem illam corporis per quam secus fœmineum et sobolem prodere, et nomen solet acquirere generi, tum longiore ab incuria liberat : facit sumere habitum puriorem, et in speciem levigari nondum duri atque striculi pusionis : redit ad Deam tristem..... atque omnia illa pudoris loca revelatis monstrat inguinibus; atque pubi affigit oculos Diva, et inauditi specie solaminis pascitur,* » etc. Ce passage, sans doute corrompu dans plusieurs endroits, a embarrassé les commentateurs. (Arnobe, *Adversus Gentes,* liv. 5, p. 174 et 175. Godescalc. Stevech. *in Arnob., Observat. Elmenhorst., Desid. Heraldi animadversiones,* etc.)

Dans les fêtes d'Eleusis, on chantait un hymne dont une strophe contenait la conclusion de cette aventure. Clément d'Alexandrie et Arnobe ont tous les deux publié cette fable; ils nous ont de plus transmis cette strophe, monument authentique de la grossièreté et de l'indécence des fables que débitaient les prêtres de l'Antiquité.

Dans les fêtes appelées *Targilies,* qui se célébraient le 6 du mois de targélion ou de Mai, on voyait aussi figurer le *Phallus*. Sa présence, dans cette solennité, ne doit point étonner, puisqu'elle était consacrée à Apollon, dieu-soleil, et à Diane, divinité de la lune, ou, suivant le scoliaste d'Aristophane, au soleil et aux saisons. Il ajoute que des jeunes gens portaient, dans cette fête, des branches d'olivier, d'où pendaient des pains, des légumes, des glands, des figues et des *Phallus* (1).

On a remarqué que le *Phallus* était constamment lié au culte des dieux-soleil, quels que fussent les noms qu'ils portassent; qu'il en était dépendant, et qu'il ne figurait dans les mystères consacrés à cet astre que comme un symbole, un objet secondaire de la cérémonie, mais non comme une divinité particulière. Les habitants de Lampsaque (2), ville située sur les bords de l'Hellespont, s'avi-

---

(1) *Histoire religieuse du Calendrier,* par Court de Gebelin, p. 436.

(2) Aujourd'hui nommé *Laspi.*

sèrent, les premiers, de tirer ce symbole de la dépendance des dieux-soleil, de l'ériger en divinité, et de lui rendre un culte particulier sous le nom antique de *Priape*. Ce dieu naquit dans cette ville, dit la fable : ce qui, en langage allégorique, signifie que son culte y prit naissance.

Priape y était représenté comme un *Terme,* dont la tête, et quelquefois la moitié du corps, appartenait à l'espèce humaine. Sa figure était la copie de ces *Hermès* ou *Mercure* munis d'un *Phallus* colossal qui, en Grèce, abondaient dans les champs, sur les chemins et dans les jardins. Ils étaient évidemment une imitation des figures à *Phallus* disproportionné que les femmes d'Égypte portaient en procession pendant les fêtes d'Osiris, et que l'on conservait dans le temple d'Hiérapolis, en Syrie.

Ce sont de tels Hermès à *Phallus,* qui, placés dans les carrefours d'Athènes, furent mutilés dans une débauche nocturne par Alcibiade et ses compagnons : profanation qui eut pour lui des suites très fâcheuses.

C'est aussi à ces Hermès à tête humaine et à *Phallus* que Philippe, roi de Macédoine, comparait les Athéniens. Ils n'ont, disait-il, comme les Hermès, que la bouche et les parties de la génération, pour exprimer qu'ils n'étaient que babillards et libertins (1).

---

(1) Stobée, *Serm.* 11.

Les habitants de Lampsaque, ignorant l'origine de cette divinité, et n'ayant d'autres données que sa figure pour lui composer une légende ou une fable, et trouvant des rapports frappants entre certaine partie de l'âne et le trait qui caractérisait Priape, lui sacrifièrent un âne, et introduisirent cet animal comme acteur dans les aventures qu'ils supposèrent à ce dieu. Voici en substance quelle était cette fable :

La naissance de Priape est fort incertaine. Suivant les uns, il la dut à Bacchus et à la nymphe appelée *Nayade;* d'autres lui donnent pour mère la nymphe *Chionée.* Hygin le dit fils de Mercure; et Apollonius, d'Adonis et de Vénus. L'opinion la plus généralement adoptée le fait naître de Bacchus et de Vénus. Les mythologues, qui le disent fils d'Hermès ou de Mercure, annoncent par là que ce dieu devait sa naissance aux pierres ou aux troncs d'arbres, appelés *Hermès* par les Grecs, et qui avaient servi à composer sa figure. Ceux qui le disent fils de Bacchus ou d'Adonis, dieux-soleil, exprimaient son origine par une allégorie plus savante et plus conforme à la vérité.

La jalouse Junon, apprenant que sa fille Vénus était enceinte, la visita; et, sous le prétexte de la secourir, elle employa, en lui touchant le ventre, un charme secret qui la fit accoucher d'un enfant difforme, et dont le signe de la virilité était d'une proportion gigantesque. Vénus, fâchée d'avoir

donné le jour à un enfant monstrueux, l'abandonna et le fit élever, loin d'elle, à Lampsaque. Devenu grand, le dieu courtisa les dames de cette ville, et sa difformité ne leur déplut pas; mais les maris, jaloux, le chassèrent honteusement. Ils furent bientôt punis de cette violence : une maladie cruelle les attaqua à l'endroit même où le dieu préside. Dans cette fâcheuse extrémité, on consulta l'oracle de Dodone : d'après son avis, Priape fut honorablement rappelé; et les pauvres maris se virent contraints de lui dresser des autels, et de lui rendre un culte (1).

Telles sont les fables fabriquées sur l'origine de Priape. Voici celles qui expliquent l'association de l'âne à son culte :

Un jour Priape rencontra Vesta couchée sur l'herbe, et plongée dans un profond sommeil. Il allait profiter d'une occasion aussi favorable à ses goûts lascifs, lorsqu'un âne vint fort à propos par ses braiments réveiller la déesse endormie, qui échappa heureusement aux poursuites du dieu libertin.

Lactance et Hygin attribuent à une autre cause l'usage d'immoler un âne à ce dieu; et cette cause est encore moins décente. Priape eut, disent-ils,

---

(1) On voit que cette fable a le même fond que celle rapportée par le Scoliaste d'Aristophane, sur l'origine du culte du *Phallus* dans l'Attique.

une dispute avec l'âne de Silène que montait Bacchus lors de son voyage dans l'Inde. Priape prétendait être, à certain égard, mieux que l'âne, avantagé de la nature. La question, dit Lactance, fut décidée en faveur de l'animal; et Priape, furieux d'une telle humiliation, tua son concurrent. Hygin raconte au contraire que Priape fut vainqueur, et que l'âne vaincu fut mis au rang des astres (1).

Le peuple de Lampsaque, dit Pausanias, est plus dévot à Priape qu'à toute autre divinité (2). Il était le dieu tutélaire de cette ville, dont les médailles, conservées jusqu'à nos jours, offrent sa figure bien caractérisée, et attestent encore la considération dont il jouissait parmi ses habitants. Ces médailles, qui se voient dans les cabinets des curieux, le présentent le plus ordinairement sous la forme d'un *Hermès,* où le monstrueux *Phallus* est ajusté.

Des empereurs Romains, non pas de ceux qui se sont distingués par leur extrême débauche, ont voulu éterniser leur dévotion au dieu de Lampsaque, et faire frapper des médailles où leurs noms sont associés au signe indécent de cette divinité. On en trouve une de *Septime Sévère,* et une autre

---

(1) Lactantius, *de falsa Religione, lib. 1, cap. 21.* Hyginus, *Poeticum astronomicon, cap. 33.*

(2) Pausanias, liv. 9, *Béotie,* chap. 31.

que la ville même de Lampsaque fit frapper en l'honneur de l'empereur *Maximin* (1).

La ville de *Priapis* ou de *Priape,* bâtie sur les bords de la mer Propontide, dans la Troade, doit son nom au culte de cette divinité. C'est dans ce lieu, dit la fable, que Priape, chassé par les maris de Lampsaque, vint chercher un asile. On y voyait un temple où le dieu-soleil Apollon était adoré sous le nom de *Priapesæus.* Ainsi les habitants avaient conservé, dans leur culte, les rapports existant entre l'astre du jour et l'emblème de la fécondité.

Pline fait mention de plusieurs autres lieux qui portaient le nom de *Priape,* et où, sans doute, il était vénéré comme la divinité principale. En parlant des îles de la mer d'Ephèse, il en nomme une appelée *Priapos* (2). Il dit ailleurs qu'au golfe Céramique est l'île de *Priaponèse* (3).

Priape était honoré d'un culte particulier dans différentes villes de la Grèce : telles étaient *Ornée,* située près de Corinthe, qui donna à ce dieu le surnom d'*Ornéates* et à ses fêtes celui d'*Ornéennes,* et *Colophon,* ville de l'Ionie, fameuse par son oracle d'Apollon. On y célébrait avec beaucoup d'éclat

---

(1) Baudelot, dans son ouvrage intitulé : *Utilité des Voyages,* a donné la gravure de ces deux médailles, tom. 1, p. 343 et 344.

(2) Pline, liv. 5, chap. 31.

(3) *Idem,* liv. 5.

les fêtes de Priape; et ce dieu n'y avait pour ministres que des femmes mariées.

Les Cylléniens rendaient aussi à Priape un culte particulier, ou plutôt ils confondaient cette divinité avec celle d'*Hermès* ou de Mercure; car, comme je l'ai dit, les *Hermès* à Phallus ne différaient en rien des Priapes pour la figure : la matière de pierre ou de bois, le lieu où ils étaient placés, et les honneurs qu'on leur rendait, faisaient les seules différences. Une de ces figures, que Pausanias qualifie d'*Hermès,* recevait les honneurs divins à Cyllène. Elle était élevée sur un piédestal, et présentait un *Phallus* remarquable (1).

Le même auteur a vu sur le mont Hélicon une autre figure de Priape, qui, dit-il, mérite l'attention des curieux. Ce dieu est surtout honoré, continue-t-il, par ceux qui nourrissent des troupeaux de chèvres ou de brebis, ou des mouches à miel (2).

Tous les auteurs qui parlent de Priape s'accordent, avec les monuments numismatiques et lapidaires, à donner à son signe caractéristique des proportions plus grandes que nature. Les Grecs avaient conservé l'antique tradition à l'égard de cette forme colossale étrangère à la figure humaine à laquelle elle est adhérente.

---

(1) Pausanias, *Élide,* liv. 6, chap. 26.

(2) Plutarque, *Béotie,* liv. 9, chap. 31.

Ils conservèrent aussi au *Phallus* et à Priape même ses rapports originels avec le soleil; et leur culte ne fut presque jamais séparé de celui de cet astre, sous quelque nom qu'il fût adoré. Déterminés par ces principes, ils accordèrent à Priape le titre de *sauveur du monde,* qu'on a souvent donné aux dieux-soleil, et surtout aux différents signes qui ont successivement marqué l'équinoxe du printemps, tels que les Gémeaux, le Taureau, le Bouc, enfin le Bélier ou l'Agneau. Cette qualification divine se trouve dans une inscription Grecque placée sur le Priape antique du musée du cardinal Albani (1).

On sacrifiait un âne à Priape; on lui offrait des fleurs, des fruits, du lait et du miel; on lui faisait des libations, en versant du lait ou du vin sur la partie saillante qui distingue cette divinité; on y appendait des couronnes et même de petits *Phallus* en *ex voto;* enfin les dévots venaient baiser religieusement le *Phallus* consacré.

L'introduction et les progrès du Christianisme en Grèce devinrent funestes au culte du *Phallus* et de Priape, mais ne l'anéantirent pas. Lors même que plusieurs écrivains Chrétiens s'attachaient à déclamer contre lui, se récriaient contre ses indécences, en décrivaient, et peut-être même en exa-

---

(1) Voyez l'ouvrage de *Knigth,* sur le culte de Priape, où ce monument est gravé.

géraient les abus, une secte favorable au *Phallus* s'établissait sous une forme nouvelle. C'était celle qui célébrait les fêtes appelées *Orphiques,* espèce de *Dionysiaques* régénérées sous des noms différents. La divinité qui en était l'objet se nommait *Phanès,* surnom du soleil : elle était figurée avec un *Phallus* très apparent, qui, suivant quelques auteurs, était placé en sens inverse.

La secte des *Orphiques* se distingua d'abord par ses principes austères, par ses mœurs pures, qui dégénérèrent dans la suite en débauche (1).

Aux déclamations violentes et répétées des Pères de l'Église contre le *Phallus,* les partisans de ce culte répondaient qu'il était un emblème du soleil, de l'action régénératrice de cet astre sur toute la nature.

Un philosophe Platonicien, *Jamblique,* qui vivait sous le règne de Constantin, disait que l'institution des *Phallus* était le symbole de la force générative; que ce symbole provoquait la génération des êtres. « C'est véritablement, » ajoutait-il, « parce qu'un grand nombre de Phallus sont con-

---

(1) Warburton attribue la cause de cette dégradation au *Phallus* qui figurait dans les mystères, aux allégories indécentes et aux assemblées nocturnes; mais ce sont bien plutôt les passions humaines qui s'installent, pour ainsi dire, dans les institutions, après en avoir déplacé l'esprit primitif, qui y dominent, et finissent par les corrompre.

sacrés, que les Dieux répandent la fécondité sur la terre (1). »

Malgré les atteintes du Christianisme, le culte du *Phallus* se soutint encore longtemps chez les Grecs. Les femmes de cette nation continuèrent de porter à leur cou, comme un préservatif puissant, des amulettes ithyphalliques de diverses formes, comme les Indiennes portent le *taly;* elles les plaçaient même quelquefois plus bas que le sein. *Arnobe* et son disciple *Lactance,* qui vivaient sous l'empire de Dioclétien, c'est-à-dire, vers le commencement du troisième siècle de l'ère Chrétienne, prouvent, par leurs déclamations, que ce culte était alors dans toute sa vigueur en Grèce. « J'ai honte, » dit Arnobe, « de parler des mystères où le *Phallus* est consacré, et de dire qu'il n'est point de canton dans la Grèce où l'on ne trouve des simulacres de la partie caractéristique de la virilité (2). »

Lactance tourne en ridicule la figure et la fable de Priape (3); et plusieurs Pères de l'Église, qui ont vécu après eux, tiennent le même langage, et attestent la continuité de ce culte.

L'historien Evagrius, qui écrivait vers la fin du

---

(1) Jamblicus, *de Mysteriis Ægyptiorum, sect. 1, cap. 41.*

(2) Arnobius, *Adversus Gentes, lib. 5, p. 176.*

(3) Lactantius, *de falsa Religione, lib. 1,* p. 120.

sixième siècle, témoigne que toutes les cérémonies du culte du Phallus existaient encore de son temps; il se moque des *Ithyphalles,* des *Phallogonies,* du *Priape,* remarquable par les dimensions gigantesques de son signe caractéristique, et de la corbeille sacrée qui contenait le *Phallus* (1).

Nicéphore Calixte, autre historien ecclésiastique plus récent, et qui n'est mort qu'au septième siècle, parle aussi des *Phallus,* des *Ithyphalles,* ainsi que du culte de *Pan* et de *Priape,* comme d'objets ridicules qui, cependant, recevaient encore les hommages religieux des Grecs (2).

Les exemples que je rapporterai dans la suite, de quelques peuples qui, ayant embrassé le Christianisme, ont conservé plusieurs pratiques de l'idolâtrie et du culte du Phallus, me portent à croire que les Grecs, devenus Chrétiens, et néanmoins restant attachés à une infinité de superstitions païennes, se sont difficilement déshabitués de ce culte, et qu'il doit en rester encore des traces parmi eux.

---

(1) Evagrius, *Histoire ecclésiastique,* liv. 11, chap. 2.

(2) Nicéphore Calixte, *Histoire ecclésiastique,* liv. 14, chap. 48.

CHAPITRE IX

DU CULTE DU PHALLUS CHEZ LES ROMAINS

Ce peuple, dont l'ambition sans bornes fut le fléau du monde; qui acquit sa gloire aux dépens du bonheur de tant de nations; qui, toujours vainqueur par ses armes, fut à la fin vaincu par ses vices; qui, s'élevant au plus haut degré de puissance, ne tomba qu'avec plus d'éclat; et qui, après avoir fatigué l'espèce humaine du poids de sa grandeur, devint l'objet de son mépris; ces Romains, si fiers, si turbulents, si dominateurs, surent-ils, dans les temps mêmes où ils remplissaient la terre subjuguée du bruit de leurs exploits, résister aux atteintes des préjugés honteux? Surent-ils se défendre contre des superstitions ridicules, enfants de l'ignorance, qui insultent à la raison, dégradent l'homme, et le ramènent vers la barbarie? Non :

leur faiblesse, leur aveugle crédulité, leur soumission absolue à leurs prêtres, forment, avec leur courage et leur caractère indépendant et impérieux, un contraste frappant. Quelques légères formalités oubliées pendant la cérémonie des sacrifices, quelques nuances dans la couleur des entrailles des victimes, quelque rencontre imprévue, le vol d'un oiseau dirigé d'un certain côté, des poulets qui mangeaient peu ou qui ne mangeaient pas, et mille autres puérilités, suffisaient pour jeter l'effroi dans l'âme de ces grands hommes, pour arrêter une armée prête à livrer bataille, changer de grandes résolutions, suspendre des entreprises importantes, et régler les destinées de l'empire. Ces fiers conquérants du monde tremblaient devant un misérable devin.

Avec cette pusillanimité de raison, on sent que les Romains durent être assujettis à tout ce que les cultes avaient de plus absurde. Ils enrichirent même leur religion de toutes les superstitions des peuples qu'ils avaient vaincus. Les Étrusques, les Égyptiens, les Grecs, les Perses, les Thraces, les Phrygiens, les Phéniciens, les Gaulois mêmes, fournirent leur contingent. Une infinité d'objets étaient des dieux pour les Romains : aussi l'histoire n'offre-t-elle point de peuple qui se soit asservi à une aussi grande quantité de superstitions, ni qui ait rendu honneur à un plus grand nombre de divinités. La cité seule de Rome contenait plus de dieux que

d'habitants, quoique le nombre de ces derniers se montât, dit-on, à plusieurs millions (1).

Ainsi le culte du *Phallus* et de Priape ne devait pas être oublié. Cette divinité y fut longtemps en grande vénération.

Clément d'Alexandrie va nous apprendre comment et par qui ce culte fut introduit chez les Romains.

« Ce sont des *Corybantes* qui, comme le dit Héraclite, apportèrent le culte du *Phallus* et de Bacchus en Italie. Ces *Corybantes* (2), aussi nommés *Cabires,* qui annonçaient au peuple la mort des dieux *Cabires,* s'étant, dans leur pays, rendus coupables de deux fratricides, enlevèrent le ciste (ou corbeille sacrée) dans lequel était placé le *Phallus* de Bacchus; et, après avoir commis ce crime, ils transportèrent le ciste en Étrurie, où ils firent valoir cette marchandise. Comme ils étaient chassés de leur pays, ils fixèrent leur demeure chez les Étrusques, prêchèrent leur vénérable doctrine,

---

(1) *Dictionnaire de Pitiscus,* au mot *Deus.*

(2) Les *Corybantes* étaient des prêtres consacrés à diverses divinités, et particulièrement à *Cybèle;* mais, comme Clément d'Alexandrie les nomme aussi *Cabires,* il est vraisemblable que les prêtres qui débarquèrent en Etrurie étaient attachés au culte des dieux *Cabires,* établi dès la plus haute antiquité dans l'île de Samothrace, et où le *Phallus* faisait partie essentielle des mystères, comme le dit Hérodote.

et recommandèrent à ces peuples d'adorer le *Phallus* et la corbeille sacrée (1). »

Les Étrusques, voisins des Romains, leur communiquèrent bientôt cette nouvelle institution, ainsi que les cérémonies et pratiques religieuses qui en dépendaient.

L'époque de l'introduction de ce culte en Italie ne paraît pas remonter très haut. Les Romains ne connaissaient point, du temps de leurs rois, le culte de Vénus; celui de Bacchus et de Priape devait y être également ignoré. Toutes les divinités Grecques et orientales n'existaient point du temps de Numa.

Les Romains désignaient assez généralement Bacchus sous le nom de *Liber* ou de *Pater liber,* de même qu'ils donnaient souvent à *Vénus* le nom de *Libera :* on croit que cette dénomination lui venait de la liberté qui régnait dans ses fêtes. On dit que le soleil portait un nom équivalent chez les Indiens.

« La partie sexuelle de l'homme, » dit Saint Augustin, « est consacrée dans le temple de *Liber;* celle de la femme dans les sanctuaires de *Libera,* même déesse que *Vénus;* et ces deux divinités sont nommées le *père* et la *mère,* parce qu'elles président à l'acte de la génération (2). »

---

(1) Clément d'Alexand., *Protrept.*

(2) S. Augustin, *de Civitate Dei,* liv. 6, chap. 9.

Les fêtes de ce dieu-soleil avaient, chez les Romains, deux noms qui répondaient à ceux de *Bacchus* et de *Liber :* les *Bacchanales* et les *Libérales*. La fête des *Libérales* avait lieu le 17 Mars, six jours après l'époque où les Grecs célébraient, en l'honneur du même dieu, leurs *Dionysiaques,* et trois jours avant celle où les Égyptiens fêtaient *Osiris* et son *Phallus,* dans la solennité des Pamylies.

Le *Phallus* figurait avec distinction dans la fête des *Libérales*. Les Romains nommèrent ce simulacre de la virilité *Mutinus*. C'est de ce symbole que parle souvent Saint Augustin, afin d'en faire sentir l'indécence. Il dit, d'après Varron, que, dans certains lieux de l'Italie, les cérémonies sacrées du dieu *Liber* étaient célébrées avec tant de licence qu'on n'y avait pas honte d'y adorer ce qui, dans l'homme, caractérise le plus la virilité; qu'on ne respectait pas assez la pudeur pour pratiquer ce culte en secret; mais qu'il était entièrement public, comme si l'on eût voulu honorer le libertinage; car ce simulacre honteux, placé sur un petit char, était avec grand honneur, pendant les jours consacrés à la fête du dieu Liber, promené d'abord dans les champs, dans les carrefours, et enfin dans la ville. Il ajoute, toujours d'après Varron, qu'à Lavinium la fête du dieu *Liber* durait un mois, pendant lequel on se livrait à la joie, à la licence, à la débauche. Les chansons lascives, les discours les

plus libres, répondaient aux actions. Un char magnifique portait un énorme *Phallus,* et s'avançait lentement jusqu'au milieu de la place publique. Là se faisait une station; et l'on voyait alors la mère de famille la plus respectable de la ville venir placer une couronne de fleurs sur cette figure obscène (1).

Dans l'indignation que lui inspire cette cérémonie indécente, Saint Augustin, en nous instruisant de ses motifs, s'écrie : « Ainsi, pour apaiser le dieu *Liber,* pour obtenir une récolte abondante, pour éloigner des champs les maléfices, une femme vénérable est obligée de faire en face de la multitude ce qu'elle ne devrait pas permettre sur le théâtre à une prostituée! De quelle honte, de quelle confusion ne devait pas être saisi le mari de cette femme, si par hasard il était présent à ce couronnement (2)! »

Quelques jours après, vers le dernier Mars et le 1er Avril, on célébrait la fête de Vénus; et cette divinité était à Rome, comme en Grèce, en Syrie, en Égypte, associée au simulacre de la virilité.

---

(1) « *Donec illud membrum per forum transvectum esset, atque in loco quiesceret. Cui membro inhonesto matremfamilias honestissimam palam coronam necesse erat imponere.* » *(Civit. Dei, lib. 7, cap. 21.)*

(2) « *In Liberi sacris honesta matrona pudenda virilia coronabat, spectante multitudine, ubi, rubens et sudans, si est ulla frons in hominibus, adstabat forsitan et maritus.* » (*Ibid.,* lib. 7, cap. 24.)

Les dames Romaines, pendant cette fête, montaient en cérémonie au mont Quirinal, où s'élevait la chapelle du *Phallus,* s'emparaient de cet objet sacré, et le portaient en procession jusqu'au temple de Vénus Érycine, situé hors de la porte Colline. Arrivées dans le temple de la mère des Amours, ces dames plaçaient elles-mêmes le *Phallus* dans le sein de Vénus (1).

Une pierre antique vient à notre secours, et nous donne l'explication de cette cérémonie. C'est une cornaline gravée, qui représente la pompe phallique. Un char triomphal porte une espèce d'autel, sur lequel repose le *Phallus,* d'une grandeur colossale. Un génie s'élève au dessus du simulacre, et tient sur lui une couronne suspendue. Le char ainsi que la figure du génie sont entièrement abrités par un dais ou vaste draperie carrée, soutenue aux quatre coins par des piques, dont chacune est portée par une femme à demi nue. Ce char est traîné par des boucs et des taureaux, sur lesquels sont montés des enfants ailés. Il est précédé par un groupe de femmes sonnant de la trompette. Plus avant, et en face du char, est une forme caractéristique du sexe féminin, représentant le *Sinus Veneris.*

---

(1) *Dictionnaire abrégé* de Pitiscus, au mot *Senaculum. Geniales dierum,* d'*Alexander ab Alexandro, lib. 3. cap. 18.* Pompeius Festus, au mot *Mutinus,* et les Commentaires sur cet article.

Cette forme, proportionnée au *Phallus* élevé sur le char, est maintenue par deux génies qui semblent indiquer au *Phallus* la place qu'il doit occuper (1).

Cette cérémonie terminée, les dames Romaines reconduisaient dévotement le *Phallus* dans sa chapelle, qui devint célèbre, dans la suite, par l'édifice que fit élever dans le voisinage l'empereur Héliogabale, où il établit un sénat de femmes chargées de décider sur des questions de galanteries et de débauches. Ces assemblées se tenaient à l'occasion de la fête du *Phallus* (2).

Les fêtes d'automne, consacrées à Bacchus, étaient appelées *Bacchanales :* elles duraient depuis le 23 jusqu'au 29 Octobre. On y voyait à peu près

---

(1) On trouve la gravure de cette pierre antique dans le recueil intitulé : *Du Culte secret des Dames Romaines.*

(2) L'empereur Héliogabale, au rapport de Lampride, fit élever sur le mont Quirinal un édifice pour servir aux assemblées des dames Romaines, qui se rendaient auparavant dans ce lieu lors de la solennité du *Phallus.* Cet édifice fut appelé *Mœsa,* du nom de son aïeule, qui présidait ces assemblées avec *Sœmis,* mère de ce prince. Il en fit un lieu de débauche. *Crinitus* nous a conservé le texte de l'ordonnance qui établit les droits et privilèges de ce sénat féminin. En voici le commencement :

« *Jura visundi, consectandi, susurrandi, gestiundi, suttrudendi, salutandi, confabulandi, precandi, perpetuo, interdiu, futuariis permissa ex me sunto. Ex æde, foramine, horto, postico, impluvio, cuncta hæc commoda nemo homini prohibento,* » etc. (Petri Criniti *de honesta Disciplina lib. XI, cap. 8, p. 179.)*

toutes les cérémonies pratiquées par les Grecs dans leurs *Dionysiaques* (1).

Les Romains nommaient *Mutinus* ou *Tutinus* (2) le Phallus isolé, et *Priape,* le Phallus adhérent à un Hermès ou Terme. Lorsqu'il était sous l'une et l'autre formes, cet objet sacré, ou cette divinité, était considéré comme présidant à la fécondité des femmes, à la vigueur des époux, et comme capable de détourner les charmes nuisibles à l'acte du mariage, à la grossesse des épouses (3).

---

(1) Voyez les détails des excès des Bacchanales dans le chapitre suivant.

(2) Les noms *Mutinus, Tutinus,* se trouvent diversement orthographiés dans les manuscrits des anciens auteurs. Dans les vers de Lucilius, *Mœtinus* est pris pour une espèce de *talisman;* on y lit aussi *Mutinus.* Dans *Festus,* on trouve *Mutinus* et *Titinus;* dans Arnobe et dans Saint Augustin, *Mutunus, Motunus, Mutinus, Tutunus;* dans Lactance et Tertullien, *Mutunus* et *Tutunus.* Mais quelques manuscrits et une vieille édition de Tertullien portaient *Futinus,* qui a peut-être donné lieu à *Saint Foutin,* dont il sera parlé dans la suite.

Jean Guillelme pense qu'il faut lire *Mutonus,* d'où on a fait, dit-il, *mutoniatus,* qui signifie un homme fortement constitué à certain égard. Quelques savants sont partagés sur la question de savoir si l'un de ces noms veut dire *muet, mutin* ou *mouton.* Il se pourrait que *Tutunus* ait fait naître ces noms caressants de *tonton, toutou.*

Il serait plus important de savoir si ces deux mots expriment deux choses ou une seule. Les auteurs anciens les unissent toujours pour exprimer la figure du *Phallus.* Il est vraisemblable qu'il existait deux espèces de *Phallus,* dont les figures étaient distinguées par des différences qui sont inconnues.

(3) Ce dieu présidait à l'acte du mariage, mais il n'était pas le seul : les Romains avaient l'usage d'appeler en cette affaire,

En conséquence de ces vertus supposées, les jeunes épousées, avant d'être livrées aux embrassements de leurs maris, étaient religieusement conduites par leurs parents vers l'idole de Priape; et, la tête couverte d'un voile, elles s'asseyaient sur la forme très saillante que présentait cette figure. Un certain contact suffisait sans doute pour rendre la cérémonie complète, assurer la fécondité et neutraliser les enchantements.

---

ainsi que dans beaucoup d'autres, plusieurs dieux à leur secours. Voici la liste de ces divinités conjugales, d'après Meursius *(Antiquités,* tom. 5, *de Puerperio)* :

« SATURNUS, *ut semen conferret;* LIBER *et* LIBERA, *ut semen emitterent : hic viris, illa fœminis;* JANUS, *ut semini in matricem commeanti januam aperiret;* JUNO *et* MENA, *ut flores menstruos regerent ad fœtus concepti incrementum;* VITUNUS, *ut vitam daret;* SENTINUS, *ut sensum.* »

Beyer vient grossir la liste de ces divinités secourables *(Addimenta ad Selden.,* cap. 16) : «*Cinxia, Diana, Hymeneus, Manturna, Mutinus,* sive *Priapus,* dea mater *Prema,* deus pater *Subigus, Venus, Pertunda,* » etc.

Saint Augustin (*Civit. Dei,* liv. 4, chap. 11) a complété le catalogue de ces divinités obscènes. Entre plusieurs autres, on remarque le dieu *Jugatinus,* qui rapproche les époux; la déesse *Virginiensis,* qui détache la ceinture virginale de la jeune épousée; *Volupia,* qui excite à la volupté; *Stimula,* qui stimule les désirs de l'époux; *Strenia,* qui lui donne la vigueur dont il a besoin; et ce grand saint n'oublie pas, dans sa nomenclature, *Mutinus* et *Tutunus.* Il dit ailleurs que le dieu *Liber* est ainsi nommé parce que, dans l'action, il procure aux hommes qui l'invoquent l'avantage d'une émission reproductive. *Libera,* qu'il croit être la même que Vénus, accorde la même faveur aux femmes : c'est pourquoi on place dans le temple de Liber la figure du sexe masculin, et celle du sexe féminin dans celui de Libera. (*De Civitate Dei,* liv. 6, chap. 9.)

« C'est une coutume considérée comme très honnête et très religieuse parmi les dames Romaines, » dit Saint Augustin, « d'obliger les jeunes mariées de venir s'asseoir sur la masculinité monstrueuse et surabondante de Priape (1). »

« Parlerai-je de ce *Mutunus,* » dit Lactance, « sur l'extrémité duquel les nouvelles mariées viennent s'asseoir, afin que le dieu paraisse avoir, le premier, reçu le sacrifice de leur pudeur (2) ? »

Lactance, par ces derniers mots, semble rappeler ce que pratiquent les jeunes épousées dans quelques contrées de l'Inde, où le dieu, de bois ou de fer, opère entièrement le sacrifice. On croirait que la formalité remplie par les jeunes femmes Romaines auprès de cet objet sacré n'était qu'une modification, un diminutif de l'usage Indien, et que la jalousie des maris Romains avait mis des bornes à la dévotion de leurs femmes.

Les femmes mariées se soumettaient aussi à cette pratique, sans doute afin de détruire le charme

---

(1) « *Sed quid hoc dicam, cum ibi sit et Priapus nimius masculus, super cujus immanissimum et turpissimum fascinum sedere nova nupta jubeatur, more honestissimo et religiosissimo matronarum?* » (Saint Augustin, *Civit. Dei, lib. 6, cap. 9.)* Le même saint dit ailleurs : « *In celebratione nuptiarum, super Priapi scapum nova nupta sedere jubebatur.* » *(Ibid., lib. 7, cap. 24.)*

(2) « *Et Mutunus, in cujus sinu pudendo nubentes præsedent, ut illarum pudicitiam prior Deus delibasse videatur.* » *(Lactant. de falsa Religione, lib. 1.)*

qui les maintenait dans un état de stérilité; mais, plus aguerries que les jeunes épousées, leur dévotion s'étendait plus loin.

« Ne conduisez-vous pas, même avec empressement, » dit Arnobe aux maris, « vos femmes auprès de *Tutunus;* et, pour détruire de prétendus ensorcellements, ne les faites-vous pas enjamber l'horrible et immense *Phallus* de cette idole (1)? »

Il faut avouer qu'il n'y a pas loin de cette dernière pratique à celle qu'observent certaines filles ou femmes de l'Inde, dont j'ai parlé.

Une figure du dieu *Tutunus* ou *Mutinus* fut découverte à Rome, sur le mont Viminal, dans les décombres d'un ancien temple. On la voit encore aujourd'hui dans cette ville : elle est de marbre blanc, et haute d'environ trois palmes (2).

Mais un groupe antique, dont Meursius a donné la gravure, nous présente l'image fidèle de cette cérémonie superstitieuse. Ce groupe, qui se trouve dans la galerie de Florence, offre une femme debout, dont la tête, entièrement couverte par une espèce de bonnet, présente une forme peu naturelle. Ses mains, qui descendent plus bas que les hanches, semblent soutenir ses vêtements relevés,

---

(1) « *Etiamne Tutunus, cujus immanibus pudendis horrentique fascino vestras inequitare matronas ducitis et optatis?* » *(Arnob., lib., 4. pag. 131.)*

(2) *Dictionnaire* de Pitiscus, au mot *Mutinus.*

et laisser à découvert une partie de son corps. Un énorme *Phallus* s'élève de terre jusqu'à la partie sexuelle de cette figure, qui, grandement proportionnée, paraît être en contact avec l'extrémité supérieure du *Phallus* (1).

Le *Phallus,* appelé par les Romains *Mutinus* ou *Tutunus,* recevait encore d'autres hommages. On se prosternait dévotement devant lui; on lui adressait des prières. « Parce que nous n'adressons point nos prières à *Mutinus* et à *Tutunus,* » dit Arnobe, « et que nous ne nous prosternons pas jusqu'à terre devant leurs idoles, ne semble-t-il pas, à vous entendre, que de grandes calamités vont fondre sur nous, et que l'ordre de la Nature en sera subverti (2)? »

La chapelle de *Mutinus* et de *Tutunus* était située, suivant Festus, dans le quartier de Rome appelé *Vélie,* et dans l'endroit où sont les thermes de Domitien. Cette chapelle, ayant été détruite sous Auguste, fut rétablie à quelque distance de la ville. « On rendait, » dit Festus, « à ces idoles un culte religieux et saint; et les femmes Romaines venaient, la tête voilée, leur offrir des sacrifices (3). »

---

(1) Meursius, *Græciæ Feriatæ* tom. 5, *de Puerperio.*

(2) « *Quia non supplices humi Mutino procumbimus atque Tutuno, ad interitum res lapsas, atque ipsum dicitis mundum leges suas et constituta mutásse?* » *(Arnob., lib. 4, p. 133.)*

(3) Festus, aux mots *Mutini, Titini, Sacellum.*

Considéré comme un amulette, comme un fétiche portatif, le *Phallus* recevait le nom de *Fascinum,* et était d'un usage très fréquent chez les Romains qui ne connaissaient point de préservatif plus puissant contre les charmes, les malheurs et les regards funestes de l'Envie. C'était ordinairement une petite figure du *Phallus* en ronde bosse, de différentes matières; quelquefois c'était une médaille qui portait l'image du *Phallus*. On les pendait au cou des enfants et même ailleurs (1). On les plaçait sur la porte des maisons, des jardins (2), des édifices publics. Les empereurs, au rapport de Pline, en mettaient au devant de leurs chars de triomphe (3). Les Vestales, lorsqu'on célébrait des sacrifices à Rome, lui rendaient un culte.

On varia à l'infini les formes de ces amulettes ithyphalliques. Les uns présentaient le *Phallus* combiné avec le *mullos* ou la figure du sexe féminin : les cabinets d'antiquités et celui de la Bibliothèque Royale en contiennent plusieurs de cette espèce.

---

(1) « *Pueris turpicula res in collo suspenditur, ne quid obsit rei obscœnæ causa.* » (Varron, *de Lingua Latina, lib. 6.)*

(2) « *Hortosque et fores tantum contra invidentium effascinationes dicari videmus, in remedio satyrica signa.* » *(Plin., lib. 29, cap. 4.)*

(3) « *Et fascinus currus triumphantium sub his pendens defendit, invidiæ medicus.* » *(Plin., lib. 28, cap. 4.)*

Les autres présentent un *Phallus* simple, mais muni de deux ailes et de deux pattes d'oiseaux, et quelquefois de sonnettes. Cette dernière particularité rappelle l'usage antique de représenter quelquefois la figure du dieu Priape, tenant une sonnette à la main, et l'usage moderne des moines Indiens, qui parcourent tout nus les rues de l'Inde, et appellent, au bruit d'une sonnette, les dévotes, qui viennent baiser l'original vivant du *Phallus*.

D'autres amulettes ithyphalliques ont la forme d'un chien couché, ou des cuisses et des jambes humaines ployées et sans corps. Les plus décents offrent la figure d'une main fermée, et dont le pouce est placé entre les deux doigts qui le suivent : c'est cette figure que les antiquaires nomment *main ithyphallique* (1).

Ces espèces d'amulettes sont encore en usage dans le royaume de Naples, comme je le dirai dans la suite.

Il y eut des *Fascinum* doubles et triples, ou figurés par deux et trois branches partant du même centre. Les triples *Phallus* étaient fort en usage dans l'Antiquité. On a déjà vu au rapport de Plutarque que, dans la fête des *Pamylies* en Égypte, Osiris figurait avec un triple *Phallus,* pour signifier

---

(1) Baudelot, *Utilité des Voyages,* tom. 1, p. 346; — *Antiquités de Caylus,* tom. 4, p. 231.

la multiplication de sa faculté productive (1). On retrouve encore sur plusieurs monuments antiques des *Phallus* doubles ou triples, isolés ou adhérents à un corps humain. Il en existe, en France, au pont du Gard et à l'amphithéâtre de Nîmes, qui sont isolés : j'en parlerai bientôt. Une infinité d'autres monuments nous ont conservé l'image de ces *Phallus* à doubles ou triples branches; mais ils sont plus rares lorsqu'ils adhèrent à une figure humaine. Dans le royaume de Naples et dans la province de Peucétie, on trouve cependant des pierres gravées qui représentent la figure de Priape, munie d'un double *Phallus*. Près de lui est un berger qui semble planter en terre un bâton ou le *lituus*. Peut-être ce *lituus* signifiait-il le bâton que portaient les phallophores dans les pompes religieuses.

Dans la ville de *Trani*, on a découvert un tableau votif en brique, qui représente Priape avec un triple *Phallus* (2).

Voilà comment les Anciens représentaient les *Diaphallus* ou *Triphallus*, et non pas par des doubles ou triples croix, comme l'ont pensé quelques savants dont j'ai parlé (3).

Les vases, les ustensiles, les meubles en général,

---

(1) Voyez ci-dessus, chap. 3.

(2) Notes fournies par M. Dominique Forgès Davanzati, prélat de Canosa.

(3) Voyez ci-dessus, p. 52.

reçurent souvent l'empreinte du *Fascinum* ou du *Phallus*. Il y eut, et l'on en conserve encore, des anneaux, des sceaux, des médailles, des pierres gravées ithyphalliques (1).

Les recueils de monuments antiques nous présentent des lampes ainsi formées. Les Romains, à l'exemple des *Baptes* d'Athènes ou initiés aux mystères de *Cotytto,* se servaient, pour boire, de vases en verre qui avaient la forme du *Phallus* (2). Pline, en deux endroits de son *Histoire naturelle,* parle de vases sur lesquels étaient gravées des scènes libidineuses qui n'étaient propres qu'à enivrer à la fois les buveurs et de vin et de désirs voluptueux (3). Lampride fait aussi mention des vases à l'usage de l'empereur Héliogabale, lesquels étaient chargés de figures obscènes (4); mais, dans l'inventaire des

---

(1) M. de Chaduc, antiquaire Auvergnat, avait recueilli plus de trois ou quatre cents pierres gravées ithyphalliques des plus curieuses, suivant Baudelot, « qui, hors quelques-unes, » dit-il, « ne se trouvent point dans le beau manuscrit que j'ai vu : il paraît visiblement que ceux dans les mains de qui il a passé les ont ôtées. » (*Utilité des Voyages,* tom. 1, p. 343.) Les collections des archéologues, et même certains recueils imprimés, offrent une très grande variété de *Phallus,* de *Fascinum* et de *Priapes.*

(2) Voyez ci-dessus la note p. 118. Un ancien scoliaste de Juvénal dit que ces Phallus en verre étaient nommés *Drillopotas.*

(3) *Plin., lib. 14, cap 22, et Proœmium, lib. 33.*

(4) *Ælii Lamprid. vet. ant. Heliogabal. Hist. Augustæ* t. 1, p. 829.

meubles de l'empereur Commode, que Pertinax fit vendre, il se trouva des vases semblables à ceux dont se servaient les *Baptes :* ils étaient de verre, et avaient la forme du *Phallus*. L'historien Capitolin les nomme *phallovitroboli,* nom qui indique à la fois leur destination, leur forme et leur matière (1).

Le *Phallus,* adhérent à une pierre appelée Terme, à un tronc d'arbre façonné ou non en Hermès, recevait, avec le corps dont il faisait partie, chez les Romains comme chez les Égyptiens et les Grecs, le nom de *Priape*. Cette idole était représentée avec la tête de Pan ou des Faunes, c'est-à-dire avec les cornes et les oreilles du bouc. Quand on lui donnait des bras, car il n'en était pas toujours pourvu, Priape tenait d'une main une faulx; et quelquefois, de la main gauche, il empoignait, comme Osiris, le trait caractéristique de sa divinité, lequel était toujours colossal et menaçant, et peint en couleur rouge.

Sa tête était couronnée de pampre ou de laurier, et sa face ombragée d'une épaisse barbe.

Ainsi que l'idole d'Osiris portée en procession chez les Égyptiens pendant la solennité des *Pamylies,* celle de Priape était ordinairement en bois de figuier; on en voyait aussi beaucoup en bois de saule. Quelquefois ce dieu n'était qu'un tronc

---

(1) *Jul. Capitolini in Pertin. Hist. Augustæ* t, 1, p. 553.

d'arbre, dont une branche figurait, par hasard, le signe caractéristique que la main de l'art avait à peine ébauché : tel est le Priape que Columelle conseille aux cultivateurs de placer au milieu de leurs jardins : « N'ayez point de labyrinthes, point de statues des héros de la Grèce; mais, qu'au milieu du jardin le tronc, à peine dégrossi, d'un arbre antique présente et fasse vénérer la divinité ithyphallique; que cette branche formidable qui la caractérise épouvante les enfants, et la faulx dont elle est armée, les voleurs (1). »

Toutes les figures de Priape n'étaient pas aussi grossières : on en voyait quelques-unes travaillées avec soin, ainsi que le Terme qui en composait la partie inférieure. Ce que cette figure avait d'humain était entièrement nu et coloré de rouge (2).

Les Priapes ont offert dans leur forme, ainsi que les *Phallus* isolés, un grand nombre de variétés : les uns étaient représentés en Termes, qui n'avaient que la tête humaine et le *Phallus;* d'autres avaient

---

(1) . . . . . *sed truncum forte dolatum,*
Arboris antiquæ numen venerare ithyphalli,
Terribilis membri, medio qui semper in horto,
Inguinibus puero, prædoni falce, minetur.
(Columell., *de Cultu hortorum,* lib. 10.)

(2) C'est ce qu'expriment ces deux vers de la première pièce du Recueil intitulé *Priapeia :*

Sed ruber hortorum custos, membrosior æquo,
Qui tectum nullis vestibus inguen habet.

Voyez aussi Horace, liv. 1, satire 8.

la moitié du corps humain, sans bras, ou avec des bras chargés ordinairement des attributs de cette divinité : attributs tous relatifs à l'agriculture. Il est quelques exemples de Priapes représentés sous la figure entière d'un homme : ils sont rares.

Quelquefois le simulacre de ce dieu était figuré tenant en main une faucille ou une longue faulx, comme le dit Columelle dans les vers déjà cités.

Pour caractériser l'abondance dont on le croyait en partie l'auteur, pour éloigner la stérilité dont il était le préservateur, on figurait souvent Priape portant sous le bras droit une longue corne d'abondance, dont la large ouverture offrait un assemblage de fleurs et de fruits : productions et attributs des jardins, auxquels, surtout chez les Romains, cette divinité présidait spécialement.

Quelquefois aussi une longue perche s'élevait par derrière et au-dessus de sa tête : elle servait, comme le dit Horace, d'épouvantail aux oiseaux (1).

Tel est le portrait fidèle de cette divinité, dont, en Italie, on plaçait l'idole tutélaire dans les vignes, dans les vergers, et surtout dans les jardins.

On voyait souvent cette idole, avec ses attributs indécents, placée sur les chemins : c'est alors que *Priape* était confondu avec *Mercure* et le dieu *Terme*.

---

(1) *Ast importunas volucres in vertice arundo*
Terret fixa.....
(Horace, satire 8, liv. 1, vers 5.)

Scaliger dit avoir vu un pareil Terme dont le *Phallus* servait à indiquer le chemin. Cet Hermès phallique se trouvait à Rome dans le palais d'un cardinal(1).

Le lieu où était placé le Terme, l'addition ou l'absence du *Phallus* sur ce Terme, en bois ou en pierre, formaient la seule différence qui existe entre les divinités *Mercure, Pan, Priape,* etc.

Le *Phallus* ajouté à une borne itinéraire devait préserver les voyageurs d'accidents, tout comme le *Phallus* ajouté à un tronc d'arbre devait détourner des champs voisins les accidents nuisibles aux récoltes. C'était l'opinion constante des Anciens, et la cause unique de l'érection d'un si grand nombre d'idoles du dieu *Priape*.

Ses fêtes étaient nommées *Priapées,* ainsi que les vers qu'on chantait à sa louange. Elles rappelaient, à certains égards, les *Pamylies* des Égyptiens et les *Phallophories* des Grecs. Plusieurs monuments antiques, conservés jusqu'à nos jours, présentent les détails de ces orgies, souvent fort indécentes. Parmi ceux que Boissart a fait graver, il se trouve un bas-relief qui offre le tableau de la principale fête de ce dieu : ce sont des femmes qui y figurent

---

(1) Cette attribution du dieu Priape sur les chemins est indiquée par la pièce 29 des *Priapées :*

Falce minax, et parte tui majore, Priape,
Ad fontem, quæso, dic mihi, qua sit iter?

Voyez le Commentaire de Joseph Scaliger sur cette pièce. (*Priapeia,* p. 141.)

comme ministres de ce culte. Une d'entre elles arrose le trait caractéristique de Priape, tandis que d'autres apportent pour offrandes des paniers pleins de fruits et des vases remplis de vin. Là sont des groupes de danseuses et de musiciennes, parmi lesquelles on en distingue une qui agite le sistre Égyptien. Ici est une Bacchante, portant un enfant sur ses épaules. Plus loin, quatre prêtresses sont occupées à sacrifier un âne, victime consacrée à Priape.

Priape avait des temples. Si l'on en croit Pétrone, ils étaient desservis par des prêtresses, qui célébraient des mystères nocturnes en l'honneur de cette divinité; voici les seuls renseignements que ce satyrique nous en a conservées : « Nous errions à l'aventure par les rues les plus détournées, quand nous rencontrâmes deux femmes assez jolies. Nous les suivîmes lentement jusqu'aux portes d'un petit temple où elles entrèrent : nous entendîmes sortir de ce lieu des voix comme du fond d'un antre. La curiosité se réveillant, nous descendîmes après elles. Nous trouvâmes plusieurs femmes qui, furieuses comme des Bacchantes, avaient entre les mains des figures de Priape. Nous ne pûmes en voir davantage. » *Quartilla,* prêtresse de ce temple, envoie ensuite vers ces étrangers curieux sa suivante, qui leur dit : « Vous avez troublé les mys- » tères que *Quartilla* célébrait dans la grotte (1). »

(1) *Petronii Satiricon.*

On offrait à ce dieu, outre du miel et du lait, des branches de myrte, symbole des amours fortunées. Les habitants des campagnes couvraient sa tête de roses au printemps, d'épis de blé en été, de pampre en automne, et de branches d'olivier en hiver.

Dans les villes, *Priape* avait des chapelles publiques, où les dévots, affligés de certaines maladies qui rentraient dans ses attributions, venaient appendre des *ex voto :* images naïves de la partie malade. Ces *ex voto* étaient des tableaux peints ou des figures en cire, en bois, et quelquefois en marbre (1).

On voyait des femmes, aussi dévotes que lubriques, offrir publiquement à Priape autant de couronnes que leurs amants avaient fait de sacrifices à leurs charmes. Elles les appendaient à l'énorme *Phallus* de cette idole; et cette partie saillante en était quelquefois totalement garnie (2).

---

(1) Cet usage est attesté par la pièce 37 du Recueil des *Priapées,* intitulée : *Voti solutio.* En voici quelques vers :

Cur pictum memori sit in tabella
Membrum quæritis unde procreamur :
Cum penis mihi forte læsus esset,
Chirurgique manum miser timerem.

(2) Plusieurs monuments antiques, et notamment des pierres gravées, représentent de pareilles offrandes. Dans la collection intitulée : *Du Culte secret des Dames Romaines,* on voit un monument qui en donne une idée. Une pièce de vers du Recueil des *Priapées* (pièce n° 40), parle d'une célèbre prostituée, appelée *Téléthuse,* qui, comblée des faveurs de l'amour et des

C'est ainsi que l'épouse de l'empereur Claude, cette Messaline, fameuse par sa lubricité extrême, et bien digne, sous ce rapport, de figurer à côté du trône des *Césars,* après être sortie victorieuse de quatorze athlètes vigoureux, se fit déclarer *invincible,* en prit le surnom, et, en mémoire de ces quatorze succès, fit au dieu *Priape* l'offrande de quatorze couronnes.

D'autres faisaient hommage à ce dieu d'autant de *Phallus* en bois de saule qu'elles avaient vaincu d'hommes dans une nuit (1).

Les différents traits que je viens de réunir prouvent que, chez les Romains, le culte de Priape avait beaucoup dégénéré ; que ces peuples avaient perdu de vue l'objet signifié, pour ne s'attacher qu'au signe ; pour n'y voir que ce qu'il y avait

---

profits de la prostitution, fit une pareille offrande à Priape, qualifié de *saint* dans la pièce :

Cingit inaurata penem tibi, Sancte, corona.

Dans la pièce 50, une jeune fille promet à Priape des couronnes, s'il exauce ses vœux :

Totam cum paribus, Priape, nostris
Cingemus tibi mentulam coronis.

(1) Cette pratique est représentée sur une pierre gravée *(Culte secret des Dames Romaines),* et mentionnée dans la pièce 34 des Priapées :

Cum sacrum fieret Deo salaci,
Conducta est pretio puella parvo,
Communis satis omnibus futura.
Quæ, quot nocte viros peregit una,
Tot verpas tibi dedicat salignas.

d'indécent. Ainsi, par cet oubli du principe, la religion devint le prétexte du libertinage.

Le *Phallus* n'était plus cet objet sacré de la vénération des peuples de l'Orient, ce symbole adoré du soleil, régénérateur de la nature entière, ce dieu *sauveur du monde,* dont la présence assurait la conservation et la propagation de tous les êtres vivants ou végétants. On l'invoquait, à la vérité, pour écarter les charmes contraires à la fécondité des femmes; mais, dans cette circonstance, bien loin d'être considéré comme un dieu-soleil, il n'était plus qu'un simple talisman. Il présidait aux plaisirs légitimes du mariage, mais encore plus aux excès de la débauche. Si l'on voyait quelques époux parmi ses adorateurs, leur plus grand nombre était des libertins et des prostituées.

On plaçait encore son idole dans les vignes, les vergers, les jardins; mais il n'y figurait plus comme l'emblème du soleil fécondant la terre au printemps, et donnant une nouvelle vie à toutes les plantes. Vil gardien d'un verger ou d'un jardin, il servait uniquement d'épouvantail aux voleurs superstitieux, aux enfants et aux oiseaux (1). Ce dieu dégradé était réduit à l'état de domesticité.

---

(1) *Et custos furum atque avium, cum falce saligna,*
Hellespontiaci servet tutela Priapi.
(Virgile, *Georg., lib. 4.*)

Pomarii tutela diligens, rubro,
Priape, furibus minare mutino.
(Priapeia, carm. 73.)

Telles furent, du temps des empereurs Romains, les seules fonctions du *Phallus*, et les attributions restreintes et humiliantes de Priape.

Respecté, pendant que les mœurs Romaines conservaient encore leur simplicité antique; avili, en raison des progrès de leur corruption, Priape devint enfin un objet de ridicule : il fut le plastron des plaisanteries, des sarcasmes de tous les écrivains. Horace ne pouvait plus ingénieusement ravaler cette divinité qu'il le fait par les premiers vers d'une de ses satires. « J'étais un tronc de figuier, bois fort inutile, lorsqu'un ouvrier, incertain s'il en ferait un dieu ou un Priape, se décida enfin, et préféra me faire dieu (1). » On l'insultait jusque dans son sanctuaire, dont les murs offraient souvent des inscriptions très peu respectueuses pour la divinité de ce culte, et des vers qui excitaient à ses dépens le rire des lecteurs (2).

---

(1) *Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum,*
Cum faber, incertus scamnum faceretve Priapum,
Maluit esse deum : deus inde ego, furum aviumque
Maxima formido, nam fures dextra coercet,
Obscœnoque ruber porrectus ab inguine palus.
(Horat., satir. 8, lib. 1.)

(2) Ce fait est prouvé par quelques pièces du Recueil des *Priapées*. Dans la première pièce, on lit :

Ergo quicquid id est, quod otiosus
Templi parietibus tui notavi.

Dans la pièce 40, on fait dire à Priape :

Quisquis venerit huc poeta fiat,
Et versus mihi dedicet jocosos.

Les Romains alors, ayant perdu de vue le motif antique, n'y voyaient qu'un emblème de la débauche, qu'une divinité ridicule.

Les écrivains du Christianisme vinrent ensuite ajouter leurs déclamations aux insultes des poètes Latins, accumulèrent le ridicule et le mépris sur cette divinité déjà vaincue, saisirent avec transport cette place abandonnée par les partisans de l'ancienne religion des Romains, et obtinrent une victoire facile. Le culte de Priape allait être anéanti sans retour, ses idoles et ses autels renversés pour jamais, si la superstition et l'habitude, la plus indestructible de toutes les affections humaines, ne fussent venues à son secours. Ces deux puissants mobiles de la conduite des peuples triomphèrent de la raison et du Christianisme, et parvinrent, malgré leurs efforts continuels, à maintenir en quelque sorte le culte de cette obscène et antique divinité.

C'est ce que j'établirai dans les chapitres suivants.

Et dans la quarante-neuvième :

Tu quicumque vides circa tectoria nostra
Non nimium casti carmina plena joci.

Il paraît même que le Recueil des *Priapées,* et c'est l'opinion des savants qui ont, avec érudition, commenté cet ouvrage, a été composé de pièces différentes, recueillies sur les murs des chapelles de Priape. Il est vraisemblable qu'elles ne sont point l'ouvrage de Virgile, comme plusieurs l'ont cru, parce qu'on les a trouvées placées à la suite de ses œuvres.

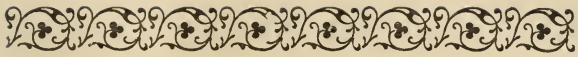

CHAPITRE X

DU CULTE DE VÉNUS, DE QUELQUES AUTRES INSTITUTIONS ET USAGE RELIGIEUX QUI ONT RAPPORT AU CULTE DU « PHALLUS »

HEZ les nations où l'abondance des enfants est pour leurs pères un moyen de richesse, un titre de gloire ; où une progéniture nombreuse attire la considération et le respect, et où, par conséquent, l'impuissance des hommes et la stérilité des femmes deviennent un opprobre, et sont regardées comme un signe de la malédiction divine, l'acte par lequel l'homme reproduit son semblable, et les objets qui servent à cette reproduction, doivent être en grand honneur. La continence, bien loin d'être mise au rang des vertus, y est considérée comme un attentat à la société. C'est évidemment la nécessité d'accroître la population qui a fait naître cette opinion, laquelle a dû s'altérer lorsque cette nécessité fut moins sensible, puis devint une

source de débauche et de superstition, lorsque le temps eut effacé sa cause primitive de la mémoire des hommes.

Sous un climat où les vêtements sont souvent inutiles et importuns, l'habitude de voir des nudités les rendait indifférentes : elles ne causaient que peu ou point d'émotions, et n'irritaient pas plus les désirs que ne le font les parties du corps que les nations civilisées laissent aujourd'hui à découvert. Ainsi l'on pourrait conclure de ces notions que la pudeur est native des régions où le froid a rendu les vêtements indispensables.

L'usage d'honorer l'acte de la génération et l'habitude des nudités sont deux causes qui ont puissamment influé sur les mœurs des nations. Lorsque ces causes ont agi ensemble dans une même région de la terre, leur influence a été plus marquée, et a produit des institutions civiles et religieuses qui portaient tous les caractères de leur double origine.

Lorsque, dans d'autres pays, une de ces deux causes agissait isolément, son influence, moins puissante, produisait des institutions moins fortement caractérisées.

Enfin, chez les peuples où ces deux causes n'ont point du tout existé, il en résultait des opinions, des habitudes, des institutions absolument contraires à celles des peuples qui vivaient sous leur influence.

De là cette diversité étrange de mœurs et de coutumes, ces contrastes choquants, ces différences totales qui existent entre les opinions et les institutions des nations qui peuplent ou qui peuplaient la terre. On serait, au premier abord, porté à croire que la nature de l'homme du Midi n'est pas la même que celle de l'homme du Nord, ou à douter de la véracité des écrivains qui ont offert des tableaux si différents de leurs mœurs respectives.

Il est vrai que le temps, les communications de peuple à peuple, les migrations lointaines, le commerce, les révolutions politiques et religieuses ont, dans plusieurs contrées, effacé, en tout ou en partie, les caractères que les causes dont j'ai parlé y avaient imprimés, ont adouci ces nuances tranchantes qui distinguaient leurs habitants; mais ces événements n'ont pas agi partout; et, dans les lieux où leur action s'est fait sentir, elle n'a pas toujours été assez puissante pour faire disparaître entièrement le caractère antique. L'histoire, d'ailleurs, ainsi que l'attachement des peuples à leurs vieilles habitudes, a préservé les monuments caractéristiques des sociétés primitives d'une ruine complète. Des traits fortement prononcés existent encore, et suffisent pour indiquer les causes qui les ont tracés.

Ces causes matrices, où l'esprit des nations est venu pour ainsi dire, comme une matière fusible,

se couler, recevoir des formes et se durcir, ont agi ensemble et avec force dans certaines régions. De vastes déserts, des terrains incultes et inondés, peuplés d'animaux destructeurs et féroces, appelaient le génie, le courage et les travaux des hommes. La population y était d'autant plus désirable qu'elle assurait la puissance et la richesse. Aussi les lois, les préceptes, les institutions civiles et religieuses des temps anciens, que la tradition nous a conservés, tendent vers ce but unique : tous favorisent et provoquent même l'accroissement de la population.

La circoncision, un des rites les plus anciens que les Égyptiens et les Éthiopiens pratiquaient avant les Hébreux, n'avait évidemment pour but que de rendre plus commode, que de favoriser l'acte de la reproduction de l'homme et de faire disparaître jusqu'à ses plus faibles obstacles.

Le premier précepte que Dieu, dans la Genèse, adresse aux hommes après le déluge est celui-ci : *Croissez et multipliez, remplissez la terre.* Ce précepte est répété dans le même discours, et cette répétition en fait sentir l'importance (1). Aussi, chez les Hébreux, le concubinage n'était point un crime : il était habituel; et le mariage ne l'excluait point.

Sara, femme d'*Abraham,* fournit elle-même à

(1) *Genèse,* chap. 9, vers. 1 et 7.

son mari une concubine : elle lui livre sa servante *Agar,* dont le patriarche eut des enfants (1).

Nachor, frère d'Abraham, eut aussi plusieurs enfants d'une concubine appelée *Roma* (2).

Loth, pour assouvir les désirs impétueux des habitants de Sodome, leur offre ses deux filles encore vierges (3).

Ces deux mêmes filles enivrent bientôt après leur père, se livrent à ses caresses, et en ont des enfants (4).

Jacob épouse en même temps les deux sœurs *Rachel* et *Lia,* et, lorsque l'une et l'autre sont devenues stériles, elles se font remplacer par leurs servantes. *Rachel* fournit à son mari sa servante *Bala ;* et *Lia,* sa servante *Zelpha* (5).

Bala, qui *dormait* avec Jacob, *dormit* aussi avec *Ruben,* fils de ce patriarche (6).

Thamar épouse successivement les deux frères, *Her* et *Onan,* fils de *Juda.* N'en ayant point d'enfant, et craignant d'être accusée de stérilité, elle va, déguisée en prostituée, se placer sur un chemin où devait passer son beau-père. Celui-ci la mé-

---

(1) *Genèse,* chap. 16, vers. 1 et suiv.
(2) *Idem,* chap. 22, vers. 24.
(3) *Idem,* chap. 19, vers. 8 et suiv.
(4) *Idem,* chap. 19, vers. 31 et suiv.
(5) *Idem,* chap. 29, vers. 28 et 29; chap. 30, vers. 1 et 9.
(6) *Idem,* chap. 35, vers. 22.

connaît, marchande ses faveurs, y met un prix, les obtient, et en a deux enfants (1).

Ces fornications, ces adultères, ces incestes, et plusieurs autres qu'il est inutile de rapporter, ne sont point présentés, dans les livres de la Bible, comme des crimes, mais comme des actions ordinaires. Ceux qui en sont les auteurs n'y reçoivent aucun reproche, n'éprouvent ni blâme, ni punition.

Si la Bible se plaint de Salomon, qu'elle dit avoir *surpassé en sagesse tous les rois de la terre* (2), ce n'est point parce qu'ayant épousé la fille du Pharaon d'Égypte, et ayant eu un commerce passager avec la reine de Saba, il vivait en outre avec sept cents femmes qualifiées de *reines*, et trois cents qualifiées de *concubines;* mais parce que ce nombreux sérail, destiné aux amours et aux plaisirs de ce roi *sage,* était composé de femmes étrangères, de Moabites, d'Ammonites, d'Iduméennes, de Sidoniennes et de femmes du pays des Héthéens : nations chez lesquelles la loi de Moïse défend aux Hébreux de prendre des épouses, et qui professaient une religion différente de la leur. Salomon fut perverti par elles : il érigea des autels, des temples et des idoles en l'honneur des divinités

---

(1) *Idem,* chap. 38, vers. 8, 13 et suiv.

(2) *Les Rois,* liv. 3, chap. 10, vers. 23.

adorées par ces étrangères (1). Ainsi ce n'est point la quantité exorbitante de femmes qui composaient le sérail de Salomon, que la Bible réprouve dans ce roi, mais leur qualité d'étrangères et d'idolâtres.

Lorsqu'il s'agit au contraire, dans la Bible, de ces actes infâmes, de ces plaisirs stériles et nuisibles à la population, alors l'opinion se prononce fortement contre eux. L'action d'*Onan* excite l'indignation; et les mœurs corrompues des habitants de Sodome et de Gomorrhe attirent sur leurs villes une punition exemplaire et terrible.

Enfin la virginité, pour les filles nubiles, était chez les Hébreux, comme elle l'est encore chez les Indiens, une espèce d'opprobre. Jephté, avant de se laisser religieusement égorger par son père, lui dit : « Permettez-moi d'aller pleurer pendant deux » mois ma virginité dans les montagnes. » Elle alla avec ses compagnes pleurer de ce qu'elle mourrait vierge (2).

Les jeunes Indiennes, suivant Mindès-Pinto, croient ne pouvoir point être reçues en Paradis avec leur virginité.

« Les Indiens, » dit Sonnerat, « sont tellement persuadés que les Dieux ne leur ont accordé l'existence que pour se reproduire, qu'ils regar-

---

(1) *Les Rois,* chap. II, vers. 1, 2, 3 et suiv.

(2) *Les Juges,* chap. II, vers. 37 et 38.

dent la stérilité comme une malédiction (1). »

Si nous portons nos regards sur les institutions et les usages de quelques autres nations de l'Orient, nous y verrons, sous des formes différentes, un motif pareil : celui d'honorer l'acte de la génération, et de favoriser la population.

Le culte de Vénus, si répandu en Orient, et qui s'introduisit ensuite en Grèce et en Italie, avait pour objet d'honorer la faculté fécondante de la nature. Son origine était plus ancienne et différente de celle de Priape; mais le culte de l'un et de l'autre avait un même but : celui d'accroître la population.

Dans les cérémonies du culte de Vénus, l'acte de la génération était sanctifié. La jeunesse des deux sexes venait solennellement offrir ses prémices à cette déesse : ainsi qu'ailleurs on y offrait à d'autres divinités les prémices des fleurs, des fruits, et les nouveau-nés des animaux domestiques (2).

La politique fonda cette cérémonie ; la superstition la consacra ; et l'attachement des peuples pour les vieilles habitudes, et surtout pour celles qui tien-

---

(1) *Voyage aux Indes et à la Chine,* t. 1, p. 123, 2me édition.

(2) Voyez, sur l'origine de ce culte et de la divinité *Vénus,* l'ouvrage intitulé : *Des Cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie,* chap. 21.

nent à la religion, la maintint jusque dans un temps où la civilisation avancée, les mœurs altérées, commençaient à la rendre humiliante pour les personnes qui étaient forcées de s'y soumettre.

« Le culte qu'on rend à cette divinité, » dit Montesquieu, « est plutôt une profanation qu'une religion. Elle a des temples où toutes les filles de la ville se prostituent en son honneur, et se font une dot des profits de la dévotion. Elle en a où chaque femme mariée va, une fois en sa vie, se donner à celui qui la choisit, et jette dans le sanctuaire l'argent qu'elle a reçu. Il y en a d'autres où les courtisanes de tous les pays, plus honorées que les matrones, vont porter leurs offrandes. Il y en a enfin où les hommes se font eunuques et s'habillent en femmes, pour servir dans le sanctuaire, consacrant à la Déesse et le sexe qu'ils n'ont plus, et celui qu'ils ne peuvent pas avoir (1). »

Ce n'est point ici une fiction poétique : c'est la vérité que l'illustre auteur que je viens de citer a puisée dans l'histoire de diverses nations.

Plusieurs écrivains de l'Antiquité témoignent que ces cérémonies dévotes et voluptueuses étaient pratiquées dans divers pays de l'Orient, et notamment à Babylone. Le prophète Jérémie, dans sa lettre adressée aux Juifs destinés à être conduits

---

(1) *Temple de Gnide,* chant premier.

captifs dans cette ville, leur apprend l'existence de cet usage (1). Le géographe Strabon en fait aussi mention (2); mais Hérodote est celui qui le décrit avec plus de détail.

« Les Babyloniens, » dit-il, « ont une loi bien honteuse : toute femme, née dans le pays, est obligée, une fois dans sa vie, de se rendre au temple de Vénus, pour s'y livrer à un étranger. Plusieurs d'entre elles, dédaignant de se voir confondues avec les autres, à cause de l'orgueil que leur inspirent leurs richesses, se font porter devant le temple dans des chars couverts. Là, elles se tiennent assises, ayant derrière elles un grand nombre de domestiques qui les ont accompagnés; mais la plupart des autres s'asseyent dans la pièce dépendante du temple de Vénus, avec une couronne de ficelle autour de la tête. Les unes arrivent, les autres se retirent. On voit en tout temps des allées séparées par des cordages tendus. Les étrangers se promènent dans ces allées, et choisissent les femmes qui leur plaisent le plus. Quand une femme a pris place en ce lieu, elle ne peut retourner chez elle que quelque étranger ne lui ait jeté de l'argent sur les genoux, et n'ait eu commerce avec elle hors du lieu sacré. Il faut que l'étranger, en lui je-

(1) *Baruc.*, chap. 6, vers. 42 et 43.
(2) *Strab.*, lib. 16.

tant de l'argent, lui dise : *J'invoque la déesse Mylitta.* Or les Assyriens donnent à Vénus le nom de *Mylitta.* Quelque modique que soit la somme, il n'éprouvera point de refus : la loi le défend ; car cet argent devient sacré. Elle suit le premier qui lui jette de l'argent ; et il ne lui est permis de repousser personne. Enfin, quand elle s'est acquittée de ce qu'elle devait à la déesse, en s'abandonnant à un étranger, elle retourne chez elle. Après cela, quelque somme qu'on lui donne, il n'est pas possible de la séduire. Celles qui ont en partage une taille élégante et de la beauté, ne font pas un long séjour dans le temple ; mais les laides y restent davantage, parce qu'elles ne peuvent satisfaire à la loi. Il y en même qui y demeurent trois ou quatre ans (1). »

Le même historien ajoute : « Une coutume à peu près semblable s'observe en quelques endroits de l'île de Chypre. »

Cette pratique était en effet en vigueur à *Paphos,* ville de cetre île. Justin rapporte ainsi les causes de la fondation de Carthage : « *Élissa,* fuyant Tyr où son frère *Pygmalion* avait assassiné son mari *Acerbus,* pour s'emparer de ses trésors, aborda avec plusieurs Tyriens, compagnons de sa fuite, sur la côte de l'île de Cypre. Elle y débarquait au moment où les Cypriennes célébraient la fête de

(1) Hérodote, *Clio,* chap. 199.

Vénus. Les jeunes filles de Paphos se présentaient aux étrangers, et leur offraient la jouissance de leurs charmes, dont le prix était destiné à former leur dot. »

Élissa fit choix de quatre-vingts de ces galantes Cypriennes, les embarqua sur sa flotte, les unit aux jeunes Tyriens qui l'accompagnaient, afin de peupler la ville qu'elle se proposait de bâtir. Elle arriva en Afrique, et y fonda Carthage (1).

Les Tyriens et les Cypriennes transportèrent les mœurs et la religion de leur pays dans cette nouvelle contrée. L'usage qui obligeait les jeunes filles à venir gagner leur dot au bord de la mer y fut mis en vigueur. A quelque distance de la nouvelle ville, était un lieu consacré à Vénus, appelé *Sicca Veneria*. Un pareil lieu, consacré à la même divinité, et destiné au même culte, existait, chez les Phéniciens, sous le nom de *Succoth-Benoth* ou *Siccoth-Venoth*. Ces mots signifient *tentes des filles*. On croit, avec beaucoup de raison, que le nom *Vénus* en est dérivé (2). Valère-Maxime nous apprend que, dans ce lieu, se rendaient les jeunes Carthaginoises; et que, sous les auspices de la

---

(1) *Justin, lib. 18.*

(2) *Selden de Diis Syris, Syntagm. 2, cap. 7, p. 234; — Addimenta Beyeri, p. 310; — Elias, Schedius, de Diis Germanis, cap. 9, p. 123;* — treizième Mémoire sur les Phéniciens, par l'abbé *Mignot,* membre de l'Acad. des Inscriptions, tom. 38, p. 59.

déesse, elles se livraient religieusement à la brutalité des étrangers, et acquéraient, au prix de leur virginité, une somme qui servait à les marier (1).

Cet usage religieux et galant était établi dans toute la Phénicie. La déesse qui présidait à la génération s'y nommait *Astarté,* et le lieu qui lui était consacré, *Succoth-Benoth.* A *Biblos,* les jeunes filles avaient l'alternative de se prostituer pendant un jour entier aux étrangers, ou de sacrifier leurs cheveux à la déesse (2). Si l'on en juge d'après les vives déclamations faites par différents écrivains contre le culte de la Vénus de Biblos et contre ses indécences, on se convaincra que les filles de cette ville préféraient conserver leur chevelure.

En ce dernier cas, le prix de la prostitution ne servait point à leur dot ; mais il était destiné à subvenir aux frais du culte. C'est Saint Augustin qui nous instruit de cette particularité, en nous disant que de son temps les prostitutions religieuses étaient en usage dans toute la Phénicie (3).

Elles y existèrent même longtemps après, jusque sous le règne de Constantin. Suivant Eusèbe et Théodoret, le temple d'*Héliopolis,* en Phénicie, celui des *Aphaques,* situé sur le mont Liban, entre

---

(1) *Valer.-Maxim., lib. 2, cap. 6, sect. 15, p. 235.*

(2) *Traité de la Déesse de Syrie,* dans les œuvres de Lucien.

(3) Saint Augustin, *Civit. Dei, lib. 4, cap. 10.*

Héliopolis et Biblos, étaient dédiés à des divinités qui exigeaient de pareils sacrifices. Ces deux écrivains nous apprennent que cet empereur fit détruire ces temples, et abolit le culte indécent qu'on y célébrait (1).

Les Hébreux, voisins des Phéniciens, ne purent résister à l'attrait de l'exemple que ces derniers leur offraient. Moïse avait prévu le danger, en défendant positivement à son peuple ces pratiques impures et religieuses. Ses paroles annoncent même que les Phéniciens et les Chananéens avaient, de son temps, corrompu l'esprit de l'institution primitive, et s'étaient laissés aller à des désordres plus révoltants encore : « Il n'y aura point, » dit-il, « de femmes prostituées parmi les filles d'Israël, ni de fornicateurs parmi les garçons d'Israël ; vous

---

(1) Eusèbe, *Vita Constantini, lib. 3, cap. 53 et 56;* Théodoret, *Hist. ecclésiast., lib. 1, cap. 8.*

Le temple des *Aphaques* était très ancien. L'auteur du *Traité de la Déesse de Syrie* en parle comme d'une antiquité vénérable. Eusèbe en fait un tableau hideux. C'était, suivant lui, de vieilles masures, entourées d'arbustes et broussailles épaisses, où aucun chemin, aucun sentier n'aboutissait. Les ministres du temple y tenaient école de débauche. Des hommes efféminés, impudents, pour apaiser le démon qui y présidait, se livraient entre eux aux excès du plus honteux libertinage. En outre, des hommes et des femmes mariés s'y réunissaient, se confondaient ensemble, et assouvissaient la violence de leurs désirs.

Il raconte des choses semblables du temple d'Héliopolis, et dit que les habitants y prostituaient leurs filles aux étrangers qui passaient dans leur pays.

n'offrirez point dans la maison du Seigneur, votre Dieu, la récompense de la prostituée, ni le prix du chien (1). »

On voit, dans ce passage, les pratiques du culte d'*Astarté* ou de *Mylitta* bien désignées, la prostitution des jeunes gens des deux sexes, et le prix de cette prostitution offert à la divinité. L'auteur du *Deutéronome* emploie dans le texte Hébreu, au lieu des mots grossiers de *meretrix* et de *scortator*, qui se trouvent dans la Vulgate, des expressions qui répondent à celles de *consacrées, consacrés* ou *efféminés :* qualifications servant à caractériser les garçons et les filles qui prétendaient honorer la divinité par de tels actes d'impureté (2).

Malgré ces défenses, les Israélites forniquèrent avec les *consacrées* et même avec les *efféminés;* et ils forniquèrent avec tant d'éclat qu'*Aza,* roi de Juda, chassa ces *efféminés* du pays de sa domination. Son fils, *Josaphat,* qui lui succéda, fit plus encore : il en extermina un grand nombre. Les effets de ces exemples terribles ne furent pas de longue durée. Les prostitutions religieuses reprirent faveur parmi les Israélites; et ils les exercèrent jusque dans le lieu consacré au Seigneur.

« Josias, » dit l'auteur du quatrième livre *des*

---

(1) *Deutéronome,* chap. 23, vers. 17 et 18.

(2) *Mém. de l'Académie des Inscriptions,* tom. 38, p. 59 et 60.

Rois, « abattit les cabanes des efféminés ou consacrés, qui étaient dans la maison du Seigneur, pour lesquels des femmes travaillaient à faire des tentes en l'honneur d'*Assera* ou d'*Astarté* (1). »

La déesse de la génération était, chez les Arméniens, nommée *Diane Anaïtis.* Strabon nous apprend que ces peuples lui rendaient un culte particulier : ils lui consacraient les prémices de leurs esclaves, de leurs filles, même des filles les plus qualifiées. Ces filles se prostituaient dans le temple de la déesse : alors seulement elles étaient dignes du mariage, et les hommes s'honoraient de les épouser (2).

« C'était une pratique commune chez les Lydiens que les nouvelles mariées se prostituaient avant d'habiter avec leurs maris ; mais, le mariage une fois consommé, elles devaient à leurs époux une fidélité inviolable : il n'y avait point de grâce pour celles qui s'en seraient écartées (3). »

« Toutes les filles, dans le pays Lydien, » dit Hérodote, « se livrent à la prostitution : elles y gagnent leur dot, et continuent ce commerce jusqu'à ce qu'elles se marient (4). »

Pomponius-Méla dit la même chose de celles

---

(1) *Les Rois,* liv. 4, chap. 23, vers. 7.

(2) Strabon, lib. 2.

(3) Élien, *Histoires diverses,* liv. 4, chap. 1.

(4) Hérodote, *Clio,* chap. 93.

des Augiles, peuple d'Afrique. Elles reçoivent tous les hommes qui s'offrent avec un présent; et, plus le nombre de ceux qui sacrifient à leurs charmes est grand, plus elles en sont honorées.

Les Nasamons, peuples de la Libye, observaient le même usage : « Lorsqu'un d'eux, » dit Hérodote, « se marie, la mariée accorde ses faveurs, la première nuit de ses noces, à tous les convives; et chacun lui fait un présent, qu'il a apporté de sa maison (1). »

La prostitution était en honneur à Naucratis en Égypte : les filles de cette ville passaient pour les plus belles courtisanes de ce pays; et quelques-unes se sont rendues célèbres, telles que *Rhodope* et *Archidice* (2). »

Ces prostitutions de filles avant leur mariage semblent, au premier abord, étrangères au culte; mais, lorsqu'on les rapproche de l'usage des prostitutions religieuses, on y remarque de grands rapports; et il est évident qu'elles en dérivent. Il en est de même des courtisanes de l'Antiquité. On croirait que le libertinage et les profits qui

---

(1) Hérodote, *Melpomène,* chap. 172.

(2) Hérodote, *Euterpe,* chap. 135.

On peut joindre ici l'exemple qu'offrent les *Gindanes,* peuple de la Libye, voisin des *Maces.* Leurs femmes portent, chacune, autour de la cheville du pied, autant de bandes de peau qu'elles ont vu d'hommes : celle qui en a davantage est la plus estimée, comme ayant été aimée d'un plus grand nombre d'hommes. (Hérodote, *Melpomène,* chap. 176.)

en peuvent résulter étaient les seuls motifs de leur profession; mais l'on doit savoir que ces courtisanes, si nombreuses et si célèbres dans la Grèce, officiaient dans le temple de Vénus, et qu'elles y étaient les uniques prêtresses de cette divinité. D'ailleurs, il est certain que les mêmes prostitutions religieuses qui avaient lieu à Babylone, dans toute la Phénicie, et dans d'autres parties de l'Orient, étaient, dans le principe, en vigueur à Paphos, dans l'île de Chypre, à Samos, à Corinthe, à Amathonte et à Hermioné, où l'on voyait plusieurs temples de Vénus.

Entre les différents honneurs que les habitants rendaient à cette divinité, dit Pausanias, on remarque une coutume qui oblige les filles qui se marient, et les veuves qui veulent contracter un nouveau lien, à venir sacrifier à Vénus avant leurs noces (1).

La même cérémonie se pratiquait dans tous les lieux où cette déesse recevait un culte particulier; mais bientôt les progrès de la civilisation firent sentir, dans plusieurs villes, l'inconvenance de ce culte. Des lois sages y portèrent la réforme : les filles et les femmes des citoyens furent affranchies de cette servitude indécente; et les prostitutions exigées par Vénus devinrent les fonctions des courtisanes en titre, qui, par devoir, se sacrifiaient

(1) Pausanias, *Corinthe,* chap. 34.

à la divinité, et, par goût ou par avarice, prodiguaient leurs faveurs ou les vendaient en public. On attribue à un certain Dexicréonte l'honneur d'avoir, à Samos, aboli les prostitutions religieuses.

Les courtisanes prêtresses de Vénus étaient nombreuses dans les principales villes de la Grèce : on en comptait plus de mille à Corinthe.

Le culte de Vénus se maintint longtemps en Grèce dans son indécence primitive. Outre l'habitude, qui, chez le vulgaire, est un des plus forts soutiens des institutions antiques, le peuple avait un autre motif pour conserver ce culte : il était persuadé que ceux qui le méprisaient attiraient sur eux la haine et la vengeance de la divinité. Les jeunes filles redoutaient les fureurs de Vénus; et la peur les rendait dévotes.

Les prêtres racontaient la fable des Propætides, qui, rejetant le culte de cette déesse, en furent cruellement punies : elles sentirent dans leurs veines le feu de l'impudicité, et furent, dit Ovide, les premières femmes qui se prostituèrent à tout venant. *Élège* et *Célène,* filles de *Prœtus,* furent punies pour la même faute. « On les vit, » dit Élien, « parcourir toutes nues, comme des insensées, une partie du Péloponèse et quelques autres contrées de la Grèce (1). »

---

(1) Élien, *Histoires diverses,* liv. 3, chap. 42.
Lorsque les Anciens eurent oublié le motif des institutions

Les Romains honorèrent plusieurs divinités génératrices. Vénus avait quatre temples à Rome, et y fut honorée, sous différents surnoms, par différentes fêtes, célébrées au mois d'Avril. *Flore* paraît être une des plus anciennes divinités génératrices que les Romains aient adorées; la Vénus est bien plus moderne.

Les 1er, 22 et 28 Avril étaient consacrés à honorer, sous différents noms, la mère de la génération des êtres. Les cérémonies de ces fêtes rappellent les prostitutions religieuses des Orientaux. L'hymne intitulé *Pervigilium Veneris,* ou la Veillée de Vénus, offre des traits de conformité. On y voit que les Romains, à l'exemple des Phéniciens et des Grecs, dressaient des tentes ou des cabanes de feuillages consacrées aux mystères de l'amour.

L'obscurité naissante de la fin du jour, l'ombre des arbres, l'abri de ces tentes formées de branches de myrte, symbole des amours fortunées, en-

---

primitives, les cultes ne se soutinrent que par la crainte de la colère des dieux : aussi a-t-on dit :

Primus in orbe deos fecit timor, ardua cœlo
Fulmina quum caderent.

Dans l'*Hippolyte,* d'Euripide, Phèdre est représentée comme une malheureuse victime de la colère de Vénus : l'amour désordonné qui la tourmente est l'ouvrage de cette divinité persécutrice. Racine est entré dans le sens du tragique Grec, en faisant dire à sa Phèdre :

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

hardissaient les désirs, et dérobaient quelques alarmes à la pudeur.

« Demain, » lit-on dans cette pièce, « la mère des Amours, sous des cabanes verdoyantes de myrte, dressées à l'ombre des arbres, dictera ses lois à la jeunesse. »

Diane est trop chaste, suivant le poète, pour être invitée à cette fête. « Si vos regards pudiques pouvaient se fixer sur ces jeux, » dit-il à cette déesse, « vous verriez, pendant trois nuits, des chœurs de jeunes filles et de jeunes garçons, couronnés de fleurs, errer dans vos bocages, ou se reposer délicieusement sous les cabanes de myrte (1). »

Les Pères de l'Église, et notamment Saint Augustin dans sa *Cité de Dieu,* se sont fortement récriés contre les indécences de ces fêtes; mais ils n'ont pu réussir à les faire abolir entièrement.

Dans les pays où les prostitutions religieuses n'étaient pas connues, il se pratiquait des cérémo-

---

(1) Les courtisanes publiques étaient, à Rome comme en Grèce, les prêtresses de Vénus; Ovide l'atteste dans ses *Fastes,* à l'occasion des fêtes vinales et floréales consacrées à cette déesse. « Jeunes filles, dévouées aux plaisirs publics, célébrez la divinité de Vénus, honorez-la d'un culte assidu; cette déesse procure des richesses à celles qui font profession de se livrer aux caresses du vulgaire. Demandez-lui, l'encens à la main, la beauté, la faveur du peuple, l'art des gestes agaçants, des paroles séduisantes, etc. » (*Fastes,* liv. 3.) Dans le même livre des *Fastes,* Ovide dit de la fête des floréales : « Mais pourquoi la troupe des courtisanes célèbre-t-elle ces jeux ? »

nies qui leur ressemblaient. Dans le temple de Bélus, à Babylone, chaque nuit, une femme choisie était conduite par un prêtre, et couchée sur un lit magnifique situé dans le sanctuaire.

Voici comment s'explique Hérodote en parlant de ce temple : « Personne n'y passe la nuit, à moins que ce ne soit une femme du pays dont le *dieu* a fait choix, comme le disent les Chaldéens, qui sont les prêtres de ce dieu.

» Ces mêmes prêtres ajoutent que le *dieu* vient lui-même dans la chapelle, et qu'il se repose sur le lit : cela ne me paraît pas croyable. La même chose, » dit encore Hérodote, « arrive à Thèbes en Égypte, s'il faut en croire les Égyptiens; car il y couche une femme dans le temple de Jupiter Thébéen; et l'on dit que ces femmes n'ont commerce avec aucun homme. La même chose s'observe aussi à Patarès en Lycie, lorsque le dieu honore cette ville de sa présence : alors on enferme la grande prêtresse la nuit dans le temple (1). »

A Jagrenat, ville de l'Inde, les prêtres de Wischnou, pendant les huit jours que dure la fête de ce dieu, conduisent encore dans le vaste temple qui lui est consacré une vierge, qui y passe la nuit pour épouser le dieu, et le consulter sur la stérilité ou l'abondance de la récolte prochaine (2). C'était à

(1) Hérodote, *Clio,* chap. 182.

(2) *Voyage dans le Mogol et l'Indoustan,* par Bernier. — *Essais historiques sur l'Inde,* par Delaflotte, pag. 218.

Babylone, à Thèbes et à Patarès, comme c'est aujourd'hui à Jagrenat, non le dieu, mais les prêtres, qui, à la faveur des ténèbres de la nuit, épousaient la jeune mortelle.

Ce qui est remarquable, c'est qu'on adore encore à Jagrenat, comme on adorait à Babylone, une divinité qui préside à la génération, et que les jeunes filles de Jagrenat, avant de se marier, viennent faire une offrande à leur Vénus, comme celles de Babylone en faisaient à la leur. Un autre trait de ressemblance existe dans la forme de ces divinités, mères de la génération : elles étaient représentées en Assyrie, en Phénicie, à Paphos, comme elles le sont dans l'Inde, à Jagrenat, à Benarès, à Kesscrech et ailleurs, sous la forme d'une borne, d'une pierre pyramidale (1).

On connaît les dissolutions des mystères célébrés chez les Grecs d'Alexandrie en l'honneur d'Isis, de ceux d'Athènes, célébrés par la secte des *Baptes* en l'honneur de *Cotytto* ou de *Vénus la populaire :* on peut y joindre les mystères de Flore, de Bacchus, de la Bonne Déesse chez les Romains.

Ne fuyez point, dit Ovide, en s'adressant à des hommes, *ne fuyez point le temple de Memphis où l'on adore la génisse du Nil : là on fait tout ce que*

---

(1) Voyez le *Voyage* de Bernier *en Orient,* et surtout celui d'Henri Grosse, ainsi que la note de Langlès sur le *Voyage Norden*, p. 319.

Jupiter y fit autrefois (1). Et ailleurs, le même poète dit au gardien de sa maîtresse : *Ne t'informe point de ce qui se passe dans le temple de l'Égyptienne Isis.*

Juvénal confirme l'usage des prostitutions dans le temple d'Isis; et, à cette occasion, il donne à cette divinité Égyptienne une épithète fort injurieuse (2).

Dans sa Satire IXe, le même poète revient encore sur les prostitutions pratiquées dans le temple d'Isis ; il nous apprend même que Vénus y était souvent remplacée par Ganymède (3).

Ces prostitutions dans les temples étaient si universelles, qu'Hérodote n'a pas hésité de dire : « Presque tous les autres peuples, si l'on excepte les Égyptiens et les Grecs, ont commerce avec les femmes dans les lieux sacrés (4). »

Ces exceptions paraissent même un effet de la complaisance de l'auteur; et ce qu'il dit ailleurs sur le même sujet prouve qu'elles ne sont guère admissibles, comme on l'a déjà vu, et comme on va le voir.

Juvénal ne fait point de telles exceptions, et s'exprime plus nettement qu'Hérodote sur cette

---

(1) *Multas illa facit, quod fuit ipsa Jovi.*

(2) *Aut apud Isiacæ potius sacraria lenæ.*
Satyr. 6, vers. 489.

(3) *Satyr. 9, vers. 22.*

(4) Hérodote, *Euterpe,* chap. 64.

coutume, où, après avoir parlé de plusieurs lieux consacrés à ce libertinage religieux, il ajoute : *Quel est le temple où les femmes ne se soient point prostituées* (1) ?

Les Dionysiaques des Grecs étaient fort indécentes ; mais il paraît que les Bacchanales des Romains les surpassaient encore. La civilisation ajoute ses vices aux institutions vicieuses déjà consacrées. Tite-Live nous a laissé un tableau révoltant des désordres qui se pratiquaient dans ces assemblées nocturnes et religieuses.

Les mystères de Bacchus étaient célébrés à Rome dans le temple de ce dieu, et dans le bois sacré appelé *Simila,* situé près du Tibre. D'abord, les femmes seules y étaient admises ; et la lumière du jour en éclairait toutes les cérémonies. Des dames respectables et mariées étaient tour à tour revêtues de la dignité de prêtresses. Aucun bruit scandaleux ne s'était élevé contre ces assemblées mystérieuses, lorsqu'une femme de la Campanie, nommée *Paculla Minia,* obtint le sacerdoce des mystères de Bacchus. Elle en changea entièrement l'institution, en initiant ses deux fils. Cet exemple fut suivi : des hommes furent introduits, et les désordres avec eux. Par ordre de la même prêtresse, les mystères ne furent plus célébrés que la nuit. Avant elle, ils

---

(1) . . . . . *Nam quo non prostat fœmina templo ?*
Satyr. 9, vers. 24.

n'avaient lieu que trois jours par année; elle les fit célébrer chaque mois, et pendant cinq jours. Les jeunes garçons qu'on y admettait n'avaient jamais plus de vingt ans. Dans un âge plus avancé, ils auraient eu moins d'emportement pour les plaisirs, une imagination moins inflammable, un esprit moins crédule et moins propre à recevoir les impressions qu'on voulait leur donner.

Introduit par des prêtres dans des lieux souterrains, le jeune initié se trouvait livré à leur brutalité. Des hurlements affreux, et le son de plusieurs instruments, comme cymbales et tambours, servaient à étouffer les cris que la violence qu'il éprouvait pouvait lui arracher.

Les excès de la table, où le vin coulait en abondance, excitaient à d'autres excès que la nuit favorisait par ses ténèbres. Tout âge, tout sexe, étaient confondus. Chacun satisfaisait le goût auquel il était enclin; toute pudeur était bannie; tous les genres de luxure, même ceux que la nature réprouve, souillaient le temple de la divinité (1).

Si quelques jeunes initiés témoignaient de la honte pour tant d'horreur, opposaient de la résistance aux poursuites de ces prêtres libertins, ou même s'ils s'acquittaient avec négligence de ce qu'on exigeait d'eux, ils étaient sacrifiés; et, dans

---

(1) *Plura virorum inter sese quam fœminarum esse stupra.*

la crainte de leurs indiscrétions, on leur ôtait la vie. On les attachait fortement à certaines machines, avec lesquelles ils étaient subitement enlevés et plongés ensuite dans une caverne profonde. Les prêtres justifiaient en public leur disparition, en disant que le dieu irrité était l'auteur de cet enlèvement.

Les danses, les courses, les cris des hommes et des femmes qu'on disait agités d'une fureur divine, et qui ne l'étaient que par les fumées du vin, formaient un épisode principal de ces cérémonies, et faisaient diversion à d'autres désordres. On voyait des femmes, les cheveux épars, tenant en main des torches enflammées, aller les plonger dans les eaux du Tibre, sans les éteindre. Ce prétendu miracle s'opérait, dit Tite-Live, parce que la matière inflammable de ces torches était composée de soufre et de chaux.

Des crimes d'un autre genre s'ourdissaient dans ces assemblées nocturnes. On y préparait des poisons; on y disposait des délations et de faux témoignages; on fabriquait des testaments; on projetait des assassinats.

On y trouvait des initiés de toutes les classes, et même des Romains et des Romaines du premier rang : leur nombre était immense. Ce n'était plus une société, c'était un peuple entier qui partageait ces désordres abominables, et conjurait même contre l'État. C'est sous ce dernier rapport que le

consul *Posthumius* fit envisager cette agrégation, lorsqu'il la dénonça au sénat de Rome, et cette seule considération peut-être détermina ce sénat superstitieux à porter atteinte à la religion, en abolissant ces assemblées abominables : elles furent dissoutes l'an de Rome 564 (1).

Si les Romains abolirent pour quelque temps les Bacchanales, ils laissèrent subsister le culte de la *Bonne Déesse*. Les hommes, à la vérité, mais non les excès, étaient bannis de ces mystères.

« Elles nous sont connues, les secrètes pratiques du culte de la *Bonne Déesse,* » dit Juvénal. « Étourdies par le bruit des trompettes, enivrées de vin, ces Ménades luxurieuses courent échevelées, et appellent, par des hurlements, *Priape* à leur secours. Qui pourra exprimer l'ardeur libidineuse qui les-dévore? qui pourra peindre leurs danses lascives, mêlées de cris, et les torrents de vin vieux dont elles sont toutes inondées? Voyez *Laufella,* qui, une couronne de fleurs à la main, provoque jusqu'aux servantes des plus viles courtisanes, et remporte le prix de la débauche; mais *Médulline* la surpasse dans l'art des postures et des mouvements lascifs. Ce sont ici les plus grands excès qui attirent le plus de gloire : rien n'est figuré, tout est réel

(1) *Tite-Live,* quatrième décade, liv. 9, ou de l'édition de *Drakenborchius,* liv. 39, chap. 8, 9, 10 et 11.

dans leurs actions. Les vieillards les plus refroidis par l'âge, Priam et Nestor, s'enflammeraient à la vue de leur lubricité, s'ils pouvaient, sans en être révoltés, en supporter le spectacle. Bientôt ces Furies, irritées par les progrès de leurs désirs, dont la violence leur est insupportable, font retentir leur caverne de ces cris : *Qu'on fasse entrer des hommes, il en est temps! Serait-il endormi, mon amant? qu'on l'éveille.* L'amant ne vient pas. *Faites venir des esclaves; s'il ne s'en trouve point, un porteur d'eau.* Elles en sont réduites à demander, faute d'hommes, l'assistance d'un vil quadrupède (1). »

Les Romains transplantèrent le culte de Vénus dans les Gaules. Le port de *Vendres* ou de Vénus, *portus Veneris,* était consacré à cette déesse; car Vendres était, par contraction, le nom que les Gaulois donnaient à la mère des Amours : on en a la preuve dans le mot *vendre-di,* jour de Vénus. Plusieurs lieux sont encore, en France, nommés *Vendre, Ventre, Vendœuvre,* etc. : ce qui ferait pré-

---

(1) . . . . . *Desunt homines : mora nulla per ipsam*
Quominus imposito clunem submittat asello.
(Juvénal, Satire 6.)

Sans doute Juvénal, usant de son privilège de poète, a chargé le tableau; mais, en rabattant des exagérations que je lui suppose, il nous restera assez de données, si l'on y joint surtout ce que Tite-Live nous a conservé des anciennes Bacchanales, pour décider que les Romains avaient abusé de ce culte aussi indécemment que l'avaient fait les Grecs et les Orientaux.

sumer qu'ils doivent cette dénomination au culte que cette divinité y recevait.

Si l'on en croit une légende en vers de Saint Romain, évêque de Rouen, le culte de Vénus existait encore dans cette ville au septième siècle. Dans les murs de Rouen était un château fortifié : là, sous des voûtes ténébreuses, des sectaires de la déesse se livraient aux excès de la table, puis à tous ceux de la débauche la plus effrénée. Au centre du château, s'élevait un édifice appelé *temple de Vénus;* une idole de cette déesse y était adorée; et ses prêtresses, à qui notre légendaire peu poli donne le titre dont le vulgaire grossier apostrophe les plus viles courtisanes, y remplissaient scandaleusement leur indécent ministère. Saint Romain détruisit tous ces repaires de prostitutions, renversa le temple, brisa l'idole, et mit en fuite les prêtresses et leurs partisans (1).

C'est à ce point de dépravation que dégénéra un culte dont les motifs étaient originairement purs; un culte, à la vérité très susceptible d'abus, qui ne put s'en préserver, mais dont les premiers fondateurs avaient des intentions louables. Ils le croyaient sans doute nécessaire à la propagation de l'espèce humaine, à sa prospérité; propre à

---

(1) *Vita Sancti Romani. Thesaur. anecdot.,* tom. 3, col. p. 1656.

réunir les familles, à resserrer les liens sociaux, à maintenir la paix et l'union entre les nations, à accroître la population, et peut-être à détruire des habitudes vicieuses qui lui sont contraires. Il faudrait avoir vécu dans les lieux et dans les temps où ces institutions ont pris naissance, pour pouvoir sainement les juger (1).

Ces motifs, qui ont fait naître les institutions dont je viens de parler, ont aussi amené des pratiques, des usages, qui ont des rapports avec elles, qui, comme elles, ont ce caractère que, dans nos mœurs, nous qualifions d'indécence.

---

(1) Après tant de témoignages irrécusables, tant de preuves réunies sur l'existence des prostitutions religieuses, on sera sans doute étonné d'apprendre qu'un homme, justement célèbre par sa philosophie, par son génie, par l'éclat et l'universalité de ses talents, que Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique,* au mot *Babel,* ait traité ce que rapportent, à ce sujet, Hérodote et son traducteur Larcher, de fables, de *contes de Mille et une Nuits.* « Ces contes d'Hérodote, » dit-il, « sont aujourd'hui si décriés *par tous les honnêtes gens,* la raison a fait de si grands progrès, que les vieilles et les enfants même ne croient plus à ces sottises. »

On aurait ici facilement raison contre Voltaire : à son opinion, dépourvue de preuves, on pourrait opposer le témoignage de l'Antiquité tout entière. Une réfutation en règle n'est pas nécessaire : les autorités nombreuses que je viens de citer sont une réponse suffisante ; je m'en tiens là. Je vais seulement, pour l'instruction des Lecteurs, placer ici des réflexions faites par un homme qui a plus observé les mœurs des différentes nations de l'Orient, et qui a plus voyagé que Voltaire : « On juge mal les peuples anciens, quand on prend pour terme de comparaison nos opinions et nos usages..... on se donne des entraves gratuites de contradictions, en leur supposant une sagesse conforme

L'on peut croire que, si l'acte de la génération était honoré comme religieux, les membres, principaux coopérateurs de cet acte, devaient jouir au moins des mêmes prérogatives : aussi, les organes de la génération, loin d'être un objet de ridicule ou de honte, étaient-ils très considérés et honorablement qualifiés. Leur exposition aux regards publics ne causait point de scandale, ne blessait ni les mœurs, ni les convenances. Ces objets étaient même religieusement invoqués dans les serments les plus solennels. Jurer, en y posant la main, était une pratique aussi sainte que de jurer en posant la main sur l'autel : c'était donner la plus forte garantie de l'inviolabilité d'une promesse.

Sésostris, roi d'Égypte, pendant le cours de ses vastes conquêtes, faisait dresser, chez presque tous les peuples qu'il avait soumis, des colonnes portant cette inscription : *Sésostris, roi des rois, seigneur des seigneurs, a conquis ce pays par ses armes.* Chez les peuples belliqueux et braves, ces colonnes offraient l'image de la virilité ; et, sur celles élevées chez une nation lâche et sans énergie, on voyait au contraire la marque du sexe féminin. Ces représentations n'avaient alors rien d'indécent ; et les

---

à nos principes : nous raisonnons trop d'après nos idées, et non pas assez d'après les leurs. » (*Voyage en Syrie et en Egypte*, par Volney, tom. I.)

historiens de l'Antiquité, qui nous en parlent, ne leur font point ce reproche (1).

Psammetichus, autre roi d'Égypte, voulant retenir dans leur pays des soldats Égyptiens, qui, mécontents, se retiraient en Éthiopie, leur parla de leur patrie, de leurs femmes, de leurs enfants : ces soldats alors relevèrent leur tunique, et, montrant le signe de leur virilité, répondirent qu'avec cela ils ne manqueraient ni de femmes ni d'enfants. Ce fait est cité par Diodore de Sicile, comme une bravade, et non comme une action contraire à la décence (2).

Les mœurs des Hébreux, surtout avant la loi de Moïse, ne différaient guère de celles des peuples qui les environnaient : elles étaient formées des mêmes idées, des mêmes principes. Noé, étant ivre, montra sa nudité : il n'en est point blâmé; mais son fils Cham, qui s'en était moqué, est maudit ainsi que toute sa postérité.

David, en dansant de *toute sa force* devant l'arche,

---

(1) Hérodote, *Euterpe*, chap. 102 ; Diodore de Sicile, liv. I, sect. 65.

(2) Diodore de Sicile, liv. I. Ce trait rappelle celui de Catherine Sforce. Ses sujets, révoltés, s'étant emparés de ses enfants, et menaçant de les tuer, cette femme, plus courageuse que pudique, se découvrit aux yeux des insurgés, et leur dit : « Voilà » de quoi avoir d'autres enfants. » *Sublata veste nudatoque ventre* : « *En,* » *inquit,* « *quo possim liberos iterum pro-* » *creare.* »

relève trop haut son éphod de lin, laisse voir ce qu'il devait cacher, et fait rire les servantes de Jérusalem. Sa femme Michol lui en fait ensuite des reproches; David, piqué, répond : « Je danserai, je paraîtrai plus vil encore que je n'ai paru, je serai méprisable à mes propres yeux et devant les servantes dont vous parlez; et même j'en ferai gloire (1). » David n'est point blâmé pour avoir, pendant une cérémonie publique et religieuse, commis une indécence, et montré sa nudité : c'est au contraire sa femme Michol qui est punie pour lui en avoir fait le reproche; elle fut frappée de stérilité.

Ces deux exemples prouvent le grand respect des Hébreux pour les instruments de la génération; mais nous avons de ce respect plusieurs autres preuves : ils y portaient la main dans leurs serments solennels; et alors le serment était réputé inviolable.

Lorsqu'on fait dire à Abraham, s'adressant à Eliézer : *Mettez la main sur ma cuisse, et promettez-moi que vous ne marierez point mon fils à une Cananéenne,* lorsqu'on fait adresser, par Jacob mourant, ce discours à Joseph : *Touchez ma cuisse, mon fils, et jurez-moi que vous ne m'enterrerez point en Égypte,* on a inexactement traduit le texte Hébraïque : ce

(1) *Les Rois,* liv. 2. chap. 6, vers. 14 et suiv., 20, 21 et 22.

n'est pas de la *cuisse* qu'il est ici question, disent les plus savants commentateurs; et les Rabbins croient qu'un tel attouchement était institué pour honorer la circoncision.

Cet usage s'est conservé dans ce pays jusqu'à nos jours. Les Arabes, suivant plusieurs voyageurs, soit pour saluer, soit pour engager leur promesse dans la forme la plus solennelle, portaient la main en cet endroit; en voici un exemple récent, rapporté dans une lettre de l'adjudant général *Julien* à un membre de l'Institut d'Égypte :

« Lorsque les Mamelouks parurent pour la première fois à Rahmanyéh, nos avant-postes arrêtèrent un habitant du pays qui traversait la plaine. Les volontaires qui le conduisaient prétendaient l'avoir vu sortir des rangs ennemis, et le traitèrent assez durement, le regardant comme un espion. Me trouvant sur son passage, j'ordonnai qu'il fût conduit au quartier général, sans qu'on lui fît aucun mal. Ce malheureux, rassuré par la manière dont il me vit parler, chercha à me prouver qu'il n'était point le partisan des Mamelouks... Il vit bien que je ne pouvais le comprendre : alors il lève sa chemise bleue, et prenant son *Phallus* à poignée, il reste un moment dans l'attitude théâtrale d'un dieu jurant par le Styx. Sa physionomie semblait me dire : *Après le serment terrible que je fais pour vous prouver mon innocence, osez-vous en douter?* Son geste me rappela que, du temps d'Abraham, on

jurait vérité en portant la main aux organes de la génération (1). »

Une pratique qui a beaucoup de rapport avec cette manière de jurer a subsisté dans le nord de l'Europe; et c'est une loi qui en atteste l'existence.

Un article des lois que *Hoël-le-Bon* fit au dixième siècle, pour la province de Galles en Angleterre, porte que, si une femme violée veut poursuivre en justice celui qui lui a fait cet outrage, elle doit, en proférant le serment déclaratif du crime et du criminel, poser sa main droite sur les reliques des saints, et, de la gauche, tenir le membre viril de l'accusé (2).

Chez les Orientaux, la nudité des femmes n'était pas plus honteuse que celle des hommes.

Moïse, dont l'objet principal était d'établir des lois absolument opposées aux usages des Égyptiens et des Chananéens ou Phéniciens, prescrit aux Hébreux de ne point imiter ces peuples, et de ne point découvrir ce qui doit être caché dans les femmes qui leur sont parentes ou alliées. « Vous

---

(1) *Mémoires sur l'Egypte,* publiés pendant les campagnes de *Bonaparte,* partie deuxième, p. 195. — Extrait d'une lettre de l'adjudant général *Julien* au citoyen Geoffroy, membre de l'Institut d'Egypte, de Rosette, le 20 Vendémiaire an 7.

(2) Voici le texte Latin de la loi : *Si mulier stuprata lege cum illo agere velit, membro virili sinistra prehenso, et dextra reliquis sanctorum imposita, juret super illas quod is per vim se isto membro vitiaverit. (Voyage dans le département du Finistère,* tom. 3, pag. 233.)

n'agirez point, » leur dit-il, « selon les coutumes du pays d'Égypte où vous avez demeuré, ni selon les mœurs du pays de Chanaan, dans lequel je vous ferai entrer. Vous ne suivrez ni leurs lois, ni leurs règles... Nul homme ne s'approchera de celle qui lui est unie par la proximité du sang pour découvrir ce que la pudeur veut qui soit caché (1). »

Moïse spécifie ensuite tous les degrés de parenté dans lesquels de telles indécences envers les femmes doivent être prohibées. Il parle aussi des délits plus graves encore, et ajoute : « Vous ne vous souillerez pas par toutes ces infamies dont se sont souillés tous les peuples que je chasserai devant vous, et qui ont déshonoré ce pays-là. Je punirai moi-même les crimes de cette terre, afin qu'elle rejette avec horreur ses habitants hors de son sein (2). »

Ainsi, on peut conclure de ces paroles que les indécences prohibées par Moïse étaient communes aux Égyptiens, dont les Hébreux venaient de fuir le pays, et aux Chananéens ou Phéniciens, dans le pays desquels ils allaient s'établir.

On voit en effet, par plusieurs traits de l'histoire, que la pudeur n'était pas la principale vertu des Égyptiennes. On a déjà remarqué que, pendant quarante jours, elles allaient se présenter au taureau

---

(1) *Lévitique,* chap. 18, vers. 3, 6, etc.

(2) *Lévitique,* chap. 18, vers. 24 et 25.

Apis, se découvraient fort indécemment devant cet animal-dieu, et se livraient à des indécences, pareilles ou plus graves encore, auprès du bouc sacré. Dans quelques autres circonstances, elles ne se montraient pas plus réservées. Lorsque, chaque année, elles se rendaient par eau à Bubastis, pour y célébrer la fête de Diane, hommes et femmes, confondus dans le même bateau, s'exerçaient par des chants, des danses, accompagnés du son de la flûte et du bruit des castagnettes.

« Lorsqu'on passe près d'une ville, » dit Hérodote, « on fait approcher le bateau du rivage. Parmi les femmes, les unes continuent à chanter, à jouer des castagnettes; et d'autres crient de toutes leurs forces, et disent des injures à celles de la ville. Celles-ci se mettent à danser; et celles-là, se tenant debout, retroussent indécemment leurs robes. La même chose s'observe dans chaque ville qu'on rencontre le long du fleuve (1). »

Dans la guerre que Cyrus, roi de Perse, eut à soutenir contre Astyage, roi des Mèdes, on vit un pareil trait d'indécence. Les historiens de l'Antiquité nous le donnent comme un acte de patriotisme et de courage. Astyage, après avoir harangué

---

(1) Hérodote, *Euterpe,* chap. 60. Ce qui est remarquable, c'est que, à la dernière circonstance près, cet usage se pratiquait encore en France; et les bords de la Seine offraient, comme ceux du Nil, de pareils assauts, de pareilles ripostes.

ses troupes, tombe avec vigueur sur l'armée des Perses : ceux-ci, étonnés, plient et reculent insensiblement. Leurs mères et leurs femmes accourent vers eux, les prient de revenir à la charge; et, les voyant balancer, se découvrent à leurs yeux, leur présentent les flancs qui les ont portés, et leur demandent *s'ils veulent se réfugier dans le sein de leurs mères ou de leurs épouses* (1). Cette vue et ce reproche les font retourner : ils sont vainqueurs.

Plutarque place ce trait au rang des actions courageuses des femmes. Il ajoute, après l'avoir rapporté, que Cyrus, plein de reconnaissance et d'admiration pour cet acte d'indécence et de patriotisme, fit une loi portant que, toutes les fois que le roi de Perse entrerait dans la ville, chaque femme recevrait une pièce d'or (2).

Tacite dit, décrivant la mort d'Agrippine, qui fut assassinée par son fils Néron, que cette princesse se découvrit devant ses bourreaux, et leur cria : *Frappez-moi au ventre.* « *Uterum protendens, ventrem feri exclamavit* (3). »

Pendant la guerre civile entre Vitellius et Othon,

---

(1) « *Cunctantibus, sublata veste, obscœna corporis ostendunt, rogantes num in uteros matrum vel uxorum velint refugere.* » (Justin., *Hist., lib. 1, cap. 7.*)

(2) Plutarque, *Œuvres morales, Traité des actions courageuses des femmes,* chap. 6.

(3) Tacite, *Annal.*

des troupes de ce dernier empereur pénétrèrent dans la province des Alpes maritimes, et y commirent beaucoup de désordres. Une femme Ligurienne cacha son fils que les soldats poursuivaient : les tourments, la mort même ne purent lui faire avouer le lieu de sa retraite ; mais elle répondit : *C'est là qu'il est caché,* en mettant à découvert les flancs qui l'avaient porté. *Uterum ostendens,* dit Tacite, qui rapporte ce fait non comme une indécence, mais comme un exemple remarquable de tendresse maternelle et de courage (1).

Le visage était et est encore la partie honteuse du beau sexe des pays orientaux ; un long voile le dérobe aux yeux des amateurs. Ces femmes cachent ce que nos Européennes mettent à découvert, et montrent sans difficulté ce que celles-ci couvrent scrupuleusement (2).

Les Grecs étaient tout aussi indifférents sur les nudités que les autres peuples de l'Orient : ils s'en servirent comme d'un moyen politique, et propre à ramener un sexe vers l'autre, à exciter des désirs

---

(1) Tacit., *Hist., lib. 2, cap. 3.*

(2) Les Français qui ont voyagé récemment en Egypte ont éprouvé cette différence complète entre les objets divers qui affectent la pudeur chez les Egyptiennes et chez les Européennes : ils ont remarqué des Egyptiennes, occupées aux travaux des champs ou sur les bords du fleuve, qui, à l'approche d'un homme, et surtout d'un étranger, s'empressaient de relever leur vêtement et de se découvrir le derrière pour cacher leur visage.

qui devaient tourner au profit de la population.

C'étaient les vues de Lycurgue, lorsqu'à Sparte il institua des exercices et des danses où les jeunes filles et les jeunes garçons figuraient en public entièrement nus. « Pour prévenir la mollesse d'une éducation sédentaire, » dit Plutarque, « il accoutuma les jeunes filles à paraître nues en public, comme les jeunes gens; à danser, à chanter, à certaines solennités, en présence de ceux à qui, dans leurs chansons, elles lançaient à propos des traits piquants de raillerie, lorsqu'ils avaient fait quelques fautes, comme elles leur donnaient des louanges quand ils les avaient méritées... La nudité des filles n'avait rien de honteux, parce que la vertu leur servait de voile, et écartait toute idée d'intempérance. Cet usage leur faisait contracter des mœurs simples, leur inspirait entre elles une vive émulation de vigueur et de force, et leur donnait des sentiments élevés, en leur montrant qu'elles pouvaient partager avec les hommes le prix de la gloire et de la vertu...

» C'était aussi une amorce pour le mariage, que ces danses et ces exercices que les jeunes filles faisaient en cet état, devant les jeunes gens qui se sentaient attirés, non par cette nécessité géométrique dont parle Platon, mais par une nécessité plus forte encore : celle de l'amour. Non content de cela, Lycurgue attacha au célibat une note d'infamie : les célibataires étaient exclus des combats gymni-

ques de ces filles; et les magistrats les obligeaient, pendant l'hiver, de faire le tour de la place tout nus, en chantant une chanson faite contre eux, et qui disait qu'ils étaient punis avec justice pour avoir désobéi aux lois (1). »

Cette dernière disposition démontre évidemment le but du législateur : il voulait peupler sa république; il voulait la peupler de citoyens forts, robustes, et capables de la défendre avec zèle, avec vigueur. Connaissant toute l'influence des femmes sur les hommes, il forma celles-ci de manière qu'elles

---

(1) Plutarque, *Vie de Lycurgue,* chap. 21 et 22.

On a beaucoup raisonné sur les institutions de Lycurgue, et notamment sur celle dont je viens de parler. On s'est beaucoup récrié sur l'indécence de ces filles offertes nues aux regards du public, et même sur l'indécence plus irritante encore de leur costume ordinaire, qui laissait en partie leurs cuisses à découvert.

Pour juger sainement de pareilles institutions, on doit commencer par se dépouiller de ses préjugés, connaître ensuite la situation, le caractère du peuple où elles ont été établies, ses rapports avec les peuples voisins, les différents caractères de ceux-ci; se reporter, s'il est possible, au temps où vivait le législateur; connaître ses données et ses moyens.

Lycurgue sentit la nécessité de former pour sa république des hommes d'une trempe extraordinaire, d'une force d'âme et de corps capable de faire prospérer son ouvrage. Il savait que les femmes contribuent beaucoup, dans une nation, à former le caractère des hommes : il étendit ses institutions jusqu'aux sources de l'existence. Il lui fallait des femmes ni délicates, ni bégueules, ni timides, mais des *viragos* dont la plus grande vertu fût l'amour de la patrie. Cette république de Sparte, qui a fait l'admiration des Anciens et des Modernes, a duré plus de cinq cents ans.

pussent à leur tour former au moral, comme au physique, des hommes propres à remplir ses sages intentions. Le succès qu'il obtint prouve son grand génie, l'excellence de ses institutions.

Platon adopta ces mêmes idées, qui, sans doute, n'étaient point contraires à celles de son temps et de son pays : il voulait que les filles, avant l'âge de puberté, entrassent nues dans la carrière, et que les jeunes gens des deux sexes dansassent ensemble nus, afin de se connaître réciproquement (1).

Il faudrait joindre ici la description des exercices gymniques, des scènes indécentes qui accompagnaient les pompes religieuses, et les fêtes de diverses divinités, des danses lascives des Grecs et des Romains, où les nudités et même les gestes lubriques ne blessaient aucunement la décence, et ne rappelaient souvent que des idées religieuses; mais mon objet n'est point d'offrir ces nouveaux tableaux. Le lecteur judicieux conclura facilement de l'exposition des opinions, des mœurs, des usages et des institutions que je viens de lui faire, que ces opinions, que ces mœurs, que ces institutions dérivent de la chaleur du climat et de la nécessité de favoriser la population.

Il conclura que la pudeur, vertu de convenance, n'en est une que pour les peuples qui en ont pris

---

(1) *Lois de Platon,* tom. 1, liv. 6; et tom. 2, liv. 8.

l'habitude; que cette habitude résulte ordinairement de la température du pays qu'ils habitent, et de la nécessité de se vêtir; et que la pudeur diffère de la chasteté.

Il conclura que la différence des climats produit la différence des opinions sur ce qui paraît décent, et sur ce qui ne le paraît pas; que les mêmes causes ont agi sur les pratiques religieuses; que ce qui, dans les religions comme dans les coutumes civiles, choque dans un temps, dans un pays, n'a rien de choquant dans un autre temps, dans un autre pays; enfin, ils concluront que le culte du *Phallus,* de *Priape,* dont j'ai exposé les diverses cérémonies dans ce chapitre, ne blessait nullement la pudeur, ne contrariait point les préjugés des nations où il était en vigueur. En effet, on ne trouve chez les écrivains de l'Antiquité aucune plainte, aucune déclamation contre ce culte; ce ne fut que dans un siècle corrompu qu'ils plaisantèrent sur Priape et son *Phallus,* comme sur la plupart des autres divinités. Les Chrétiens sont les premiers qui s'élevèrent sérieusement et avec force contre ce dieu et ses images (1).

---

(1) Les écrivains du Christianisme, dans leurs déclamations, nous ont fait connaître, mieux que ceux du paganisme, les détails de ce culte.

CHAPITRE XI

DU CULTE DU PHALLUS CHEZ LES GAULOIS, LES ESPAGNOLS LES GERMAINS LES SUÈVES ET LES SCANDINAVES

VANT l'établissement des Romains dans les Gaules, et tant que la religion des Druides resta pure, et sans mélange de pratiques étrangères, le culte des figures humaines ou d'animaux en fut absolument banni : c'est une vérité établie par plusieurs historiens de l'Antiquité, et qui n'est contredite par aucun monument antérieur à l'introduction de l'idolâtrie Romaine. Le culte de Priape, qui en faisait partie, fut en conséquence inconnu aux Gaulois et aux Celtes. Il eût été possible cependant que les Phéniciens, qui faisaient commerce avec ces peuples, eussent, longtemps avant les conquêtes de César, tenté d'établir ce culte parmi eux; mais une religion fortement constituée, que protégeaient des prêtres revêtus d'une grande autorité, et par con-

séquent peu disposés à se laisser dépouiller d'un culte qui leur était profitable, à y substituer une nouveauté qui n'était pas leur ouvrage, et qui contrariait les dogmes, les rites dont ils étaient les gardiens, ne leur permit pas de réussir.

D'ailleurs les Gaulois, quoiqu'ils n'eussent pas la réputation d'être chastes, étaient cependant pudiques; et lorsque, par bravade, ils se présentaient nus dans les combats, ils avaient soin de couvrir ce que, chez les nations civilisées, la décence défend de mettre en évidence. Le climat des Gaules, plus froid que celui de l'Italie et de l'Orient, avait habitué les habitants à se vêtir. Ce fut l'habitude de cacher certaines parties du corps, et non la Nature, comme on le dit vulgairement, qui fit naître chez eux la pudeur.

Ce caractère pudique des Gaulois se remarque encore dans les premières figures humaines qu'ils érigèrent lorsqu'ils eurent admis les pratiques et le culte des Romains. Une statue de femme, qui paraît fort ancienne, conservée au château de *Quénipili,* en Bretagne, est représentée avec une étole dont les deux parties descendent de son cou jusqu'au milieu de la figure, et en couvrent le sexe. Une statue d'Hercule, qui existe dans la même province, est représentée avec la ceinture amplement couverte d'une peau de lion. Plusieurs statues de Mercure, trouvées sur la cime du mont Donon, situé entre la Lorraine et l'Alsace, quoique nues,

offrent des singularités dont il serait difficile de trouver des exemples parmi les monuments purement Romains. Le signe sexuel y est absolument caché ou déguisé. A sa place, une de ces statues présente un gros bouton en forme de tête de clou; une autre porte une bandelette qui entoure ses reins, et couvre l'endroit qui caractérise la masculinité; enfin trois autres Mercures, également nus, au lieu de sexe, laissent voir deux larges anneaux passés l'un dans l'autre (1).

Cet éloignement que marquèrent d'abord les Gaulois pour les nudités complètes et pour la représentation des parties sexuelles ne fut pas de longue durée, et ne put résister, comme on le verra bientôt, à l'exemple des Romains, leurs dominateurs. Mais toujours est-il certain que le culte du *Phallus* ou de *Priape* ne fut point admis dans les Gaules avant les conquêtes de César (2).

---

(1) Mémoires manuscrits sur les antiquités de l'Alsace et du mont Donon, accompagnés de dessins.

Cette singularité m'en rappelle une autre du même genre. Les bas-reliefs du tombeau du roi Dagobert, qu'on voyait autrefois à Saint-Denis, et depuis dans le jardin du Muséum des antiquités nationales, représente l'âme de ce roi aux prises avec des diables. On voit, à l'un de ces derniers, au lieu de sexe, une face humaine.

(2) Aucun monument Celtique ne prouve que ce culte y fût établi avant cette époque; car il ne faut pas considérer comme des productions de l'art, comme des objets de cultes, les prétendus *Phallus* que *Borel* dit avoir découverts auprès de Castres. Voici comme s'exprime cet auteur:

« La seconde merveille du pays est le mont dit *Puytalos,*

Les peuples du nord de l'Europe n'offrirent pas les mêmes obstacles à l'introduction du culte du *Phallus*. Soit que les Phéniciens, qui, comme on le sait, transportaient partout où ils pouvaient aborder leurs marchandises et leurs dieux, y aient transplanté ce culte ; soit que ce culte leur soit parvenu des parties septentrionales de l'Asie, il est certain qu'il y existait avant l'établissement de la domination Romaine dans la Germanie.

Les Saxons, les Suèves, et autres peuples du Nord, adoraient des divinités qui, certainement, ne leur venaient pas des Romains : telles étaient les trois dieux, souvent réunis, appelés *Odin* ou *Woden, Thor* et *Fricco. Odin* était le père (1), *Thor,*

---

que nous pouvons nommer mont des *Priapolithes,* à cause qu'il est rempli de pierres longues et rondes en forme de membres virils..... ; car, outre sa figure, conforme au membre viril, si on la coupe, on y trouve un conduit au centre, plein de cristal, qui semble être le sperme congelé. Aux uns, on trouve les testicules attachés ; d'autres sont couverts de veines, et d'autres montrent le *balanus,* et sont rongés comme étant échappés de quelque maladie vénérienne ; et même parmi eux se trouvent des pierres ayant la figure des parties honteuses des femmes, et quelquefois on les trouve jointes ensemble, et quelques-uns se trouvent de figure droite, parmi ceux qui sont courbés, etc. » (*Les Antiquités de la ville de Castres,* par Borel, liv. 2, p. 69.)

Il est probable que ce sont ici des produits de la nature, des espèces de stalactites dont les formes, extrêmement variées, se rapprochent souvent des ouvrages de l'art.

(1) *Odin,* ou *Wodin* ou *Godan,* est évidemment une divinité orientale, dont le nom même n'a presque pas été altéré par les Germains. Ils en ont fait le mot *Gott,* nom générique de la

son fils (1), et *Fricco* était la même divinité ou le même symbole que le *Phallus,* ou *Priape.*

Adam de Brême, dans son Histoire ecclésiastique du Nord, rapporte que, dans la capitale des Sueons, appelée *Ubsolol,* et voisine de la ville de Sietonie, on voyait un temple revêtu d'or, dans lequel les statues de ces trois dieux étaient exposées aux adorations du peuple. *Thor,* placé sur un trône, occupait le milieu, comme le plus puissant; à ses côtés étaient *Woden* et *Fricco.* Ce dernier figurait avec un énorme *Phallus.* Avant que les Romains eussent introduit chez les Germains l'usage de représenter les dieux sous des figures humaines, *Fricco* n'était qu'un grand *Phallus* isolé.

Chez les Saxons, où il était nommé *Frisco,* on l'adorait sous cette dernière forme; quelquefois au dieu *Fricco* on substituait une divinité appelée *Frigga;* c'était la déesse de la volupté, la Vénus Germanique et Scandinave.

Elle était représentée tenant un *Phallus* à la

---

divinité, l'adjectif *gut, bon, bien,* et *gotz,* idole. On donna à ce mot la signification de *joie,* qui est une émanation de la divinité; et les Latins l'admirent dans cette acception, et en firent leur mot *gaudium.* C'est la même divinité que le *Gotsu-ten-oo* des Japonais, le *Godan* ou *Wodan* de l'Indoustan, le *Pout, Boutan, Boeda, Boudham,* ou *Gadma,* ou *Godam* des Cingalais et des Siamois.

(1) *Thor* était une divinité-soleil. Ici, comme en Orient, le culte du *Phallus* était réuni à celui de cet astre.

main. On voit encore des *Phallus* sur les bâtons ramiques, aux points correspondant au commencement de l'année : ce qui a fait croire à Olaüs Rudbeck que le culte phallique avait pris naissance dans la Scandinavie, et que de là il s'était propagé chez les Orientaux.

Ce culte avait dans le Nord le même motif qu'en Orient. « Si les femmes, » dit Alaüs Rudbeck, « honoraient si religieusement le soleil sous l'emblème du *Phallus,* c'était non seulement dans l'espérance de voir la fécondité s'étendre sur la terre, mais aussi sur elles-mêmes : elles y étaient portées moins par la débauche que par l'honneur attaché à la maternité; car rien, parmi elles, n'était plus méprisé qu'une beauté stérile (1). »

On voit ici les emblèmes de l'un et de l'autre sexes, adorés sous des noms à peu près semblables, *Fricco* et *Frigga,* et réunis au dieu-soleil *Thor*. Les mêmes rapports se trouvent dans le *Phallus* des Orientaux et le *Lingam* des Indiens.

Telle fut la divinité équivalente du *Phallus,* que je crois avoir été introduite dans l'antique Germanie par les Phéniciens, ou par les peuples de l'Asie septentrionale.

Lorsque les Romains eurent soumis la Gaule à leur domination, ils introduisirent leur culte parmi

---

(1) *Atlantic.,* tom. 2, p. 293 et 294.

ses habitants. D'abord, ils ne s'immiscèrent dans la religion des Gaulois que pour y abolir l'usage des sacrifices humains; puis, attirés dans les Gaules par le commerce, la guerre, et des fonctions publiques, ils y naturalisèrent leurs personnes et leur culte. Les Romains dominaient : les Druides, dépouillés d'une grande partie de leur autorité, avaient perdu leur influence sur le peuple; et la religion des vainqueurs devint celle des vaincus. Les Dieux du capitole vinrent s'établir dans les Gaules, se mêlèrent aux divinités Celtiques, les dominèrent bientôt, ne leur laissèrent pour adorateurs que les habitants des campagnes, et pénétrèrent jusqu'au sein de la Germanie.

Priape, quoique tombé dans le mépris chez les Romains, suivit dans cette migration la bande céleste, s'établit dans les Gaules, dans la Germanie, et laissa dans ces différents pays des témoignages de l'existence et de la longue durée de son culte.

Les Gaulois, les Bretons, les Germains, lui dressèrent des autels, adorèrent ses simulacres, lui confièrent la garde des jardins, l'invoquèrent contre les maléfices contraires à la fécondité des champs, des bestiaux et des femmes.

En Espagne, Bacchus était adoré avec son *Phallus* sous le nom d'*Hortanès;* et, dans l'ancienne *Nebrissa,* aujourd'hui *Lebrixa,* ville de l'Andalousie, son culte était établi. « Les habitants de *Nebrissa,* » dit Silius Italicus, « célèbrent les orgies

de Bacchus. On y voit des Satyres légers et des Ménades, couverts de la peau sacrée, porter, pendant les cérémonies nocturnes, la figure de Bacchus *Hortanès* (1). » Ce Bacchus Hortanès ne différait point de Priape. En France, plusieurs monuments antiques de ce culte existent encore. Les cabinets des curieux offrent des *Fascinum,* des *Phallus,* des *Priapes* de toutes les formes. Le *Phallus* énorme en marbre blanc, trouvé à Aix en Provence, et qu'on voit près des eaux thermales de cette ville, est orné de guirlandes : il fut certainement un *ex-voto* offert à la divinité des eaux par un malade guéri ou espérant de l'être.

Les bas-reliefs du pont du Gard, de l'amphithéâtre de Nimes, offrent des variétés singulières dans les formes du *Phallus :* on en voit de simples, de doubles avec une attache, et de triples, dont les trois branches sont becquetées par des oiseaux, et munies d'ailes, de pattes d'animaux et de sonnettes. Un de ces triples *Phallus* est bridé et surmonté par une femme qui tient les rênes (2).

Dans la ville de Saint-Bertrand, et dans le ci-devant Comminge, on a découvert un Priape entier, terminé en Hermès, au sujet duquel le président

---

(1) *De Bello punico, lib. 3, vers. 395.*

(2) *Antiquités de Nimes,* par Gautier, p. 60, et *Descriptions des principaux lieux de France,* tom. 2, pag. 162.

d'Orbessan lut, en 1770, une dissertation à l'Académie de Toulouse. L'idole est caractérisée par une corne d'abondance remplie de fruits, et plus encore par son signe ordinaire (1).

Une chapelle dédiée à la même divinité existait anciennement à Autun, sur la montagne de Couard : la plupart des historiens de cette ville en font mention.

Dans un cimetière ancien, situé près de Bordeaux, au lieu appelé *Belaire,* ou *Terre-nègre,* on découvrit en 1807 un bras phallique en bronze. Les doigts de la main étaient disposés de telle manière, que le pouce se trouvait placé entre l'*index* et le *medium*. De ce bras semblaient sortir deux *Phallus*, l'un en repos, l'autre en état de vigueur. Au bras, d'un pouce et demi de longueur, était un anneau par lequel cette amulette phallique pouvait être suspendue (2).

Plusieurs *Phallus* de bronze ont été découverts dans les fouilles faites sur la petite montagne du Châtelet en Champagne, où était bâtie une ville Romaine. Voici comment en parle M. Grignon, qui a présidé à ces fouilles : « Trois *Phallus* pour pendre au cou. Ces Phallus-amulettes prouvent

---

(1) *Nouveaux Mélanges de l'Histoire de France,* tom. 2, pag. 28.

(2) Détails fournis par M. le baron de Caila, auteur de la découverte de cette amulette.

que les dames sollicitaient la protection du dieu Priape. Un de ces *Phallus* est triple : l'attribut du milieu est en repos; les deux collatéraux sont dans un état du plus grand degré de puissance. Les deux autres, garnis de leurs appendices et pélières, sont simples (1). »

Dans les mêmes fouilles, M. Grignon a découvert encore les fragments d'un Priape colossal : ces fragments consistaient en une main, avec partie de l'avant-bras, et dans le signe caractéristique de cette divinité. Les proportions gigantesques de cette dernière pièce ont tellement frappé M. Grignon qu'il lui applique les épithètes qu'employa Virgile pour peindre le géant Polyphème :

Monstrum horrendum, informe, ingens, etc. (2).

Dans les fouilles faites à *Labatie-Mont-Saléon,* emplacement d'une ville Romaine, appelée *Mons Seleucus,* département des Hautes-Alpes, on a découvert un grand nombre d'antiquités, parmi lesquelles étaient plusieurs Priapes. Un seul a été décrit : son menton est barbu; sa tête est couverte

---

(1) Bulletin des fouilles faites, par ordre du roi, d'une ville Romaine sur la petite montagne du Châtelet, p. 18.

(2) Bulletin des fouilles faites, par ordre du roi, d'une ville Romaine, sur la petite montagne du Châtelet, pag. 51.

d'un bonnet; ses bras sont courbés, et ses mains appuyées sur les hanches (1).

Un des plus singuliers monuments de ce culte est celui qui fut trouvé dans un tombeau antique découvert près d'Amiens. Il est en bronze, et représente une figure humaine en pied, coiffée et à demi vêtue du capuchon appelé *Bardocuculus*. Cette figure est dans l'attitude d'un homme qui marche. Elle est composée de deux pièces, dont une supérieure, comprenant la tête, les bras et le tronc détachés de la partie inférieure, laisse voir le *Phallus* qu'elle recélait dans sa cavité : alors ce *Phallus* est supporté par des jambes humaines. Le chapitre de la cathédrale d'Amiens a conservé cette antiquité dans ses archives jusqu'à la Révolution (2).

A Anvers, Priape jouissait d'une grande vénération; et son culte y était si solidement établi qu'il s'est maintenu, malgré le Christianisme, jusqu'au dix-septième siècle, comme je le prouverai dans la suite de cet ouvrage.

Plusieurs vases antiques portent des peintures ou des bas-reliefs offrant l'image des fêtes du même

---

(1) Archéologie de *Mons-Seleucus*, ville Romaine dans le pays des Voconces, aujourd'hui *Labatie-Mont-Saléon*, préfecture des Hautes-Alpes, à Gap, 1806, pag. 35.

(2) M. Vialart de Saint-Morys a eu l'obligeance de m'en envoyer une copie en cire. M. Grivaud l'a fait graver dans son Recueil d'antiquités.

dieu, appelées *Priapées :* ils ont été découverts en France, et sont conservés dans les cabinets des curieux. « J'ai vu dans la sacristie de l'église de Saint-Ouen, à Rouen, » dit M. Millin, « un ciboire orné de médaillons antiques, représentant des *Priapées* et des scènes de bergers Siciliens avec leurs chèvres (1). »

M. Grivaud a publié dans son Recueil d'antiquités plusieurs figures et amulettes Priapiques. Il nous apprend qu'il a les dessins de beaucoup d'autres figures trouvées à Arles, à Moissac et ailleurs, mais qu'il a renoncé à les publier, à cause de leurs extrêmes obscénités.

Ces citations sont suffisantes pour prouver que le culte du *Phallus* et de Priape fut introduit dans les Gaules par les Romains, et qu'il y triompha de la répugnance que leurs habitants marquèrent d'abord pour ses indécences.

Le culte de Priape eut le même succès en Allemagne, et s'y maintint jusqu'au douzième siècle. Le nom de ce dieu n'y avait même presque point éprouvé d'altération. Le culte seul avait reçu l'empreinte des mœurs barbares et guerrières du peuple chez lequel il fut transplanté. Ce n'était plus la divinité qui présidait à la fécondation des animaux et des végétaux, à la prospérité de tous les êtres

---

(1) *Monuments antiques,* inédits, par A.-L. Millin, tom. 1, p. 262.

vivants, aux plaisirs des amants, des époux : c'était un dieu tutélaire du pays, un dieu féroce, comme le caractère des habitants, qui, au lieu de lui offrir des fleurs, de faire couler le miel, le lait sur ses autels, les abreuvaient de sang humain. Ce culte ressemblait à une plante exotique qu'un sol ingrat avait fait dégénérer.

Les habitants de l'Esclavonie, encore livrés, dans le douzième siècle, aux pratiques du paganisme, avaient en horreur le nom Chrétien. Ils rendaient un culte à Priape, qu'ils nommaient *Pripe-Gala*. Ces peuples, ennemis de leurs voisins, qui avaient embrassé le Christianisme, faisaient des incursions fréquentes sur les diocèses de Magdebourg et de la Saxe. Les traitements qu'ils exerçaient sur les vaincus étaient d'autant plus cruels que le motif de leur animosité était sacré.

Plusieurs prélats et princes de Saxe se réunirent, vers l'an 1110, pour implorer le secours des puissances voisines. Ils écrivirent aux prélats d'Allemagne, de Lorraine et de France, et leur exposèrent la situation déplorable où les plongeait la haine de ces idolâtres. Leur lettre, dont les expressions semblent dictées par le désespoir et l'ardeur de la vengeance, avait pour objet de solliciter contre eux une croisade particulière. On y trouve quelques légers détails sur le culte de ce Priape.

« Chaque fois, » y est-il dit, « que ces fanatiques s'assemblent pour célébrer leurs cérémonies reli-

gieuses, ils annoncent que leur dieu *Pripe-Gala* demande pour offrandes des têtes humaines. *Pripe-Gala* est, suivant eux, le même que *Priape,* ou que l'impudique *Beelphégor*. Lorsqu'ils ont, devant l'autel profane de ce dieu, coupé la tête à quelques Chrétiens, ils se mettent à pousser des hurlements terribles, et s'écrient : *Réjouissons-nous aujourd'hui : le Christ est vaincu; et notre invincible* PRIPE-GALA *est son vainqueur* (1). »

Les faits contenus dans les chapitres suivants, en prouvant la continuité du culte du *Phallus* parmi les Chrétiens, ne laisseront plus de doute sur son existence ancienne dans les Gaules et dans la Germanie.

---

(1) Voyez la lettre qu'*Aldegore,* archevêque de Magdebourg, et que les prélats ou princes séculiers écrivirent aux évêques de Saxe, de Lorraine et de France, dans le tom. 1, et aux pag. 625 et 626 de *l'Amplissima Collectio veterum scriptorum.*

CHAPITRE XII

DU CULTE DU PHALLUS PARMI LES CHRÉTIENS, DES FASCINUM OU FESNES, DES MANDRAGORES, ETC.

L'HABITUDE est, de toutes les affections humaines, la plus dangereuse à combattre, la plus difficile à détruire. La raison ne réussit jamais contre elle; et la violence n'en triomphe que lorsqu'elle est constamment soutenue et longtemps prolongée. On ne doit donc pas être surpris d'apprendre que le culte du *Phallus* se soit maintenu dans les pays où le Christianisme fut établi; qu'il ait bravé les dogmes austères de cette religion; et que, pendant plus de quinze siècles, il ait résisté, sans succomber, aux efforts des prêtres Chrétiens, fortifiés souvent par l'autorité civile.

Mais, il faut l'avouer, ce triomphe ne fut pas complet. Ce culte céda aux circonstances : il fut obligé de se travestir, d'adopter des formes et des dénominations qui appartiennent au Christianisme,

et d'en prendre les livrées. Ce déguisement favorisa sa conservation, et assura sa durée.

Priape reçut le nom et le costume de *saint;* mais on lui conserva ses attributions, sa vertu préservatrice et fécondante, et cette partie saillante et monstrueuse qui en est le symbole. Priape, métamorphosé en saint, fut honorablement placé dans les églises, et invoqué par les Chrétiennes stériles, qui, en faisant des offrandes, achetaient l'espérance d'être exaucées. L'on vit souvent les prêtres Chrétiens remplir auprès de lui le ministère des prêtres de Lampsaque.

Ce n'est pas seulement dans les premiers temps du Christianisme que le culte de Priape subsista parmi les peuples qui avaient embrassé cette religion : ce mélange n'aurait rien d'extraordinaire; des peuples ignorants et routiniers, incertains entre deux religions, dont l'une succède à l'autre, pouvaient bien, en adoptant les dogmes de la nouvelle, conserver les pratiques et les cérémonies de l'ancienne; mais ee culte s'est maintenu jusqu'au dix-septième siècle en France, et existe encore dans quelques parties de l'Italie.

Le *fascinum* des Romains, cette espèce d'amulette phallique que les femmes, et surtout les enfants, portaient pendue à leur cou ou à l'épaule, fut en usage chez les Français pendant plusieurs siècles. De *fascinum* ils firent, par contraction, le mot *fesne*. Ils nommèrent aussi ces amulettes *mandragores,*

nom d'une plante dont les formes de la racine se rapprochent de celles du sexe masculin, et à laquelle on attribuait en conséquence des vertus occultes et préservatrices contre les maléfices. On faisait, en l'honneur de ces amulettes phalliques, des incantations, des prières : on lui adressait des vers magiques pour en obtenir du secours.

Une pièce intitulée *Jugements sacerdotaux sur les crimes,* qui paraît être de la fin du huitième siècle, porte cet article : « Si quelqu'un a fait des enchantements ou autres incantations auprès du *fascinum,* qu'il fasse pénitence au pain, à l'eau, pendant trois carêmes (1). »

Le concile de Châlons, tenu au neuvième siècle, prohibe cette pratique, prononce des peines contre ceux qui s'y livrent, et atteste son existence à cette époque.

Burchard, qui vivait dans le douzième siècle, reproduit l'article de ce même concile, qui contient cette prohibition. En voici la traduction :

« Si quelqu'un fait des incantations au *fascinum,* il fera pénitence au pain, à l'eau, pendant trois carêmes (2). »

Les statuts synodaux de l'église du Mans, qui

---

(1) *Judicia sacerdotalia de criminibus. (Veterum scriptorum amplissima collectio,* tom. 7, p. 35.)

(2) Burchard, *lib. 10, cap. 49.*

sont de l'an 1247, portent la même peine contre celui qui « a péché auprès du *fascinum,* qui a fait des enchantements, ou qui a récité quelque formule, pourvu qu'elle ne soit pas le symbole, l'oraison dominicale ou quelque autre prière canonique (1). »

Au quatorzième siècle, les statuts synodaux de l'église de Tours, de l'an 1396, renouvellent la même défense. Ces statuts furent alors traduits en Français; et le mot *fascinum* y est exprimé par celui de *fesne :* « Si aucun chante à *fesne* aucuns chantements, etc. (2). »

On voit, par ces citations, qu'on était en usage d'adresser au *fascinum* des chants, des prières, des formules magiques. Ce *fascinum* n'était point de ces amulettes dont la petitesse du volume permettait de les porter pendues au cou, mais c'était un *Phallus* de bois ou de pierre de la nature des Phallus sculptés sur la porte des maisons particulières, des édifices publics. Il faut remarquer qu'il n'était pas défendu d'adresser à ce simulacre indécent le Symbole des Apôtres, l'Oraison dominicale, et autres prières canoniques.

---

(1) *Statuta Synodalia Ecclesiæ Cenoman. (Amplissima collectio veterum scriptorum,* tom. 7, p. 1377.)

(2) *Supplément au Glossaire de Du Cange,* par Carpentier, au mot *Fascinare.*

L'usage de placer des *Phallus* à l'extérieur des édifices publics, afin de les préserver de maléfices, est constaté par plusieurs monuments existants : on en voyait sur les bâtiments publics des Anciens. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les Chrétiens, dirigés par leurs vieilles superstitions, en ont placé même sur leurs églises. Un artiste, qui a parcouru la France, et qui s'est attaché à dessiner les monuments Chrétiens, a rapporté plusieurs exemples de l'existence de cet usage (1).

Sonnerat dit, dans son Voyage aux Indes et à la Chine, à propos du *Lingam,* qu'on en voit la figure sur le portail de nos anciennes églises, sur celui de la cathédrale de Toulouse, et de quelques églises de Bordeaux (2).

Une autre amulette, plus portative, et de figure semblable, fut en vogue au quinzième siècle : on la nommait *mandragore.* Elle devait éloigner les maléfices, et procurer richesses et bonheur à ceux qui la portaient sur eux proprement enveloppée.

L'usage des *mandragores,* comme amulettes, est fort ancien. La Genèse rapporte que Ruben trouva des *mandragores* à la campagne et les porta à sa mère *Lia.* On leur attribuait sans doute alors la

---

(1) Les dessins de cet artiste, destinés à l'Académie des Belles-Lettres, sont passés, on ne sait comment, entre les mains d'un particulier qui en prive le public.

(2) *Voyage aux Indes et à la Chine,* tom. I, p. 322.

faculté de procurer la fécondité, dont les femmes des Hébreux étaient si jalouses. *Rachel,* qui, comme *Lia* sa sœur, était femme de Jacob, demanda ces *mandragores* avec instance : *Lia* les refusa d'abord; mais, lorsque *Rachel* eut déclaré qu'elle lui permettrait de passer la nuit suivante avec Jacob si elle voulait les lui accorder, elle se rendit à ce prix; et, pour coucher avec ce patriarche, elle donna ses *mandragores* (1).

Le culte des *mandragores* et les idées superstitieuses qu'on y attachait furent en vigueur dans toute l'Europe. On accusa même les Templiers d'adorer en Palestine une figure appelée *mandragore :* ce qui est exprimé dans un interrogatoire manuscrit des religieux de cet Ordre (2).

Un cordelier, nommé frère *Richard,* fit, en Avril 1229, contre l'amulette *mandragore* un vigoureux sermon. Il convainquit les hommes et les femmes de son inutilité, et en fit brûler plusieurs qu'on lui remit volontairement. « Les Parisiens, » dit un écrivain du temps, « avaient si grant foy en ceste ordure que, pour vray, ils croyoient fermement que, tant comme ils l'avoient, mais qu'il fust bien nettement en beaux drapeaux de soie ou de

---

(1) *Genèse,* chap. 30, vers. 14 et suiv.

(2) Voyez au dépôt des Manuscrits de la Bibliothèque royale, fonds de Baluze, rouleau n. 5.

lin enveloppé, que jamais jour de leur vie ne seroit pauvre. »

L'auteur dit ensuite que ces *mandragores* avaient été mises en vogue « par le conseil d'aucunes vieilles femmes qui trop cuident sçavoir, quand elles se boutent en telles meschancetez, qui sont droites sorceries et hérésies (1). »

C'est sans doute des *mandragores* que veut parler un poète chroniqueur du quinzième siécle dans la strophe suivante :

J'ai puis vu sourdre en France,
Par grant dérision,
La racine et la branche
De toute abusion,
Chef de l'orguueil du monde,
Et de lubricité ;
Femme où tel mal abonde
Rend povre utilité (2).

Les expressions de cette chronique en vers seraient une véritable énigme, sans le passage du Journal de Charles VI que je viens de citer : ces citations de deux ouvrages écrits à la même époque s'expliquent mutuellement.

---

(1) Journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et Charles VII, p. 121.

(2) *Recollection des choses merveilleuses advenues en nostre temps,* par *Georges Chastelain,* édition de Coustelier, p. 150.

La nature ne faisait pas tous les frais de cette composition phallique; l'art venait à son secours, pour en former des simulacres ressemblants aux figures humaines des deux sexes. La plante elle-même ne possédait, dans l'opinion des Anciens, ces vertus magiques, qu'autant qu'elle était préparée par des cérémonies mystérieuses (1).

---

(1) Voici ce que raconte *Jacques Grevin,* médecin, sur les préparations que l'on fait subir à ce *petit homme,* formé de la racine de *mandragore :* « Les imposteurs engravent en icelles (plantes), pendant qu'elles sont encore vertes, la forme d'un homme ou d'une femme, et fichent de la graine de millet ou de l'orge ès parties èsquelles ils veulent que le poil naisse. Puis, ayant fait un trou en terre, ils l'enfouissent et la recouvrent de sablon, jusqu'à ce que les petits grains aient jeté leurs racines, ce qu'ils disent estre parfait en l'espace de vingt jours tout au plus : lors ils la retirent de rechef; et, avec un couteau bien tranchant, ils rognent les petits filaments des grains, et les accomodent si bien qu'ils ressemblent à la barbe, aux cheveux et aux autres poils du corps. Ils font accroire au simple peuple, sot et niais, que ces racines qui représentent la figure d'un homme, ne peuvent être tirées de terre qu'avec un très grand péril et danger de la vie, et que, pour les tirer, ils y attachent un chien; qu'ils s'estoupent les oreilles avec de la poix, de peur qu'ils n'entendent les cris de la racine; lesquels entendus les feraient tous mourir, sans qu'il en peust eschaper un seul. Les vertus que l'on raconte être en ce petit homme, ainsi fait et forgé, sont étranges : ils disent qu'il est engendré, dessous un gibet, de l'urine d'un larron pendu, et qu'il a de grandes puissances contre les tempestes, et je ne sais quelles autres calamités. Toutefois ce ne sont que folies. » (*De l'imposture des Diables,* par *Jacques Grevin,* liv. 4, p. 339.)

L'auteur de la *Maison rustique,* au mot *Mandragore,* dit qu'il y en a de mâles et de femelles; qu'on leur donne facilement les formes des deux sexes, féminin et masculin. » Une de ces racines, » ajoute-t-il, « est nommée *main de gloire.* Ren-

Les formes phalliques s'appliquaient même jusqu'aux objets alimentaires. Les Romains avaient donné cet exemple; et les Français l'imitèrent. Dans plusieurs parties de la France, on fabrique des pains qui ont la figure du *Phallus*. On en trouve de cette forme dans le ci-devant Bas-Limousin, et notamment à *Brives*. Quelquefois ces pains ou *miches* ont les formes du sexe féminin : tels sont ceux que l'on fabrique à Clermont en Auvergne et ailleurs (1).

---

fermée précieusement dans une boîte, elle fait doubler tous les jours l'argent qu'on a. Ces racines passent pour être un remède assuré contre la stérilité. » On voit qu'elles ont ici la propriété des Phallus; et la *main de gloire,* d'où est dérivé peut-être le mot *mandragoire* ou *mandragore,* rappelle la *main ithyphallique* des antiquaires.

« J'ai vu, » dit l'abbé Rosier (*Cours complet d'Agriculture,* tom. 6, p. 401), « des *mandragores* qui représentaient assez bien les parties de l'homme et de la femme; et cette ressemblance tient à un tour de main. On choisit à cet effet une *mandragore* à forte racine, laquelle, après quelques pouces d'étendue, se bifurque en deux branches. Comme cette racine est molle, elle prend aisément l'empreinte qu'on veut lui donner, et elle la conserve en se desséchant. » Le même auteur parle ensuite du procédé propre à faire naître les poils : il est le même que celui dont parle *Jacques Grevin,* que je viens de citer.

(1) Les Syracusains, dit Athenée, lors des Thermophories, envoyaient dans toute la Sicile, à leurs amis, des gâteaux faits avec du miel et du sésame : ces gâteaux avaient la forme du sexe féminin. Les Romains faisaient, avec de la fleur de froment, des pains, qui présentaient la figure de l'un ou de l'autre sexe. Martial parle des uns dans ce vers du liv. 9, épig. 3 :

Illa siligineis pinguescit adultera cunnis.

Il fait mention des autres dans son épigramme 69 du livre 4, qui a pour titre : *Priapus siligineus.*

Ces pains phalliques étaient ou sont encore, dans les villes de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély, considérés comme des objets sacrés : j'en parlerai bientôt.

Les anciens Romains plaçaient le *fascinum* au cou et aux épaules des enfants, afin de détourner de dessus eux les regards de l'envie, qui, à ce qu'ils croyaient, nuisaient à leur croissance, à leur santé. Les Napolitains sont encore dans le même usage : ils attachent avec un ruban, sur les épaules des enfants, un *fascinum* tel que les Anciens l'employaient.

Martin d'Arles nous apprend que des femmes superstitieuses plaçaient aussi de son temps, sur les épaules des petits enfants, afin de détourner l'effet funeste des regards de certaines vieilles femmes, des fragments de miroir, des morceaux de peau de renard, et quelques touffes de poils (1). Ces espèces de fétiches doivent être rangées dans la classe des *fascinum ;* lls occupaient la même place, ils avaient le même motif et certainement ils ont une origine commune.

Un petit coquillage univalve, enchâssé dans de l'argent, et porté au cou comme un préservatif, doit être aussi mis au rang des superstitions nombreuses que les habitants de la France ont em-

---

(1) *Tractatus de superstitionibus, D. Martini de Arles.*

pruntées des Romains. La figure et le nom de ce préservatif, encore en usage, ne laissent pas de doute sur l'objet obscène qu'il représente.

Il existait, il y a quelques siècles, et peut-être existe-t-il encore quelques souvenirs, quelques traces du *Phallus* parmi les fables absurdes que racontaient sérieusement les vieilles femmes de village, et que transcrivaient très sérieusement aussi, pour les publier comme des vérités édifiantes, quelques moines pieux, quelques docteurs en théologie. Voici un de ces contes que je trouve dans l'ouvrage d'un de ces docteurs, frère *Jacques Sprenger*, inquisiteur de la Foi :

« Que penser de ces sorcières qui renferment dans un nid d'oiseau, ou dans quelques boîtes, vingt ou trente membres virils, lesquels se remuent comme s'ils étaient vivants, et se nourrissent d'orge et d'avoine? C'est pourtant ce que tout le monde raconte, et ce qui a été vu par plusieurs personnes. On doit dire qu'une illusion du diable a fasciné les yeux de ceux qui croient les avoir vus (1). »

---

(1) *Malleus Maleficorum, fratris Jacobi Sprenger,* part. 2, quest. 1, chap. 7, intitulé : *Quomodo membra virilia auferentur.*

Frère *Jacques Sprenger* ajoute, comme à son ordinaire, un petit conte; le voici : « On rapporte qu'un particulier, ayant perdu par art diabolique son membre viril, se présenta à une sorcière pour le retrouver. Elle lui montra, au pied d'un arbre, un nid qui renfermait plusieurs membres, et lui dit qu'il pour-

Les formes phalliques ont été aussi employées jusque dans la coiffure des femmes. Montaigne, après avoir parlé des usages établis chez différentes nations, ayant rapport au culte de Priape, et des différentes manières d'honorer le *Phallus,* ajoute que les femmes mariées d'un pays voisin de celui qu'il habitait portent encore ce simulacre sur leur front; et que, lorsqu'elles sont devenues veuves, elles le renversent derrière la tête. « Les femmes mariées ci-près, » dit-il, « en forgent, de leur couvre-chef, une figure sur leur front, pour se glorifier de la jouissance qu'elles en ont; et venant à être veuves, le couchent en arrière, et ensevelissent sous leur coiffure (1). »

Le même auteur, parlant de la cérémonie pratiquée à Lavinie, où les dames Romaines venaient couronner en place publique le simulacre du sexe masculin, semble se rappeler avoir vu un pareil usage pratiqué de son temps. « Encore ne sais-je, » dit-il, « si j'ai vu en mes jours quelque air de pareille dévotion (2). »

J'ai parlé des filles et des femmes Indiennes et

---

rait prendre celui qui lui plairait. Il voulut en prendre un très grand. « Ne prenez pas celui-là, » dit la sorcière; « il n'est pas pour vous : il appartient à un homme du peuple. »

M. l'Inquisiteur de la Foi était badin.

(1) *Essais* de Montaigne. liv. 3, chap. 5.

(2) *Idem, ib.*

Romaines qui, pour obtenir une fécondité désirée, et détourner les maléfices, faisaient hommage au *Phallus* des prémices du mariage, en se bornant à un attouchement mystérieux, ou en complétant le sacrifice. J'ai parlé aussi des femmes d'Israël, qui fabriquaient des *Phallus* pour en abuser. On va voir que des femmes Chrétiennes ont imité, jusqu'à un certain point, ces exemples antiques.

On est d'abord porté à croire que le besoin violent de satisfaire des désirs trop contraints, fit seul imaginer aux femmes Chrétiennes l'emploi de la figure à défaut de l'objet figuré; mais on pourrait se tromper. Cette pratique honteuse appartient certainement à la religion des Anciens : elle faisait, comme il a été dit, partie intégrante du culte du Phallus. C'est elle, c'est cette cérémonie religieuse et obscène qui a fourni l'exemple : une passion dépravée l'a ensuite imité.

D'ailleurs il est prouvé que la superstition, qui n'est qu'un abus des religions de l'Antiquité, a induit les mêmes femmes, dans l'intention d'exciter ou d'accroître la vigueur ou l'amour de leurs amants, de leurs époux, dans l'intention même de les faire périr, à se livrer à des pratiques tout aussi monstrueuses, tout aussi obscènes : l'imagination la plus déréglée ne peut rien concevoir de pire (1).

---

(1) Je vais citer quelques-unes de ces opérations magiques.

Il est donc présumable que si des femmes Chrétiennes s'abandonnèrent aux pratiques dégoûtantes que je viens de rapporter en note, dans des inten-

---

Une seule sera traduite en Français. Notre langue chaste ne pourrait supporter la traduction des autres, que je rapporte en Latin d'Église, comme nous les a transmises *Burchard,* évêque de Worms.

« N'avez-vous pas fait ce que certaines femmes ont coutume de faire ? Elles se dépouillent de leurs habits, oignent leur corps nu avec du miel, étendent à terre un drap sur lequel elles répandent du blé, se roulent dessus à plusieurs reprises, puis elles recueillent, avec soin, tous les grains qui se sont attachés à leur corps, les mettent sur la meule qu'elles font tourner à rebours. Quand ils sont réduits en farine, elles en font un pain qu'elles donnent à manger à leurs maris, afin qu'ils s'affaiblissent et qu'ils meurent. Si vous l'avez fait, vous ferez pénitence pendant quarante jours au pain et à l'eau. »

« *Fecisti quod quædam mulieres facere solent? Tollunt menstruum suum sanguinem, et immiscent cibo vel potui, et dant viris suis ad manducandum vel ad bibendum, ut plus diligantur ab eis. Si fecisti, quinque annos per legitimas ferias pœniteas.*

» *Gustasti de semine viri tui ut, propter tua diabolica facta, plus in amorem tuum exardesceret? Si fecisti, septem annos per legitimas ferias pœnitere debes.*

» *Fecisti quod quædam mulieres facere solent? Prosternunt se in faciem, et discoopertis natibus, jubent ut supra nudas nates conficiatur panis, et, eo decocto, tradunt maritis suis ad comedendum. Hoc ideo faciunt ut plus exardescant in amorem illarum. Si fecisti, duos annos per legitimas ferias pœniteas.*

» *Fecisti quod quædam mulieres facere solent? Tollunt piscem vivum et mittunt eum in puerperium suum et tamdiu ibi tenent donec mortuus fuerit, et, decocto pisce, vel assato, maritis suis ad comedendum tradunt. Ideo faciunt hoc ut plus in amorem earum exardescant. Si fecisti, duos annos per legitimas ferias pœniteas.* » (Burchard, *de Pœnitentia, Decretorum lib. 19.)*

tions superstitieuses, elles purent, dans les mêmes intentions, fabriquer des *Phallus,* et en abuser. Le libertinage continua un usage qu'un motif superstitieux avait institué. Des actes de religion qui touchaient de si près à la débauche se confondirent facilement avec elle. Le temps fit oublier l'intention religieuse : les passions désordonnées la remplacèrent.

Quoi qu'il en soit, des canons pénitentiaux du huitième siècle, en prohibant cette pratique, témoignent qu'elle était en usage à cette époque. Voici ce que porte l'article intitulé *de Machina mulierum :* « Une femme qui, d'elle-même, ou par le secours d'une autre femme, fornique avec un instrument quelconque, fera pénitence pendant trois années, dont une au pain et à l'eau (1). »

« Si cette espèce de fornication a lieu avec une religieuse, » porte l'article suivant, « la pénitence sera de sept années, dont deux au pain et à l'eau (2). »

Un pénitenciel manuscrit, cité dans le glossaire de Du Cange, constate le même délit. On y trouve cette particularité, que si une religieuse, par le

---

(1) « *Mulier qualicumque molimine aut per seipsam et cum altera fornicans, tres annos pœniteat, unum ex his pane et aqua.* »

(2) « *Cum sanctimoniali per machinam fornicans, annos septem pœniteat; duos ex his in pane et aqua.* » (*Collectio antiqua Canonum pœnitentialium. Thesaurus Anecdotorum, tom. 4, p. 52.*)

moyen de cet instrument, fornique avec une autre religieuse, les délinquantes doivent être condamnées à sept ans de pénitence (1).

Ce même *Burchard,* évêque de Worms, qui a composé, au douzième siècle, un recueil d'ordonnances canoniques et de règlements sur les pénitences, vient encore attester l'existence du même désordre; mais ses expressions y sont si grossièrement naïves, et les détails si indécemment circonstanciés, qu'il m'ôte la volonté de les traduire. Il n'appartient qu'aux casuistes du temps passé de décrire impunément ces orduriers mystères (2).

Cet excès, qui insulte à la nature, qui déshonore les siècles, les sociétés, les institutions où il s'est manifesté, s'il n'est pas une imitation des cérémonies pratiquées auprès du *Phallus,* du *Lingam* ou

---

(1) « *Mulier qualicumque molimine aut seipsam polluens, aut cum altera fornicans, quatuor annos. Sanctimonialis fœmina cum sanctimoniali per machinamentum polluta, septem annos.* » (Glossaire de Du Cange, au mot *Machinamentum).*

(2) « *Fecisti quod quædam mulieres facere solent, ut faceres quoddam molimen aut machinamentum in modum virilis membri, ad mensuram tuæ voluntatis, et illud loco verendorum tuorum, aut alterius, cum aliquibus ligaturis colligares, et fornicationem faceres cum aliis mulierculis, vel aliæ eodem instrumento sive alio tecum? Si fecisti, quinque annos per legitimas ferias pœniteas.*

» *Fecisti quod quædam mulieres facere solent, ut jam supradicto molimine, vel alio aliquo machinamento, tu ipsa in te solam faceres fornicationem? Si fecisti, unum annum per legitimas ferias pœniteas.* » (Burchard, *lib. 19,* édit. in-8°, p. 277.)

du *Mutinus,* est au moins un des résultats scandaleux de la continence forcée, un des effets ordinaires de ces lois absurdes et toujours impuissantes qui prétendent réformer la nature, qui semblent accuser d'imperfection l'ouvrage de la divinité, et qui interdisent sottement l'usage au lieu d'interdire l'abus. Ces lois irréfléchies, dictées par un zèle aveugle, ont produit beaucoup plus de désordres qu'elles n'en ont évité. L'impétuosité des sens, trop contrainte, on le sait, est comme un torrent qui surmonte la digue qu'on lui oppose, et ne se précipite qu'avec plus de violence et de ravages; ou comme le salpêtre, dont l'explosion a d'autant plus de force qu'il est comprimé dans le tube qui le contient.

Il est vrai que, si les prêtres voulurent la cause, ils condamnèrent les effets. S'ils fondèrent la continence absolue, ils blâmèrent et punirent les désordres qu'elle entraîne. Ils s'opposèrent autant qu'ils le purent aux pratiques superstitieuses et obscènes dont je viens de parler; mais ils n'agirent pas de même à l'égard d'autres pratiques non moins indécentes. Moins sévères et plus adroits, ils tournèrent à leur profit le culte antique établi par les Romains, et qu'une longue habitude avait fortifié. Ils s'approprièrent ce qu'ils ne purent détruire; et, pour attirer à eux les adorateurs de Priape, ils convertirent cette divinité à la religion Chrétienne.

CHAPITRE XIII

CONTINUATION DU MÊME SUJET; CULTE DE PRIAPE SOUS LES NOMS DE SAINT FOUTIN, DE SAINT RENÉ DE SAINT GUERLICHON, DE SAINT GUIGNOLÉ, ETC.

On donna à l'antique dieu de Lampsaque les noms de quelques saints de la légende : noms qui avaient des rapports avec l'action à laquelle ce dieu présidait, ou avec ses attributs les plus caractéristiques.

On honorait en Provence, en Languedoc et dans le Lyonnais, comme un saint, le premier évêque de Lyon, appelé *Pothin, Photin* ou *Fotin*. Ce nom était vulgairement prononcé *Foutin*. Dans Grégoire de Tours, ce nom est écrit *Fotin :* il dit qu'il fut inhumé dans le souterrain qui est au dessous de l'autel de la Basilique de Saint-Jean, et que la poussière qui provenait de la raclure de son tombeau, prise sur-le-champ avec de la foi, était un remède assuré contre plusieurs maladies. On verra bientôt que la raclure produite, non de son tombeau, mais d'une partie de l'idole du même

Saint Fotin, fut, dans la suite, fort en usage comme un remède énergique.

Le peuple prononça *Foutin;* et, comme souvent il juge des choses d'après leurs noms, il jugea que *Saint Foutin* était digne de remplacer *Saint Priape* (1) : on lui en conféra toutes les prérogatives.

Saint Foutin de Varages était en grande vénération en Provence : on lui attribuait la vertu de rendre fécondes les femmes stériles, de raviver les hommes nonchalants, et de guérir leurs maladies secrètes. En conséquence, on était en usage de lui offrir, comme on en offrait autrefois au dieu Priape, des *ex voto* en cire, qui représentaient les parties débiles ou affligées. « On offre à ce Saint, » lit-on dans la *Confession de Sancy,* « les parties honteuses de l'un et de l'autre sexe, formées en cire. Le plancher de la chapelle en est fort garni ; et, lorsque le vent les fait entrebattre, cela débauche un peu les dévotions en l'honneur de ce Saint. Je fus fort scandalisé, quand j'y passai, d'ouïr force hommes qui avoient nom *Foutin.* La fille de mon hôte avoit pour marraine une demoiselle appelée *Foutine* (2). »

---

(1) Dans plusieurs pièces des *Priapées,* ce dieu est qualifié de *saint.* On trouve des inscriptions antiques où *Bacchus* et son compagnon *Éleuthère* portent le même titre.

(2) *Journal d'Henri III,* par L'Étoile, tom. 5 ; *Confession de Sancy,* liv. 2, chap. 2 ; et les notes de Le Duchat sur ce chapitre.

Le même saint était pareillement honoré à Embrun. Lorsqu'en 1585 les Protestants prirent cette ville, ils trouvèrent parmi les reliques de la principale église le *Phallus* de *Saint Foutin*. Les dévotes de cette ville, à l'imitation des dévotes du paganisme, faisaient des libations à cette idole obscène : elles versaient du vin sur l'extrémité du *Phallus,* qui en était tout rougi. Ce vin, reçu dans un vase, s'y aigrissait : on le nommait alors le *saint vinaigre;* « et les femmes, » dit l'auteur qui me fournit ces détails, « l'employaient à un usage assez étrange. » Il ne donne point d'autres éclaircissements sur cet usage : je le laisse à deviner (1).

A Orange, il existait un *Phallus,* qui faisait l'objet de la vénération du peuple de cette ville. Plus grand que celui d'Embrun, il était de bois, recouvert de cuir et muni de ses appendices. Lorsqu'en 1562, les Protestants ruinèrent l'église de Saint-Eutrope, ils se saisirent de l'énorme *Phallus,* et le firent brûler dans la place publique.

Une fontaine, située près d'Orange, dont les eaux, à ce que croyaient les bonnes femmes, avaient la vertu prolifique, a peut-être fait naître l'idée d'établir dans la ville un simulacre qui eût la même vertu, et produisît les mêmes effets; et Priape se trouva en rivalité avec la Naïade de la fontaine dont

---

(1) *Idem.*

les eaux étaient bues par les femmes stériles qui voulaient cesser de l'être.

Suivant le même auteur, il y avait à Poligny un *Saint Foutin,* auquel les femmes allaient se recommander pour avoir des enfants. Il en était un autre dans le diocèse de Viviers, appelé *Saint Foutin de Cruas.* On en trouvait en Bourbonnais, dans la petite ville de Vendre, sur les bords de l'Allier. A Auxerre, ce saint fécondait miraculeusement toutes les femmes qui l'invoquaient (1).

En Auvergne, à quatre lieues de Clermont, près de l'ancienne route de cette ville à Limoges, est, sur la partie orientale d'une montagne appelée *Tracros,* un rocher qui semble en être détaché. Ce rocher isolé présente de loin la forme d'une statue. Les habitants le nomment *Saint Foutin.* Ce rocher, ainsi dénommé, n'aurait point de rapport à mon sujet, et pourrait être pris pour l'image de *Saint Photin,* dont j'ai parlé, si la forme de cette espèce de statue n'était pas caractérisée de manière à ne laisser aucun doute sur le motif de sa dénomination. En effet, en se plaçant dans la plaine qui est au nord ou au nord-ouest de la montagne de *Tracros,* on s'aperçoit que *Saint Foutin* a les formes phalliques énergiquement prononcées.

On ne doit pas douter que les habitants du

---

(1) *Confession de Sancy,* liv. 2, chap. 2, et les notes de Le Duchat.

canton n'aient rendu un culte à cette figure : sa dénomination de *saint* le prouve ; et l'on y conserve la tradition des cérémonies superstitieuses qui s'y pratiquaient autrefois.

Les habitants du Puy-en-Velay parlent encore de leur *Saint Foutin,* honoré dans leur ville à une époque très rapprochée de la nôtre, et que venaient implorer les femmes stériles. Elles raclaient une énorme branche phallique que présentait la statue du Saint : elles croyaient que la raclure, infusée dans une boisson, les rendrait fécondes.

C'était, comme on va le voir, le moyen le plus généralement employé pour obtenir de ces saints à *Phallus* la fécondité qu'on leur demandait.

C'est sans doute d'un de ces saints que veut parler Court de Gebelin, lorsqu'il dit, à propos du bouc de *Mendès :* « J'ai lu quelque part ou j'ai entendu dire que, dans un coin de la France méridionale, il existait, il n'y a pas longtemps, un usage analogue à celui-là : les femmes de cette contrée allaient en dévotion à un temple dans lequel était une statue de saint, qu'elles embrassaient dans l'espoir de devenir fécondes (1). »

Dans un petit couvent d'anciens ermites, vivant sous la règle de Saint Augustin, situé à Gironet, près Sampigny, était invoqué par les femmes

---

(1) *Histoire religieuse du Calendrier,* p. 420.

stériles un *Saint Foutin,* qui jouissait de beaucoup de réputation. Non loin de ce couvent se trouvait, sur la hauteur d'une montagne, un couvent de Minimes, sous l'invocation de *Sainte Lucie,* que les femmes stériles invoquaient aussi pour devenir fécondes. Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, y alla en pèlerinage (1).

On trouve des traces du culte de *Saint Foutin* jusqu'en Allemagne. Un écrivain de ce pays en parle comme d'un saint fort connu au dix-septième siècle, et auquel les filles, prêtes à devenir épouses, faisaient hommage de leur robe virginale.

Cet auteur raconte qu'une jeune épousée, la première nuit de ses noces, chercha, par une supercherie, à écarter, sur sa conduite passée, les soupçons de son mari ; et, pour exprimer que l'honneur de cette femme avait déjà reçu quelques atteintes, il dit qu'*elle avait depuis longtemps déposé sur l'autel de* SAINT FOUTIN *sa robe de virginité* (2).

Saint Foutin n'est pas la seule dénomination que porta *Priape* parmi les Chrétiens ; et ses autres noms, comme celui-ci, avaient toujours quelques rapports avec la vertu supposée du saint. Une de

---

(1) Extrait d'un *Mémoire adressé à l'Académie Celtique,* par M. L. R...

(2) *Sponsa quædam rustica quæ jam in sinu* DIVI FUTINI *virginitatis suæ prætextam deposuerat. (Thæses inaugurales de Virginibus; Facetiæ facetiarum,* pag. 277.)

ces idoles existait, sans doute depuis le temps des Romains, dans le lieu de *Bourg-Dieu,* diocèse de Bourges. Les habitants, qui avaient beaucoup de foi, continuèrent, lorsqu'ils furent devenus Chrétiens, à lui rendre un culte. Les moines du monastère n'osèrent détruire des pratiques religieuses consacrées par le temps; et Priape fut adoré dans l'abbaye de ce lieu, sous le nom de *Saint Guerlichon* ou *Saint Greluchon* (1).

Les femmes stériles venaient implorer sa vertu prolifique, y faisaient une neuvaine; et, à chacun des neuf jours, elles s'étendaient sur la figure du Saint, qui était placée horizontalement, puis elles raclaient une certaine partie de Saint Guerlichon, laquelle était aussi en évidence que celle de Priape : cette raclure, délayée dans l'eau, formait un breuvage miraculeux.

Henri Estienne, de qui j'emprunte ce fait, ajoute : « Je ne sais pas si encore, pour le jourd'hui, ce saint est en tel crédit, pour ce que ceux qui l'ont vu disent qu'il y a environ douze ans qu'il avoit cette partie-là bien usée à force de la racler (2).

---

(1) *S. Guerlichon* ou *S. Grelichon,* comme le nomme *Pierre Viret,* dans son *Traité de la vraie ou fausse Religion* (liv. 7, chap. 35.) *Le Duchat* croit que ce nom lui est venu de *gracilis,* grelot. Au reste, ce nom est encore aujourd'hui une injure triviale, appliquée ordinairement à un homme vil, attaché honteusement à une prostituée.

(2) *Apologie pour Hérodote,* chap. 38.—*Traité de la vraie et fausse Religion,* par Pierre Viret, liv. 7, chap. 35.

Le même auteur met au rang des saints de cette espèce un *Saint Gilles,* qui, dans le pays de Cotentin, en Bretagne, avait aussi la réputation de procurer la fécondité que les femmes sollicitaient avec des cérémonies pareilles (1). Il parle aussi d'un *Saint René,* en Anjou. Le trait qui caractérisait sa vertu fécondante paraissait dans la plus grande évidence. Les cérémonies que les femmes pratiquaient pour se rendre le saint favorable étaient d'une telle indécence, qu'Henri Estienne, d'ailleurs très libre dans ses expressions, n'ose les décrire. « J'aurais honte, » dit-il, « de l'écrire; aussi les lecteurs auraient honte de le lire! »

Saint Regnaud fut comme *Saint René* (2), et peut-être à cause de la ressemblance de noms, un saint à *Phallus,* fort honoré autrefois par les Bourguignons (3); *Saint Arnaud,* autre saint de même

---

(1) *Le Duchat,* dans ses notes sur l'*Apologie pour Hérodote,* pense qu'on attribue à *S. Gilles* la vertu fécondante, parce que son nom a du rapport avec *eschilles,* qui signifie sonnettes.

(2) *S. René* fut érigé en Priape, à cause des rapports de son nom avec le mot *reins.* On fit, par la même raison, pareil honneur à *S. Regnaud.*

Il paraît que *S. Cyre* s'immisçait dans les attributions de Priape, si l'on en croit ces vers qui se trouvent dans les *Bigarrures* du Seigneur des Accords :

Je suis ce grand vœu de cire
Que l'on offrait à Saint Cyre
Pour l'enflure des rognons.

(3) Quelques personnes me sauront gré de ne point rapporter les vers cités par Le Duchat sur les vertus de Saint Regnaud.

caractère, était moins indécent que *Saint René,* ou plutôt il ne l'était que par intervalle. Un tablier mystérieux voilait ordinairement le symbole de la fécondité, et ne se levait qu'en faveur des dévotes stériles; l'inspection des objets, mis à découvert, suffisait, avec de la foi, pour opérer des miracles (1).

Dans les environs de Brest, à l'extrémité du vallon où coule la rivière de Penfel, était la chapelle du fameux *Saint Guignolé* ou *Guingalais* (2). Le signe phallique de ce saint consistait dans une longue cheville de bois qui traversait sa statue d'outre en outre, et se montrait en avant d'une manière très saillante.

Les dévotes du pays agissaient avec *Saint Guignolé,* comme celles du Puy avec *Saint Foutin*, celles de Bourg-Dieu avec *Saint Guerlichon*. Elles raclaient dévotement l'extrémité de cette cheville miraculeuse; et cette raclure, mêlée avec de l'eau, composait un puissant antidote contre la stérilité. Lorsque, par cette cérémonie souvent répétée, la cheville était usée, un coup de maillet, donné par

---

(1) *Tableau des différentes Religions,* par Saint-Aldegonde, tom. 1, part. 5, chap. 10.

(2) Ce saint, appelé *Guinolé, Guignolé, Guignolet, Gunolo, Vennolé, Guingalais, Winwaloeus,* fut le premier abbé de Landevenec, en Basse-Bretagne, l'an 480. Ses différentes légendes offrent des fables ridicules. C'est sans doute le rapport qui se trouve entre son nom et le mot *gignere,* engendrer, qui a valu à ce saint les attributs et les vertus de Priape.

derrière le Saint, la faisait aussitôt ressortir en avant. Ainsi, toujours raclée, elle ne paraissait point diminuer. Le coup de maillet faisait le miracle.

Voici ce que je lis dans la relation d'un séjour fait à Brest en 1794 : « Au fond du port de Brest, au delà des fortifications, en remontant la rivière, il existait une petite chapelle auprès d'une fontaine et d'un petit bois qui couvre la colline ; et, dans cette chapelle, était une statue en pierre honorée du nom de *saint*.

» Si la décence permettait de décrire Priape avec ses indécents attributs, je peindrais cette statue.

» Lorsque je l'ai vue, la chapelle était à moitié démolie et découverte, la statue en dehors, étendue par terre, et sans être brisée ; de sorte qu'elle existait en entier, et même avec des réparations modernes, qui me la firent paraître encore plus scandaleuse.

» Les femmes stériles, ou qui craignaient de l'être, allaient à cette statue ; et, après avoir gratté ou raclé ce que je n'ose nommer, et bu cette poudre infusée dans un verre d'eau de la fontaine, ces femmes s'en retournaient avec l'espoir de devenir fertiles (1). »

---

(1) *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution,* par M. J.-B. Harmand (de la Meuse), ancien député et ex-préfet du département du Bas-Rhin, 1814, p. 90 et 91.

« N'oublions pas, » dit un écrivain moderne, qui a donné la description d'un des départements compris dans la ci-devant province de Bretagne, « n'oublions pas de parler du fameux *Saint Guignolet,* et de cette cheville éternelle, si favorable à la fécondité. Puisque la religion catholique a fait des saints, des dieux du paganisme, Priape pouvait-il être oublié? Le bois de cette cheville râpée était avalé par les femmes infécondes : elles concevaient au bout de quelque temps. Les méchants prétendaient que des moines voisins aidaient beaucoup à ce miracle : « *Je n'en crois rien,* » ajoute charitablement l'auteur que je cite (1).

Il est certain que le culte de ce saint a existé en Bretagne jusque vers le milieu du dix-huitième siècle; que sa chapelle ne fut fermée qu'environ l'an 1740; et que, lorsqu'elle fut ouverte, il y a quelques années, on y découvrit *Saint Guignolet,* avec sa cheville miraculeuse (2).

Ce même *Saint Guignolet* était honoré dans une chapelle du village de la Chatellette, commune d'Alichamp, en Berry, aujourd'hui canton de Saint-Amand, département du Cher. Là, les femmes

---

(1) *Voyage dans le Finistère,* fait en 1794 et 1795, tom. 2, p. 150.

(2) M. *Cambry,* auteur de l'intéressant *Voyage dans le Finistère,* m'a fourni cette dernière circonstance, et m'a assuré avoir vu lui-même le saint et sa cheville : il m'a autorisé à publier son témoignage.

stériles venaient faire des neuvaines, invoquaient le Saint fécondateur, raclaient sa branche phallique; et la poussière qui en résultait, infusée dans du vin, était avalée par ces dévotes, en attendant le miracle. Le curé avait soin de pourvoir à ce que le *Phallus,* souvent raclé, se conservât toujours dans un état digne du grand *Saint Guignolet*. Un archevêque de Bourges supprima le Saint, et interdit le curé auquel il était si profitable; mais la dévotion des femmes stériles a continué jusqu'à la Révolution, comme l'assurait encore, en 1806, *M. Pajonnet,* savant antiquaire, et curé d'Alichamp (1).

M. Pastureaud m'apprend qu'il existe à Bourges, faubourg du Château, rue Chevrière, une petite statue placée dans le mur d'une maison, dont les formes du sexe sont usées à force d'être raclées par des femmes qui en avalaient la raclure, dans l'espoir de devenir fécondes : cette statue est, dans le pays, nommée *le bon Saint Greluchon* (2).

Anvers était le Lampsaque de la Belgique, et Priape le dieu tutélaire de cette ville. Les habitants le nommaient *Ters;* et les habitantes avaient pour cette divinité la plus grande vénération. Elles étaient en usage de l'invoquer jusque dans les moindres

---

(1) Extrait d'une lettre adressée à l'auteur par M. *Barailon,* docteur en médecine, membre correspondant de l'Institut et membre du Corps Législatif.

(2) Extrait d'une lettre de M. *Pastureaud de Vaux.*

accidents de la vie ; et cette dévotion existait encore au seizième siècle, comme nous l'apprend *Jean Goropius*. « Si elles laissent, » dit-il, « échapper de leurs mains un vase de terre, si elles se heurtent le pied, enfin, si quelque accident imprévu leur cause du chagrin, les femmes, même les plus respectables, appellent à haute voix Priape à leur secours.

» Cette superstition était autrefois si enracinée dans les esprits, » continue le même auteur, « que Godefroy de Bouillon, marquis de cette ville, pour la faire disparaître, ou la ramener aux cérémonies du Christianisme, envoya de Jérusalem, à la ville d'Anvers, comme un présent inestimable, *le prépuce de Jésus-Christ*. Il croyait, par là, détourner les habitants d'un culte aussi honteux; mais ce présent profita peu pour les femmes, et ne leur fit point oublier le sacré *Fascinum* (1). »

Goropius trouve, dans l'anagramme du mot *Ters*, qui est à Anvers la dénomination de Priape, un mot qui exprime, dans l'idiome du pays, l'action à laquelle ce dieu préside.

« On montre encore, » dit-il ailleurs, « une petite statue, autrefois munie d'un *Phallus*, que la décence a fait disparaître. » Il ajoute que cette statue est placée sur la porte voisine de la prison publique. Il nous apprend que Priape avait à Anvers

---

(1) *Johannis Goropii Becani, Origines Antwerpianæ, 1569, lib. 1, p. 26 et 101.*

un temple très célèbre, où tous les peuples du voisinage accouraient en grande dévotion pour offrir leur hommage à cette divinité; et, à ce sujet, il rapporte une opinion qui fait dériver le nom de la ville d'*Anvers* du mot Latin *Verpum,* qui exprime la chose dont le *Phallus* est la figure; mais il n'adopte point cette étymologie, parce qu'il n'a jamais entendu prononcer ce mot par les femmes, mais bien le mot *Ters,* qui, dans cette ville, est synonyme de *Fascinum.*

Quelques auteurs ont pensé que le temple de *Sainte Walburge* était consacré à Priape; que cette Sainte est supposée; que son nom signifie *citadelle;* et que c'était celui que les anciens habitants d'Anvers donnaient à la divinité tutélaire de cette ville. Goropius croit bien que *Walburge* signifie citadelle, et que ce nom a été celui d'une divinité protectrice de la ville; mais il ne croit pas que le temple de *Sainte Walburge* ait été celui de Priape. « Peut-être, » dit-il, « ce dieu était adoré dans un lieu situé à gauche de la ville, où se voient encore les ruines d'un ancien temple (1). »

Les Romains n'élevaient point de temple proprement dit à la divinité de Priape : ils se bornaient à lui ériger des statues, des autels ou des chapelles. Si les habitants d'Anvers lui bâtirent un temple,

---

(1) *Johannis Goropii Becani, Origines Antwerpianæ, lib. 1, p. 101.*

la ville de Lampsaque, seule, peut leur avoir fourni l'exemple.

Quelques autres écrivains ont parlé du Priape d'Anvers. *Abraham Golnitz* dit que la figure de ce dieu se voit à l'entrée de l'enceinte du temple de *Sainte Walburge,* dans la rue des Pêcheurs, et au-dessous de la porte de la prison publique. C'est une petite statue en pierre, haute d'environ un pied, représentée les mains élevées, les jambes écartées, et dont le signe sexuel est entièrement disparu. « On fait, » dit-il, « beaucoup de contes sur la cause de cette disparition; et l'on parle aussi de l'usage où étaient les femmes stériles de racler la partie qui manque à cette statue, et de prendre en potion la poussière qni en résultait, dans l'intention de devenir fécondes (1). »

Un voyageur du même temps dit, en parlant d'Anvers : « On y voit une idole en pierre, placée sur une porte antique. Plusieurs croient que la poussière, provenant de la raclure de la partie sexuelle de cette figure, étant prise en potion par les femmes, les préservait de la stérilité (2). »

J'ai parlé des *Phallophores,* qui, chez les Grecs, formaient un groupe dans les processions faites en

---

(1) *Itinerarium Belgico-Gallicum,* p. 52.

(2) *Itinerarium Galliæ, Jodoci Sinceri,* p. 234.

l'honneur de Bacchus (1); j'ai décrit ses pompes religieuses que les Égyptiens, les Grecs, les Romains, célébraient à l'approche de l'équinoxe du printemps : des restes de certe pratique se sont conservés jusqu'à nos jours. Les *Phallophores,* chez les Grecs, étaient des hommes qui portaient, à la procession de Bacchus, de longs bâtons, à la cime desquels pendaient des *Phallus*. A la fête des *Targilies,* des jeunes gens portaient aussi des branches d'olivier, auxquelles étaient attachés des pains, des légumes, des glands, des figues et des *Phallus*. Dans la ville de *Saintes,* un usage pareil se pratiquait le dimanche des Rameaux : les femmes, même les plus dévotes, les enfants des deux sexes, portaient à la procession, au bout d'une branche ou rameau bénit, un pain creux et en forme de *Phallus*. Le nom de ce pain s'accorde avec sa forme pour déceler son origine, et ne laisse aucun doute sur l'objet indécent qu'il représente (2).

Le prêtre bénissait ces pains phalliques; et les femmes les conservaient pendant toute l'année comme une amulette, un préservatif.

A Saint-Jean d'Angély, le jour de la Fête-Dieu, on portait à la procession des petits pains nommés, dans le pays, *fateux,* et qui avaient la forme des

(1) Voyez ci-devant, chap. 8, p. 125.

(2) Ces pains étaient nommés *p.....;* la solennité était connue sous le nom de *la fête des pin.....*

Phallus. Cet usage existait encore lorsque M. Maillard était sous-préfet de cette ville : il le fit supprimer.

Ces pratiques religieuses et indécentes existeraient peut-être encore en France, si les lumières, toujours croissantes depuis le quinzième siècle, n'eussent porté le jour sur leur turpitude, et fait sentir combien elles étaient opposées aux principes du Christianisme ; elles subsisteraient encore, si les écrivains Protestants n'eussent pas, contre elles, lancé le sarcasme et les plaisanteries, et fait rire aux dépens de ceux qui s'y livraient. Alors, honteux du rôle qu'ils avaient joué, et voulant ravir à leurs antagonistes ce moyen de les ridiculiser et de les perdre dans l'opinion des peuples, les prêtres catholiques réformèrent insensiblement ces saints Priape, ou substituèrent à son culte un culte qui lui ressemblait, mais dont les formes ne blessaient pas si ouvertement la décence.

Ainsi les femmes stériles, au lieu d'aller racler la branche phallique d'une statue, ou de la contempler avec dévotion, furent réduites : les unes à aller boire les eaux prolifiques d'une fontaine consacrée à un saint ; les autres, comme à Rocamadour dans le Rouergue, à venir baiser le verrou de l'église, ou une barre de fer appelée le *Bracquemart de Roland,* ou d'aller faire des neuvaines à quelques saintes fécondantes, comme à la *Sainte Foy* de la ville de *Conques,* aussi en Rouergue, à la

sainte Vierge d'*Orcival* en Auvergne, dans l'église de laquelle était un pilier qu'embrassaient les femmes stériles (1).

Dans la petite ville de Saint-Fiacre, à une lieue de Mouceaux, et dans l'angle à droite de la chapelle, est une pierre nommée *le Fauteuil de Saint Fiacre :* cette pierre a la vertu de rendre fécondes les femmes stériles. Elles viennent s'y asseoir; mais, pour que le miracle s'opère, il faut qu'aucun vêtement ne se trouve entre le corps de la femme et la pierre.

Ailleurs, les femmes sont tenues de se tenir un certain temps couchées sur le tombeau de quelque saint renommé par sa vertu prolifique : c'est ce qui se pratique notamment dans la ville de Saragosse en Espagne, dans le couvent de Saint-Antoine-de-Paule, et dans la chapelle qui lui est dédiée (2).

---

(1) « Où est le pilier qui rend les femmes fécondes ? » demandait une bonne villageoise à un gros chanoine de cette église. « C'est moi, » répondit-il, en se frappant la poitrine, « c'est moi qui suis le pilier. »

(2) Au milieu de cette chapelle est un tombeau en forme de lit de camp, sur lequel on voit la figure de Saint Antoine de Paule, couché dans un cercueil avec l'habit de l'Ordre. Les dames stériles sont introduites par un moine, les unes après les autres, dans ce réduit. Elles s'agenouillent, disent des prières, font trois fois le tour du tombeau, se couchent dessus, et puis se retirent. Un écrivain, ennemi des moines de ce couvent, qui a employé trois volumes pour révéler leurs fraudes pieuses, dit qu'ils introduisaient aussi, pour de l'argent, dans ce lieu secret, les amants des dames qui venaient invoquer Saint Antoine, et

Sur l'extrême frontière du département de l'Allier, dans l'arrondissement de Mont-Luçon, est, au milieu d'une lande immense située dans la commune de Saint-Janvier, l'oratoire de Saint-Jean et de Saint-Remi. Le 20 Juin, les femmes inféconds, les jeunes gens des deux sexes s'y rendent de trois à quatre lieues à la ronde. On y passe la nuit pêle-mêle dans le désert. Le lendemain 24, on fait des stations, des offrandes; et on y boit le *saint vinage*. Ce breuvage, composé de l'eau d'une fontaine dite *de Saint-Jean,* et d'un peu de vin, passe pour un puissant préservatif contre la stérilité et les charmes des *fasciniers,* espèce de sorciers qui *nouent l'aiguillette,* et rendent les jeunes maris impuissants (1).

---

que le miracle s'opérait sans que le saint s'en mêlât; mais c'est peut-être une calomnie.

(1) Il existait encore, il y a quelques années, dans ce pays, un fameux fascinier, nommé *Gabriel Roux,* dit *Damiens :* il était métayer au lieu du *Petit-Cros,* canton de Chambon, commune de Châtelet. Il fut tué, le 11 Fructidor an 10, par un meunier, qui, marié depuis trois ans, ne pouvait avoir d'enfant, et qui accusait de son impuissance le fascinier *Roux*. Un curé de ce pays a assuré à celui qui m'a communiqué ce fait que plusieurs fasciniers qu'il a convertis prononçaient, pour opérer leurs charmes, des mots Latins, et avaient l'attention de glisser, dans les aliments des époux, une poudre provenant des parties sexuelles et desséchées d'un loup.

Quant au *saint vinage,* il était et est encore fort en usage dans plusieurs villages de France. J'ai découvert dans un vieux rituel manuscrit l'oraison que le prêtre récitait pour le bénir : elle est intitulée : *Bénédiction de l'amour de Saint Jean l'Evangéliste.*

Ces changements n'ont pas été opérés partout. Il est des peuples qui, à la faveur d'une épaisse superstitition et des ténèbres antiques de l'ignorance, sont constamment restés à l'abri des rayons de lumière qui éclairent les autres nations, et sans s'occuper de l'étrange contradiction de leur conduite, ont continué d'amalgamer le paganisme avec la religion Chrétienne, de confondre le culte de Priape avec celui des saints, et ont conservé précieusement jusqu'à nos jours les pratiques absurdes des siècles de barbarie.

Ce titre annonce son motif. Voici le texte :

Benedictio amoris Sancti Joannis Evangelistæ.

Bene + dicere et conse + crare hanc creaturam vini dextera tua dignare, omnipotens Deus, et præsta ut in omnes te credentes et de potu isto bibentes a te protegantur et benedicantur; et, sicut beatus Joannes de calice bibens non est læsus, ita isti homines in amore tui et Sancti Joannis, de isto potu bibentes, ab omni ægritudine corporis et animæ absolvantur.

CHAPITRE XIV

DU CULTE DU PHALLUS CHEZ LES CHRÉTIENS EN ITALIE ET A NAPLES

ARMI les nombreuses antiquités qu'ont produites les fouilles faites en Toscane dans la campagne de Rome, dans le royaume de Naples, etc., se trouve une grande quantité de *Phallus,* de Priapes de toutes les espèces, de toutes les proportions, de toutes les formes. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les différentes galeries d'antiquités que renferment ces pays, et les grands recueils de gravures qui en représentent les principaux objets. Ces figures, auxquelles les Italiens sont accoutumés, ne blessent point leurs yeux. D'ailleurs, les nudités complètes en statues, en tableaux, se voient partout à Rome et à Naples, dans les jardins, les vignes, les *villas,* dans les places publiques, et jusque dans les églises.

Cette considération diminue un peu l'étonnement que peut produire l'existence actuelle en ces pays d'un culte semblable à celui que les Anciens rendaient à Priape. Voici ce que j'ai pu recueillir de l'état de ce culte.

Le *Fascinum* est encore en usage dans la Pouille; et les habitants modernes de cette province, en imitant cette superstition des Anciens, ont aussi imité le motif qui les y déterminait. C'est pour écarter les maléfices et les regards funestes de l'envie qu'ils appendent, avec un ruban, aux épaules des enfants des *fascinum* de corail, qui ont souvent la forme des mains *ithyphalliques,* et que les Italiens appellent *fica* (1).

Les joyaux préservatifs que les enfants portent à l'épaule dans le royaume de Naples, les femmes et les enfants les portent au cou dans la Sicile : c'est un usage qui a été observé par plusieurs voyageurs.

Mais ce n'est pas à ces amulettes que se borne le culte de Priape en Italie.

Suidas, moine Grec, qui écrivait au onzième siècle, dit qu'en Italie le dieu de la génération est nommé *Priape;* que les bergers lui rendent un culte; et que son idole représente un enfant dont le membre sexuel est remarquable par sa longueur et

---

(1) Note fournie par M. *Dominique Forgès Davanzati,* prélat de Canosa.

son état d'énergie : *Qui penem habet magnum et intentum* (1).

Il restait encore au dix-huitième siècle, dans le royaume de Naples, des traces manifestes de ce culte.

Dans la ville de *Trani,* capitale de la province de ce nom, on promenait en procession, pendant le carnaval, une vieille statue de bois qui représentait le Priape tout entier, et dans les proportions antiques : c'est-à-dire, que le trait qui distingue ce Dieu, était très disproportionné avec le reste du corps de l'idole; il s'élevait jusqu'à la hauteur de son menton. Les habitants du pays nommaient cette figure *il santo Membro,* le saint Membre.

Joseph Davanzati, archevêque de cette ville, qui vivait au commencement du dix-huitième siècle, abolit cette cérémonie antique (2). Elle était évidemment un reste des anciennes fêtes de Bacchus, appelées *Dionysiaques* chez les Grecs, *Libérales* chez les Romains, et qui se célébraient vers le milieu du mois de Mars. On sait que le *Phallus* figurait avec distinction dans ces pompes religieuses.

Un culte semblable existait en 1780 dans le même royaume; et peut-être il y subsiste encore.

---

(1) *Suidas,* au mot *Priapus.*

(2) C'est à un Napolitain, *Dominique Forgès Davanzati,* neveu de l'archevêque *Davanzati,* et prélat de Canosa, que je dois cette anecdote.

Les détails que je vais donner sont extraits d'une relation écrite en Italien par un particulier habitant du lieu où ce culte est en vigueur. Cette relation, adressée à sir *William Hamilton,* ambassadeur du roi d'Angleterre auprès de la cour de Naples, fut ensuite transmise, par ce ministre, à *Joseph Banks,* président de la Société Royale de Londres.

A *Isernia,* ville de la comté de Molise, il se tient tous les ans, le 17 Septembre, une foire du genre de celles qu'on nomme en Italie *Perdonanze* (Indulgence). Le lieu de la foire est dans une petite colline située entre deux rivières, à un petit quart de lieue de la ville. Dans la partie la plus élevée de cette colline est une ancienne église, avec un vestibule, qu'on dit avoir appartenu à l'Ordre de Saint-Benoît : elle est dédiée à *Saint Côme* et à *Saint Damien.* Pendant la foire, qui dure trois jours, on fait une procession à laquelle on porte les reliques de ces saints. Les habitants des environs, attirés par la dévotion et par le plaisir, s'y rendent en foule. Ceux de chaque village ont un costume particulier ; en outre, les jeunes filles, les femmes mariées, et les femmes de joie *(donne di piacere),* portent chacune un habit qui distingue leurs divers états. Ce concours offre un spectacle très varié.

On voit dans la ville d'Isernia, ainsi que dans le lieu où se tient la foire, des hommes qui vendent des figures en cire, dont les Chrétiens font des

offrandes à leurs saints, comme les païens en faisaient à leurs dieux : ces figures sont appelées *vœux* ou *ex voto*. Ces vœux en cire ont la forme du membre affligé, pour la guérison duquel les dévots viennent intercéder le saint. On lui fait hommage de ce simulacre ; on l'append à sa chapelle ; sans doute afin que le saint, l'ayant sans cesse devant les yeux, n'oublie pas ce qu'on lui demande, ou plutôt de peur qu'il ne se méprenne, et que sa vertu n'atteigne une partie saine, au lieu de la partie malade.

On y voit des jambes, des bras, des faces humaines en cire ; mais ces vœux-là ne sont pas les plus nombreux *(ma poche sono queste)*. Ceux qui abondent le plus chez les marchands, et ceux pour lesquels les dévotes ont de la prédilection, je les nommerai, comme les anciens Grecs, *Phallus*. L'auteur que j'extrais les appelle *Membri virili di cera*. On en voit de tous les âges, dans tous les états, de toutes les grandeurs.

Ceux qui débitent cette marchandise tiennent une corbeille et un plat : la corbeille contient les *Phallus* en cire ; et le plat sert à recueillir les aumônes des dévots acquéreurs. Ces marchands vont criant : *Saint Côme, Saint Damien!* Si on leur demande combien ils les vendent, ils répondent : *Plus vous donnerez, plus vous aurez de mérite.*

Sous le vestibule de l'église sont deux tables. Près de chacune d'elles est assis un chanoine. L'un,

qui est ordinairement le primicier, crie à ceux qui entrent dans l'église : *Ici on reçoit l'argent pour les messes et pour les litanies*. L'autre, qui est l'archiprêtre, crie aussi de son côté : *C'est ici que l'on reçoit les vœux*. Celui-ci recueille, dans un bassin, les *vœux* de cire que les dévots ont achetés à la foire, et reçoit quelques monnaies que chacun d'eux ne manque pas de lui donner en déposant son *vœu*.

On ne voit guère que des femmes à cette fête. Ce sont elles qui en font presque tous les frais ; ce sont elles qui prient, avec le plus de ferveur, les deux saints qui jouent ici en commun le rôle de Priape ; ce sont elles, surtout, qui contribuent le plus à décorer leur chapelle de nombreux *Phallus* en cire. L'auteur Italien ajoute une particularité remarquable : lorsqu'elles présentent à l'archiprêtre le simulacre de cire, elles prononcent ordinairement de pareilles phrases : *Saint Côme, je me recommande à toi. Saint Côme, je te remercie.* Ou bien : *Bon Saint Côme, c'est ainsi que je le veux* (1).

En disant ces mots, ou quelques autres semblables, chacune d'elles ne manque jamais, avant de déposer le *Phallus,* de le baiser dévotement.

Cela ne suffit pas pour opérer des guérisons miraculeuses, pour féconder les femmes stériles : il

---

(1) « *E questo è quello che osservai.* »

faut une autre cérémonie, qui est sans doute la plus efficace.

Les personnes qui se rendent à cette foire couchent, pendant deux nuits, les unes dans l'église des pères Capucins, les autres dans celle des Cordeliers; et, quand ces deux églises sont insuffisantes pour contenir tout le monde, l'église de l'*Ermitage de Saint-Côme* reçoit le trop plein.

Dans les trois édifices, les femmes sont, pendant ces deux nuits, séparées des hommes. Ceux-ci couchent sous le vestibule, et les femmes dans l'église; elles y sont gardées, soit dans l'église des Capucins, soit dans celle des Cordeliers, par le vicaire et par un moine de mérite. Dans l'*Ermitage,* c'est l'ermite lui-même qui veille auprès d'elles.

On conçoit maintenaut comment peut s'opérer le miracle que les femmes stériles viennent réclamer. La vertu des saints Côme et Damien s'étend même jusque sur les jeunes filles et sur les veuves (1).

L'auteur de cette relation me paraît un franc incrédule : il semble convaincu que les femmes fécondées en cette occasion le sont, sans que les

---

(1) Ce n'est pas moi, c'est l'auteur Italien qui parle. Voici ses expressions : « *E spesso la grazia s'etende, senza maraviglia, alle zitelle e vedove, che per due notti hanno dormito, alcune nella chieza de P. P. Zoccolantl ed altre delli Capucini.* »

bienheureux Saint Côme et Saint Damien s'en donnent la peine (1).

Cette fête est suivie d'autres cérémonies.

Dans l'église, et près du grand autel, on fait la sainte onction avec de l'huile de Saint Côme. La recette de cette huile est la même que celle qui est indiquée dans le Rituel Romain : on y ajoute seulement l'oraison des saints martyrs, Côme et Damien.

Ceux qui sont affligés de quelques maux se présentent à cet autel, mettent, sans honte, à découvert la partie malade, laquelle est toujours l'original de la figure en cire qu'ils ont offerte. Le chanoine, en administrant l'onction sur le mal, récite cette prière : *Per intercessionem beati Cosmi, liberet te ab omni malo. Amen.*

Cette huile sainte ne sert pas seulement à l'onction que le chanoine administre ; mais on la distribue dans de très petites carafes, afin qu'elle puisse servir à oindre les lombes de ceux qui ont mal à cette partie. Dans la présente année 1780, ajoute notre observateur Italien, quatorze cents de ces carafes ont été débitées aux dévots de ces pays (2).

---

(1) « *Si fanno spesso miracoli senza incomodo delli santi.* »

(2) Cette relation Italienne se trouve insérée dans un ouvrage Anglais, intitulé : *An account of the remains of the Worship*

On trouve en Angleterre, et le corps des officiers de la marine en offre un exemple, des restes de ce culte ou de ces habitudes dans une société mystérieuse, nommée *le très ancien et le très puissant Ordre de Beggars Bennisson et Merryland,* dont en 1761 le sir Louis Chamber était le grand-maître. Le sceau de cette société offre, comme pièce principale, un *Phallus* bien caractérisé : au-dessus est une ancre, et au-dessous une forteresse. On ne sait pas pourquoi cette société, dont j'ai un diplôme sous les yeux, et qui ne contient que des vœux sur la prospérité de l'industrie, du commerce, des manufactures, et des affranchissements de douanes et autres droits, prend pour symbole une figure autrefois sacrée, aujourd'hui si indécente : c'est le secret des initiés.

Ainsi les Chrétiens ont, comme les Grecs et les Romains, observé en divers lieux toutes les parties du culte du *Phallus* ou de *Priape.* Ils l'ont adoré sous le nom de *Fascinum*, comme un préservatif, une amulette puissante; ils l'ont adoré sous le nom

---

of Priapus, lately existing at Isernia in the Kingdom of Naples, etc. By R. P. Knight.

Un événement terrible vient presque d'anéantir la ville d'Isernia, et avec elle peut-être les derniers restes du culte antique du *Phallus* en Europe. Un tremblement de terre qui a causé des ravages affreux dans une grande partie du royaume de Naples, le 7 Thermidor an 13 (ou le 26 Juillet 1805), vient de réduire cette ville en un monceau de ruines : plus de quinze cents personnes, dit-on, y ont perdu la vie.

de différents saints, comme le dispensateur de la fécondité chez les femmes. Ils lui ont fait des libations, lui ont adressé des prières, ont promené son effigie en procession, et ont appendu, dans ses chapelles, des *ex voto,* simulacres du sexe viril.

A l'exception de l'usage de racler le *Phallus,* et d'avaler cette raclure avec de l'eau, usage dont je ne connais point d'exemple dans l'Antiquité, toutes les autres pratiques appartiennent au culte que les Anciens rendaient à Priape.

Les Chrétiens, en conservant ce culte si étranger à leurs dogmes, n'avaient point les motifs excusables des peuples qui professaient le sabéisme ou les religions qui en sont dérivées : ceux-ci adoraient dans le *Phallus* l'emblème du soleil régénérateur; les Chrétiens, qui n'étaient attachés à ce culte que par la routine, n'y voyaient qu'une sorte de talisman. L'on peut dire que, si le *Phallus* était un objet sacré pour les Anciens, il ne pouvait être qu'un objet de ridicule et d'indécence dans les religions modernes de l'Europe, qui sont basées sur des principes très différents.

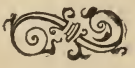

CHAPITRE XV

DE QUELQUES USAGES ET INSTITUTIONS CIVILES ET RELIGIEUSES DES SIÈCLES PASSÉS DONT L'INDÉCENCE ÉGALE OU SURPASSE CELLE DU CULTE DU PHALLUS

Le culte du *Phallus* ou de *Priape,* chez les Chrétiens de l'Europe, dans les siècles qui ont précédé le nôtre, nous paraît aujourd'hui si étrange, si invraisemblable, si incohérent avec nos mœurs, qu'on est tenté de révoquer en doute les témoignages nombreux qui prouvent son existence. Il est donc nécessaire, pour faire disparaître ces doutes, d'examiner si les mœurs du temps et des pays où ce culte se maintint lui étaient aussi contraires qu'on le pense vulgairement; si ce culte tranchait trop fortement avec l'esprit et les usages; et si son indécence égalait ou surpassait celle de certaines pratiques, de certaines institutions civiles et religieuses, qui existaient à la même époque.

Je ne ferai point ici l'histoire complète des mœurs

absurdes et barbares qui ont souillé l'Europe entière pendant plusieurs siècles : la matière, très abondante, excéderait le cercle dans lequel mon sujet est circonscrit. Je ne m'occuperai pas même sommairement de tous les usages, de toutes les institutions, ni de tout ce qui peut caractériser les mœurs en général : le tableau en serait hideux, et deviendrait aussi humiliant pour l'espèce humaine qu'instructif pour elle. Je dois me borner à peindre, dans un cadre très étroit, quelques-uns seulement de ces usages, de ces institutions, qui ont des rapports bien directs avec la chasteté et la pudeur, par conséquent avec le culte du *Phallus*. Encore ne ferai-je qu'effleurer cette partie délicate, qu'esquisser rapidement les masses du tableau, et que rassembler les traits les plus saillants qui caractérisent les mœurs presque ignorées des treizième, quatorzième et quinzième siècles.

Mais ce que j'exposerai suffira pour convaincre d'impéritie ces déclamateurs perpétuels qui, obligés par faiblesse ou par esprit de parti de se traîner servilement dans les vieilles et profondes ornières de la routine, ressemblant au vieillard dont parle Horace, vantent, sans les connaître, les siècles passés aux dépens du présent (1). On y verra que les indécences pratiquées par nos bons aïeux ne le

(1) « *Laudator temporis acti.* » *Art poétique,* vers 173.

cèdent guère à celles des anciens Grecs et Romains.

Je parlerai d'abord des usages qui tiennent à la vie civile, et je passerai ensuite à ceux qui ont rapport à la religion.

La foi conjugale était jadis si facilement violée, la conduite des femmes inspirait une telle méfiance, que les époux se trouvaient obligés d'emprisonner leurs épouses et leurs filles, de les assujettir à une surveillance continuelle, et de faire pis encore : d'imaginer une clôture mécanique qui conservait malgré elles leur honneur intact, et fermait tout accès à la volupté. On attribue à *François de Carrara,* viguier impérial de Padoue, qui vivait vers la fin du quatorzième siècle, l'invention des *ceintures de chasteté.* Il avait ainsi cadenassé toutes les femmes qui composaient son sérail. Ses actes de cruautés le traînèrent sur l'échafaud; et il fut étranglé, l'an 1405, par arrêt du Sénat de Venise. Un des chefs d'accusation contre lui était l'emploi des *ceintures de chasteté* pour ses maîtresses; et l'on conserva longtemps, à Venise, dans le palais de Saint-Marc, suivant Misson, un coffre rempli de ces ceintures et de ces cadenas, comme pièces de conviction dans le procès fait à ce monstre (1); mais je crois cet usage beaucoup plus ancien.

Depuis ce temps, dit-on, la mode en fut adoptée

---

(1) Misson, *Voyage d'Italie,* tom. 1, p. 217.

en Italie. Voici comment Voltaire exprime les suites de ce mauvais exemple :

Depuis ce temps, dans Venise et dans Rome,
Il n'est pédant, bourgeois ni gentilhomme,
Qui, pour garder l'honneur de sa maison,
De cadenas n'ait sa provision :
Là, tout jaloux, sans crainte qu'on le blâme,
Tient sous la clef la vertu de sa femme.

Cette mode faillit s'introduire en France sous le règne d'Henri II. Brantôme dit que, « du temps du roi Henri, il y eut un certain quincaillier qui apporta une douzaine de certains engins à la foire de Saint-Germain pour brider le cas des femmes, qui estoient faits de fer, et ceinturoient comme une ceinture, et venoient à se prendre par le bas et se fermer en clef, si subtilement faits qu'il n'estoit pas possible que la femme, en estant bridée une fois, s'en peust jamais prévaloir pour ce doux plaisir... On dit qu'il y eut quelques cinq ou six maris jaloux et fâcheux qui en achetèrent, et bridèrent leurs femmes de telle façon, qu'elles purent bien dire : Adieu, bon temps!... On dit plus, qu'il y eut beaucoup de galands et honnestes gentilshommes qui menacèrent de telle façon le quincaillier que, s'il se mesloit jamais de porter telles ravauderies, on le tueroit, et qu'il n'y retournast plus, et jettast tous

les autres qui estoient restés dans le retrait : ce qu'il fit (1). »

Dans les premiers temps du Christianisme, les filles, les religieuses, accusées d'impudicité, étaient soumises à une visite scrupuleuse d'où devait résulter la preuve de l'innocence de l'accusée ou celle du délit. *Syagrius,* évêque de Vérone, et qui vivait vers la fin du quatrième siècle de l'ère vulgaire, condamna une religieuse à subir cet outrageant examen. Saint Ambroise, son métropolitain, désapprouve la sentence de l'évêque, traite cet examen d'indécent, et atteste par là son existence. Le sentiment manifesté de ce prélat et de quelques autres n'empêcha point l'usage de se maintenir très longtemps. Les tribunaux ecclésiastiques et civils ordonnèrent souvent cette preuve; et Venette rapporte le procès-verbal d'une pareille visite faite par l'ordonnance du prévôt de Paris, de l'an 1672, sur une femme qui se plaignait d'avoir éprouvé la violence d'un libertin (2).

Le *congrès,* qui faisait partie de notre jurisprudence ancienne, dont les formalités sont encore

---

(1) Brantôme, *Dames galantes,* tom. 2, p. 112, 113. Rabelais parle de ces ceintures qu'il nomme *à la Bergamasque :* « Le diantre..... m'emporte..... si je ne boucle ma femme à la » Bergamasque, quand je partirai hors de mon sérail. » (*Pantagruel,* liv. 3, chap. 35.)

(2) *Tableau de l'Amour considéré dans l'état du mariage,* part. 2, chap. 2, art. 3.

plus indécentes, n'est qu'une extension de cet usage. Voici quelle en était la procédure :

Lorsque deux époux demandaient leur séparation ou la déclaration de la nullité de leur mariage, pour cause d'impuissance ou de quelque imperfection corporelle, l'official ou le juge de l'Église (car c'était toujours des prêtres qui se mêlaient de pareilles affaires) commençait par ordonner la visite complète du corps des deux parties plaidantes. Des médecins, des chirurgiens, des matrones, procédaient à cette visite; et, d'après leur rapport, qui n'était jamais décisif, l'officiel ordonnait le *congrès*.

On nommait de nouveau des experts : eux et les parties se réunissaient dans une chambre. Là, les deux époux étaient encore très scrupuleusement visités, *nus depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds,* dit un jurisconsulte, dont j'emprunte ces détails. « Cela fait, » ajoute-t-il, « et après que la femme a pris un demi-bain, l'homme et la femme se couchent en plein jour en un lit, les experts présents, qui demeurent en la chambre, ou se retirent (si les parties le requièrent, ou l'une d'elles) en quelque garde-robe ou galerie prochaine, la porte entr'ouverte néanmoins; et, quant aux matrones, elles se tiennent proche du lit. Les rideaux étant tirés, c'est à l'homme à se mettre en devoir de faire preuve de sa puissance, où sou-

vent adviennent des disputes et altercations ridicules (1). »

On se doute de la nature des altercations qui doivent s'élever entre deux époux ennemis, forcés d'agir en amants : je les épargne aux lecteurs, ainsi que plusieurs autres détails licencieux, et d'autant moins attrayants qu'ils sont les tristes effets de l'inimitié et de la contrainte. Je n'ajouterai que cette particularité, qui offre un nouveau trait de l'indécence de ces procédures. « Ce qui est encore plus honteux, » dit un écrivain du dix-septième siècle, « c'est qu'en quelques procès les hommes ont visité la femme, et au contraire les femmes ont été admises à visiter l'homme : qui a été cause d'une si grande irrision et moquerie que telles procédures ont servi de contes joyeux et plaisants discours en beaucoup d'endroits (2). »

Je ne parlerai pas non plus du rapport plein d'obscénités d'après lequel le juge d'Église prononçait sa sentence. Je dirai seulement que la descrip-

---

(1) *Discours sur l'impuissance de l'homme ou de la femme,* par Vincent Tagereau, Angevin, chap. 6.

(2) *Traité premier de la Dissolution du Mariage pour l'impuissance et froideur de l'homme ou de la femme,* par Antoine Hotman, p. 63. On peut consulter, sur le même sujet, le *Traité de la Dissolution du mariage pour cause d'impuissance, avec quelques pièces curieuses;* le *Dictionnaire* de Bayle, article *Quellenec;* le *Congrès de Cythère,* du marquis de Maffei, etc., etc.

tion des objets litigieux en était la matière principale; que l'épreuve du congrès était répétée jusqu'à trois fois, et que cette procédure ne fut abolie que le 18 Février 1677, par arrêt du Parlement de Paris.

L'indécence des peines portées contre les adultères n'était pas moindre. Les coupables des deux sexes étaient condamnés à faire une promenade, par les rues de la ville, entièrement nus, ou bien à suivre, dans ce même état, les processions les plus solennelles. Des femmes convaincues d'avoir dit des injures à d'autres femmes subissaient une peine semblable. Quelquefois on leur permettait de garder une chemise; mais la femme coupable était forcée de la relever très haut, afin d'y contenir de grosses pierres qu'on l'obligeait de porter pendant le cours de la procession ou de la promenade par les rues de la ville; et la femme insultée piquait avec un aiguillon les fesses nues de la patiente (1).

On ajoutait même, en quelques pays, une circonstance qui rendait la cérémonie plus indécente encore : les adultères étaient également promenés

---

(1) Je rapporte un seul exemple de cette espèce de peine, tiré d'un cartulaire de Champagne : « *La femme qui dira vilonie à autre, si comme de putage, payera cinq sols, ou elle portera la pierre toute nue en sa chemise à la procession, et cele la poindra après en la nage* (fesse) *d'un aiguillon.* » (Glossaire de Carpentier, au mot *Naticæ*.)

tout nus par la ville. La femme marchait devant, et tenait d'une main le bout d'une corde, dont l'autre bout était attaché aux parties sexuelles de l'homme. Ce dernier usage existait en France dans la petite ville de *Martel* en Limosin, dans celle de *Clermont-Soubiran,* en Languedoc, dans plusieurs autres lieux, et notamment en Suède (1).

Tous ces usages, attestés par les chartes de communes, monuments les plus authentiques et les plus curieux de l'histoire des mœurs de nos aïeux, paraissent avoir été généralement admis en France, ainsi que dans quelques autres pays de l'Europe.

On punissait tout aussi indécemment les femmes publiques coupables de quelques excès. On les condamnait à parcourir les rues de la ville, *toutes nues,* et montées sur un âne, le visage tourné du côté de la queue de cet animal. C'est à cette punition que le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, fit condamner *la Neveu,* après avoir fait plusieurs fois la débauche chez elle. Cette courtisane, fameuse et immortalisée par deux vers de Boileau, parcourut

---

(1) Voyez, pour ces différents usages, le Glossaire de Du Cange, aux mots *Processiones publicæ, Vilania, Lapides catenatos ferre, Putagium;* le Supplément audit Glossaire, par Carpentier, aux mots *Approbatus, Forus, Naticæ; les Coutumes et établissements du château de Clermont-Soubiran,* imprimés à Agen en 1596. On y voit une gravure en bois qui représente ce châtiment. Voyez aussi *Olaus Magnus, De ritu gentium septent.,* lib. 4, cap. 6.

les rues de Paris, montée toute nue sur un âne (1).

Il faut parler de ce droit odieux qui, pendant plusieurs siècles, a subsisté en France et dans d'autres États, par lequel les seigneurs séculiers et ecclésiastiques enlevaient aux époux les prémices du mariage, et venaient, par leur présence impure, souiller la couche nuptiale. Ce droit était connu en Écosse, en Angleterre, sous les noms de *marchette* et de *prélibation;* en Piémont, sous celui de *cazzagio;* et en France, sous ceux de *cullage, culliage* ou de *jus cunni* (2).

Les moines de *Saint-Théodard* jouissaient de ce droit sur les habitants de Mont-Auriol, bourg qui avoisinait leur monastère. « Dans les droits féodaux, » dit l'historien du Quercy, « ils avaient le *jus cunni,* reste de l'ancienne barbarie, droit aussi déshonorant pour ceux qui l'exigeaient que pour ceux qui y étaient assujettis (3). »

Les habitants, si vivement outragés, s'adressèrent

---

(1) *Fureteriana,* p. 224.

(2) Voyez le Glossaire de Du Cange, au mot *Marcheta.*

(3) *Histoire du Quercy,* par *de Cathala-Coture,* t. 1, chap. 10, p. 134 et suiv.

Je ne puis partager l'opinion de l'historien du Quercy. Le déshonneur est pour celui seul qui ordonne et se croit en droit de commettre des violences : celui qui les endure malgré lui n'est déshonoré que dans l'esprit du sot vulgaire. L'assassin et non la victime est criminel, et encourt l'infamie publique. Il faut répéter ce principe, qui, quoique très évident, n'est pas encore entré dans toutes les têtes, comme on le voit ici.

au seigneur suzerain, le comte de Toulouse, qui leur permit de s'établir près d'un de ses châteaux, situé dans le voisinage de l'abbaye. Ils s'y portèrent avec empressement. Plus libres et à l'abri de la tyrannie monacale, ils prospérèrent; et leur nouvelle habitation reçut le nom de *Montauban*. Tel fut l'événement qui donna naissance à cette ville considérable du Quercy.

Ce droit, perçu par les rois d'*Écosse,* y avait excité plusieurs soulèvements. Les seigneurs de *Persanni* et de *Presly,* en Piémont, s'étant refusés à le remplacer par une contribution, leurs sujets secouèrent le joug, et se donnèrent à Amédée IV, comte de Savoie.

Le seigneur de Bargone, dans les États de Parme, aujourd'hui département du Taro, jouissait du même droit. On raconte qu'une jeune mariée, voulant s'y soustraire, se jeta par la fenêtre de sa chambre. Il résulta de cet événement tragique que ce droit atroce ne fut plus exigé (1).

Les chanoines de la cathédrale de Lyon prétendaient aussi avoir le droit de coucher, la première nuit des noces, avec les épousées de leurs *serfs* ou *hommes de corps* (2).

---

(1) *Description historique, etc., des États de Parme,* par *Moreau-Saint-Merry* (Manuscrit).

(2) *Camillus Borellus, Bibliotheca Germ.,* tom. 1; *Essais sur Paris,* par Saint-Foy, tom. 2, p. 172.

Les évêques d'Amiens, les religieux de Saint-Étienne de Nevers, avaient le même droit, et le percevaient effrontément.

« J'ai vu, » dit à ce sujet *Boërius,* « à la cour de Bourges, un procès porté, par appel, devant le métropolitain, par lequel un curé de paroisse prétendait avoir le droit de coucher, la première nuit des noces, avec la nouvelle mariée. La cour abolit le prétendu droit, et condamna le curé à l'amende (1). »

Il ajoute que plusieurs seigneurs de la Gascogne ont le même droit, mais qu'ils se sont réduits à introduire seulement, dans le lit de la nouvelle épouse, une jambe ou une cuisse; à moins que les vassaux n'entrent en composition avec leur seigneur, et ne paient ce qu'il leur demande. Ce droit est nommé *cuissage* ou *droit de cuisse.*

« Un seigneur, qui possédait une terre considérable dans le Vexin Normand, assemblait, » dit Saint-Foy, « au mois de Juin, tous ses *serfs* de l'un et de l'autre sexe, en âge d'être mariés, et leur faisait donner la bénédiction nuptiale; ensuite on leur servait du vin et des viandes. Il se mettait à table, buvait, mangeait, et se réjouissait avec eux; mais il ne manquait jamais d'imposer aux couples qui lui paraissaient les plus amoureux quelques

(1) *Boerius, Decis*, 297, n° 17; Du Cange, *Glossaire,* au mot *Marcheta.*

conditions qu'il trouvait plaisantes. Il prescrivait aux uns *de passer la nuit de leurs noces au haut d'un arbre, et d'y consommer leur mariage;* à d'autres, *de le consommer dans la rivière d'Andelle, où ils se baignaient pendant deux heures nus en chemise,* etc. (1). »

Rapportons quelques traits de l'ancien état de la

---

(1) *Essais historiques* de Saint-Foy. tom. 5, p. 157 et 158.

Ce serait un tableau assez curieux que celui qui offrirait les droits absurdes, ridicules et indécents, auxquels les seigneurs du *bon vieux temps* assujettissaient leurs serfs ou vassaux. J'en rapporterai ici un seul exemple, que l'on trouve consigné dans les registres de la Chambre des Comptes (liasse 21 des Aveux du Bourbonnais, aveu de la terre de Breuil, rendu par Marguerite de Montluçon, le 27 Septembre 1398). Après avoir établi le droit qu'avaient ces seigneurs sur les femmes qui battaient leurs maris, l'acte porte : « *Item et insuper qualibet filia communis, sexus videlicet viriles quoscumque cognoscente, de novo in villa Montislucii eveniente, quatuor denarios semel, aut unum bombum, sive vulgariter* UN PET, *super pontem de castro Montislucii solvendum.* »

« En outre, chaque fille publique qui se livre à quelque homme que ce soit, lorsqu'elle entre pour la première fois dans la ville de Montluçon, doit payer, sur le pont de cette ville, quatre deniers, ou y faire *un pet.* » (*Traité de la police,* par Delamare, tom. 1, p. 493 ; *Glossaire* de Du Cange, au mot *Bombum,* etc.)

On trouve dans ce Glossaire un autre exemple d'une pareille redevance. Celui qui, en Angleterre, tenait en fief des terres de sergenterie, dans le territoire de Hemingston, comté de Suffolk, était obligé de venir, chaque année, le jour de Noël, à la cour, et de faire, devant le roi, un saut, un sifflement et un petit pet..... « *Debuit facere, die natali Domini, singulis annis, coram domino rege unum saltum, unum sifflettum et unum bombulum.* »

prostitution dans les villes; mais, auparavant, arrêtons-nous un peu sur ses causes.

Dans les États civilisés, la cause première de la corruption des mœurs consiste en une trop grande réunion d'habitants dans un même lieu. Les causes secondaires, qui donnent une activité funeste aux miasmes moraux, sont le défaut de police, la disproportion des fortunes, et un trop grand nombre de célibataires. Une police qui ne réprime point convertit les vices particuliers en habitudes générales, les autorise, les fortifie. La trop grande disproportion de fortune divise la population en deux classes : l'une, oisive, pour se soulager du poids de l'ennui, concevant des goûts successifs et toujours plus irritants, des jouissances factices ou raffinées, a besoin de corrompre; l'autre, tourmentée par des besoins réels, a besoin d'être corrompue pour recevoir le prix de la corruption. Les célibataires, quelle que soit la loi qui leur commande cet état, ne peuvent longtemps résister au vœu de la nature, parce que les lois qui la contrarient sont toujours impuissantes : ils sont donc réduits à les transgresser, et à augmenter le nombre des agents de la corruption publique. Ainsi ce n'est point le manque de prêtres célibataires, comme on le pense vulgairement, mais ce sont leurs passions et leur multitude qui contribuent à amener la dépravation des mœurs. Il est constant que le pays de l'Europe où les mœurs sont le plus dépravées est celui où

les prêtres sont le plus abondants : c'est un fait avéré, devant lequel viennent se briser tous les sophismes contraires.

Or, dans les siècles dont j'esquisse les mœurs, cette grande population des villes, cette cause première de leur corruption, n'existait pas aussi éminemment qu'elle existe aujourd'hui. Les villes capitales de provinces étaient bien moins habitées que ne le sont certains villages, et Paris moins peuplé que certaines villes de provinces; et cependant, quoique les cerémonies religieuses et la crédulité ne manquassent point, la corruption était dans les treizième, quatorzième et quinzième siècles, par le défaut de police et l'abondance de célibataires, beaucoup plus grande qu'elle ne l'est maintenant. Je vais en fournir quelques preuves.

On trouve que, dès le commencement du douzième siècle, Guillaume VII, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, fit construire, dans la petite ville de Niort, un bâtiment semblable à un monastère, où il recueillit toutes les prostituées. Il voulut en faire une *abbaye* de femmes débauchées, dit Guillaume, moine de Malmesbury. Il y créa des dignités d'abbesse, de prieure et autres, dont il gratifia les plus distinguées dans leur commerce infâme (1).

Depuis longtemps il existait à Toulouse un lieu

---

(1) *De Gestis rerum Anglorum, Willelmi Malmerburiensis, lib. 5, p. 170.*

de débauche très célèbre, auquel plusieurs de nos rois donnèrent des privilèges : il portait de même le nom d'*abbaye*. Charles VI donna en sa faveur des lettres dont voici quelques passages. Il débute ainsi : « Oye la supplication qui faite nous a esté de la partie des filles de joye du bordel de Toulouse, dit *grant abbaye,* etc. » Puis il ordonne au sénéchal et viguier de Toulouse et autres officiers de faire lesdites suppliantes, et celles qui, au temps à venir, seront ou demeureront en l'*abbaye* susdite, *jouir et user paisiblement et perpétuellement, sans les molester ou souffrir être molestées, ores ne pour le temps à venir*. » Ces lettres sont du mois de Décembre 1389 (1).

Charles VII, en 1425, accorda aussi des lettres de sauvegarde en faveur de la même maison de la *grant abbaye,* occupée par les femmes publiques, à la demande des capitouls et du syndic de la ville. « On voit par ces lettres, » disent les historiens du Languedoc, « que la ville de Toulouse retirait quelque profit de ce lieu de prostitution : tant on était, en ce temps-là, peu réservé à garder du moins les bienséances (2). »

Dans plusieurs autres villes de France, les lieux

---

(1) *Histoire générale du Languedoc,* tom. 4, Preuves, p. 370. *Ordonnances des Rois de France,* tom. 7, p. 327.

(2) *Histoire générale du Languedoc,* tom. 4, p. 465.

de débauche étaient qualifiés d'*abbaye;* et celles qui y présidaient portaient le titre d'*abbesse* (1).

A Paris, les femmes prostituées formèrent un corps de profession. « Elles furent, » dit Saint-Foy, « imposées aux taxes, eurent leurs juges, leurs statuts. On les appelait *femmes amoureuses, filles folles de leur corps*. Tous les ans, elles faisaient une procession solennelle le jour de la Madeleine. On leur désigna, pour leur commerce, les rues Froimentel, Pavée, Glatigny, Tyron, Chapon, Tire-Boudin, Brise-Miche, du Renard, du Hurleur, de la Vieille-Bouclerie, l'Abreuvoir, Macon et Champ-Fleuri. Elles avaient dans ces rues un clapier qu'elles tâchaient de rendre propre et commode. Elles étaient obligées de s'y rendre à dix heures du matin, et d'en sortir dès qu'on sonnait le *couvre-feu,* c'est-à-dire à six heures du soir en hiver, et entre huit et neuf en été. Il leur était absolument défendu d'exercer ailleurs, même chez elles. *Celles qui suivaient la Cour,* disent du Tillet et Pasquier, *étaient tenues, tant que le mois de Mai durait, de faire le lit du roi des ribauds* (2). »

C'est dans le même siècle que les rois Charles VI et Charles VII accordaient des privilèges aux maisons de débauche de Toulouse, faisaient des règle-

---

(1) Glossaire de Du Cange, au mot *Abatissæ,* et son Supplément, par Carpentier, au même mot.

(2) *Essais historiques sur Paris,* tom. I, p. 97 et 98.

ments pour assurer l'état de celles de Paris; que *Jeanne Ire*, reine de Naples et comtesse de Provence, organisait un lieu de prostitution à Avignon. Elle voulut que la supérieure, qualifiée d'*abbesse*, fût renouvelée chaque année par le conseil de la ville; qu'elle prononçât sur les démêlés qui s'élèveraient entre les femmes de son couvent.

L'esprit de la religion ou plutôt du fanatisme se montre dans cette institution honteuse. La reine *Jeanne* veut que ce lieu de prostitution soit ouvert tous les jours, excepté le samedi et le vendredi saint, ainsi que le jour de Pâques. Elle prescrit à l'abbesse de n'y laisser entrer aucun Juif. Si quelqu'un parvenait à s'y introduire à la dérobée, et qu'il eût commerce avec une des filles, il devait être emprisonné et fouetté publiquement (1).

Cette maison était établie à Avignon, rue du Pont-Troué, près du couvent des Augustins.

Le pape Jules II, pour éviter de plus grands maux, donna, le 2 Juillet 1510, une bulle qui autorise l'établissement d'une pareille maison dans un quartier désigné. Les papes Léon X et Clément VII confirmèrent cet établissement, à condition que le quart des biens meubles et immeubles des courtisanes qui l'habitaient appartiendrait, après leur

---

(1) *Histoire générale de Provence*, par l'abbé Papon, tom. 3, p. 180 et 181; *Description des principaux lieux de France*, tom. 1, p. 187; le *Pornographe*, p. 350.

mort, au couvent des religieuses de Sainte-Marie-Madeleine.

La charte de franchise de la petite ville de Villefranche, en Beaujolais, accordée en 1373 par Edouard II, sire de *Beaujeu,* offre des traits trop remarquables pour ne pas les rapporter ici. Je ne parlerai point de l'article où l'on permet aux maris de battre leurs femmes, ni de celui par lequel les adultères sont condamnés à faire, *tout nus,* une course par la ville : ces circonstances se trouvent spécifiées dans la plupart des chartes de commune des villes de France; mais je m'arrêterai à celui qui porte « que, si un homme et une femme, tous deux ministres de la débauche publique; que si un *garçon,* dévoué à la prostitution, ou si une fille dévouée à la prostitution, viennent à dire des injures à un bourgeois de Villefranche ou à un de ses amis, il peut les frapper par un soufflet, par un coup de poing ou par un coup de pied, sans encourir l'amende (1). »

Ainsi une ville, à peine peuplée de trois ou quatre cents âmes, contenait, dans son enceinte, des lieux de prostitution pour les deux sexes. Nos mœurs offrent-elles ces exemples?

Les fêtes, les cérémonies particulières et publi-

---

(1) *Libertas et Franchesia Villæfranchæ*, Description des principaux lieux de France, tom. 6, p. 170.

ques servent aussi à caractériser les mœurs. Je vais parler de quelques-unes.

Le célèbre *Castruccio de Castracani,* général des Lucquois, après la bataille de Seravalle, qu'il gagna sur les Florentins, donna des fêtes éclatantes sous les yeux de ses ennemis. Il fit jouer à la course du *palio* des femmes prostituées *toutes nues*. Le prix de cette course était une riche pièce d'étoffe, d'où cet exercice tire son nom (1).

Sous le règne d'Henri III, on vit en France des fêtes accompagnées de pareilles circonstnnces. « Le mercredi, 15 Mai 1577, le roi, au Plessis-les-Tours, fit un festin à monsieur le duc son frère, et aux seigneurs et capitaines qui l'avaient accompagné au siège et à la prise de la Charité ; auquel les dames vêtues de vert, en habit d'homme et *à moitié nues,* et ayant leurs cheveux épars comme épousées, furent employées à faire le service. La reine-mère fit son banquet à Chenonceau (2). »

Les entrées des rois ou des princes, dans diverses villes, étaient souvent accompagnées de spectacles qui blesseraient aujourd'hui les yeux les moins chastes.

Lorsque Louis XI fit, en 1461, son entrée à

---

(1) *Pornographe,* p. 354 ; — Machiavel, Vie de *Castruccio Castracani.*

(2) *Journal de L'Étoile,* tom. I, p. 205.

Paris, on plaça devant la fontaine du Ponceau, dit l'auteur de la Chronique de ce roi, « trois belles filles faisant personnages de sirènes toutes nues; et leur veoit-on le beau tetin, droit, séparé, rond et dur, qui estoit chose bien plaisante, et disoient de petits motets et bergerettes (1). »

Dans l'entrée du roi François Ier et de la reine Claude, fille de Louis XII, à Angers, qui se fit en 1516, on représenta, sur la cime d'un cep de vigne, un Bacchus, ayant dans chaque main une grappe de raisin qu'il pressait. De l'une sortait du vin blanc en grande quantité, et de l'autre du vin rouge. Au pied de ce cep de vigne, « étoit représenté, » dit Bourdigné, « le patriarche Noé endormi, et montrant ses parties honteuses. »

Près de lui étaient écrit ces vers :

Malgré Bacchus, à tout son chef cornu,
Or son verjus me sembla si nouveau
Que le fumet m'en monta au cerveau,
Et m'endormis les c..... tout à nu (2).

---

(1) *Chronique de Louis XI,* sous l'an 1461.

Le même écrivain dit : qu'après cette scène indécente, un peu au-dessous de la fontaine du Ponceau, on voyait un homme en croix représentant Jésus crucifié, entre deux larrons. Il est présumable que la toilette de ceux qui jouaient les rôles de Jésus en croix et des deux larrons, était la même que celle des Sirènes.

(2) *Récréations historiques,* par Dreux du Radier, tom. I, p. 270 et 271.

Monstrelet, en décrivant une fête que donna, en 1453, le duc

Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, fit, en 1468, son entrée à Lille. Parmi les fêtes que les habitants lui donnèrent, on remarquait la représentation du *Jugement de Pâris*. Trois Flamandes se chargèrent du rôle des trois déesses. Celle qui figurait *Vénus* était d'une taille élevée, et d'un embonpoint qui caractérise les beautés du pays. La Junon, tout aussi grande, offrait un corps maigre et décharné. *Pallas* était représentée par une femme petite, ventrue, bossue par devant et par derrière, dont le corps était supporté par des jambes grêles et sèches.

Ces trois déesses parurent devant *Pâris,* leur juge, et devant le public, *nues comme la main.* D'après la description de leurs formes et de leurs attraits différents, on présume que le Pâris Flamand n'hésita pas à donner la pomme à Vénus (1).

Les spectacles étaient aussi fort indécents : on n'oserait pas aujourd'hui, en petit comité, lire les scènes qu'on jouait en public sous Henri IV :

La farce nouvelle et récréative du médecin qui guérist

---

de Bourgogne, dit qu'on y voyait « une pucelle qui, de sa mamelle, versoit hypocras en grande largesse ; à côté de la pucelle étoit un jeune enfant qui, de sa broquette, rendoit eau rose. » (*Chroniq.*, vol. 3, fol. 55, v°.)

(1) *Pontus Heuterus, in car. Pugnace, lib. 5, p. 386;* — *Récréations historiques* de Dreux du Radier, tom. 1, pag. 272.

de toutes sortes de maladies, et aussi fait le nez à l'enfant d'une femme grosse, etc.

La farce joyeuse et récréative d'une femme qui demande les arrérages à son mari.

La farce nouvelle, contenant le débat d'un jeune moine et d'un vieil gen-darmes par devant le dieu Cupidon, pour une fille.

Ces pièces sont d'une indécence fort choquante de paroles et d'intention (1).

Avec de telles mœurs, de telles pratiques, on doit penser que la décence ne se trouvait ni dans les vêtements, ni dans les paroles, ni même dans les écrits.

Le Dante parle de l'impudicité des femmes de Florence, qui se montraient en public la gorge entièrement découverte (2). Ce poète vivait au treizième siècle.

Pétrarque nous peint l'extrême corruption et la débauche effrénée qui régnaient à Avignon, pendant que les papes y faisaient leur séjour.

Philelphe, qui vivait au quinzième siècle, parle avec une liberté vraiment cynique des débauches excessives et invraisemblables dont il a été témoin dans la ville de Gênes, et se plaint du peu d'égards

---

(1) Voyez *Recueil de plusieurs farces tant anciennes que modernes,* Paris, 1612.

(2) *Purgatoire,* chant 23.

qu on a dans cette ville pour la pudeur publique (1).

Les prédicateurs déclamèrent encore plus vivement que les poètes contre la nudité des gorges; mais les déclamations des uns et des autres ont été, comme on le sait, presque toujours sans effet.

Écoutons un prédicateur du quinzième siècle, dont le nom est inconnu : « Qu'elle est rare, cette pudeur parmi les hommes du siècle! » dit-il, « ils ne rougissent pas en public, de blasphémer, de jouer, de voler, de prêter à usure, de se parjurer, de proférer des paroles déshonnêtes, mais même de les chanter; et les femmes laissent à découvert leurs bras, leur cou, leur poitrine, et se montrent ainsi devant les hommes, afin de les exciter aux crimes horribles de l'adultère, de la fornication, du viol, du sacrilège et de la sodomie (2). »

On nommait, au quinzième siècle, les courtisanes élégantes, *Gores*, *Gaures* ou *Gaurières,* et les robes décolletées, *les robes à la grant Gore :* c'est pourquoi un pauvre prédicateur, célèbre par la grossièreté de ses paroles et par ses bouffonneries, frère *Maillard,* s'écrie souvent contre mesdames les *bourgeoises* qui portent des robes à la *grant Gore* (3). Il dit ailleurs : « Et vous, femmes, qui

---

(1) *Philelphe,* neuvième décade, satire 10.

(2) *Sermo communis de tempore prædicabilis; sermo 3, de pœnitentia, sine paginatione.*

(3) Sermon 4, mardi avant l'Avent, fol. 13.

montrez votre belle poitrine, votre cou, votre gorge, voudriez-vous mourir en cet état (1)?

» Dites-moi, femmes imbéciles, n'avez-vous pas des amants qui vous donnent des bouquets? et ne placez-vous pas, par amour pour eux, ces bouquets au milieu de votre sein? Eh bien, vous êtes inscrites dans le livre du diable (2). »

Michel Menot, autre prédicateur du même temps, se récrie également contre la nudité du sein des femmes. Il parle de celles qui, non contentes de porter des habits au-dessus de leur état, se couvrent d'ornements mondains, suivent la mode des grandes manches, prennent un air effronté, et découvrent leur poitrine jusqu'au ventre, afin d'attirer les regards des amateurs (3).

« C'est à vous que je m'adresse, Mesdames, » dit le même prédicateur; « quand vous venez à l'église, il semble, à voir vos habits pompeux, indécents et *desbraillés,* que vous êtes au bal. Lorsque vous allez à la danse, dans des festins ou aux bains, *habillez-vous comme il vous plaira;* mais, quand vous

---

(1) *Sermo 29,* troisième dimanche de l'Avent, fol. 79, verso. *Voyez* aussi les mêmes reproches dans les sermons 38, fol. 98, sermon 41, fol. 106, verso.

(2) *Idem.* Sermon du premier dimanche de Carême, part. 2, fol. 41.

(3) *Pectus discoopertum usque ad ventrem.* Menot, sermon, férie seconde, après le deuxième dimanche de Carême, fol. 25.

vous rendez à l'église, je vous en prie, mettez quelque différence entre la maison de Dieu et celle du Diable (1). »

Un autre prédicateur cite un exemple de la punition qu'éprouvaient, dans l'autre monde, les dames qui montraient leur sein. « Un certain prêtre, » dit-il, « pleurant sa mère morte, et désirant connaître l'état de son âme, fit des prières que Dieu exauça. Étant près de l'autel, il vit sa mère liée dans un sac, entre deux démons. Sa chevelure, qu'elle avait pris soin d'orner pendant sa vie, était alors formée de serpents enflammés; sa poitrine, son cou et sa gorge, qu'elle laissait ordinairement à découvert, étaient occupés par un crapaud qui vomissait des torrents de feu (2). »

Ces prédications, cet exemple épouvantable, ne changèrent rien aux habitudes des dames ; et le désir si naturel de plaire aux hommes et de leur causer des émotions triompha autrefois, comme il triomphe aujourd'hui, de la peur des châtiments éternels et du crapaud vomissant du feu.

Les femmes, du temps de Montaigne, avaient les mêmes habitudes. Après avoir parlé des hommes,

---

(1) *Idem,* férie troisième, après le premier dimanche de Carême, fol. 94, verso. Je fais observer que les mots soulignés sont ainsi en Français dans le texte Latin de l'auteur.

(2) *Sermones discipuli de tempore et sanctis, sermo 84, ad finem.*

qui, avant lui, portaient l'estomac découvert, il ajoute : « Et nos dames, aussi molles et délicates qu'elles sont, elles s'en vont tantost entre-ouvertes jusqu'au nombril (1). »

De très bons Chrétiens ont, dans des temps plus récents, délamé, hélas! toujours en vain, contre les nudités des gorges : je ne dois pas m'en occuper davantage; mais, pour l'édification des lecteurs, je vais indiquer leurs ouvrages (2).

Les hommes, outre l'usage de découvrir leur estomac, en suivaient dans le même temps un autre bien plus indécent. Ce qu'on appelait la *braguette,* au seizième siècle, était une espèce de vêtement qui, en les couvrant, montrait les formes secrètes de la virilité aussi exactement qu'un gant montre celles de la main. Les vieux portraits nous offrent des exemples de cette mode singulière. Il paraît qu'elle commençait à tomber du temps de Montai-

---

(1) *Essais de Montaigne,* tom. 2, liv. 2, chap. 12, pag. 220.

(2) *De l'Estat honneste des Chrétiens en leur accoustrement,* par un ministre du saint Evangile, in-8°.

De l'Abus des nudités de gorge, in-12. A la suite de cet ouvrage, on trouve une ordonnance des vicaires généraux de l'archevêché de Toulouse, de l'an 1670, contre la nudité des bras, des épaules et de la gorge, et l'indécence des habits des femmes et des filles.

Lettre écrite par un séculier à son ami, sur les immodesties et profanations qui se commettent dans les églises, avec la déclaration du roi et l'ordonnance de Monseigneur le cardinal de *Noailles,* archevêque de Paris, 1717.

gne. « Que vouloit dire cette ridicule pièce de la chaussure de nos pères, qui se voit encore en nos Suisses, » dit-il? « A quoy faire la monstre que nous faisons à cette heure de nos pièces en forme sur nos gregues; et souvent, qui pis est, outre leur grandeur naturelle, par faulseté et imposture? » (1)

Les indécences dans les manières de parler ou d'écrire n'étaient pas moindres que celles qui existaient dans les vêtements.

Les sermonnaires nous fournissent des exemples nombreux, que je puiserai, non dans les livres dirigés contre eux, mais dans leurs propres ouvrages. Les partisans des prédicateurs doivent me savoir gré de cette modération, qui prive ce chapitre de plusieurs traits singuliers et piquants.

« Pauvres pécheurs! » s'écrie Maillard, « le bienheureux Anselme, qui était moine, ne vivait pas comme vous; il ne mangeait point de la chair; Il n'avait point, comme vous, des filles de joie dans sa chambre, *à pain et à pot* (2).

» Nous avons plusieurs mères qui vendent leurs

---

(1) *Essais de Montaigne,* liv. 3, chap. 5.

J'ai vu en Suisse, dans l'église de l'abbaye de *Muri,* un dessin à la plume qui représentait une procession nombreuse. Les hommes y avaient leurs *braguettes* très apparentes. Une main récente a cherché à faire disparaître cette incongruité de costume que les progrès de la décence rendaient trop sensible.

(2) *Maillard,* tom. 1, sermon 6 du premier dimanche de l'Avent, fol. 32, verso.

filles, qui les prostitnent elles-mêmes; elles leur font gagner leur mariage à la peine et à la sueur de leur corps (1).

» Est-il beau de voir la femme d'un avocat, qui a acheté un office, et qui n'a pas dix francs de revenus, vêtue comme une princesse? Sa tête, son cou, sa ceinture, sont couverts d'or. Et vous dites qu'elle est vêtue suivant son état! A tous les diables l'état, vous, la femme, et vous aussi, Messire Jacques, qui leur donnez si légèrement l'absolution! Elles disent, sans doute : *Nos maris ne nous donnent point de tels habits; mais nous les gagnons à la peine de notre corps*. A trente mille diables une telle peine (2)! »

Il fait tenir le propos suivant à une femme en colère. « Va, put... infâme, tu tiens bord... en ta maison (3) »!

Il s'adresse ainsi aux femmes de Paris : « Vous êtes des p..... qui tenez des lieux de débauches; vous avez fait vos filles p..... comme vous, et vos fils *macquer*..... (4). »

---

(1) *Maillard,* sermon sixième du premier dimanche de l'Avent, fol. 48, verso.

(2) Carême prêché à Saint-Jean-en-Grève, par Olivier Maillard, en 1498, sermon 26 du deuxième dimanche de Carême, fol 60.

(3) *Idem, ib.,* fol. 74. « *Vade, meretrix infamis, tu tenes bordellum in domo tua.* «

(4) « *Estis meretrices quæ tenuistis lupanaria..... et fecistis filias vestras meretrices sicut vos, et filios vestros lenones* » (maquereaulx, *Gallice.*) Sermon 38 du quatrième dimanche de l'Avent, fol. 98.

Encore quelques citations de ce grossier prédicateur, et de son étrange éloquence : elles nous offrent le tableau fidèle des mœurs du quinzième siècle.

Voici ce qu'il dit des femmes de Paris qui vont aux bains : « Sainte Suzanne, lorsqu'elle lavait ses pieds dans son jardin, fit éloigner ses suivantes de peur d'être vues par elles ; et vous, au contraire, vous restez toutes nues dans les bains, et vous montrez aux autres ce que vous devez cacher (1). »

Le prédicateur *Menot* fait aussi, à ce sujet, de plus graves reproches aux femmes de Paris. « Dieu sait, » dit-il, « lorque vous êtes découvertes dans les bains, depuis les mamelles jusqu'à la plante des pieds, quels sont vos regards impudiques, vos attouchements criminels, vos paroles indécentes ; et, ce qui est pis encore, vous ne rougissez pas d'y conduire vos propres filles qui sont toujours avec vous (2). »

« Et vous, femmes, » dit Maillard, « qui faites des signes amoureux à vos amants en disant vos Heures ; et vous, madame la bourgeoise, qui êtes remplie de luxure, mais qui avez un extérieur de

---

(1) « *Et ostenditis verenda vestra aliis.* » Sermon 23 du samedi du deuxième dimanche de l'Avent, fol. 73, verso. Dans le sermon 36 du troisième dimanche de Carême, fol. 88, il dit que Suzanne n'osait pas seulement montrer ses jambes ; « et vous, » ajoute-t-il, « vous n'avez pas honte de paraître toutes nues devant les autres, et de vous livrer à vos dissolutions. »

(2) *Sermo 40, die sabbato post 3 dominicam,* fol. 45.

dévotion lorsque quelqu'un vous parle, vous dites : *Ne parlons point de cela,* et vous crachez par terre, et dites : *Fi, fi, taisons-nous;* je dis que c'est un péché mortel, etc. (1). »

Il reproche ailleurs aux époux de se livrer aux plaisirs du mariage, en présence de leurs domestiques et de leurs enfants (2).

Je ne finirais pas si je voulais rapporter tous les traits caractéristiques de l'impudeur et de la débauche du quinzième siècle, que présentent les sermons de *Maillard* et autres prédicateurs. Ils répètent sans cesse les mêmes reproches, et surtout ceux qu'ils adressent aux mères qui prostituent leurs filles pour leur faire gagner leur mariage *à la sueur de leur corps :* ce qui ferait croire que l'usage alors en était assez général.

Il répète également ceux dirigés contre la débauche des prélats, des chanoines et des moines qui ont, dit-il, publiquement des concubines, avec lesquelles ils vivent *à pot et à cuiller,* et les présentent toujours comme les principaux corrupteurs de la jeunesse.

Il va même jusqu'à dire que les filles de douze

---

(1) Sermon 17, férie 6 du premier dimanche de l'Avent, fol. 51.

(2) Sermon 3 du troisième dimanche après la Pentecôte, fol. 14.

ans sont déjà dressées au métier de courtisanes, et *en vont à la moutarde.*

Le prédicateur *Menot,* qui, comme *Maillard,* a prêché longtemps à Paris, peint les mêmes mœurs avec les mêmes couleurs, les mêmes talents, avec des expressions aussi triviales, aussi peu ménagées.

Barlette, autre prédicateur, n'est pas moins indécent. Je ne rapporterai, de ses sermons, qu'un seul passage, où, à propos de l'amour charnel, il introduit une jeune fille qui lui adresse ces paroles, que je suis forcé de paraphraser. « O mon père! mon amant m'aime beaucoup : il m'a donné de très-belles manches rouges; il m'a fait plusieurs autres présents. Il m'aime d'un véritable amour : je le vois bien par l'ardeur apparente qu'il éprouve près de moi (1). »

Si les prédicateurs étaient aussi licencieux, on doit juger que les poètes, les conteurs et autres écrivains devaient l'être davantage. Les fabliaux, et surtout ceux qui sont contenus dans le troisième volume qu'en a publié *Barbazan;* les Contes de *Boccace,* ceux de la *Reine de Navarre,* les *Cent Nouvelles* racontées à la cour du duc de Bourgogne, le *Pan-*

---

(1) On ne peut, sans blesser toutes les règles de la pudeur, rendre autrement ce que le moine effronté ose, sans nécessité, exprimer dans un sermon : « *Vidimus cum turgesceret virgultus,* » fait-il dire à cette jeune fille. Voyez *Fructuosissimi atque amœnissimi sermones fratris Gabrielis* BARLETTE, *dominica prima Adventus Domini,* fol. 266, verso.

tagruel de *Rabelais,* et mille autres ouvrages de ce genre, en offrent la preuve.

Les historiens n'ont pas été exempts de cette indécence, ou plutôt de cette insouciance dans la manière de décrire certains objets. *Froissart,* historiographe et chanoine, à propos du supplice de messire Hugues le Despencier le fils, en rapporte un circonstance, avec des expressions de la plus grossière débauche (1).

Jean d'*Auton,* prêtre et historiographe de Louis XII, en parlant, dans l'histoire de ce monarque, d'une naissance monstrueuse, emploie, au grand étonnement des lecteurs actuels, les mêmes expressions que Froissart. Il les répète sans répugnance; et elles se trouvent, en toutes lettres, dans l'édition qu'en a donnée *Théodore Godefroy* (2).

Le moine *Gaguin,* aussi historiographe de France, a composé un poème sur l'Immaculée Conception de la Vierge. « On y trouve, » dit un moderne, « les idées les plus sales et même les plus libertines; elles sont telles qu'on ne peut les rendre en Français sans offenser la chasteté de notre langue. »

Le même écrivain nous apprend qu'à son poème de l'Immaculée Conception *Gaguin* joignit l'éloge d'une de ses maîtresses, *cabaretière de Vernon.*

---

(1) *Chroniques* de Froissart, vol. 1, chap. 14, p. 11.

(2) *Histoire de Louis XII,* par Jean d'Auton, chap. 59, pag. 221.

Dans cette pièce, il vante les gentillesses de cette belle, ses bons mots, la commodité de ses chaises, la bonté de son vin et des lits, et surtout les beautés cachées de la nymphe, que notre bon moine paraît avoir parfaitement connues (1).

Dans plusieurs écrits de ce temps, ce n'était pas seulement l'expression, mais la matière qui était indécente; et cette indécence est bien plus choquante, lorsqu'elle est alliée à des sujets de religion. En voici encore un exemple, dans une fable donnée, comme un événement véritable, par le prêtre qui la raconte pour l'édification publique. Elle est telle que, par respect pour certains lecteurs, je me garderai bien de la traduire littéralement.

Un prêtre, véhémentement soupçonné d'avoir forniqué avec une très grande dame d'une ville, craignant d'être arrêté, prit la fuite. Arrivé dans une forêt, il rencontre un homme dont l'extérieur annonçait un saint religieux. « Vous êtes triste, » lui dit-il; « quelle en est la cause? contez-moi » votre peine. » Le prêtre avoua tout. « Si vous » étiez privé entièrement de ce qui, en vous, a été » le plus coupable, » lui ajouta le moine, « vous

---

(1) Voici sa description :

Risus, verba, jocos, fulcra, cubile, merum...
Albentes coxas, inguina, crura, nates,
Et Veneris, etc.

Voyez *Récréations historiques,* tom. 2, p. 185, 186.

» pourriez retourner avec sécurité à la ville, et » convaincre de calomnie ceux qui vous accusent. » Voyons. » il voit, il touche; et *le plus coupable* disparaît. Il faut le dire : cet homme, sous l'apparence d'un saint moine, était le *Diable* en personne. Le prêtre, joyeux, retourne à la ville, pour offrir à ses accusateurs cette preuve irréfragable de son innocence. Il arrive dans son église, fait sonner les cloches, convoque le peuple. Là, en présence de la multitude, et, monté sur un lieu éminent, il veut, avec confiance, produire sa preuve. Mais, ô miracle! ô déception du diable! il produit aux yeux des assistants une preuve toute contraire, et cette preuve est monstrueusement évidente (1).

Si, en obscénité, ce conte n'égale pas les ouvrages impudiques de *Pierre l'Arétin,* et le *Capitolo del Forno,* composé par *Jean de la Casa,* archevêque de Bénévent, il peut aller de pair avec ceux de l'*Arioste,* de *Boccace, de Coquillart,* official de Reims, de *Beroalde de Verville,* chanoine de Tours, de *Rabelais,*

---

(1) *Et Religiosus inquit : « Leva vestimenta tua et tan- » gam illud. » Prout tetigit, illud membrum penitus illico disparuit. De quo sacerdos multum gavisus in villam est reversus, et, pulsatis campanis, innocentiæ suæ sinceritatem ostensurus; et, congregatis parochianis, continuo spe plenus, stans in cancellis, et confidenter elevatis vestimentis. mox membrum suum abondantius quam prius apparuit; et sic ipsum dæmon in humana forma decepit. » (Tractatus 3 de credulitate dæmonibus adhibenda, doctoris felicis Hemmerlein, Malleus maleficorum,* tom 2, p. 311.)

curé de Meudon, de l'abbé *Grécourt* et de plusieurs autres conteurs de cette espèce, tous ouvrages dont la matière indécente doit entrer pour quelque chose dans la composition d'une histoire morale des siècles passés.

Dois-je oublier ici le tableau des mœurs dissolues du seizième siècle, que nous a laissé Brantôme, dans son volume des *Dames galantes,* etc. ? Quelle corruption! et quelles couleurs grossières emploie cet auteur pour nous la peindre, pour la préconiser, pour la rendre aimable! On y trouve tout ce que le génie de la luxure, favorisé par l'opulence, l'oisiveté et l'exemple, peut imaginer de plus recherché. Les personnes dont il décrit les déportements étaient, par leur rang et leur fortune, à l'abri des vices qu'entraînent ordinairement le défaut d'éducation et l'indigence; ainsi leur conduite en est moins excusable. C'étaient des rois, des princes, des grands seigneurs, des reines, des grandes dames, auxquels il donne constamment la qualification d'*honnêtes*, lors même qu'il prouve qu'ils ne l'étaient pas; c'étaient des personnes d'une classe dont les actions servent le plus ordinairement de modèle à celles des autres classes de la société.

Les supercheries employées par les épouses pour tromper leurs maris, par les filles pour tromper leurs mères, leurs surveillantes, afin de satisfaire des goûts défendus, sont exaltées comme des actions vertueuses. L'assurance avec laquelle il fait l'éloge

de ces désordres frappe d'étonnement les lecteurs actuels, et donne la mesure de l'opinion et de la moralité de ses contemporains. C'est ainsi que *Machiavel* conseillait publiquement les crimes politiques, que le cardinal de *Retz* se vantait de ceux qu'il avait commis, que le vieux et sanguinaire *Montluc* se glorifiait de ses actes de cruauté, et que, longtemps avant eux, *Pierre,* abbé de Vau-Cerney, faisait l'apologie des trahisons et des perfidies dont son héros, le dévot et cruel *Simon de Montfort,* se rendit coupable (1).

---

(1) Qu'on lise, si on le peut, sans indignation, les volumineux *Commentaires de Blaise de Montluc,* et l'on verra presque à chaque page les traits de sa cruauté. Ce n'est pas un ennemi qui l'en accuse : c'est lui-même qui s'en vante. Voici quelques-uns de ses titres de gloire :

Malgré les traités qui permettaient aux Protestants de Cahors de s'assembler pour faire le prêche, le clergé et les catholiques de cette ville mirent le feu au bâtiment où ceux de cette religion étaient réunis ; et, à mesure que ces malheureux échappaient aux flammes, ils étaient massacrés. La Cour, à la nouvelle d'un pareil attentat, nomma une commission pour juger les coupables. Plusieurs chanoines, et même l'évêque de Cahors, furent convaincus d'être les auteurs de l'incendie et des meurtres. Montluc, lieutenant du roi en Guienne, arriva, lorsqu'un chanoine, nommé *Viole,* que, dans son idiome Gascon, il appelle *Bieule,* allait être condamné à mort. Il s'adresse au président, et lui dit que, s'il prononce la sentence, il le tuera. « Dès le » mier mot, » dit-il, « qu'il ouvrira la bouche, je le tuerai. » Puis, il lui dit : « Tu déclareras ici devant moi ce que je te de- » mande, ou je te pendrai moi-même de mes mains ; car j'en ai » pendu une vingtaine plus gens de bien que toi, ni que ceux » qui ont assisté à la séance. » Après ce discours, digne d'un bourreau en colère, Montluc mit en fuite le tribunal, et sauva

Tout se ressentait de cette grossièreté, de cette licence de mœurs. Les peintures, les tapisseries qui décoraient les maisons des riches, reçurent

---

les criminels. Il était toujours accompagné de deux bourreaux qu'on appelait ses valets-de-chambre. Lui-même s'en fait honneur. « Je recouvrai secrètement, » dit-il, « deux bourreaux, lesquels on appela mes laquais, parce qu'ils étaient souvent après moi. » Ayant saisi un Protestant nommé *Verdier,* il nous apprend qu'il avait deux bourreaux derrière lui bien équipés, et qu'il aida lui-même à l'exécution de ce malheureux. Un ministre Protestant se hasarda de venir implorer un jour sa protection. « Je commence à jurer, » dit Montluc, « et l'empoignai au collet, lui disant : « Je ne sais qui me tient que je ne te pende » moi-même à cette fenêtre, paillard; car j'en ai étranglé » de mes mains une vingtaine de plus gens de bien que toi... » Je peux dire, avec vérité, qu'il n'y a lieutenant-de-roi en France qui ait plus fait passer d'Huguenots par le couteau et par la corde que moi... ; et si je n'en ai pas fait assez ni tant que j'ai voulu, il n'a pas tenu à moi. » On ferait un volume si l'on voulait rapporter tous les traits d'injustice, de perfidie, d'inhumanité dont ce vieux militaire s'honore dans les longs Mémoires qu'il a écrits pendant sa vieillesse. Je n'ai jamais fait de lecture plus pénible.

Les trahisons, les perfidies, les cruautés de *Simon de Montfort* surpassent peut-être celles de *Blaise de Montluc.* Je n'en citerai qu'un exemple : *Simon de Montfort* faisait, par ordre du pape, la guerre à Raymond VI, comte de Toulouse. Pour s'emparer des terres de ce comte et le dépouiller de ses biens, Simon de Montfort avait besoin de faire passer des troupes dans le Quercy. Cela n'était pas facile par la force : il eut recours à la perfidie : le légat du pape se chargea de trahir. Il fit des propositions de paix au comte de Toulouse; l'invita à venir dans l'église de Narbonne, afin d'y cimenter la paix au pied des autels. Le comte crut à la sincérité de ce prélat, suspendit les hostilités, et se rendit, avec ses principaux officiers, dans l'église de Narbonne. La cérémonie eut lieu avec les solennités ordinaires; la religion sembla cautionner la sincérité des serments réciproques. Ces serments, et l'appareil religieux qui

l'empreinte du siècle. J'invoque encore sur cet objet le témoignage d'un prédicateur du quinzième siècle.

« Souvent les peintures et les tapisseries, » dit-il, « représentent des sujets abominables et pleins de dissolutions, capables d'émouvoir et d'enflammer

---

devait les rendre plus sacrés, n'étaient qu'une comédie sacrilège que faisait jouer le légat, afin de faciliter le passage des troupes de Simon de Montfort dans le Quercy. Ce trait de scélératesse de la part de ce guerrier, qui en a fait bien d'autres, est moins étonnant que l'immoralité et l'effronterie de l'écrivain contemporain qui le raconte. « Pendant que le légat, » dit-il, « amusait, enjolait, par une *fraude pieuse,* les ennemis de la foi assemblés à Narbonne, le comte de Montfort put s'avancer daus le Quercy et dans l'Agénois, y recevoir des renforts qui venaient de France, et combattre avec avantage les ennemis du Christ. *O fraude pieuse! ô piété frauduleuse du légat!* »

Voici le texte : « *Egit ergo misericordiæ divinæ dispositio ut, dum legatus hostes fidei qui Narbonnæ erant congregati alliceret et compesceret,* FRAUDE PIA, *comes Montisfortis et peregrini qui venerant a Francia possent transire ad partes Caturcenses et Aginenses, et suos, imo Christi, impugnare inimicos.* O LEGATI FRAUS PIA! O PIETAS FRAUDULENTA! » (*Petrus Val. cap. 78.*)

Je ne ferai point ici d'observation particulière, le texte en dit assez; mais j'observerai qu'en général nos anciens nobles, après avoir, pendant le cours de leur vie, commis toutes sortes de violences, voyant s'en approcher le terme, commençaient à avoir peur de l'enfer, et croyaient en esquiver les tourments et s'absoudre de leurs crimes nombreux, en donnant des biens aux monastères. C'est ainsi que le Polichinelle des joueurs de marionnettes frappe ou tue sans raison tous ceux qui se présentent à lui, et finit par trembler devant le diable lorsqu'il apparaît.

Simon de Montfort et *Blaise de Montluc,* ainsi que *Catherine de Médicis* et le *cardinal de Richelieu,* ont été placés, dans l'ancienne galerie du Palais-Royal, au rang des hommes illustres de France.

les désirs des cœurs les plus insensibles. On en voit communément dans les palais, dans les chambres des princes; et plût à Dieu qu'il ne s'en trouvât point dans celles des prélats et des ecclésiastiques! »

« J'ai vu, » ajoute-t-il, « et je ne mens point, des peintures aussi ordurières, dans l'intérieur d'une église très célèbre, et qu'on avait ainsi décorée pour la solennité de Pâques. J'en eus horreur en les voyant : je les fis enlever et porter ailleurs (1). »

Le château de Fontainebleau, construit et décoré par des artistes Italiens, que François Ier avait attirés en France, présentait, suivant la coutume du temps, un grand nombre de peintures obscènes. « On y voyait, » dit Sauval, « des dieux, des hommes, des femmes et des déesses qui outrageaient la nature, et se plongeaient dans les dissolutions les plus monstrueuses. »

En 1643, la reine, parvenue à la régence, fit détruire beaucoup de ces peintures, dit le même écrivain : la perte s'éleva à plus de cent mille écus (2).

Les livres manuscrits destinés à la prière, et qu'on appelle des *Heures,* étaient autrefois ornés de miniatures. Les curieux en conservent où ces

---

(1) *Sermonum dominicalium totius anni fratris* GUILLELMI PEPIN; *sermo 2, Dominica 23, post Trinitat.* fol. 251.

(2) *Amours des Rois de France,* par Sauval.

miniatures offrent des scènes très scandaleuses (1).

Combien de nudités et de demi-nudités ornaient autrefois et ornent encore les églises, et surtout leurs portails extérieurs ? Que de saints et de saintes, en statues ou en tableaux, laissent à découvert ce qu'on ferait un crime aux gens du siècle de ne pas cacher ? Il fallait que les images, les peintures et les figures indécentes fussent bien communes dans les églises, puisque le concile provincial tenu à Paris en 1521 fut forcé d'en prohiber l'usage (2).

J'ai vu un *Ecce homo* nu comme la Vénus de Médicis, et qui, comme elle, et presque aussi maladroitement qu'elle, employait ses mains pour couvrir ce qu'il ne faut pas montrer. J'ai vu des saintes, aussi négligemment drapées que les trois Grâces de *Germain Pilon,* et qui, comme elles, étaient placées dans une église (3).

---

(1) J'ai vu à la Bibliothèque royale, au dépôt des Manuscrits, des *Heures* écrites au seizième siècle, ornées de belles miniatures dont quelques-unes, placées au commencement du volume, représentaient les quatre saisons. L'hiver était figuré par une chambre où l'on voyait assis, aux deux côtés d'une cheminée, un homme et une femme dans le costume du temps. La dame était représentée relevant ses vêtements autant qu'il était possible de le faire étant assise. Les miniatures des livres d'église, manuscrits, offrent souvent des indécences plus révoltantes encore.

(2) « *De picturis et imaginibus, ut omnis indecentia et superstitio in illis cesset.* » (*Concilium Parisiense, art.* IX. *Amplissima collectio,* tom. 8, col. 1021.)

(3) Le groupe des trois Grâces, de *Germain Pilon,* était

Le Jugement dernier, peint par *Michel-Ange,* dans la chapelle du Vatican, à Rome; le même sujet, traité par *Jean Cousin,* dans le tableau qu'on voyait autrefois aux Minimes du bois de Vincennes, outre les nudités complètes, offrent des scènes, sinon luxurieuses, au moins qui prouvent l'intention licencieuse ou la gaieté déplacée de leurs auteurs.

Dans les treizième et quatorzième siècles, et, par suite, dans le seizième siècle, les arts d'imitation, appropriés aux mœurs, produisaient souvent, pour les monuments civils et religieux, plusieurs ouvrages qui nous paraissent aujourd'hui indécents ou ridicules.

M. Legrand d'Aussy, dans son Voyage d'Auvergne, a remarqué sur l'autel de la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte les figures d'Adam et d'Ève, au milieu desquelles on voyait une Vierge Marie. Les corps des deux premiers parents du genre humain étaient représentés dans une nudité complète; « mais ce qui passe l'indécence, » dit notre voyageur, « et ce qui devient vraiment scandaleux et digne des reproches les plus graves, c'est l'emploi qu'Adam fait d'une de ses mains... Hé quoi, » s'écrie-t-il tout indigné, « le débauché le plus impudent n'oserait se montrer aux yeux du public

---

placé dans une chapelle de la ci-devant église des Célestins, à Paris.

dans une semblable attitude! et on la trouve sur un autel (1)! »

On voyait encore à Paris, en 1660, dans la chapelle de Sainte-Marie-l'Égyptienne, un côté de vitrage qui y était depuis plus de trois siècles, et que le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois fit enlever à cette époque. Il représentait la sainte sur le pont d'un bateau, troussée jusqu'aux genoux devant le batelier, avec ces mots au-dessous : *Comment la sainte offrit son corps au batelier pour son passage* (2).

Ceci n'est qu'une naïveté conforme à l'usage du temps et à l'indifférence générale où l'on était pour les nudités; mais ce que je vais raconter offre des intentions bien caractérisées :

Un abbé du couvent de Saint-Geraud d'Aurillac avait fait peindre au seizième siècle, dans un cabinet de jardin destiné à ses débauches, des figures nues, représentant les deux sexes dans les postures les plus indécentes. Ce cabinet portait un nom obscène, qui caractérisait sa destination. Les désordres qui régnaient dans cette abbaye étaient si excessifs que,

---

(1) *Voyage dans la ci-devant haute et basse Auvergne*, tom. 1, p. 246.

(2) *Essais historiques sur Paris*, par Saint-Foix, tom. 1, p. 218.

d'après la plainte des habitants de la ville, elle fut sécularisée (1).

---

(1) Une enquête manuscrite, composée de plus de quatre-vingts témoins, et dont j'ai une copie, contient les faits les plus étranges, les plus scandaleux. L'abbé était *Charles de Saint-Nectaire;* il mourut en 1560. Le cabinet où étaient peintes ces nudités portait le nom de *f...oir de monsieur*. Les généalogistes et les auteurs du *Gallia Christiana* nous disent que cet abbé, qui autorisait toutes sortes de crimes et débauches dans son couvent, *était aussi illustre par sa noblesse que par sa piété.* Chercher la vérité dans certaines histoires, c'est comme si on la cherchait dans les formules de compliments que s'adressent, chez les nations civilisées, des hommes peu familiers qui se visitent.

CHAPITRE XVI

SUITE DU MÊME SUJET. DE LA FÊTE DES FOUS ET DES SOUS-DIACRES
DES PROCESSIONS COMPOSÉES DE PERSONNES EN CHEMISE OU ENTIÈREMENT NUES
DES FLAGELLATIONS PUBLIQUES ; DE L'USAGE DE DONNER LES INNOCENTS, ETC.

UELQUES sectes du Christianisme prescrivaient des actes généralement réprouvés par la bienséance et la religion. Les *Adamistes,* les *Turlupins,* les *Picards,* et certains Anabaptistes, allaient nus, et commettaient publiquement l'œuvre de la chair. On a vu très récemment quelques libertins, couvrant d'un voile religieux leurs dispositions à la débauche, chercher, mais vainement, à propager la même doctrine.

Passons à d'autres sujets.

Les fêtes des *Fous,* des *Sous-diacres,* de *l'Ane,* etc., imitées des Saturnales antiques, et qui se célébraient dans presque toutes les églises de France,

mériteraient ici une longue exposition. Quoique leurs cérémonies burlesques et indécentes soient très connues et attestées par un grand nombre de témoignages authentiques, mon sujet exigeant que j'en fasse mention, j'en parlerai, mais le plus succinctement qu'il me sera possible.

Les prêtres d'une église élisaient un *évêque des fous,* qui venait, pompeusement accompagné, se placer dans le chœur sur le siège épiscopal. La grand'messe commençait alors; tous les ecclésiastiques y assistaient, le visage barbouillé de noir, ou couvert d'un masque hideux ou ridicule. Pendant la célébration, les uns, vêtus en baladins ou en femmes, dansaient au milieu du chœur, et y chantaient des chansons bouffonnes ou obscènes. Les autres venaient manger sur l'autel des saucisses et des boudins, jouer aux cartes ou aux dés devant le prêtre célébrant, l'encensaient avec un encensoir, ou brûlaient de vieilles savates, et lui en faisaient respirer la fumée.

Après la messe, nouveaux actes d'extravagance et d'impiété. Les prêtres, confondus avec les habitants des deux sexes, couraient, dansaient dans l'église, s'excitaient à toutes les actions licencieuses que leur inspirait une imagination effrénée. Plus de honte, plus de pudeur; aucune digue n'arrêtait le débordement de la folie et des passions. Le lieu saint, qui en était le théâtre, n'en imposait plus.

Au milieu du tumulte, des blasphèmes et des

chants dissolus, on voyait les uns se dépouiller entièrement de leurs habits, d'autres se livrer aux actes du plus honteux libertinage.

La scène se portait ensuite hors de l'église. Moins sacrilège, elle n'en était pas plus décente. Les acteurs, montés sur des tombereaux pleins d'ordures, s'amusaient à en jeter sur la populace qui les entourait. Ils s'arrêtaient, de distance en distance, vers des théâtres dressés exprès pour leurs folies. Là ils renouvelaient leurs jeux en face du public. Les plus libertins d'entre les séculiers se mêlaient parmi le clergé, et, sous des habits de moines ou de religieuses, exécutaient des mouvements lascifs, prenaient toutes les postures de la débauche la plus effrénée : ces scènes étaient toujours accompagnées de chansons ordurières et impies.

Ces cérémonies, étonnantes par leur mélange avec la religion, par le lieu sacré où elles s'exécutaient en partie, et par la dignité sacerdotale dont étaient revêtus les acteurs, ont subsisté pendant douze ou quinze siècles; elles ont trouvé des apologistes parmi les docteurs de l'Église, et n'ont été abolies qu'avec la plus grande difficulté (1).

Dans les premiers siècles du Christianisme, les

---

(1) Voyez *Mémoires pour servir à la fête des Fous*, par *Dutilliot*.

prélats fouettaient les pénitents pour les réconcilier à l'Église (1).

Lorsque, vers la fin du douzième siècle, la confession fut généralement établie parmi les Chrétiens, les confesseurs fouettèrent eux-mêmes leurs pénitents et pénitentes qui, pour cette exécution, se plaçaient dans un lieu secret de l'église. Saint Louis, roi de France, se laissait fouetter très rudement par ses confesseurs. On sent quels désordres devaient résulter de pareilles pénitences, plus propres d'ailleurs à allumer qu'à éteindre certaines passions (2).

Ceux qui étaient excommuniés, pour obtenir leur absolution, étaient fouettés publiquement; et souvent on les forçait de suivre, *tout nus,* les processions, et de porter à la main, ou pendu au cou, l'instrument de leur supplice.

---

(1) *De sacra episcoporum autoritate, J. Filesac,* p. 365; — *Glossaire* de Du Cange, au mot *Palmata;* — *Glossaire* de Carpentier, au mot *Disciplina.*

(2) Les prêtres vendaient la confession. Il arrivait que les jeunes filles qui voulaient gagner leurs Pâques et qui n'avaient point d'argent pour payer le confesseur, se prostituaient pour en avoir. Voici ce que rapporte *dom Carpentier,* dans son Supplément au *Glossaire* de Du Cange, et au mot *Confessio :*

« Le suppliant, ayant rencontré une jeune fille de quinze à seize ans, lui requiert qu'elle voulût qu'il eût sa compagnie charnelle, ce qui lui fut accordé par elle ; par ce qu'il lui promist de donner une robe et chaperon, de l'argent pour avoir des souliers et *pour aller à confesse le jour de Pâques.* »

Quelquefois le patient ou la patiente, entièrement nu, recevait le fouet pendant tout le cours de la procession. Il ne s'en faisait guère qui ne fût accompagnée de quelques individus de l'un ou de l'autre sexe, le corps entièrement découvert et rougi par les coups de fouet. Cet usage barbare et indécent s'est conservé jusqu'au seizième siècle.

Ce fut sans doute l'habitude de voir des pénitents tout nus et fouettés suivre les processions pour obtenir l'absolution de leurs péchés, qui inspira l'idée de ces attroupements d'hommes et de femmes nus, de ces nuées de fouetteurs qui, vagabondant en procession de ville en ville, offrirent, pendant trois ou quatre siècles, le spectacle de leur nudité, de leur dévotion extravagante, et de leur noble émulation à se déchirer le dos à grands coups de fouet. L'Allemagne fut, en 1257, le premier théâtre de ces tristes et lamentables farces. Bientôt, en 1260, l'Italie imita un si bel exemple; elle offrit un peuple entier, transporté d'une sainte fureur, armé du fouet, marchant en procession et se flagellant à tour de bras. « Nobles et roturiers, jeunes et vieux, les enfants même de cinq ans parcouraient les rues et les places publiques des villes, et, sans pudeur, s'y montraient *entièrement nus,* à l'exception des parties sexuelles, qui étaient seules couvertes... On les voyait par troupes de cent, de mille, de dix mille, précédés de prêtres, portant la croix et la bannière, remplir les villes, les églises,

et se prosterner devant les autels. Les bourgs, les villages n'en étaient point exempts. Les plaines, les montagnes semblaient retentir de leurs lamentations (1). »

Les femmes s'en mêlèrent; nobles ou non, vierges ou épouses, se fouettèrent sans pitié; point de bras qui ne fût fouettant, point de dos qui ne fût fouetté. Mais ces flagellations ne furent pas du goût de tout le monde. Le pape Alexandre IV refusa de les approuver, la France de les adopter; et le roi de Pologne porta des peines graves contre les flagellants qui tenteraient de s'introduire dans ses États.

En 1296, de nouvelles troupes de fouetteurs parurent en Allemagne; mais, en 1349, la contagion était générale. L'Allemagne fut inondée d'hommes et de femmes nus, qui se fouettaient à toute outrance. L'Angleterre devint aussi le théâtre de leur religieuse fureur. On vit cette fois les femmes, animées d'un beau zèle, courir les villes et les campagnes, et exposer à l'admiration publique leur nudité ensanglantée. La France seule se préserva de la contagion.

Cette manie ne se calma un peu qu'au seizième siècle, où les fouetteurs furent organisés en sociétés de *pénitents* ou de *battus,* qui se sont maintenues jusqu'à ces derniers temps. Ils eurent la permission

(1) *Histoire des Flagellants,* par l'abbé Boileau.

de se déchirer la peau tant qu'ils le voudraient, et non pas celle de vagabonder en se fouettant (1).

De si beaux exemples ne furent point sans fruits; ils autorisèrent une autre institution moins cruelle, aussi dévote et aussi indécente. Depuis le treizième jusqu'au dix- septième siècle, on vit des processions composées d'hommes, de femmes et d'enfants en chemise ou absolument nus.

Les Romains, pour obtenir de leurs dieux la pluie ou le beau temps, faisaient anciennement des processions, nu-pieds, appelées *nudipedalia*. Les premiers Chrétiens s'en moquaient (2); mais les Chrétiens, dans les siècles suivants, ne s'en moquèrent plus, imitèrent les *nudipedalia,* et firent, par les mêmes motifs, des processions nu-pieds.

Déjà, au septième siècle, on voit l'empereur Héraclius faire une procession les pieds et la tête nus. Au huitième, Charlemagne en fit une pareille

---

(1) Voyez sur ces différentes insurrections de fouetteurs, le *Glossaire* de Du Cange, aux mots *verberatio, pœnitentiarum redemptiones, gesta Trevirorum archiepiscoporum, sub anno 1296; — Amplissima collectio, tome 4, p. 362, 419; — Chronic. Alberti continuatio; — Altera Chronici Guillelmi de Nangis; — Spicileg. d'Achery,* tom. 3, p. 111; — *Anonymi Carthusiensis, de religionum origine; amplissima collectio,* tom. 4, p. 81; — *Thesaurus anecdotorum,* tom. 2, p. 906, etc.

(2) C'est Turtullien surtout qui se moque des *nudipedalia,* et de plusieurs autres pratiques païennes que les Chrétiens ont depuis imitées. Voyez *Tertulliani Apologeticus, cap. 40 ad finem.*

avant d'aller soumettre les Huns. Ces exemples furent généralement imités. C'est le sort des abus, lorsqu'ils ne sont point réprimés dans leur origine, d'aller toujours en croissant. On poussa plus loin cette dévotion : la nudité ne se borna point aux pieds; on se dépouilla de ses habits, et l'on fit des processions en chemise.

Les treizième, quatorzième et quinzième siècles offrent un grand nombre d'exemples de processions composées de personnes de tous les âges, de tous les états, de tous les sexes, *nu-pieds et en langes,* comme on s'exprimait alors, c'est-à-dire, n'ayant pour tout vêtement qu'une chemise. C'était aussi dans cet équipage qu'on allait faire des pèlerinages volontaires ou forcés.

Lorsqu'en 1224, Louis VIII se rendit à La Rochelle pour en chasser les Anglais, la reine Isemburge, et autres princesses, firent célébrer à Paris, pour le succès de ses armes, une belle procession, où les habitants, et même des étrangers, figuraient nu-pieds et en chemise; quelques-uns même étaient absolument nus (1).

En 1241, les habitants de Liège, à cause d'une

---

(1) Guillaume Guyart, dans son livre intitulé *la Branche aux royaux lignages,* dit à ce sujet :

De gens privés et d'étranges
Par Paris, *nus-pieds et en langes,*
Que nul des trois n'ot chemise.

grande sécheresse, instituèrent une procession, où il fut résolu que le clergé et le peuple marcheraient pendant trois jours consécutifs, les pieds nus et en chemise (1).

Joinville avoue que lui-même, prêt à partir pour la croisade, visita plusieurs monastères où étaient des *corps saints,* et qu'il fit cette espèce de pèlerinage, *pieds déchaus et en langes* (2).

Saint Louis, étant en Palestine, ordonna une procession où les Chrétiens devaient se trouver *nu-pieds et en langes* (3).

Une jeune fille fut guérie au tombeau de Saint Louis. Sa mère fit vœu d'aller avec elle chaque année en pèlerinage vers ce tombeau, *nu-pieds et en langes.*

Un ancien commentaire sur le Psautier porte ces mots : *C'est encore coutume en sainte église que li peneanciers* (pénitents) *vont nuz-piez et en langes* (4).

---

(1) *Amplissima Collectio,* tom. 4. p. 1101.

(2) *Histoire de Saint Louis,* par Joinville, édit. de 1761, p. 27.

(3) *Vie de Saint Louis,* par le confesseur de la reine Marguerite, p. 326.

(4) Voyez le Glossaire qui est à la suite des *Vies, Annales, Histoires et Miracles de saint Louis,* au mot *langes.* On y trouve aussi ces deux vers tirés du fabliau de la *Patrenostre du vin :*

S'irez en langes et deschaux,
Et par les froiz et par les chaux.

Dans le roman de Wacce, on lit ces deux vers, cités par Du Cange, au mot *peregrinatio :*

Il est inutile de fatiguer le lecteur par de nouvelles citations, de s'arrêter à prouver moins, quand on peut prouver plus, et d'ajouter de nouveaux témoignages de l'usage de faire des processions en chemise, lorsque je peux démontrer que l'on s'y montrait tout nu et dépouillé de ce dernier voile, et que les Chrétiens se portèrent, par excès de dévotion, à cet excès de folie et d'indécence.

Nous avons déjà vu que, dans la procession faite à Paris en 1224 pour le succès des armes de Louis VIII, parmi ceux qui figuraient en chemise, il s'en trouvait de plus zélés qui s'y présentèrent tout nus. On lit, dans le livre des Miracles de Saint Dominique, qu'un particulier fit vœu de venir visiter les reliques de ce saint, *les pieds nus et sans chemise (nudis pedibus et sine camisia)* (1).

Des lettres de grâce de l'an 1354 condamnent un coupable à faire un pèlerinage nu-pieds, sans vêtements et *sans chemise* (2).

En 1315, des pluies abondantes, accompagnées de frimas, firent, au mois de Juillet, désespérer de

---

En Jérusalem fit pérégriuation,
En langes et nuz-piez à grand dévotion.

Voyez aussi le *Supplément au Glossaire de Du Cange,* par Carpentier, aux mots *lingius* et *roba lingia.*

(1) *Supplément au Glossaire de Du Cange,* par Carpentier, au mot *camisia,*

(2) *Nudus pedes et sine robis lingis,* Supplément au *Glossaire* de Du Cange, au mot *lingius.*

la récolte. Pour obvier à cette calamité, on eut recours aux processions. Il s'en fit une, de Paris à Saint-Denis, célèbre par la grande multitude de personnes des deux sexes qui s'y trouvèrent. Elle fut suivie de plusieurs processions particulières, où tous les assistants, excepté les femmes, *étaient entièrement nus* (1).

On pensait sans doute alors que les femmes étaient moins susceptibles de s'enflammer à la vue des nudités viriles, que les hommes l'étaient à celle des nudités féminines.

Vers la fin du seizième siècle, époque où la raison commençait à faire quelques progrès, mais qui furent presque neutralisés par les progrès que fit en même temps le fanatisme, on vit plusieurs processions où les hommes et les femmes marchaient nu-pieds et en chemise. Quelques écrivains du temps en font mention, et s'en moquent ; l'esprit de parti peut avoir dirigé leur plume, peut les avoir portés à exagérer les folies de leurs antagonistes : ils sont suspects. Ce n'est point de leurs écrits que je veux emprunter mes citations, mais de celui d'un bon et zélé catholique, dont je rapporterai scrupuleusement les paroles.

« Ledit jour » (30 Janvier 1589) « de lundi, se

---

(1) « *Quin imo, exceptis mulieribus, totis nudis corporibus processionaliter confluentem.* » (*Continuatio Chronic. de Nangis,* an 1315 ; *Spicilegium d'Achery,* tom. 3, p. 70.

fit aussi, en ladite ville » (de Paris), » plusieurs processions auxquelles il y a quantité d'enfants, tant fils que filles, hommes que femmes, *qui sont tous nus en chemise,* tellement qu'on ne vit jamais si belle chose, *Dieu merci*. Il y a telle paroisse où se voit de cinq à six cents personnes *tous nus,* et à quelques autres, huit à neuf cents...., selon la grandeur des paroisses.

» Le lendemain, mardi, dernier jour dudit mois, se firent de *pareilles processions,* lesquelles s'augmentent de jour en jour en dévotion, *Dieu merci*.

» Ledit jour » (3 Février), « se firent, comme aux précédents jours, de belles processions, où il y en avoit grande quantité de *tous nus,* et portant de très belles croix. Quelques-uns qui étoient à ladite procession *nus,* avoient attaché à leurs cierges ou flambeaux de cire blanche qu'ils portoient, des croix de Jérusalem ; les autres, les armoiries desdits défunts cardinal et ducs de Guise ; aussi quelques-uns desdits qui étoient en procession avoient par-dessus leur chemise ou autre linge blanc qu'ils avoient de grands chapelets de patenotres.

» Le lendemain, quatrième dudit mois de Février...., fut fait de *pareilles* processions.

» Ledit jour de mardi, quatorzième dudit mois de Février, et jour de caresme-prenant, et jour que l'on avoit accoutumé que de voir des mascarades et folies, furent faites, par les églises de ladite ville, grande quantité de processions que y alloient en

grande dévotion, même la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, où il y avoit plus de mille personnes, tant fils, filles, hommes que femmes, *tous nus,* et même tous les religieux de Saint-Martin-des-Champs qui étaient *tous nus-pieds ;* et les prêtres de ladite église de Saint-Nicolas, aussi *nus-pieds,* et quelques-uns *tous nus;* comme étoit le curé, nommé *François Pigenat,* duquel on fait plus d'estat que d'aucun autre, qui étoit *tout nu,* et n'avait qu'une *guilbe* de toile blanche sur lui (1).

» Ledit jour, vendredi vingt-quatre dudit mois de Février, tout du long du jour, l'on ne cessa de voir aussi les processions, et ez quelles il y avoit beaucoup de personnes, tant enfants que femmes et hommes, qui étoient *tous nus,* et lesquels portoient et représentoient tous les engins et instruments desquels notre Seigneur avoit été affligé en sa passion, et entr'autres les enfants des Jésuites, joints à ceux qui y vont à la leçon, lesquels étoient *tous nus* et étoient plus de trois cents, deux desquels portoient une grosse croix de bois neuf pesant plus

---

(1) *Guilbe* est certainement le même que *guimple,* dont nous avons fait *guimpe. Guimple* était une bande de toile dont les femmes couvraient leur gorge, et que les chevaliers plaçaient sur leurs casques. (Voyez Du Cange, au mot *Guimpla.*) Ainsi le curé *Pigenat,* un des plus célèbres boute-feux de la Ligue, ne devait être, par cette faible draperie, que très légèrement couvert.

de cinquante, voire soixante livres, et y avait trois chœurs de musique (1). »

Le curé de Saint-Eustache, plus raisonnable que les autres curés de Paris, voulut faire quelques remontrances sur ces pieuses indécences; on le traita de politique et d'hérétique. Il fut contraint, pour éviter la fureur populaire, de se mettre à la tête des processions, « où, » dit l'Estoile, « hommes et femmes, garçons et filles, marchaient pêle-mêle, et où tout était de caresme-prenant; c'est assez dire qu'on en vit des fruits (2). »

Voilà l'usage des nudités, des indécences religieuses, bien prouvé par des témoins oculaires, et surtout par un témoin qui en fait l'apologie, comme d'une chose louable et sainte. Cette apologie naïve est une conséquence nécessaire des opinions du temps où elle a été faite. Les nudités n'étaient point encore des indécences, et pouvaient s'associer avec les actes religieux.

On portera le même jugement sur un autre usage en vigueur dans les mêmes temps; quoique ennobli par des qualifications et des cérémonies religieuses, il était plus indécent et plus susceptible d'abus que celui dont je viens de parler.

---

(1) *Journal des choses advenues à Paris,* depuis le 23 Décembre 1588, jusqu'au dernier jour d'Avril 1589, imprimé parmi les *preuves du Journal d'Henri III,* t. 2, p. 459.

(2) *Journal d'Henri III,* par l'*Estoile,* sous l'année 1589.

Le jour, la veille ou le lendemain de quelques fêtes solennelles de l'Église, les personnes les plus vigilantes, soit séculières, soit ecclésiastiques, allaient de grand matin, en cérémonie, trouver dans leur lit ceux ou celles qui y dormaient encore.

Au Puy-en-Velay, le jour de Pâques et les six jours suivants, quelques chanoines, après matines, accompagnés de choriers et d'enfants de chœur, précédés de la croix et du bénitier, se rendaient processionnellement chez leurs confrères paresseux, entraient furtivement dans leur chambre, les surprenaient au lit, leur donnaient de l'eau bénite, et chantaient l'antienne : *Hæc dies quam fecit Deus,* etc. Le chanoine paresseux s'habillait aussitôt, était conduit avec cérémonie à l'église, et condamné à payer un déjeûné à ceux qui l'avaient réveillé (1).

Le même usage se pratiquait à Nevers. Les chanoines, et autres membres du clergé, allaient, dans l'intervalle de la fête de Pâques et de celle de la Pentecôte, réveiller en cérémonie leurs confrères paresseux. Sans doute cette pratique était, à Nevers, accompagnée de circonstances indécentes ou criminelles; car, en 1246, elle fut prohibée sous peine d'excommunication; et le statut qui porte cette prohibition la traite d'*usage détestable* (2).

---

(1) *Mercure de France,* Mai 1735, p. 898.

(2) *Fragmentum statutorum ecclesiæ Nivernensis; Thesaur. anecd.,* tom. 4, p. 1070.

On verra bientôt, par les faits suivants, de quelle nature pouvaient être ces indécences, et ce qui a pu mériter, à cette cérémonie, la qualification de *détestable*.

Dans quelques villes, les habitants, le lendemain de la Pentecôte, et de grand matin, s'introduisaient dans les maisons de ceux qui n'étaient point encore éveillés, en emportaient quelques effets qu'ils trouvaient sous leurs mains, et allaient ensuite faire un repas à l'auberge. Celui à qui on avait enlevé ces effets était obligé, pour les ravoir, de payer l'écot (1).

A Nantes, une cérémonie pareille était en usage le lendemain de la fête de Pâques. Voici ce qu'on trouve dans le concile tenu en cette ville en 1431, où cet usage fut prohibé : « Les prêtres des églises et quelques autres personnes se répandent dans les maisons de la ville, entrent dans les chambres, saisissent ceux qui sont couchés dans leur lit, les emmènent *tout nus* dans les rues et dans les places publiques, les conduisent ensuite, en poussant de grands cris, dans les églises, les placent sur l'autel et ailleurs, et jettent de l'eau sur eux : ce qui trouble l'office divin, occasionne des accidents, comme des lésions et quelquefois des mutilations de membre.

---

(1) *Supplément du Glossaire de Du Cange,* au mot *Pentecoste.*

En outre, quelques autres personnes, prêtres ou laïcs, vont, de grand matin, le premier jour du mois de Mai, dans les maisons de leurs voisins. Ils en emportent quelques effets, et forcent ceux à qui ils appartiennent de payer pour les ravoir (1). »

A Angers, même coutume : les personnes trouvées le matin dans leur lit étaient également portées dans l'église et sur l'autel, *entièrement nues*. Ce sont les expressions du concile d'Angers, qui, en 1448, prohiba cette pratique.

On la nommait dans quelques villes *Prisio;* mais, dans d'autres pays où elle avait lieu le jour de la fête des Saints-Innocents, elle en reçut le nom. On disait *innocenter, donner les Innocents,* pour exprimer l'action d'aller, le jour de cette fête, réveiller quelqu'un, et en même temps lui donner le fouet. La flagellation formait, ce jour-là, une partie essentielle de la cérémonie. Elle était la peine infligée à la personne paresseuse. On croit que Rabelais avait en vue cet usage, lorsqu'il fait dire au juge *Grippeminaut :* « Or çà, vous autres gentils *innocents,* or çà, y serez bien *innocentés,* etc. (2). »

La galanterie du vieux temps parvint, en certains lieux, à enlever cette cérémonie à la religion; elle s'en empara entièrement. C'était l'usage des jeunes

---

(1) *Concilium Nanetense, anno 1491,* supplément au *Glossaire* de Du Cange, par Carpentier, au mot *Prisio.*

(2) *Pantagruel,* liv. 5, chap. 12.

gens, c'était même leur privilège d'aller ce jour-là, de grand matin, surprendre leurs maîtresses au lit, et d'agir auprès d'elles comme un maître d'école agit envers ses élèves indociles. On prévoit que la jeunesse des acteurs de cette scène aiguillonnante les portait à étendre ce privilège au delà de ses bornes, et que l'abus, trop voisin de l'usage, devait naturellement en être la suite.

On raconte qu'un seigneur *du Rivau,* prenant congé de quelques dames pour se rendre à une partie de chasse, dans un lieu fort éloigné, entendit l'une d'elles dire : « Nous allons dormir à notre » aise, et nous passerons les Innocents sans les » recevoir. » Ces paroles frappèrent *du Rivau*. Il vole à son rendez-vous, puis fait rapidement vingt lieues de chemin pour arriver de grand matin le jour des Innocents chez la dame, la surprend au lit, et use du privilège de la fête (1).

Cette coutume existait à Dijon. Voici ce qu'on lit dans les *Escraignes Dijonnoises :* « Vous savez que l'on a à Dijon cette peute coutume de fouetter les filles le jour des Innocents, laquelle est entretenue par les braves amoureux, pour avoir occasion de donner quelques choses aux estrennes à leurs amoureuses. » C'est à ce sujet que l'auteur rap-

---

(1) Alphabet de l'auteur Français à la suite du *Pantagruel* de Rabelais, aux mots *fouetteurs du Rivau.*

porte deux aventures qu'on ne trouvera point ici (1).

Marot témoigne l'existence de cet usage, et surtout de son abus, dans les vers suivants :

Tres chere sœur, si je savoys où couche
Vostre personne au jour des Innocents,
De bon matin je yrois à vostre couche
Voir ce gent corps que j'ayme entre cinq cents.
Adonc ma main (veu l'ardeur que je sens)
Ne se pourroit bonnement contenter
Sans vous toucher, tenir, taster, tenter;
Et si quelqu'ung survenoit d'aventure,
Semblant feroys de vous innocenter :
Seroit-ce pas honneste couverture?

On voit que les jeux des *Innocents* ne méritaient pas toujours cette qualification.

Henri de Guise écrivait, vers l'an 1556, à son père François, duc de Guise... « *J'avons été* en grand danger, car le jour des Innocens nous a fait belle peur; car madame Isabeau étoit venu pour nous *donner les Innocens,* mais *j'étions* déjà levé, et le duc de Bavière, qui est venu aussi pour nous les donner, a été bien étreillé; et si, je les *avons* donné à monsieur de Lorraine dedans son lit. Je *ferons* bon guet à l'advenir de peur des coups (2). »

---

(1) *Les Escraignes Dijonnoises,* liv. 1, sect. 18.

(2) *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France,* tom. 4, p. 156.

Cet usage, si j'en crois une personne digne de foi, se pratiquait encore, il n'y a pas longtemps, le premier Mai et les jours suivants, dans la Lorraine Allemande. On allait ces jours-là, de grand matin, chez ses voisins. Ceux ou celles qui se trouvaient endormis étaient impitoyablement fouettés avec des orties. L'on m'assure que le même usage existe encore en Piémont.

Comment les mœurs n'auraient-elles pas été portées au dernier degré de corruption, dans ces siècles d'ignorance et de crimes, puisque ceux-là mêmes qui étaient préposés pour les diriger donnaient l'exemple de la dissolution la plus immodérée? Comment la pudeur eût-elle pu être respectée, puisque ceux qui devaient la recommander ne l'observaient pas? J'en ai déjà rapporté quelques preuves, en voici de nouvelles.

Le concubinage des prêtres était alors, comme dans les siècles précédents, universel et public.

Vers le milieu du treizième siècle, les chanoines de l'église de Sainte-Marie de Rome, avaient, à l'imitation des prostitutions religieuses de l'Antiquité, placé le théâtre de leur débauche dans le lieu consacré au culte. C'était dans la chapelle souterraine de l'église de Sainte-Marie qu'ils réunissaient des femmes publiques; c'était en face des objets les plus révérés du Christianisme qu'ils se livraient sans crainte à la brutalité de leurs passions. Ce fait est attesté par une lettre du pape Urbain IV, qui se

récrie avec force contre ces débauches sacrilèges (1).

Des prélats profitaient de ce désordre, et vendaient aux ecclésiastiques qui n'étaient point mariés, la permission d'avoir des concubines. Chaque prêtre, même ceux qui, à cause de leur âge, ne se souciaient plus de cette facilité, étaient obligés, dans quelques diocèses d'Allemagne, de payer une taxe pour cette permission.

Les habitants de Strasbourg se plaignirent au cardinal Campège, de ce que leur évêque s'opposait au mariage des prêtres de son diocèse, tandis que les ecclésiastiques non mariés menaient une vie infâme, et, au grand scandale du public, entretenaient plusieurs femmes libertines dans leurs maisons. Le cardinal répondit qu'il savait que les évêques d'Allemagne étaient en usage de faire payer aux prêtres la permission de vivre dans la débauche; que peut-être ces prélats avaient leur raison pour en agir ainsi; que, pour lui, il ne pouvait permettre aux prêtres de se marier; qu'il valait mieux qu'ils

---

(1) « *Ecce siquidem, sicut horribili refertur infamia, quidam vestrum infra criptam basilicæ gloriosæ virginis, quæ castitatis mater, pudoris aula, pudicitiæ conservatrix et munditiæ vas existit, constituere lupanar ibidem, in crucifixi et suæ genitricis opprobrium, exterminationem famæ propriæque salutis perniciem, meretricium exercendo.* » (*Epistolæ Pontificiæ selectæ ex registro antiquo Urbani Papæ IV. Veterum scriptorum amplissima collectio,* tom. 2, col. 1260.)

entretinssent plusieurs concubines dans leur maison, qu'une épouse (1).

Un prédicateur de l'ordre de Saint-François vint prêcher, en 1455, le carême dans la ville de Liège; il débuta par une déclamation contre les concubines des prêtres et des chanoines. Les magistrats, réveillés sur ces désordres, rendirent plusieurs ordonnances. Une d'elles portait que les adultères et les concubines des prêtres auraient, sur la partie supérieure de leurs habits, une marque distinctive. Les prêtres indignés se révoltèrent contre le prédicateur qui avait provoqué cette mesure de police; après plusieurs altercations, ils refusèrent d'ad-

---

(1) « *Scire se Germaniæ episcoporum hunc esse morem, ut accepta pecunia scortationem suis permittant. Fore etiam, ut ejus facti rationem aliquando reddant : sed tamen idcirco non istis licere matrimonium contrahere; et quod sacerdotes fiant mariti, multo esse gravius peccatum, quam si plurimas domi meretrices alant.* » *(Jo. Sleidani, de Statu religionis et reipublicæ, lib. 4, anno 1524, p. 62, verso.)*

Cet usage adopté par les évêques de vendre aux prêtres subalternes la permission d'avoir des concubines, se trouve encore attesté par une pièce, composée en 1522, à la Diète de Nuremberg, imprimée dans le *Catalogus testium veritatis,* et intitulé *Centum gravamina.* Voici ce qu'on y lit, à l'article 75 : « Les officiaux, en tirant des religieux et prêtres séculiers tribut annuel, leur permettent d'entretenir publiquement des concubines et des femmes de joie, dont ils ont des enfants. »

A l'article 91, on lit aussi : « La plupart des évêques et leurs officialités ne permettent pas seulement aux prêtres d'avoir des concubines, en payant un tribut, mais même, s'il y a quelques prêtres sages qui veulent vivre en continence, on ne leur laisse pas de leur faire payer le tribut du concubinage, sous le prétexte que M. l'évêque a besoin d'argent. »

mettre le prédicateur, et finirent par faire annuler les ordonnances (1).

Ailleurs, on vit des habitants des campagnes qui ne voulaient point recevoir de curé, à moins qu'il n'eût une concubine, de crainte que ces curés ne débauchassent leurs femmes. Des prêtres du Milanais assassinèrent un certain Heribalde Corta, parce que, le premier, il voulut, parmi eux, proscrire le mariage (2).

Aussi les prêtres étaient si méprisés, qu'un auteur contemporain dit, au commencement du treizième siècle, que les seigneurs ne permettaient plus qu'aux fils de leurs fermiers, de leurs domestiques, de leurs serfs, d'embrasser l'état ecclésiastique; que les prêtres eux-mêmes avaient tellement avili leur état, qu'lls n'osaient plus se montrer en public pour ce qu'ils étaient, et avaient soin de cacher leur couronne ou tonsure qui pouvait les faire connaître; qu'ils étaient, par les séculiers, plus méprisés que les Juifs mêmes, ce qui est beaucoup dire; enfin, que, pour exprimer la pire de toutes les conditions, on employait vulgairement

---

(1) *Rerum Leodiensium, etc., amplissima Collect.*, tom. 4, p. 1225 et la note.

(2) *Voyez* sur ces deux faits, *Silvæ nuptialis Joannis de Nevizanis*, liv. 1, p. 70-72; et Nicolas de Clémangis, *de Præsilibus Simoniacis*, p. 165, col. 1.

cette imprécation proverbiale : *J'aimerais mieux être prêtre que d'avoir fait telle chose* (1).

Lorsque le concile de Constance s'assembla dans cette ville, on vit, au grand scandale des séculiers, un nombre incroyable de prostituées y accourir à la suite des prélats qui le composaient (2).

Thierry de Niem, secrétaire du pape Urbain VI, et depuis évêque, nous apprend que c'est un usage reçu parmi les prélats et les prêtres de l'Islande et de la Norwège, de tenir publiquement des concubines. « Lorsque les évêques, » dit-il, « vont deux fois l'an faire des visites chez les prêtres subalternes, chez les curés, ils amènent avec eux leurs maîtresses, qui ne leur permettent point de faire ces voyages sans elles, parce qu'elles sont reçues magnifiquement par les curés et par leurs concubines, qu'elles en reçoivent des présents, et parce qu'elles craignent que leur évêque, trouvant les concubines des prêtres visités plus belles qu'elles, en devienne amoureux (3). »

---

(1) *Chronic. Guillelm. de Podio Laurent.*, chap. 6, et *Histoire générale du Languedoc,* par dom Vaissette, tom. 3, liv. 21, pag. 121.

(2) « *Fuit denique fama communis virorum fide dignorum, eo tempore quo Constantiense concilium generale celebrabatur... quod verecundum est dictu, incredibilis meretricum multitudo aderat.* » *(Francisci Joannis Nider, ordinis prædicatorum, de Maleficiis, cap. 9, ad finem.)*

(3) » *In eisdem etiam partibus Hyberniæ et Norwegiæ, juxta consuetudines patriæ, licet episcopis et præsbyteris*

L'auteur du livre intitulé *Speculum humanæ vitæ*, après avoir passé en revue les abus multipliés qui existaient de son temps dans toutes les classes du clergé, parle ainsi des chanoines : « Plus ils sont libres, plus ils sont licencieux, et se livrent à tous les vices. Une seule femme ne suffit point à un chanoine; et, outre celle qui vit avec eux dans leur maison comme leur épouse, ils ont encore un grand nombre de jeunes filles pour concubines (1). »

Pierre d'Ailly, cardinal, qui vivait au quatorzième siècle, dans son Traité sur la réformation de l'Église, après avoir dit que la corruption des ecclésiastiques est excessive; que leur oisiveté, leur orgueil, leur colère, leur gourmandise, leur luxure, scandalisent les séculiers, ajoute : « Ce qui est scandaleux encore, c'est la coutume abominable

---

tenere publice concubinas, et, eisdem visitantibus bis in anno subditos sibi præsbyteros ac ecclesiasticorum parochialiumque rectores, suam dilectam ducere secum ad domos et hospitia eorumdem subditorum præsbiterorum. Nec ipsa dilecta permittit episcopum amasium visitare sine ipsa : his de causis, ut tunc laute vivat cum præsbyteris visitatis in hospitiis eorumdem præsbiterorum, videatque amasias eorumdem, necnon dona seu munera seorsum a quolibet præsbytero capiat visitato, et ne amasius visitans, episcopo forte vidente eam pulchriorem, illam etiam adamaret, » *etc. (Nemoris unionis tractatus, cap. 35, p. 377.)*

(1) « *Demum quanto liberiores sunt canonici, tanto licentius in plurima debacchantur vitia. Nec uni sufficit muliercula, nisi retentam in domo habeat ut uxorem, concubinas vero et adolescentulas quorum non est numerus.* » *(Speculum humanæ vitæ, lib. 2, cap. 19.)*

que plusieurs d'entre eux ont aujourd'hui adoptée; ils n'ont pas de honte d'avoir des concubines, et de les avouer publiquement (1). »

Gerson, chancelier de Paris, et disciple du cardinal Pierre d'Ailly, ne déclame pas moins vivement contre les prêtres concubinaires et les désordres du clergé. L'un et l'autre parlent encore des couvents de religieuses, qu'ils traitent de lieux de débauche, d'assemblages de prostituées (2).

L'évêque Thierry de Niem, déjà cité, parle avec plus de détails des débauches de religieuses; elles étaient, suivant lui, en proie à la luxure des évêques, des moines et des frères convers. Les enfants, nés de ce libertinage, étaient placés dans les couvents; quelquefois les religieuses se faisaient avorter; ou bien, ajoutant crime sur crime, de leurs mains maternelles et scélérates, elles arrachaient la vie à l'être auquel elles venaient de

---

(1) « *Et maxime obviandum esset illi scandalosissimæ consuetudini seu potius corruptelæ, qua plures hodie non verentur tenere, etiam publice, concubinas.* » *(De reformatione Ecclesiæ; sect. de reformatione cæterorum ecclesiasticorum.)*

(2) « *Item circa claustra monialium, quæijam (proh dolor!) ultra quam dicere audiam, de honestate sunt, esset correctio adhibenda.* » *(Petri de Aliaco, cap. de reformatione religionum et religiosorum.)*

« *Rursus oculos aperite, et inquirite, si quæ hodie claustra monialium facta sunt, quasi prostibula meretricum.* » *(Johannis Gersonis, in declaratione defectuum virorum ecclesiasticorum, p. 65.)*

la donner. « Si des personnes séculières, » dit-il, « se rendaient coupables des forfaits que commettent ces religieuses, elles seraient condamnées, suivant les lois, au dernier des supplices (1). »

Ceci rappelle ce que rapporte le moine Mathieu Pâris, historien Anglais, de l'évêque de Lincoln, qui, sous le règne d'Henri III, pour s'assurer de la débauche ou de la chasteté des religieuses, parcourait leur couvent, et touchait la gorge de chacune (2).

---

(1) « *Fornicantur etiam quamplures hujusmodi monialium cum eisdem suis prælatis ac monachis et conversis, et iisdem monasteriis plures parturiunt filios et filias, quos ab eisdem prælatis, monachis et conversis, fornicarie seu ex incesto coitu, conceperunt. Filios autem in monachos, et filias taliter conceptas quandoque in moniales dictorum monasteriorum recipi faciunt et procurant : et, quod miserandum est, nonnullæ ex hujusmodi monialibus maternæ pietatis oblitæ, ac mala malis accumulando, aliquos fœtus earum mortificant, et infantes in lucem editos trucidant, seque habent sævissime circa illos, etiam Dei timore secluso. Unde si tales moniales, quæ talia perpetrant, essent personæ seculares, ipsæ pro tam inhumanis sceleribus earum, juxta leges seculi, morte sævissima damnarentur.* » (*Nemoris unionis tractatus 6, cap. 34, p. 374.*)

Les prédicateurs *Barlette* et *Maillard* parlent de ces assassinats commis par des religieuses : « *O quot luxuriæ! o quot sodomiæ! o quot fornicationes! Clamant latrinæ latibula ubi sunt pueri suffocati* » (fol. 262, col. 2). Le second dit aussi : « *Utinam haberemus aures apertas, et audiremus voces puerorum in latrinis projectorum et in fluminibus!* » (Fol. 74, col. 2.)

(2) « *Ad domos religiosarum veniens, facit exprimi mammillas earumdem, ut sic physice,* » etc. (*Hist. Anglic. Henric. III*, p. 105.)

Ceci rappelle encore la dissolution de la plupart des religieuses de France, avant, depuis et après les guerres civiles de la Ligue : leurs couvents étaient appelés des *lieux de plaisirs,* et recevaient des qualifications plus déshonorantes. Sauval nous apprend que les religieuses de Montmartre, abandonnées à la prostitution, empoisonnèrent l'abbesse qui voulut les réformer.

Les religieuses de l'abbaye de *Maubuisson,* près de Pontoise, celles de la ville de *Saintes,* de *la Trinité,* à Poitiers; de *Villemur,* en Albigeois; de l'abbaye du *Lys,* près Melun; celles de *Sainte-Catherine-les-Provins,* célèbres par leurs galanteries avec les Cordeliers de cette ville, et une infinité d'autres, peuvent être rangées dans la même classe.

Ces individus, dévoués à la chasteté, se livraient à des débauches plus excessives encore. Le libertinage, autorisé parmi quelques prêtres des religions antiques, n'était pas plus grand que celui des prêtres du Christianisme, quoiqu'il fût proscrit sévèrement par cette religion. Le débordement était porté à son dernier degré; les lois de la société, et celles de la nature, étaient horriblement outragées (1).

---

(1) Je n'ose pas détailler, mais j'indique ici quelques goûts honteux, quelques habitudes infâmes, auxquels étaient livrés plusieurs membres du clergé. Cependant mon assertion modérée est pour ainsi dire cuirassée de preuves. En voici quelques-unes. *Thiery de Niem* parle ainsi des monastères de la Frise : « *In quibus pene omnis religio et observantia dicti ordinis,*

Plusieurs autres écrivains ecclésiastiques, respectables par leur doctrine, et dont l'état doit inspirer la plus entière confiance, nous font avec les mêmes

---

ac timor Dei abscessit. Libido et corruptio carnis inter ipsos mares et moniales, necnon alia multa mala, excessus et vitia quæ pudor est effari, per singula (monasteria) succreverunt, ac de die in diem magis pullulant et vigent in ipsis. » *(Nemoris unionis tractatus 6, cap. 34, p. 374.)*

François Alvar Paes, pénitencier du pape Jean XXII, évêque de Sylves et nonce en Portugal, s'exprime plus positivement encore : « *Adolescentibus impudice abusi sunt : heu! heu! intra sanctam ecclesiam multi religiosi et clerici, in suis latebris et conventiculis, et laici jam in plerisque civitatibus, maxime in Italia, publice quodammodo nefandum gymnasium constituunt, palæstram illius flagitii abominatione se exercentes, et optimi quique epheborum in lupanari ponuntur.* » *(De planctu Ecclesiæ, lib. 2, cap. 2, fol. 3.)*

François Pic de la Mirandole, dans son discours intitulé *De reformandis moribus,* adressé au pape Léon X, et au concile de Latran, dit : « *Nostra vero et in sacras ædes fit irruptio, et ab illis etiam (proh dolor!) fœminæ abiguntur ad eorum libinides explendas, et meritorii pueri a parentibus commodantur, et condonantur his qui ab omni corporis etiam concessa voluptate sese immaculatos custodire deberent; hi post ea ad sacerdotum gradus promoventur, ætatis flore transacto jam exoleti.* »

Outre les ouvrages déjà cités sur cette matière, on trouvera des preuves générales et particulières de la corruption du clergé dans presque toutes les histoires des treizième, quatorzième, quinzième et dix-septième siècles. On peut consulter *Bermond Chauveron,* chanoine de la cathédrale de Viviers, qui a composé un gros livre intitulé : *De publicis concubinariis,* lequel ne traite que du concubinage des prêtres; *Paul Olearius* d'Heidelberg, auteur d'un petit traité intitulé : *De fide concubinarum in sacerdotes,* où il parle de l'arrogance et de l'esprit dominateur des concubines des prêtres. Il dit qu'elles sont les maîtresses absolues dans leurs maisons, et qu'elles veulent avoir les places les plus distinguées à l'église.

couleurs, et en traits généraux, la peinture de cette partie des mœurs du clergé des siècles passés. Je pourrais joindre leurs témoignages à ceux que je viens de rapporter. Je pourrais, pour compléter le tableau, y réunir la longue série des lois qui, pendant près de douze siècles, ont recommandé aux prêtres une continence absolue : lois qui, toujours reproduites, ont toujours eu besoin de l'être; lois impuissantes, dont l'inexécution continuelle atteste, ou leur propre vice, ou la continuité de l'infraction.

A ces traits généraux, je pourrais joindre encore une infinité de traits particuliers répandus dans diverses histoires, dans les annales des tribunaux, ou dans les différentes archives, et qui s'appliquent aux individus, même à ceux qui, dans l'ordre sacerdotal, sont les plus éminents en dignité. L'histoire des papes fournirait une récolte abondante. Je pourrais encore enrichir cette matière des déclamations virulentes et très multipliées de la plupart des prédicateurs du quinzième siècle, et surtout de celles des écrivains du Protestantisme, que mon impartialité m'a fait un devoir d'écarter; mais le peu que j'ai dit suffit à mon sujet. Ce que j'ai découvert, en ne levant qu'un coin du voile, doit faire juger de ce qui reste à découvrir; d'ailleurs je suis las de remuer ces ordures, et mon lecteur, sans doute, éprouve la même lassitude.

Est-ce, je le demande, à la corruption étrange

des siècles passés, ou à la loi qui commande la continence, est-ce à ces deux causes réunies qu'il faut attribuer les désordres du clergé? Cette question sort de mon sujet : j'en laisse à d'autres la solution; mais je ne puis m'empêcher de rapporter ici ce que disait le savant Pie II : « *Si l'on a eu de bonnes raisons pour défendre le mariage aux prêtres, il en est de meilleures pour le leur permettre* (1). »

Voilà cependant quels étaient ces siècles si vantés par l'habitude indéracinable de louer le passé aux dépens du présent; voilà quels étaient ces temps où régnaient, dit-on, l'innocence et la pureté; voilà ces hommes, ces *bons aïeux,* qu'on nous cite pour modèles (2).

Indécences dans les lois, indécences dans les

---

(1) *Sacerdotibus magna ratione sublatas nuptias, majori restituendas videri. (Platin., de vitis Pontificum.)*

(2) Les mœurs dont je viens de donner un faible aperçu ne se rapportent à peu près qu'aux quatorzième, quinzième et seizième siècles. Les louangeurs du temps passé, ne sachant guères fixer l'époque fortunée où régnaient l'innocence et les vertus, diront peut-être qu'elle existait dans les siècles précédents. Si mon sujet m'eût permis de parler des mœurs des dixième, onzième et douzième siècles, quels tableaux affreux de crimes, d'erreurs absurdes et de malheurs j'aurais eu à offrir! Des maladies contagieuses, la famine, les guerres, ont désolé presque continuellement la France pendant ces trois siècles; point de lois, point d'administration publique. Le plus fort se faisait obéir : les crimes restaient impunis et quelquefois honorés; la religion était de la magie; une grande partie des États restaient incultes; on vendait publiquement, dans les marchés, de la chair humaine : la stupidité et la férocité des hommes égalaient la misère publique.

mœurs publiques et dans la vie privée, indécences dans les jeux, indécences daus les productions des arts, indécences dans les cérémonies civiles, dans le culte, et jusque dans les lieux les plus sacrés.

Je le demande maintenant, le culte du *Phallus* ou de Priape était-il étranger à de telles mœurs? Son indécence ne pouvait-elle pas s'associer à de telles indécences? Ceux qui souffraient des nudités réelles, des actions bouffonnes et obscènes jusque dans les cérémonies religieuses, jusque dans les lieux saints, jusque sur les autels de la divinité, ne pouvaient-ils pas s'accommoder d'une nudité factice, d'une nudité en représentation? Le culte de Priape, qualifié du nom de quelque saint, présenté sous les formes Chrétiennes, pouvait-il choquer les opinions de *nos bons aïeux,* et ne pas concorder avec elles? Des mœurs aussi corrompues, des pratiques aussi abusives, n'étaient-elles pas en harmonie avec les pratiques des cultes antiques? Ceux qui rendaient un culte à de prétendus *nombrils,* à de prétendus *prépuces de Jésus-Christ,* à la queue de l'âne conservée à Gênes, étaient-ils bien éloignés du culte du *Phallus* (1)?

---

(1) On compte une douzaine de prépuces à Jésus-Christ. Il y en avait un chez les moines de *Coulombs,* un autre à l'abbaye de *Charroux,* un troisième à *Hildesheim,* en Allemagne, un quatrième à *Rome,* dans Saint-Jean-de-Latran, un cinquième à *Anvers,* dont j'ai parlé dans cet ouvrage; un sixième au *Puy-en-Velay,* dans l'église de Notre-Dame, etc., etc.

Les nombrils de Dieu étaient tout aussi multipliés. Je ne puis

Quant à moi, je pense, et plusieurs personnes partageront mon sentiment, que le culte de Priape christianisé est moins attentatoire à la pudeur publique, choque moins la raison, est moins opposé à la religion, moins avilissant pour elle, que ne le sont la plupart des usages, des cérémonies, des abus, des désordres que je viens d'exposer.

Les mœurs des temps auxquels existait le culte

---

m'empêcher de citer, à cet égard, une anecdote peu connue. A Châlons, dans l'église collégiale de Notre-Dame-de-Vaux, était un *saint nombril de Dieu,* qui faisait beaucoup de miracles. L'évêque du diocèse, *J.-B. de Noailles,* s'avisa, en 1707, de faire ouvrir, en présence de plusieurs experts, le reliquaire qui le contenait. On y trouva, au lieu du saint nombril, trois grains de sable. Les chirurgiens et autres gens de l'art en dressèrent leur procès-verbal. Les chanoines, furieux de cette découverte, qui nuisait à la dévotion populaire, se pourvurent contre l'évêque indiscret, et soutinrent, avec chaleur, que ces trois grains de sable étaient le saint nombril. Il y eut plusieurs procédures à ce sujet, qu'on peut voir dans un imprimé intitulé : *Lettre d'un Ecclésiastique de Châlons aux Docteurs de Paris.*

Quant à *la queue d'âne,* conservée précieusement à Gênes, dans l'église des Dominicains, il en est fait mention dans un livre d'église contenant l'office de la semaine sainte. En voici les expressions :

« *Degno è ancora di sapere come la coda d'uno di quei duo animali, in questo atto adoperati dal Signore, senza arte humana incorreptibile si conserva hoggidi in Genoa presso dei padri di San Dominico, facendo pia remembrenza dell' humilità c'hebbe il figliolo di Dio per noi in questa intrata.* » (*Jeaninus e Capugnano ord. Prædicatorum, in declarationibus super officium hebdomadæ sanctæ. Venetiis,* 1736, p. 12.)

de Priape parmi les Chrétiens étant bien connues, l'existence de ce culte n'a plus rien d'étrange, d'invraisemblable : il prospérait par de telles mœurs, comme prospère un végétal placé sur le sol qui lui est le plus convenable.

CHAPITRE XVII

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LES DIVINITÉS GÉNÉRATRICES ET SUR LE CULTE DU PHALLUS

Il semble que, l'union des deux sexes étant suffisamment recommandée par la nature, et provoquée par l'attrait du plaisir, il n'était pas nécessaire que les lois civiles et religieuses intervinssent pour en obtenir la pratique : c'est cependant ce qui est arrivé chez diverses nations de l'Antiquité, et ce qui se maintient encore chez plusieurs nations modernes. J'en ai fourni des preuves nombreuses (1), et je voudrais découvrir la source, le motif d'une institution aussi étrangère à nos mœurs, et qui paraît si contraire à la marche naturelle de l'esprit humain.

Les hommes, dans l'enfance des sociétés, étaient-ils donc tellement assaillis de besoins, tellement

(1) *Voyez* ci-dessus chapitre 10, p. 198.

abrutis par la vie sauvage, tellement occupés et endurcis par l'habitude de lutter sans cesse contre des animaux féroces, contre des ennemis, leurs semblables, qu'ils fussent insensibles aux douceurs de l'amour? je ne puis le croire. L'homme sauvage, et la brute, malgré leur isolement et leur férocité, sont tourmentés par ce besoin impérieux de la nature; et toutes leurs facultés sont mises en action pour assouvir cet appétit dévorant. Leur instinct les guide avec sûreté. Un torrent magnétique, dont les obstacles accroissent la violence, entraîne un sexe vers l'autre; et leur union, si vivement désirée, n'a pas besoin d'être commandée par des lois (1),

Si l'état sauvage n'est pas contraire à cette union, pourquoi si longtemps, chez un grand nombre de peuples, ces lois ont-elles existé ? Au-

---

(1) L'amour des peuples grossiers et sauvages ne ressemble point à celui des peuples civilisés, ou, pour m'expliquer plus exactement, l'amour, chez les individus robustes dont le système musculeux prédomine le système nerveux, est différent de l'amour chez les personnes plus faibles où le système nerveux a la supériorité. Chez les uns, il est un besoin impérieux, une passion purement brutale; chez les autres, il ne se borne pas à un seul point : il occupe, pour ainsi dire, la capacité tout entière d'un individu, tout son système sensitif. C'est bien le besoin de jouir; mais ce besoin est précédé, est déguisé par celui d'être aimé. Ce sentiment délicat, ces préludes innocents et enchanteurs, qui font le charme et les chagrins de la jeunesse, appartiennent à une situation paisible, à une civilisation avancée, à des mœurs douces, mais ne sont point le partage de l'homme sauvage.

raient-elles été dictées par les femmes, toujours avides d'hommages et de plaisirs ? Mais les femmes, dans les premiers temps des sociétés, étaient esclaves soumises, recevaient la loi, et ne la donnaient pas.

Pour en trouver la cause, il faut remonter aux premiers âges des sociétés humaines; il faut se représenter leur situation et leurs besoins. Les peuplades aujourd'hui existantes, et que nous nommons sauvages, nous en offrent un tableau fidèle ; et l'on peut, sans craindre de se tromper, appliquer aux plus anciennes sociétés humaines les traits qu'elles conservent. Il faut se figurer des familles isolées, séparées les unes des autres par de vastes chaînes de montagnes, des rivières, des forêts ou des déserts, chacune d'elles vivant des produits de la chasse, du lait, de la chair de leurs animaux domestiques, ou des fruits que produit le sol qu'elles habitent. Pour protéger leurs récoltes, leurs troupeaux, contre la dent des animaux voraces; contre la rapacité et les incursions des familles voisines ; pour pouvoir étendre, proportionnellement aux progrès de la population et de leurs besoins, le territoire qu'elles occupent; pour favoriser leurs expéditions de chasses sur des territoires vastes et illimités, expéditions qui furent, dans les sociétés naissantes, comme elles le sont parmi les peuplades sauvages, des sources intarissables de haines et de guerres ; pour jouir enfin d'une sécurité complète,

et assurer la subsistance de chaque famille, il fallait une population capable de balancer et de surpasser celle des familles voisines dont on avait à redouter les atteintes. La force, qui résulte d'une population nombreuse, pouvait donc seule calmer tant d'inquiétudes, amener l'abondance et la prospérité. Elle fut la nécessité première des sociétés, et devint le principal objet de leur ambition réciproque. Puissance, richesses, bonheur, devaient résulter d'un plus grand nombre d'individus; et tout ce qui tendait à les accroître fut saisi avec empressement; tout ce qui pouvait nuire à cet accroissement fut combattu avec le même zèle. Aussi semble-t-il, d'après les traditions qui nous restent de l'ancien état des sociétés, que les esprits étaient dirigés vers ce but unique, comme vers leurs premiers besoins. Toutes les institutions, dans ces premiers temps, ainsi que je l'ai remarqué, n'avaient que ce motif. Les espérances les plus flatteuses d'un père de famille consistaient dans une postérité nombreuse (1).

D'après ces dispositions, il ne faut plus s'étonner de ces institutions antiques, favorables à la population; de ces prostitutions solennelles consacrées par des religions qui, elles-mêmes, ne présentaient que l'exercice sanctifié de ce qui composait les

(1) Voyez ci-dessus chapitre 10, p. 159 et suivantes.

mœurs des nations. Il ne faut pas s'étonner de trouver dans l'antiquité tant de divinités favorables à la génération, à la fécondité : ce sont les besoins des hommes qui ont créé les vertus des dieux.

Des obstacles nuisirent à la population; et les ressources employées pour les surmonter ne servirent qu'à donner plus de consistance aux institutions qui lui étaient favorables.

Les mâles d'une peuplade, souvent occupés à des expéditions de longue durée, à des chasses, à des guerres presque continuelles, où la plupart perdaient la vie, ne suffisaient peut-être pas à la fécondation des femmes.

Leur longue absence, leur éloignement des femmes, la chaleur du climat, la jeunesse de ces guerriers ou de ces chasseurs, et par conséquent l'impétuosité de leurs désirs, les portèrent sans doute, pour les assouvir, à s'écarter du but de la nature. Ces jouissances supplémentaires, inutiles et par conséquent nuisibles à la population, justement abhorrées dans les sociétés civilisées, ne furent que trop fréquentes dans les sociétés primitives.

Ces divers obstacles aux progrès de la population, et notamment le dernier, furent de nouveaux motifs pour rapprocher les deux sexes, pour commander leur union, pour leur en faire une loi expresse, et en favoriser l'exécution par tous les stimulants possibles : chaque société naissante n'avait pas de plus pressant intérêt.

Ce fut alors que la religion s'unit à la politique pour réparer ce que les longues absences et la mort des hommes, et surtout ce que leurs habitudes stériles faisaient perdre à la population, en invitant même les étrangers à suppléer au défaut des hommes de chaque peuplade (1).

Ce sont sans doute des peuplades faibles et peu nombreuses qui, pour s'accroître, se fortifier, et pour s'attacher les peuplades voisines par l'attrait du plaisir et par les liens du sang, instituèrent les premières ces solennités où les jeunes filles étaient tenues de se livrer, un jour de chaque année, aux caresses des étrangers; ou bien ces coutumes qui obligeaient les femmes et les filles d'aller au devant des voyageurs pour leur offrir l'hospitalité et la moitié de leur couche. Le plaisir des individus et l'intérêt général, étant d'accord, firent fleurir ces institutions, fondées sur de telles bases. Sanctifiées par la religion et l'habitude, elles furent durables et respectées : aussi ont-elles été en vigueur chez presque tous les peuples de la terre, et se sont-elles

---

(1) Un trait de l'histoire moderne vient à l'appui de mes conjectures. En 1707, une maladie épidémique emporta une grande partie des habitants de l'Islande. Le roi de Danemarck, pour la repeupler, permit à chaque fille d'avoir jusqu'à six bâtards sans que son honneur pût en souffrir. Les femmes usèrent fort bien de la permission. L'île se repeupla bientôt. Le mal était réparé; mais les femmes continuaient toujours le remède. Il fallut une autre loi pour abolir la première. *(Esprit des Usages et des Coutumes,* tom. 2, p. 291, 292.)

maintenues jusqu'aux temps où les progrès de la population les rendaient inutiles, et où ceux de la civilisation faisaient rougir de s'y soumettre (1).

On sait que les prostitutions religieuses existaient encore chez plusieurs peuples de l'Orient peu de siècles avant l'ère Chrétienne, qu'elles se sont perpétuées en certains lieux quelques siècles après, et qu'elles subsistent aujourd'hui dans plusieurs cantons de l'Inde. Quant à l'usage qui obligeait les femmes à partager leur lit avec les voyageurs, il était sans doute plus général encore; car, malgré les ravages d'un long espace de temps, de nombreux restes s'en sont conservés jusqu'à nos jours (2).

---

(1) On sait que, chez les Musulmans, à une certaine heure du matin, on avertit, du haut des minarets, les époux de s'occuper des devoirs conjugaux. Les Jésuites, par le même motif, avaient établi le même usage dans les peuplades des Guarangs : « Ils faisaient, » dit Félix de Azara, « sonner une grosse cloche à minuit pour réveiller les Indiens, et les exciter à la propagation. » (*Voyage dans l'Amérique méridionale* tom. 2, chap. II, p. 175.)

(2) Kamul est un district de la province de Tanguth, autrefois sous la domination du grand Khan de Tartarie. Les habitants ont une langue particulière, et adorent des idoles. Lorsqu'un voyageur arrive dans ce pays, le maître de la maison où il a choisi son domicile enjoint à sa femme, à ses filles et à ses parentes, de satisfaire à tous les désirs de l'étranger. Il abandonne ensuite sa maison, sans doute pour n'être pas témoin importun de l'usage qu'on va en faire, et ne rentre chez lui que lorsque l'étranger en est parti. Cette manière d'exercer l'hospitalité est regardée par ce peuple comme un acte de religion. La

Je ne place point au rang des prostitutions religieuses primitives l'usage auquel les femmes de plusieurs villes de l'Orient étaient soumises, qui

---

beauté des femmes de ce pays devait accroître la dévotion des voyageurs.

Lorsque Mongu-Khan monta sur le trône, en 1251, il ordonna l'abolition de cette coutume. Pendant trois ans elle n'eut pas lieu ; mais, dans cet intervalle, les productions de la terre ayant manqué, quelques autres malheurs étant survenus aux habitants, ils envoyèrent auprès de Mongu-Khan des ambassadeurs chargés de solliciter le rétablissement de cet usage. Le Khan l'accorda en faisant cette réponse : « Je sais qu'il est de mon devoir de mettre des bornes à cette coutume scandaleuse ; mais, puisque vous tirez gloire de votre honte, vous pouvez vous en couvrir ; et vos femmes peuvent continuer désormais à rendre leurs services charitables aux étrangers. » *Marco Polo,* qui rapporte cette anecdote, et qui voyageait dans ce pays vers la fin du treizième siècle, dit que cet usage subsistait encore de son temps. *(Histoires des Voyages et Découvertes dans le Nord,* par Forster, tom. I, p. 117, 118.)

Le bourg de *Martaouan,* situé à dix lieues d'Alep, est célèbre parmi les voyageurs Européens, à cause du même usage qui y est encore aujourd'hui en vigueur. Le chef du pays, ainsi que chaque père, chaque mari, et même chaque amant, vient offrir aux étrangers sa fille, sa femme, son amante. Les voyageurs n'ont que l'embarras du choix, et ne sont tenus qu'à marquer leur reconnaissance par quelques pièces de monnaie. Un Français, qui a passé dans ce lieu, en rapporte l'anecdote suivante :

« Les habitants n'oublient pas, » dit-il, « de citer aux étrangers l'histoire d'un bon vieux missionnaire qui, allant dans l'Inde, passa par *Martaouan.* Ce pieux sexagénaire, préservé, par son âge, des tentations de toutes ces sirènes, croyait le lendemain que ses jeunes confrères auraient été plus sages que les compagnons d'Ulysse ; mais il eut la douleur de se voir forcé, comme boursier de la compagnie, de payer à ces hospitaliers le prix de leur complaisance. » *(Mémoires historiques du Voyage* de Ferrières-Sauvebeuf.)

Même usage à *Chichiri,* dans l'Arabie-Heureuse ; et une

les obligeait à se rendre à la prétendue volonté d'un dieu, et à passer la nuit dans un temple, afin d'être fécondées par la divinité même. C'est là une suite, une dérivation de la disposition des esprits, de l'extrême crédulité des peuples, dont le sacerdoce abusa : fourberie religieuse qui mettait sur le compte du dieu le libertinage des prêtres, et amenait dans leurs bras les plus belles femmes du pays.

Dans ces solennités galantes, où les étrangers étaient pour ainsi dire invités à venir au secours des nationaux, on choisissait, pour en être le théâtre, un terrain neutre, une frontière, un carrefour; les peuples qui habitaient les bords de la mer, et

---

récompense légère suffit aux jeunes filles qui s'honorent d'accorder leurs faveurs aux étrangers.

Les *Tschuktschs* offrent de même leurs femmes aux voyageurs; mais ceux-ci, pour s'en rendre dignes, doivent se soumettre à une épreuve dégoûtante. La fille ou la femme qui doit passer la nuit avec son nouvel hôte, lui présente une tasse pleine de son urine : il faut qu'il s'en rince la bouche. S'il a ce courage, il est regardé comme un ami sincère; sinon il est traité comme un ennemi de la famille.

En Afrique, sur la côte de *Riogabou,* même pratique. Dans le royaume de *Juida,* c'est un acte de religion que de peupler ou de fonder des lieux de prostitution pour les étrangers.

Pendant le séjour de Cook à Otahiti, les insulaires offrirent aux Anglais de son expédition, le spectacle d'un sacrifice religieux fait à l'Amour par un jeune garçon et une jeune fille d'onze à douze ans.

Je composerais un volume de semblables usages : je ne dois faire ici qu'une note.

les insulaires, en consacraient le rivage à cette cérémonie. Les bornes, les pierres limitantes qui s'y trouvaient, regardées comme des talismans protecteurs, le furent bientôt comme des divinités tutélaires du territoire. C'était dans le voisinage de ces espèces de divinités rustiques que se passaient ces scènes voluptueuses, instituées par la politique, consacrées par la religion. Les bornes, adorées comme protectrices des territoires, le furent à cause du voisinage de ces prostitutions religieuses, comme divinités génératrices et fécondantes, qui, mâles dans un pays, femelles dans un autre, présidaient aux amours, à l'acte de la génération.

De là le culte des différentes divinités adorées, suivant le pays, sous divers noms, qui se rapportent au dieu *Amour*, à la déesse *Vénus :* divinités qui n'étaient représentées, dans l'origine et longtemps après, que sous la forme d'une pierre limitante, d'une borne grossière. Telles étaient les *Vénus* de la Syrie, de l'Arabie, de Paphos, etc., et l'*Amour* à Thespie. Telles sont encore, dans l'Inde, la plupart des divinités qui président à la génération (1).

Une révolution arrivée dans les religions, et causée par l'adoption du culte des morts, fit insen-

---

(1) *Voyez*, sur l'origine de ces divinités génératrices représentées par des bornes, l'ouvrage intitulé : *Des cultes qui ont précédé l'idolâtrie*, chap. 21, p. 415 et suiv.

siblement substituer, d'abord en partie, puis en totalité, des formes humaines à ces objets grossiers de la vénération publique ; et, lorsque les beaux-arts, en Grèce, furent arrivés à leur perfection, *Vénus*, dans presque tous les lieux où elle était adorée, excepté à Paphos, où sa forme antique lui fut conservée, et où elle resta constamment une pierre de bornes (1), *Vénus*, dis-je, fut représentée sous la figure d'une femme jeune, et resplendissante de grâces et de beauté.

Lorsque les besoins d'un accroissement de population cessèrent de se faire sentir, lorsque l'institution des prostitutions religieuses fut devenue inutile, lors même que les progrès de la civilisation et des lumières en firent apercevoir l'indécence, ces prostitutions furent encore continuées. La force de l'habitude, l'attrait du plaisir, l'intérêt des prêtres, et les idées superstitieuses qu'ils attachaient à ces pratiques, les firent maintenir longtemps. Vénus, disaient-ils, punissait sévèrement les jeunes filles qui méprisaient son culte ; elle était cruelle dans ses vengeances. Une fureur érotique devait s'emparer d'elles, et les porter aux plus grands excès ; tel était le châtiment réservé à ces incré-

---

(1) « *Simulacrum Deæ non effigie humana : continuus orbis latiore initio tenuem in ambitum, metæ modo, exsurgens. Et ratio in obscuro.* » (*Corn. Taciti Historia, lib.* II, *cap. 3.*)

dules. Ces prêtres citaient, à ce sujet, des exemples terribles. L'on ne pouvait apaiser cette déesse, éviter ses caprices, ses fureurs, assurer la sécurité de sa vie, que par quelques sacrifices dignes d'elle.

Le culte de Vénus, ou d'autres divinités correspondantes, remonte aux premières époques des religions. Il existait bien avant celui du *Phallus* ou de *Priape,* qui n'est qu'un des résultats de la religion astronomique : aussi la fable indique-t-elle cette antériorité de Vénus, en la faisant mère de *Priape;* et cette dernière divinité, qui n'est qu'une extension du culte du *Phallus,* n'est pas même placée par Hésiode au rang des dieux : tant elle était récente en Grèce.

Le besoin d'un accroissement de population est donc la seule cause de ces cultes.

CHAPITRE XVIII

RÉSUMÉ SUR L'ORIGINE, LES PROGRÈS, LES VARIATIONS SUCCESSIVES DU CULTE DU PHALLUS

Deux animaux figurés dans le zodiaque, qui y marquaient l'équinoxe du printemps, et qui ont porté le même nom en Égypte, le Bouc et le Taureau célestes, adorés en représentation, puis adorés vivants en Egypte, furent l'origine de ce culte ; et leur membre génital, symbole expressif du soleil fécondant la nature à cette époque brillante de l'année, devint le modèle des *Phallus*. Ces copies furent considérées comme des objets sacrés, doués de la faculté génératrice de l'astre du jour, comme un talisman puissant, dont l'influence bienfaisante attirait sur les végétaux et sur les animaux l'abondance et la vie, et les préservait des maux contraires. Pleins de ces idées, les Anciens placèrent le *Phallus* dans tous les lieux où la fécondité était désirée, dans tous les lieux où la stérilité était à

craindre. Les *Phallus-Bouc* et les *Phallus-Taureau* furent multipliés : on les adjoignit aux troncs d'arbres, aux bornes qui bordaient ou limitaient les terrains cultivés, comme un talisman protecteur et bienfaiteur des récoltes; on leur rendit des honneurs divins; on les plaça dans les temples; ils figuraient dans les pompes religieuses, dans les mystères consacrés à différentes divinités.

Jusqu'alors le *Phallus* fut isolé, ou n'était adhérent qu'à des bornes ou à des troncs d'arbres; mais, lorsque le culte des morts eut amené l'idolâtrie ou le culte des figures humaines, il s'opéra, chez plusieurs peuples de l'antiquité, un changement général dans tous leurs objets d'adoration. Ces divers objets reçurent, d'abord en partie, puis en totalité, des formes de l'homme. La métamorphose cependant ne fut pas tellement complète qu'ils ne conservassent quelques attributs, quelques caractères qui décelaient leur origine ou leur forme primitive. Je n'exposerai pas ici tous les effets de cette révolution religieuse : cette matière fait partie du premier volume auquel je renvoie le lecteur. Je dois me borner aux objets qui se rapportent au culte du *Phallus*.

Les deux animaux, signes du zodiaque, auxquels le *Phallus* doit son origine, subirent la loi générale, et reçurent, dans leur représentation, quelques parties de la figure humaine. Le Taureau sacré fut souvent représenté, comme il se voit encore dans

plusieurs monuments antiques, avec une tête d'homme, surmontée des cornes de cet animal. On poussa plus loin la métamorphose : toute la partie antérieure de la figure eut la forme humaine, tandis que le reste représentait le corps, le dos et les pieds d'un taureau. Cet assemblage monstrueux fut nommé *Minotaure,* être fictif, fruit des premiers progrès de l'idolâtrie, sur lequel les Grecs ont débité des fables si absurdes, et que les mythologues anciens et modernes ont expliquées d'une manière si diverse.

Le Bouc sacré éprouva la même métamorphose : on le représenta avec la moitié du corps humain, tandis que sa partie inférieure retint les formes du quadrupède, et que la tête humaine en conserva les oreilles et les cornes. Cette figure monstrueuse devint les divinités *Pan*, *Faune, Silvain, Satyre,* etc., que l'on confondit souvent avec *Priape*, parce que souvent ils en eurent le *Phallus*.

Les bornes, les troncs d'arbres, se ressentirent de ce changement. On plaça à leur extrémité une tête humaine, et par suite la moitié du corps humain. Ainsi composés, ces bornes, ces troncs d'arbres, constituèrent les *Hermès,* les *Termes,* les *Mercures,* ou ces idoles que nos artistes nomment, très improprement, *figures en gaines*.

Mais comme ces pierres limitantes, ces troncs d'arbres portaient déjà, pour la plupart, des *Phallus,* on les leur conserva dans cette nouvelle com-

position ; et les divinités identiques, *Hermès, Terme* ou *Mercure,* furent, en conséquence, souvent confondues avec *Priape,* dont ils portaient le trait caractéristique. Quelquefois cependant on les distingua de cette dernière divinité par une dénomination particulière. Ils furent nommés *Hermès casmillus,* et quelquefois *Mercure au membre dressé.*

Pendant un temps, l'origine de ces diverses figures composées fut presque effacée de la mémoire des hommes ; et, comme elles avaient des formes, des attributs communs et des propriétés semblables, on ne les distinguait chacune par une dénomination particulière que d'après la place qu'on leur assignait. L'idole à *Phallus* et à pied de bouc, placée dans des prairies, dans des terres cultivées, devenait le dieu *Pan ;* placée dans les forêts, sur les montagnes, c'était *Faune, Silvain, Satyre ;* dans les vignes, c'était *Bacchus au nerf tendu ;* sur les limites des territoires, sur les chemins, à l'entrée des maisons, l'idole à *Phallus* recevait le nom d'*Hermès casmillus,* ou *Mercure au membre dressé ;* enfin la même idole, érigée dans les vergers, dans les jardins, constituait le dieu *Hortanès* ou *Priape.*

Ainsi, conservés dans les temples, exposés dans les mystères, portés dans les pompes religieuses, le *Phallus-Bouc* et le *Phallus-Taureau,* restant isolés, et conservant leur forme primitive, ne furent que des objets sacrés et secondaires pour le culte ; mais, lorsqu'ils furent adjoints à divers corps, à

des pierres limitantes, à des troncs d'arbres, qui reçurent quelques parties de la figure humaine, ils contribuèrent à constituer de véritables divinités, dont les noms, comme je viens de le dire, variaient suivant la place que ces idoles occupaient.

On ne doit pas confondre les *Phallus,* objets sacrés du culte antique, avec les *ex voto* qui leur ressemblent. Ces dernières figures étaient offertes à Priape par des personnes affligées ou affaiblies dans la partie à laquelle présidait ce dieu : les offrandes en étaient les images. L'on se persuadait qu'en appendant ces *ex voto* auprès de l'idole divine, l'original, dont ils étaient les copies, se ressentirait de l'influence de ce voisinage, ou que le dieu, ayant sans cesse devant les yeux l'image du membre malade, ne pourrait se dispenser de lui accorder sa guérison. Quelquefois les *ex voto* phalliques étaient, comme on l'a vu, des monuments de la reconnaissance. Ceux ou celles qui, dans la lutte amoureuse, s'étaient distingués par de nombreux exploits attribuaient dévotement leur valeur à l'assistance de *Priape,* et lui faisaient hommage d'autant de *Phallus* ou de couronnes qu'ils avaient remporté de victoires.

Les *Phallus-amulettes* devaient leur vertu à leur forme. Suspendus aux chars des triomphateurs, au cou et aux épaules des femmes et des enfants, on leur attribuait celle de détourner les effets funestes des regards de l'envie; mais cette vertu acquérait

plus de force et d'efficacité lorsque, comme cela se pratique encore dans l'Inde, ils étaient bénits par un prêtre.

Isolé dès son origine, isolé dans les mystères et les pompes religieuses, le *Phallus* fut *symbole sacré*.

Isolé et réduit à un petit volume, il fut *talisman, amulette*.

Appendu aux idoles ou dans les chapelles de *Priape*, ou d'autres divinités bienfaitrices, il fut *offrande, ex voto*.

Adjoint à un corps quelconque, il fut *dieu*, et servit à composer plusieurs divinités.

Telles sont les variétés de culte et de forme que les progrès successifs de la superstition et des arts firent subir au *Phallus*.

CHAPITRE XIX

ÉTRANGE OPINION DES PEUPLES SUR LES MOYENS D'ACCROITRE LES VERTUS DIVINES DU PHALLUS, OU D'ATTIRER LES BIENFAITS DE PRIAPE

ERMINONS cet ouvrage par quelques observations sur la croyance populaire relativement au culte des divinités obscènes et aux moyens de se les rendre propices, et sur une erreur, autrefois très accréditée, dont l'origine doit être imputée aux nombreuses erreurs qui constituaient les premières religions du monde.

Il paraît que les Anciens avaient une opinion, bien étrange à nos yeux, sur les moyens d'accroître la vertu préservatrice et fécondante du *Phallus*. Ils croyaient sans doute que, plus les scènes dans lesquelles ils le représentaient en sculpture ou en peinture étaient animées; que plus elles offraient de raffinements et d'excès de débauche, plus la di-

vinité en était flattée, plus on fixait son attention, on déterminait sa bienveillance, et on la disposait à se rendre aux vœux des mortels. Les plus fortes indécences étaient des preuves de la dévotion la plus fervente.

Cette opinion, qui nous paraît révoltante, est cependant la conséquence naturelle de celle qui attribuait des goûts particuliers à chaque divinité, et qui consistait à croire que chacune d'elles répandait plus ou moins ses bienfaits, suivant qu'on flattait plus ou moins ses goûts favoris. Les prémices des plus belles fleurs, des plus beaux fruits, étaient offerts aux divinités qui présidaient à ces productions de la nature. Les dieux cruels voulaient du sang; on leur immolait des animaux et même des hommes; et, pour satisfaire davantage leur goût sanguinaire, on multipliait les victimes. Ainsi on était persuadé que plus on versait de sang, plus la divinité était satisfaite; que plus on était cruel, plus on était religieux.

Si nous appliquons cette direction de l'opinion publique à d'autres divinités, à d'autres objets religieux, au culte de Vénus, à celui du *Phallus* ou de *Priape,* nous obtiendrons certainement les mêmes conséquences. Ces divinités, présidant à la propation de l'espèce humaine, à la génération des êtres, à l'acte particulier qui procure cette propagation et cette génération elle-même, devaient recevoir, de leurs adorateurs les plus zélés, des témoignages

excessifs de leur dévotion. Si les images de la volupté, si les scènes libidineuses flattaient les dieux qui y présidaient, étaient crues nécessaires pour se les rendre favorables, on devait en conséquence, pour atteindre plus sûrement ce but, pour attirer leur faveur en plus grande abondance, pour les forcer en quelque sorte à répandre de nouveaux bienfaits, on devait, dis-je, excéder la mesure ordinaire des hommages qu'on leur rendait, et offrir à leurs goûts sensuels les images variées de la volupté la plus recherchée.

C'est pourquoi les lieux consacrés par la religion, les temples, les tombeaux, dans les pays où le culte du *Phallus* et de *Priape* a existé ou existe encore, offraient et offrent dans leurs bas-reliefs, dans leurs peintures ou autres productions de l'art, des témoignages nombreux de cette opinion abusive.

L'imagination la plus déréglée, la plus livrée aux écarts de la débauche et des sens émoussés, peut-elle concevoir des scènes aussi lascives, aussi révoltantes pour des yeux Européens, et surtout des Européens de notre siècle, que celles que présentent, dans l'Inde, la plupart des lieux consacrés à la divinité ? Il est peu de pagodes qui n'offrent ces images licencieuses. Les excès qui ont procuré une honteuse célébrité aux habitants de Sodome, aux Phéniciennes, aux Lesbiennes, etc., y sont retracés sans aucun voile à côté des objets les plus saints de la religion. Tels sont, par exemple, les bas-re-

liefs des pagodes d'*Elephanta,* de *Tricoulour*, de *Treviscarré,* et autres dont j'ai parlé (1).

Les Mexicains étaient dans le même usage; et leurs temples offraient souvent les manières les plus variées par lesquelles peut s'opérer l'union de l'homme et de la femme.

Les Grecs et les Romains poussaient également à l'excès ce genre de dévotion. Les monuments qui nous restent de leurs *Bacchanales,* de leurs *Priapées,* sont tels qu'au premier abord on est tenté d'attribuer ces productions au délire d'une imagination corrompue, à l'intention de réveiller les désirs, d'enflammer les sens, tandis qu'elles sont pour la plupart des témoignages de piété, ou l'image fidèle de ce qui se pratiquait pendant les fêtes et les cérémonies religieuses de cette espèce de culte.

On a vu sur le couvercle d'un vase antique, qui paraît avoir été employé à des usages sacrés, un énorme *Phallus,* qu'une figure de femme entrelaçait avec ses bras et ses jambes.

On a publié les dessins des peintures de deux vases Grecs du musée de *Portici*. On y voit un marchand de *Phallus,* qui en offre un panier rempli, à une femme, laquelle s'extasie à la vue de

---

(1) Voyez ci-dessus chapitre 6, page 82.

leur proportion extraordinaire (1). Une autre femme est ravie en admiration devant un jeune homme, nu, qui se montre à elle dans l'état le plus énergique et le plus indécent. Un autre sujet représente un homme vigoureux tout occupé à l'action qu'on a reprochée à Onan, et sur lequel le médecin Tissot a composé un ouvrage très utile à la jeunesse, et qui, pour l'intérêt de la société, devrait faire partie des lectures journalières des jeunes gens.

Une autre scène enfin offre un homme et une femme exécutant cet accouplement impur et stérile, cet attentat au culte de Vénus, par lequel cette divinité reçoit un outrage impardonnable.

L'Antiquité nous offre un très grand nombre d'exemples de semblables scènes. Le lecteur me saura gré sans doute de ne pas souiller davantage son imagination par de nouvelles descriptions de ce genre. Celles que je viens de lui offrir suffisent pour lui donner une idée de la nature de ce culte, de l'opinion que les Anciens s'en étaient faite, et de l'extrême licence apportée dans la composition des objets qui lui étaient consacrés.

Les vases dont je viens d'indiquer les peintures lascives étaient des objets religieux. Ils sont dans

---

(1) On croit que cette composition a pu fournir l'idée d'une composition allégorique ingénieuse, et beaucoup plus décente, trouvée dans les ruines d'Herculanum, et qu'on a fait graver sous le titre de *Marchande d'Amours*.

le Musée du roi de Naples, à *Capo di Monte*. Ils ont été découverts dans des tombeaux, près de Nola; et l'on sait que les tombeaux étaient, chez les Anciens, sacrés comme le sanctuaire.

Le savant auteur qui a décrit ces vases, et publié les dessins de leur peinture, vient à l'appui de mon opinion. « On rencontre, » di-il, « dans les monuments, une multitude de *Priapées;* on en trouve même dans les lieux les moins susceptibles de les recevoir : ce qui prouve combien les Grecs étaient familiarisés avec ces images que, dans nos mœurs, nous nommons *obscènes*.

» Les *Priapées,* représentées comme objets religieux, sont en très grand nombre..... Quelque système qu'on se fasse à cet égard, il faut toujours revenir à cette idée principale, que les Anciens n'y voyaient qu'un emblème de la nature fécondante, et de la reproduction des êtres qui servent à la composition et à l'entretien de l'univers. C'est à cette idée que nous devons ces Priapes de toutes les formes qu'on rencontre dans les cabinets, et ces offrandes de toute espèce, qui rappellent le culte du dieu de Lampsaque. »

Le même auteur parle de lampes antiques qui offrent des images licencieuses, et dont plusieurs sont conservées à la Bibliothèque royale : il croit qu'elles pouvaient être appliquées à l'usage de la religion.

Il cite les pierres gravées, et même des médailles,

appelées *spintriennes,* qui représentent, à ce que l'on a cru, les débauches de Tibère dans l'île de Caprée, et les bizarres accouplements auxquels il donnait le nom de *Spintriæ.* Il place au rang des plus célèbres productions antiques de ce geure le groupe du Satyre et la chèvre du Musée de *Portici,* qu'on ne peut voir qu'avec une permission particulière; un autre groupe, à peu près semblable, trouvé à Nettuno, vendu par le cardinal Alexandre Albani au dernier roi de Pologne, et conservé actuellement à Dresde; le Priape du Musée du cardinal Albani, avec l'inscription, *Sauveur du Monde,* et le Priape du Musée de Florence.

Il termine en disant : « que les deux vases Grecs qu'il décrit, ayant été trouvés dans des tombeaux, prouvent que les représentations licencieuses pouvaient elles-mêmes être appliquées à la religion, parce qu'on n'y voyait alors que le signe de la force fécondante et reproductive, représentée de quelque manière que ce fût. Dans les Bacchanales, dans les initiations, plusieurs cérémonies avaient rapport à cette idée : ainsi il n'est pas étonnant qu'on trouve des *Priapées* dans des tombeaux des Anciens, comme on y rencontre des Bacchanales (1). »

Si l'on s'étonnait moins de ce que la religion des

---

(1) Description de trois peintures inédites de vases Grecs du Musée de *Portici.*

Anciens a commandé des sacrifices humains, le plus grand attentat contre les sociétés, que de ce qu'elle a consacré l'acte de la reproduction des êtres, acte conservateur de l'espèce humaine ; s'il nous paraissait moins étrange de voir l'homme abuser, par piété, de son penchant à la cruauté que de le voir abuser, par le même motif, de sa propension naturelle aux plaisirs de l'amour, nous ferions nous-mêmes la satire de nos propres opinions, et nous avouerions notre préférence pour un culte qui détruit et donne la mort à celui qui conserve et donne la vie.

TABLE RAISONNÉE

DES

DIVINITÉS GÉNÉRATRICES

CHEZ LES ANCIENS ET LES MODERNES

ABBAYE. Nom de plusieurs anciens lieux de prostitution. Abbaye de cette espèce, fondée à Niort par Guillaume VII, duc d'Aquitaine, 278. Pareille abbaye établie à Toulouse, et protégée par les rois Charles VI et Charles VII, 279. Pareille abbaye établie à Avignon par la reine Jeanne Ire, 281. Voyez *Lieux de prostitution.*

ABBÉ de Vau-Cerney. Appelle *fraude pieuse* une trahison, 300.

ABBÉ de Saint-Geraud d'Aurillac. Sa conduite dissolue ; peintures obscènes qu'il fit faire dans un cabinet ; nom obscène de ce cabinet, 306.

ABBESSES. Titres de femmes qui présidaient aux lieux de prostitution, 278.

ABRAHAM. Sa femme Sara lui fournit une concubine, 162. Abraham exige qu'Eliézer mette sa main sur sa cuisse, ou plutôt sur sa virilité, en faisant un serment, 192.

ACHÉLOUS. Dieu-soleil représenté avec les cornes du taureau céleste, 25.

ADONIS. Dieu-soleil en Phénicie, 77. Fêtes lugubres, ensuite joyeuses, célébrées en son honneur, *ibid.* Le Phallus lui est consacré, 79. Fable composée à ce sujet, *ibid.* Signification de ce mot.

ADULTÈRES. Peines portées contre eux, 271 ; sont promenés par la ville ; les femmes portent des pierres dans leurs chemises, *ibid.* Autre circonstance plus indécente de leur châtiment, 272 et 282.

AMOUR. N'est pas le même chez les peuples sauvages que chez les peuples civilisés. 343. *La note.* Amour représenté comme *Vénus* par une borne, 351. Sacrifice fait à l'Amour par les habitants d'Otahiti, 350.

AMULETTES. Phallus-Amulettes chez les Égyptiens, 52 ; chez les Indiens, 90; chez les Romains, 148 ; chez les Gaulois, 211, 218 et 219 (voyez *Fascinum* et *Mandragores*). Fétiches ou Amulettes phalliques pendues au cou ou aux épaules des enfants, 226, 255 et 358.

ANDIS. Pénitents de l'Inde, 94.

ANE, consacré à Priape. Ses cris sauvent Vesta des atteintes de ce dieu ; l'âne est mis au rang des astres, 124. On sacrifiait un âne à Priape, 128. Ane désiré dans les mystères de la *bonne Déesse* à Rome, 187. Ane, monture ordinaire des femmes publiques condamnées à être promenées par la ville, 272. Queue d'un âne conservée à Gênes comme une relique, 339 et 340. *La note.*

ANGERS. Usage indécent pratiqué dans les églises de cette ville, 324.

ANTOINE DE PAULE (Saint), invoqué à Saragosse pour procurer aux femmes la fécondité, 251.

ANVERS. Elle était le Lampsaque de la Belgique. Priape y était adoré sous le nom de *Ters,* 247. Son idole ; les femmes stériles en raclaient le Phallus, 248.

APHAQUES (Temple des), sur le mont Liban, consacré aux prostitutions religieuses, 171. L'empereur Constantin le fait détruire, 172.

APIS. Nom du Taureau et du Bouc zodiacaux adorés vivants en Égypte, 22 et 23. Voyez *Taureau* et *Bouc*.

APOLOGISTES du temps passé : leur ignorance ou leur partialité, 265.

ARABES modernes. Mettent la main sur l'organe de la génération en faisant un serment solennel, 193. Exemple récent et remarquable de cette pratique, 193.

ARMÉNIE. Vénus y est adorée sous le nom de *Diane Anaïtis :* les prostitutions religieuses y sont en usage, 174, 175.

ARNAUD (Saint), saint Priapique. Son Phallus était couvert d'un tablier que les dévotes stériles levaient pour devenir fécondes, 241 et 242.

ASTARTÉ. Est la Vénus de Biblos, 78 ; et de toute la Phénicie, 171.

ASSYRIE. L'abbé Mignot pense que le *Phallus* est originaire de ce pays, 46.

ATIS. Dieu-soleil de la Phrygie. Le *Phallus* lui est consacré, 79 ; sa fable, *ibid.*

AUGILES. Peuples d'Afrique ; les prostitutions religieuses sont en usage chez eux, 174.

AVIGNON. La reine de Naples y fonde un couvent de femmes publiques présidées par une abbesse, 281 ; en fait les règlements, *ibid.*

AUTON (Jean d'), prêtre et historiographe de France ; grossièreté de ses expressions, 296.

AUTUN. Ville où Priape avait une chapelle, 211.

AZA, fils du roi David. Détruit les idoles de Priape, dont sa

mère était prêtresse, 68 ; chasse les *efféminés* ou *consacrés* du pays de sa domination, 173.

BAAL ou *Beel-Phégor*. Nom de Priape dans la Palestine, 63 et *suivantes*. Des femmes desservent son temple, 66. Cérémonies obscènes et dégoûtantes de son culte, 67.

BABYLONE. Toutes les femmes s'y prostituent en l'honneur de Vénus une fois dans leur vie, 168. Dans cette ville et dans le temple de *Belus*, on voyait une idole qui était figurée avec les deux sexes, 80. Le dieu fait choix d'une femme de Babylone, pour coucher avec elle dans le temple, 180.

BACCHANTES. Elles ouvrent la marche de la procession des Dionysiaques, ou fêtes de Bacchus ; elles y portent des vases pleins d'eau, 110. Groupes de Bacchantes et de Satyres ; ils sont demi-nus, 112 ; leurs agitations, leurs danses, *ibid.*

BACCHANALES. Nom des fêtes de Bacchus en Italie, 136, 139. Désordres excessifs des Bacchanales à Rome, 183 ; elles sont abolies par ordre du sénat, 186 ; elles sont semblables aux Dionysiaques des Grecs, 183.

BACCHANALES (les) se trouvent représentées dans les tombeaux avec des *Priapées*, 365.

BACCHUS. Dieu-soleil. On le représente avec la tête du Taureau céleste, avec ses cornes, quelquefois avec ses pieds, 24, et il porte les noms de Bacchus *Tauricorne*, ou *Tauriforme*, *ibid.*; appelé *Dyonisius* par les Grecs, 109 ; ses fêtes, 110 et *suivantes*. Polymnus lui promet de lui faire trouver sa mère. Engagement honteux que fait Bacchus avec ce jeune homme. Il fabrique un *Phallus*, et en abuse, 114 et 115.

BACCHUS. Est nommé *Liber* chez les Italiens : introduction de son culte chez ce peuple, 135 et 136. Abominations qui se pratiquaient dans ses mystères à Rome, 183 et *suivantes*. Elles sont abolies, 186.

BACCHUS au nerf tendu. Espèce de Priape, 357.

BAPTES. Sectaires célèbres par l'indécence de leur culte, 117 et 181.

BARLETTE, prédicateur du XVe siècle. Passage ordurier d'un de ses sermons, 295.

BAUBO, femme d'Éleusis. Donne l'hospitalité à Cérès; lui offre le *Cycéon* pour la rafraîchir, 120. Emploie un moyen singulier et obscène pour la déterminer à le boire, *ibid.*

BELUS. A son temple dans Babylone. Idole qui s'y trouvait et qui représentait les deux sexes, 80. On y voyait un lit, où venait chaque nuit coucher une femme de Babylone, que le dieu épousait, 180.

BERGAMASQUES. Nom que Rabelais donne aux *ceintures de chasteté,* 268. *La note.*

BIBLOS, ville de Phénicie. C'est dans cette ville qu'Isis trouve le corps d'Osiris, son époux, 58. *Adonis,* dieu-soleil, y est adoré, 78. Ce que racontent les prêtres de Biblos sur *Adonis,* 79. Les jeunes filles de cette ville adorent Vénus sous le nom d'*Astarté,* et se prostituent en son honneur, 171.

BŒUF APIS. Voyez TAUREAU.

BOUC. Signe du zodiaque, appelé aujourd'hui *Cocher céleste* ou *le Chevrier,* est placé dans la division zodiacale du *Taureau,* 21 et 22. Il est adoré comme l'emblème du soleil du printemps, 21 et 354. Sous le nom de Pan à Mendès et à Chemmis, 21; et sous celui d'Apis en Égypte, 22.

BOUC. Il mérita d'être placé au rang des dieux, à cause de son membre génital, 29. Ce membre fut adoré, *ibid.* Le *Phallus* en est le simulacre, 30. Culte qu'on rendait au Bouc sacré, 39 et 40; ressemble à ceux qu'on rendait à Pan, à Priape et au taureau Apis, 40.

BOUC. Les Égyptiennes se prostituent à lui, 41. Le bouc leur préfère la chèvre, 41. Reste de ce culte à Chemmis, 42. Bouc chargé des iniquités du peuple chez les Hébreux, 42. Bouc *Azima* a créé le ciel et la terre, *ibid.;* Bouc adoré dans les

grottes d'Houra, dans l'Inde, sous le nom de *Mendès*, 49. Les Romains se refusent à adopter les prostitutions du culte des boucs; adoptent les Lupercales qui y ont du rapport, 43 et 44. Bouc représenté dans Persépolis, comme le Taureau céleste l'est dans les bas-reliefs de Mithra, 81.

BRAQUEMART DE ROLLAND. Les femmes le baisent pour devenir fécondes, 250.

BRAGUETTE. Ce que c'était, 290; indécence de ce vêtement, 291.

BRANTOME. Immoralité de son volume des *Dames galantes*. 299.

BURCHARD, évêque de Worms. Obscénité de certains canons pénitenciaux qu'il a recueillis, 230. *La note*.

BUBASTIS. Ville d'Égypte où se celébrait la fête de *Diane*, 196; indécences des Égyptiennes en se rendant à cette fête, *ibid*.

CABARETIÈRE de Vernon, maîtresse du moine *Gaguin*. Vers qu'il lui adresse, 297.

CABIRES, 134. Voyez *Corybantes*.

CANARA. Pays de l'Inde où les jeunes filles sacrifient leur virginité à l'idole de Chiven, 96. Les prêtres de ce pays vont tout nus, et les femmes leur baisent, par dévotion, leur partie sexuelle, 97.

CANÉPHORES. Jeunes filles portant des corbeilles à la procession de Bacchus, 111.

CANONS PÉNITENCIAUX. Obscénités qu'ils contiennent, 230 et suiv.

CARRARA (François de). Met en vogue, à Padoue, les *ceintures de chasteté*, 266. En est puni, *idem*.

CARTHAGE. Sa fondation. Des prostitutions religieuses sont

établies, près de cette ville, dans un lieu appelé *Sicca Veneria*, 170.

CASTRUCCIO DE CASTRACANI. Fête indécente qu'il donne, 283.

CAZZAGIO. Droit qu'exigeaient quelques seigneurs du Piémont sur les nouvelles mariées, 273, 274. Voyez *Piémont*.

CEINTURES DE CHASTETÉ. Leur origine, leur progrès en Italie, 266. La mode n'en est point adoptée en France, 267.

CÉLIBATAIRES. Peines portées contre eux par les lois de Lycurgue. 199. Sont une des causes secondaires de la corruption des mœurs, 277.

CÉRÉMONIES PUBLIQUES, remarquables par leurs indécences, 283 et suiv.

CÉRÉMONIES RELIGIEUSES, indécentes, 309 et suivantes. 318 et suivantes.

CÉRÈS. Le culte du Phallus fait partie des mystères de cette déesse, appelée la *Vierge sainte*, 118. Cérès cherche par tout le monde sa fille Proserpine ; s'arrête à Eleusis, dans l'Attique ; sa douleur lui fait refuser le Cycéon que lui présente la femme *Baubo*, 119. Elle l'accepte lorsque cette femme est parvenue à la faire rire, 120.

CHAIR HUMAINE, vendue dans les marchés, 338. *La note*.

CHAM se moque de son père *Noé*, qui montrait sa nudité ; il en est puni, 191.

CHANOINES de la cathédrale de Lyon, ont le droit de coucher avec les nouvelles épousées de leurs serfs, 274. Libertinage des chanoines ; ont chacun plusieurs concubines, 333.

CHARLES VI, roi de France. Protège un lieu de prostitution établi à Toulouse et appelé *la Grande Abbaye*, 233.

CHARLES VII protège le même lieu, 279.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE. Donne une fête à Lille, 285; spectacle qu'on y voit.

CHEMMIS. Nom d'une ville du Delta qui signifie bouc, et où le bouc zodiacal était adoré sous la forme d'un bouc vivant, 21.

CHÈVRE : groupe du satyre et de la chèvre du musée de Portici et du musée de Dresde, 366.

CHIVEN ou SIVEN, SCIVA ESWARA, IXORA. Divinité Indienne. Ses sectaires révèrent le *Lingam*, 85. Le *Lingam*, ou le simulacre du sexe masculin, est son emblème, 85. Fables composées sur ce Dieu et son Phallus, 99.

CHRÉTIENS. Ils détruisent le culte du *Phallus* en Égypte, 61. Déclament sans succès contre le Phallus, en Grèce, 128; contre le Phallus des Romains, 158. Les Esclavons, adorateurs de *Priape*, immolent des Chrétiens à cette divinité, 215 et 216.

CULTE de Priape parmi les Chrétiens, 217.

CHRÉTIENS (les) n'ont pas les mêmes raisons que les païens pour rendre un culte à Priape, 263.

CIBOIRE d'une église de Rouen, où se voient des Priapées, 214.

CIRCONCISION. Son ancienneté, son objet, 162. De quelle manière elle est honorée suivant les rabbins, 193.

CLERMONT-SOUBIRAN. Petite ville du Languedoc; manière indécente dont on y punissait les adultères, 272.

COLOPHON. Ville de l'Ionie où Priape recevait un culte particulier, 126.

CONCILE DE CONSTANCE. Grand nombre de concubines suivent les pères de ce concile, 331.

COME et DAMIEN (Saints). Ces deux saints remplissent, en partie, le rôle du dieu *Priape*, 257. On les invoque, comme on invoquait Priape, pour des maladies secrètes, 258, 259. Phallus en cire, qu'on leur présente, *id. Huile de Saint Côme*. Onction

que l'on en fait, 261. Les prêtres vendent cette huile aux dévots, *ibid.*

CONCUBINAGE. Il n'était point prohibé chez les anciens Hébreux, 162, 164. Concubinage public des prêtres Chrétiens, 328. Est autorisé par les évêques, qui en retirent un profit, 329 et 330.

CONCUBINE. Les anciens patriarches en avaient : leurs épouses mêmes leur en fournissaient, 162. Salomon, outre sept cents épouses reines, a trois cents concubines, 164. La même concubine servait au père et au fils, 163.

CONCUBINES des prêtres Chrétiens, autorisées par les évêques, qui vendent la permission d'en avoir, 328 et 329. Grand nombre de concubines suivent les pères au concile de Constance, 330. Concubines des évêques assistaient aux visites qu'ils faisaient dans leur diocèse, 331.

CONCUBINES des chanoines, 332. Concubines des prêtres en général, *id.* Sont arrogantes, et veulent avoir les premières places dans l'église, 332. *La note.*

CONFESSEURS. Ils fouettent les pénitents, 311. Vendent la confession, 311. *La note.*

CONGO. Dans une fête célébrée en cette partie de l'Afrique, on porte un grand Phallus, comme autrefois en Égypte, 48.

CONGRÈS. Ce que c'est, 268 ; ses indécences, 270.

CONSACRÉES, CONSACRÉS. Nom que le texte hébraïque de la Bible donne aux prostitués des deux sexes, 173.

CONTE ridicule et obscène, donné comme un événement véritable par un prêtre, 297.

CONTINENCE. Désordres qui résultent des lois qui l'ordonnent, 229 et suiv. Les lois qui prescrivent la continence sont très souvent violées, 277 et 278. Question de savoir si la continence du clergé est cause de ces désordres, .

COQUILLAGE UNIVALVE, pendu au cou comme une amulette, 226.

CORBEILLES SACRÉES portées par les canéphores. Objets mystiques qu'elles contiennent, 111. Appelées *ciste,* et transportées en Italie par des corybantes, 134.

CORNE du bélier céleste, attribuée à Jupiter-Ammon, 22.

CORNE du taureau céleste, donnée à *Bacchus,* à *Harpocrate,* à *Acheloüs* et autres dieux, 25. — Corne d'abondance. Son origine, *ibid.* Corne d'abondance attribut de Priape, 151 et 211.

CORYBANTES. Introduisent le culte de Bacchus et du Phallus en Italie et en Étrurie, 134.

COTYTTO. Espèce de Vénus populaire : ses mystères nocturnes, 117 et 148.

COUTUMES. Il ne faut point juger celles des peuples étrangers d'après nos préjugés, 89.

COURTISANES de la Grèce. Étaient prêtresses de Vénus, 176. Voyez *femmes publiques.*

CROIX. Suivant plusieurs savants, la croix représente le Phallus, la triple croix, le Triphallus, 52, 53 et 147. Croix appliquée à la planète de Vénus ; trouvée dans le temple de Sérapis, à Alexandrie, 53.

CROIX Chrétienne, accolée chez les Indiens avec le simulacre de la génération, 91.

CUISSAGE ou DROIT DE CUISSE. Droit par lequel divers seigneurs plaçaient une cuisse dans le lit de la nouvelle mariée, 275.

CULLAGE, CULLIAGE, *Jus cunni,* droits féodaux. Voyez *Marchette.*

CULTE. Conformité des cultes rendus au taureau Apis, au bouc de Mendès, à Pan, et à Priape, 39.

CULTE DES MORTS. Changements qu'il opère dans toutes les religions, 355 et 356.

CURÉ (un) plaide pour soutenir le droit qu'il dit avoir de coucher avec les nouvelles mariées de sa paroisse. Jugement de la cour de Bourges à cet égard, 275. Curé de Paris qui assiste nu à une procession, 320. Curé de Saint-Eustache, plus raisonnable que ses confrères, 321. Les habitants des campagnes demandent que les curés aient des concubines, pour qu'ils ne débauchent point leurs femmes, 330. Voyez *Prêtres*.

CYCEON : boisson mystérieuse en usage dans les mystères d'Éleusis. Cérès refuse d'en boire, 119. Elle y consent enfin, *ibid.*

CYLLÉNIENS. Ils rendent un culte particulier à Priape, 127.

DANTE (le) parle de l'impudicité des dames de Florence, 286.

DAVANZATI (Joseph), archevêque de Trani, abolit les restes du culte de Priape en cette ville, 256.

DAVID. Découvre, en dansant, sa nudité dans une cérémonie publique. On se moque de lui ; ce qu'il répond à sa femme *Michol,* 192.

DÉESSE. Excessive dépravation des mystères de la *bonne Déesse* à Rome, 186.

DEVEDASSIS. Danseuses nommées *Bayadères* par les Européens ; leur initiation aux mystères de l'amour, 88.

DIABLE. Celui représenté sur le tombeau du roi *Dagobert* porte, à la place du sexe, une face humaine, 205. *La note.* Joue un tour diabolique à un prêtre libertin, 298.

DIANE-ANAITIS. Est la Vénus des Arméniens, 174. On l'honore par des prostitutions religieuses, *ibid.*

DIEU. Celui des Hébreux, fort en colère contre ceux qui se livraient au culte du Phallus, 64. Ordonne que tous les princes du peuple soient pendus, *ibid.* Moïse ne suit point cet ordre, et

fait passer au fil de l'épée vingt-quatre mille hommes, *ibid.* Nouvel ordre de Dieu portant que tous les Madianites soient tués pour le même sujet, 65.

DIEUX. Un grand nombre est invoqué dans l'acte du mariage, 140. *La note.* Dieux qui couchent avec des femmes, et les épousent pendant la nuit dans leur temple, 180. — Dieux du Capitole introduits dans la Gaule et la Germanie, 209.

DIJON. L'usage de donner les Innocents était établi autrefois dans cette ville, 325.

DIONYSIUS. Surnom de *Bacchus* chez les Grecs, 109 et 110. Voyez *Bacchus.*

DIONYSIAQUES. Fêtes Grecques, 110. Se célébraient huit jours avant les Pamylies des Égyptiens, *ibid.* Leur simplicité dans leur origine, 110 et 111. On y portait le Phallus, 111. Description de la pompe religieuse des Dionysiaques, 111, 112 et suiv.

DIAPHALLUS, ou double Phallus, 147.

DURIVAU. Voyez *Rivau (du).*

EAU. Celle découlée du Lingam est sacrée, et produit des miracles dans l'Inde, 94.

ECCE HOMO : comment représenté, 304.

ÉCOSSE. Les rois de ce pays avaient le droit de coucher avec les nouvelles mariées, 274. Les habitants se soulèvent contre ce droit odieux, *ibid.*

EFFÉMINÉS. Ce que c'est, leurs cabanes, 173 et 174. *Aza,* roi, les chasse de son pays, et *Josaphat,* son fils, en fait exterminer un grand nombre, 173. *Josias* fait abattre leurs cabanes, *ibid.*

ÉGYPTE. Du culte du Phallus en ce pays, 46 et suiv. Soldats d'Égypte se découvrent devant leur roi *Psammetichus,* 191.

ÉGYPTIENNES. Se découvrent devant le taureau Apis nouvellement élu, 38. Se prostituent au Bouc sacré, 41 ; qui leur préfère des chèvres, *ibid.* Portent à la fête de Bacchus un grand Phallus en procession, et le font mouvoir, 48. Leur indécence en se rendant à la fête de Bubastis, 196. Celle des Égyptiennes modernes, 198.

ÉLEPHANTA. Pagode Indienne près de Bombay, 86 ; indécence de ses bas-reliefs, *ibid.*

ÉLEUSIS. Lieu de l'Attique où se célébraient les mystères de Cérès, 119. On y chante un hymne où l'aventure de *Baubo* et de Cérès est exprimée, 121.

ELISSA. Fuit la ville de Tyr, aborde dans l'île de Chypre, 169 ; y arrive pendant que les jeunes filles célèbrent la fête de Vénus, en emmène quatre-vingts, et les marie avec les jeunes Tyriens de son expédition ; fonde la ville de Carthage, 170.

EMBRUN. Dans la principale église de cette ville était le Phallus de *Saint Foutin :* culte que les femmes lui rendaient, 236.

ÉPOPTES. Ministres du culte du Cérès ; ce qu'ils cachent aux initiés, 118.

ÉPOUX. Procédure indécente à laquelle sont soumis ceux qui demandent le *congrès,* 268 et suiv. Assujettis à des lois tyranniques de la féodalité, 273 et suiv.

ÉQUINOXE du printemps, célébrée par des fêtes chez les Anciens, 18.

ESCLAVONS. Ils adorent Priape sous le nom de *Pripe-Gala,* lui offrent des sacrifices humains, 215 et 216.

ESTOMACS découverts. Déclamation des prédicateurs contre cet usage, 287 et suiv.

ÉTRURIE. Introduction du culte du Phallus en ce pays, 134.

ÉVÊQUES. Ceux d'Amiens ont et usent du droit de coucher

avec les nouvelles mariées, 275. Évêque des Fous : comment élu, 309. Celui de Strasbourg ne veut point permettre le mariage aux prêtres de son diocèse ; plainte à cet égard, 328. Évêques d'Allemagne vendent aux prêtres la permission d'avoir des concubines, 328 et 329. Évêque Anglais touche le sein des religieuses pour juger de leur chasteté, 334.

EXCOMMUNIÉS. Se laissent fouetter tout nus pendant la marche des processions pour obtenir l'absolution, 311.

EX-VOTO, offerts à Priape. Étaient des Phallus, 154. *Ex-voto* Priapique de la ville d'Aix en Provence, 210. *Ex-voto* Priapique qui était dans la chapelle de *Saint-Foutin de Varages,* 235. *Ex-voto* offerts à Saint Côme et Saint Damien, 258 et suivantes.

EX-VOTO PHALLIQUE, 358.

ÉZÉCHIEL, prophète. Ce qu'il dit de la fornication des femmes Israélites, avec des Phallus d'or et d'argent, 69 et 70.

FABLES mythologiques. Elles furent composées après la naissance de l'idolâtrie, 34. Les fables du *Phallus* ou de Priape n'ont aucun sens allégorique, 35. Fable du Phallus chez les Égyptiens, 57 et suiv.

FABLES Égyptienne, Phénicienne et Phrygienne, sur l'origine du Phallus, s'accordent en un point, 79. Fables Indiennes sur le Lingam, 112 et suiv. Fables des Grecs sur le Phallus, 98 et suiv. Leur obscénité, 116 et suiv. Fables de Priape, leur indécence, 123. Fable de l'Ane consacré à Priape, 124. Fable des Propœtides, inventée pour inspirer la crainte de Vénus, 177. Fables racontées par un docteur en théologie sur des Phallus, 227.

FASCINUM. Nom du Phallus-Amulette chez les Romains, 145. C'est un préservatif puissant, *ibid.* Diverses circonstances où il est employé, *ibid.* Ses formes variées : est adjoint au *Mullos, ibid.,* et empreint sur divers objets mobiliers. Il y en eut de

doubles et de triples, 147. *Fascinum* en usage parmi les Chrétiens, 218. Peines portées contre ceux qui l'invoquent, 219. *Fascinum* pendu au cou et aux épaules des femmes et des enfants pour éloigner les regards de l'envie, 218, 226 et 255.

FASCINUM en usage dans le royaume de Naples, appelé *Fica*, 255.

FAUNE, même divinité que *Pan, Satyre, Priape,* 40 et 357.

FEMMES Égyptiennes. Se découvrent devant le taureau Apis, 37; se prostituent au Bouc sacré, 41. (Voyez *Égyptiennes.*) Femmes Israélites : fabriquent des Phallus et en abusent, 69 et 70. Femmes Indiennes : mettent une partie de leur corps en contact avec le Phallus ou Lingam. Les jeunes épousées sacrifient au Phallus leur virginité, 96. Femmes de l'Inde baisent la partie sexuelle des prêtres de Chiven, 97.

FEMMES Turques (les) baisent la partie sexuelle des fous ou saints de Dieu, 98. *La note.* Femmes de Lampsaque sont courtisées par Priape, 124. Femmes Romaines couronnent le Phallus, 137; le placent dans le sein de Vénus, 138; ont un sénat où elles se rassemblent pour décider sur des matières de galanterie ou de débauche, 139; s'asseyent sur le Phallus, 141, 142; l'enjambent, 143.

FEMMES (les) mariées des Hébreux procurent des concubines, à leurs maris, 163. Salomon a sept cents femmes, outre trois cents concubines, 164. *Femmes* de Babylone se prostituent en l'honneur de Vénus, 167 et 168. Celles de Chypre, de Paphos, en font autant, 169. Même usage près de Carthage, 170; à Biblos, *ibid.;* à Héliopolis; au temple des Aphaques, 172; chez les Israélites, 173; en Arménie, *ibid.;* chez les Lydiens, 174; chez les Augiles, *ibid.;* les Nasamons, *ibid.* Les *Femmes* de Naucratis se prostituent dans cette ville, 175. Celles des Gindanes s'honorent de leurs prostitutions; comment, 175. *La note.*

FEMMES. Celles de Babylone, épousent les dieux pendant la nuit dans leur temple, 180; celles de Thèbes font de même

181 ; ainsi que celles de Patarès ; et celles de Jagrenat, *ibid.* Moïse défend aux Hébreux de découvrir les femmes qui leur sont parentes, 195. Action indécente et courageuse des femmes des Perses, 197.

FEMMES (les vieilles) mettent en vogue les mandragores en France, 223. *Femmes* qui portent à leur coiffure des formes du Phallus, 228. Les *Femmes* Chrétiennes ont imité des Anciens les fornications avec le Phallus, 229. Pratiques magiques et obscènes des femmes Chrétiennes pour se faire aimer de leurs maris ou pour les faire périr, 230 et 231. *La note.*

FEMMES (les) invoquent, pour devenir fécondes, *Saint Foutin de Varages,* 235 ; *Saint Foutin d'Embrun, Saint Foutin de Poligny, Saint Foutin de Cruas,* 236 et 237 ; une idole appelée *Ters,* 245 ; et *Saint Foutin du Puy,* en Velay, 238. Elles font des libations aux Phallus, les raclent et en avalent la poussière, 234, 238 ; elles en font autant à *Saint Guerlichon,* 240 ; et à *Saint Guignolé,* 242.

FEMMES (les) s'étendent, pour devenir fécondes, pendant neuf jours sur la figure horizontale de Saint Guerlichon, 240 ; de même que sur le tombeau de Saint Antoine de Paule, à Saragosse, 251. *La note.*

FEMMES (Indécences des) stériles en invoquant Saint René, 241. Elles lèvent le tablier qui couvre le sexe de l'idole de Saint Arnaud, 242. Celles des environs d'Isernia offrent des Phallus en cire aux Saints Côme et Damien, baisent ces Phallus, 259.

FEMMES : comment elles sont fécondées par les vertus de Saint Côme et de Saint Damien, 260.

FEMMES et filles accusées d'impudicités, sont visitées toutes nues, 268. Femmes mariées visitées, 269, même par des hommes, 270.

FEMMES ADULTÈRES : comment punies autrefois, 271.

FEMMES PUBLIQUES, condamnées à parcourir la ville toutes

nues et montées sur un âne, 272. Les femmes nouvellement mariées sont assujetties à recevoir leur seigneur dans leur couche, 273.

FEMMES PUBLIQUES (les) font un pet pour le seigneur de Montluçon, en entrant dans cette ville, 276. *La note.*

FEMMES PUBLIQUES : sont réunies par Guillaume VII, duc d'Aquitaine, dans un couvent où elles sont présidées par une *abbesse,* 278.

FEMMES PUBLIQUES de la *grande abbaye* de Toulouse, protégées par Charles VI et par Charles VII, 279.

FEMMES PUBLIQUES de Paris. Elles sont soumises à une organisation, font des processions, suivent la Cour, et font le lit du *roi des Ribauds,* 280.

FEMMES DE LA COUR, à demi-nues, servent à table en un festin, 283. Trois femmes Flamandes figurent toutes nues dans un spectacle public, pour représenter les trois déesses du jugement de Pâris, 285.

FEMMES qui ont la gorge nue, 286 et suiv.; comment elles en sont punies, 289; comment elles gagnent leur dot, 292. Voyez *Parisiennes, Indécences.*

FEMMES qui se fouettent et suivent les Flagellants, 313. Les femmes font en chemise certaines cérémonies religieuses, 315 et 316; assistent, nues en chemise, aux processions, *ibid.* et 319; y assistent toutes nues, 320. Différents pays où les femmes se prostituent aux étrangers, 347 et suivantes.

FESNE. Nom que les Français donnaient au *Fascinum* des Romains, 218.

FÊTES publiques et privées où l'on voit des femmes nues, 283, 317 et suiv.; avec des postures indécentes, 285. Fêtes des Fous et des Soudiacres, 308.

FICA, nom du *Fascinum* en Italie, 255.

FILLE qui se prostitue pour gagner de l'argent, afin de payer son confesseur à Pâques, 311. *La note.*

FILLES. Voyez *Femmes.*

FLAGELLANTS. Leur troupe vagabonde dans divers pays, leurs indécences, 312. Les femmes se rangent parmi les flagellants, 313 ; sont enfin organisés en sociétés, *ibid.*

FLAGELLATIONS. Les pénitents les recevaient de leurs confesseurs, 311. Saint Louis se soumet à cette pénitence, *ibid.*

FONTAINEBLEAU : peintures obscènes de ce château ; la reine les fait détruire, 303.

FORNICATIONS des Égyptiennes avec le bouc de Mendès, 41 ; des Hébreux avec les femmes des Madianites, 64 ; des femmes Israélites avec des Phallus d'or et d'argent, 70. Les Indiennes forniquent avec les prêtres, croyant jouir des embrassements de leur dieu, 96. Défendues aux Hébreux, 173.

FORNICATIONS des Chrétiennes, et même des religieuses qui forniquent avec des Phallus comme les femmes Israélites, 229 et suiv.

FOTIN ou FOUTIN, saint qui remplit chez les Chrétiens les fonctions de Priape, 235 ; *Saint Foutin* de Varages, figure des *ex-voto* de sa chapelle, *ibid.; Saint Foutin* d'Embrun, représenté avec un long Phallus : les femmes lui font des libations avec du vin, 236 ; *Saint Foutin* de Poligny ; de Cruas ; *Saint Foutin,* près Tracros en Auvergne, 237 ; ses formes phalliques encore existantes, *ibid.*

FOUS (les) sont honorés chez les Turcs comme des *saints de Dieu :* ils sont nus. Étrange hommage que leur rendent les femmes, 98. *La note.* Fête des Fous, 308 et suivantes.

FOUTIN (Saint) paraît dériver du nom de *Tutinus* ou *Futinus,* 140. *La note.*

FOUTIN (Saint) du Puy en Velay : pratique employée par les femmes pour être fécondées par ce saint, 238.

FOUTIN (Saint). En Allemagne, les nouvelles mariées déposent sur son autel leur robe de virginité, 239.

FRAUDE PIEUSE. Trahison ainsi qualifiée par *Pierre,* abbé de Vau-Cernay, 302. *La note.*

FRICCO. Dieu Germain. Il est représenté avec un énorme Phallus, et n'était auparavant qu'un Phallus isolé, 207.

FRIGGA, divinité femelle correspondante au dieu *Fricco:* c'était la Vénus des Germains et des Scandinaves, 207.

FROISSART, chanoine et historien de France. Ses expressions ordurières, 296.

GAGUIN, moine et historiographe de France. Ses écrits obscènes, 296.

GARÇONS et FILLES publiquement dévoués à la prostitution dans la petite ville de Villefranche en Beaujolais, 282. Il leur est défendu d'insulter les bourgeois, à peine d'être battus, *ibid.*

GAULOIS. Le culte du Phallus et de Priape n'existait point chez eux avant l'arrivée des Romains, 205. Ils étaient moins chastes que pudiques, 204. Les premières idoles qu'ils fabriquent, à l'exemple des Romains, ont toutes le sexe couvert, 205. Les Romains introduisent chez les Gaulois les dieux du Capitole et le dieu Priape, 209.

GÉNÉRATION. Son acte était honoré dans plusieurs pays, 160; est sanctifié, 166 et suiv. Divinités qui y président. Voyez *Vénus, Priape, Mylitta, Astarté, Diane-Anaïs, Cotytto, la Bonne Déesse, Bacchus,* etc.

GERMAINS. Le culte du Phallus était introduit chez eux avant l'arrivée des Romains dans leur pays, 206. Leur dieu Priape était nommé *Fricco,* et leur déesse Vénus, *Frigga,* 207. Les Romains introduisent chez les Germains les dieux du Capitole, ainsi que le dieu Priape, 209.

GILLES (Saint), saint Priapique, révéré en Bretagne, 241.

GINDANES, peuples de la Libye, ils portent les marques de leurs prostitutions fréquentes, et s'en honorent, 175. *La note.*

GODEFROY DE BOUILLON. Envoie le prépuce de N. S. à Anvers, pour y remplacer le culte de Priape, 246.

GORGE NUE des femmes. Déclamations des prédicateurs contre cet usage, 287 et suiv. Châtiment épouvantable réservé aux femmes qui découvrent leur gorge, 289.

GORGE NUE des hommes. Voyez *Estomacs.*

GRACES (les trois) de Germain Pilon, placées dans une église, 304.

GRECS. Du culte du Phallus chez eux, 106 et *suivantes.* Ils composent leur religion de tous les cultes des Orientaux, 108.

GUERLICHON (Saint), saint Priapique, révéré à Bourg-Dieu, 240. Les femmes y faisaient des neuvaines, s'étendaient sur la figure du saint, et raclaient son Phallus, *ibid.*

GUIGNOLÉ (Saint), saint Priapique, révéré dans les environs de Brest ; son Phallus, raclé par les femmes stériles, ne diminue point, 242. Son culte a existé jusqu'au 18e siècle, 243.

GUILLAUME VII, duc d'Aquitaine, établit à Niort un lieu de prostitution présidé par une abbesse, 278.

HARPOCRATE. Dieu-soleil, représenté avec les cornes du taureau zodiacal, 25.

HAUTS LIEUX : ce que c'est chez les Hébreux, 69.

HÉBREUX. Du culte du Phallus chez ce peuple, 63 et *suivantes.* Vingt-quatre mille d'entre eux sont égorgés par ordre de Moïse et par la main de leurs parents, pour avoir rendu un culte à Béel-Phégor, 65. Ils continuent, malgré cette punition,

à rendre un culte à ce Dieu, 66. Adorent Priape sous le nom de *Mipheletzeth,* 69.

HÉBREUX. Le concubinage est en honneur chez eux, 162. L'inceste a lieu sans blâme, 164; mais ils rejettent les jouissances nuisibles à la population, 165. La virginité est un opprobre chez ce peuple, 165. Les prostitutions religieuses sont proscrites par Moïse, 173. Néanmoins elles y sont en usage, *ibid.* Leur manière singulière en prononçant un serment, 192. Moïse leur défend de découvrir leurs parentes, 194.

HÉLIOPOLIS. Le temple de cette ville est consacré à Vénus et aux prostitutions religieuses, 171.

HERCULE. Idole de ce dieu trouvée en Bretagne, le sexe couvert par une ceinture tenant une peau de lion, 204 et 205.

HERMAPHRODITE. Idole ayant les deux sexes, dans le temple de *Belus* à Babylone, 80. Bardesane a vu une pareille idole dans l'Inde, 82; elle y existe encore, 84.

HERMÈS. Pierres de bornes auxquelles on adjoint une partie du bouc ou du taureau céleste, 24. *Hermès* au membre droit existait chez les Pelasges, avant les colonies Égyptiennes, 108. Priape est représenté à Lampsaque comme un *Hermès,* 122. Il est représenté de même dans d'autres parties de la Grèce, 122 et *suivantes,* 356.

HERMÈS. Alcibiade et ses compagnons de débauche détruisent les Hermès d'Athènes; ces Hermès sont des espèces de Priapes, 122. Philippe, roi de Macédoine, comparait les Athéniens aux Hermès: pourquoi, *ibid.* Hermès-Priape, 127. Hermès-Casmillus, 357.

HERMONTIS. Temple de l'ancienne Égypte: ses bas-reliefs, 56.

HEURES. Livres de prières: leurs miniatures obscènes, 304. *La note.*

HIÉRAPOLIS. Temple magnifique de cette ville, 71. Ses

richesses, 72. Deux Phallus colossaux se trouvent à l'entrée de ce temple, 73. Leur hauteur extraordinaire, *ibid.*

HOEL-LE-BON. Loi singulière qu'il établit pour les filles violées, 194.

HORTANÈS. Surnom sous lequel Priape était adoré chez les Espagnols, 209 et 357.

HORUS. Dieu du jour, 58.

HUILE SAINTE. Manière indécente d'employer celle de Saint Côme et de Saint Damien, à Isernia, 261.

JACOB. Épouse les deux sœurs. Chacune d'elles lui fournit une concubine, 163. Jacob exige que Joseph, en faisant un serment, mette sa main sur sa cuisse, ou plutôt sur sa virilité, 192. Ses deux femmes, Lia et Rachel, se disputent la possession des mandragores, 222.

JAGRENAT. Pagode de l'Inde, 86. Les brahmes y donnent une femme à leur dieu, 96 et 181.

JEANNE Ire, reine de Naples. Fonde à Avignon un lieu de prostitution présidé par une *abbesse :* elle en fait les règlements, et en exclut les Juifs, 281.

JEPHTÉ. Va pleurer sa virginité sur les montagnes, 165.

JÉSUITES de l'Inde. Leur querelle avec un capucin de Pondichéry, 90.

JEUX qui se pratiquaient en Grèce pendant les grandes Dionysiaques, 114.

INDE. Culte du Phallus dans l'Inde, 82 et *suiv.* Filles de l'Inde croient ne pouvoir être reçues en paradis avec leur virginité, 165.

INDÉCENCES. Celles des figures représentées dans les pagodes

de l'Inde, 84 et *suiv.* Indécence des groupes de Satyres qui suivaient la pompe religieuse de Bacchus chez les Grecs, 112. Indécence de l'aventure de Bacchus et de Polymnus, 114; de celle de Baubo et de Cérès, 120. Indécences des femmes Romaines dans la cérémonie du Phallus, 137. Voyez *Femmes.* Indécence dans la manière dont les Hébreux prêtaient les serments, 192. Les Arabes modernes suivent la même pratique, 193. Indécences prononcées par les filles violées dans le pays de Galles, 194. Indécences défendues par Moïse, 195. Indécence des femmes Égyptiennes. en se rendant à la fête de Bubastis, 196. Indécence des femmes des Perses en une circonstance périlleuse, 197.

INDÉCENCES. Quelques-unes sont indiquées par les lois de Lycurgue, 199. Leur motif, 200. Indécences pratiquées par des femmes Chrétiennes pour se faire aimer de leurs maris, ou pour les faire périr, 229. *La note.* Pareilles indécences des mêmes femmes et des religieuses, 231 et 232. *La note.* Indécence des femmes en invoquant Saint René, 241. Indécence des onctions faites avec de l'huile de Saint Côme et de Saint Damien, à Isernia, 257. Indécences de quelques usages relatifs au culte du Phallus, 264 et *suiv.* Indécence de la visite des femmes accusées d'impudicité, 268. Indécence de la procédure du *congrès,* 269 et *suiv.* Indécence des peines portées contre les adultères, 271. Indécence des peines portées contre les femmes publiques, 272. Indécence du droit de *marchette,* 273. Indécences de quelques droits féodaux, 275. Indécences de quelques fêtes et cérémonies publiques, 283 et *suiv.*

INDÉCENCES dans les vêtements, 286; des dames de Florence, d'Avignon, de Gênes, *ibid.;* des femmes Françaises, 287 et *suiv.* Indécence dans les vêtements des hommes, 290. Indécences dans les manières de parler ou d'écrire, 291 et *suiv.* Indécences des Parisiennes aux bains, 293. Indécences des prédicateurs, 291 et *suiv.* Indécences des conteurs, des poètes et des historiens, 295; des théologiens, 297.

INDÉCENCES des écrits de plusieurs prêtres, moines ou évêques, 296 et *suiv.* Indécences des tableaux, tapisseries, peintures, statues, qui se trouvaient anciennement dans les palais

des rois, dans les églises, dans les livres de prières, 303 et *suivantes*. Indécences de la Fête des Fous, 308 et *suiv*. Indécences des pénitences publiques et privées, 311. Indécences des Flagellants, 312. Indécences des processions Chrétiennes, 314 et *suiv*. Pratiques indécentes exercées contre les paresseux, 323. Contre le sexe en certains jours, 326.

INDÉCENCES : plus les représentations Priapiques étaient indécentes, plus les Anciens croyaient se rendre agréables à la divinité, 360. Indécence de plusieurs monuments anciens et modernes, 362. Indécence des représentations de deux vases du musée de Portici, 363 et *suiv*.

INFANTICIDE. Crime autrefois commun dans les couvents de religieuses, 333 et 334.

INNOCENTS : donner les Innocents, ce que c'est, 324. Indécence de cet ancien usage, 325 et *suiv*.

JOSAPHAT, roi de Juda. Fait exterminer un grand nombre d'efféminés, 173.

JOSIAS. Fait renverser les cabanes des efféminés qui étaient dans la maison du Seigneur, 173.

ISERNIA. Ville du royaume de Naples où le culte de Priape s'est conservé jusqu'à nos jours : détails de sa foire, de ses églises, et de ce qui a rapport au culte de cette divinité, 257 et *suiv*. Cette ville vient d'être détruite par un tremblement de terre, 262. *La note*.

ISIS, ou la Lune. Cherche et retrouve le corps de son époux Osiris, en recueille les diverses parties : ne trouvant pas sa partie sexuelle, elle en forme un simulacre qu'elle consacre dans les temples, 58.

ISRAÉLITES. Leurs femmes fabriquent des Phallus d'or et d'argent et en abusent, 70. Voyez *Hébreux*.

ITALIENS. Sont accoutumés à voir des figures nues, 254.

ITHYPHALLES. Groupes d'hommes qui faisaient partie de la pompe de Bacchus, 131. Ithyphallique (*main*), 146.

JUGEMENT DE PARIS, représenté à Lille. Singularité de ce spectacle ; costumes et figures des trois déesses, 285.

JUGEMENT DERNIER. Obscénités des tableaux qui le représentent, 305.

JUIFS. Exclus du lieu de prostitution établi à Avignon par la reine de Naples, 281.

JULES II, pape. Établit un lieu public de prostitution à Rome, 281.

JUNON. Par un charme secret, rend monstrueux Priape, fils de Vénus, 123. — Est figurée à Lille par une Flamande maigre et sèche, 285.

JUPITER-AMMON. Ce Dieu est représenté avec les cornes du bélier céleste, 24.

KAMUL. Pays où les femmes partagent leur lit avec les étrangers, 398. *La note*. Le Khan de Tartarie veut en vain abolir cet usage, 399. *La note*. Il le tolère, *ibid.*

KARNAK. Temple de l'ancienne Thèbes, en Égypte : ses bas-reliefs, 56.

KEDESCHOTHS. Nom des prêtresses de Priape chez les Hébreux, 66.

LAMPSAQUE. Ville dont les habitants convertissent les premiers le Phallus en divinité appelée *Priape*, 124 ; sont fort dévots à cette divinité tutélaire de leur ville, 125. Médailles de Lampsaque, *ibid.*

LARIS. Sectaires de l'Inde, vont tout nus, et portent le Lingam, 95.

LAVINIUM. On y célébrait les Libérales et la pompe phallique, 136. Une femme de distinction venait placer une couronne sur le Phallus, *ibid.*

LIBER. Nom de Bacchus en Italie, 135.

LIBERA. Nom de Vénus en Italie, *ibid.*

LIBÉRALES. Nom des fêtes de Bacchus en Italie, 136.

LIEUX DE PLAISIR. Nom donné à plusieurs couvents de religieuses, 335.

LIEUX DE PROSTITUTION. Fondés à Niort par Guillaume VII, duc d'Aquitaine, 278 ; protégés à Toulouse par les rois Charles VI et Charles VII, 279 ; organisés à Paris, 280 ; fondés à Avignon par la reine de Naples, 281 ; et à Rome par le pape Jules II, *ibid.* Ceux établis à Villefranche en Beaujolais, sont composés de personnes des deux sexes, 282. Voyez *Abbaye.*

LINGAM. Nom du Phallus chez les Indiens, 31-85. Diverses formes des Lingams, 85. Lingams colossaux dans la pagode de *Villenour,* 91. Lingam d'une longueur prodigieuse représenté dans la pagode de *Tricoulour,* 88. Lingams colossaux, 91 et 92. Culte qu'on leur rend, 92. Les femmes de l'Inde se mettent en contact avec le Lingam, 95. On y conduit les bestiaux pour être fécondés, *ibid.* Lingam de fer auquel les jeunes filles sacrifient leur virginité, 96.

LOI de Babylone qui prescrit la prostitution aux femmes, 168. Loi de Lycurgue, qui ordonne aux jeunes filles et aux garçons de se présenter nus dans les exercices publics, 199 ; motifs de cette loi, 200. Platon propose une loi semblable, 201. Loi singulière et indécente du pays de Galles, 194. Les lois qui prescrivent la continence sont très souvent violées, 229 et *suivantes.*

LOTH. Il offre ses filles aux habitants de Sodome : lui-même a des enfants de ses propres filles, 163.

LOUIS (Saint), roi de France. Se laisse fouetter par ses con-

esseurs, 311 ; ordonne des processions composées de personnes en chemise, 316. On fait à son tombeau des pèlerinages en chemise, *ibid.*

LUPERCALES. Fêtes qui ont des rapports avec le culte du bouc, 43 et 44.

LYCURGUE. Ordonne aux jeunes filles et aux garçons d'assister aux exercices publics tout nus, 199 ; motifs de cette loi, 200.

LYDIENS. Les prostitutions religieuses sont en usage chez eux, 174.

LYON. Les chanoines de la cathédrale de cette ville prétendent au droit de coucher avec les nouvelles mariées, 274.

MAACHA, mère du roi Aza. Est prêtresse de Priape chez les Hébreux, 68.

MACHINA MULIERUM ou MACHINAMENTUM. Ce que c'est ; abus qu'en font des femmes et des religieuses, 231 et *suiv.*

MADIANITES (les) et MOABITES (les) adorent Béel-Phégor, 63 ; le dieu des Hébreux ordonne que, pour cela, ils soient tous tués, 64.

MAILLARD, prédicateur du XVe siècle. Ce qu'il dit des femmes de Paris, de leurs vêtements indécents, 287 ; des libertins, 291 ; des femmes de Paris, qui prostituent leurs filles pour leur faire gagner leur dot, 292 et suiv.

MAIN ITHYPHALLIQUE, 147. La *Main de gloire,* ou mandragore, rappelle la main ithyphallique, 224.

MANDRAGORE. Amulette phallique en usage parmi les Chrétiens, 218. Mandragore chez les anciens Hébreux, 221. Les Templiers sont accusés d'adorer une Mandragore, 222. Sermon d'un cordelier contre les Mandragores, *ibid.* Un poète chroniqueur déclame contre elles, 223. Comment cette amulette

acquiert sa vertu magique, 224. Formes et pratiques superstitieuses employées pour leur donner de la vertu, 224. *La note.*

MARCHETTE. Droit féodal qui autorisait les seigneurs à coucher la première nuit des noces avec les nouvelles mariées ; différents noms de ce droit, 273 ; des moines, des chanoines, des curés s'arrogent ce droit, 273, 274 ; plusieurs en sont punis, *ibid.*

MARIAGE. Les Romains invoquaient un grand nombre de divinités pour la consommation du mariage, 140. *La note.* Mariages profanés par les droits de la féodalité, 274 et *suiv.* Mariage consommé sur un arbre et dans la rivière, 276. Voyez *Congrès.* Mariage des prêtres, prohibé, 328. Un particulier est assassiné par des prêtres, pour avoir voulu le proscrire, 330. Opinion du pape Pie II, en faveur du mariage des prêtres, 338.

MARIE L'ÉGYPTIENNE (Sainte). Comment elle était représentée dans sa chapelle, 306.

MARTEL. Petite ville du Limousin. Manière indécente dont on y punissait les adultères, 272.

MARTAOUAN. Bourg d'Asie où les femmes partagent leur lit avec les étrangers, 349. *La note.* Anecdote de missionnaires Chrétiens à ce sujet, *ibid. La note.*

MELAMPUS. Il introduit le culte de Bacchus et celui du Phallus en Grèce, 106.

MENDÈS. Ville d'Égypte. Le bouc zodiacal y était adoré sous la forme d'un bouc vivant, 21. Ce bouc est le même que Pan, *ibid.* Mendès signifie *bouc* et *pan,* 21 et 39.

MENDÉSIENS. Ils adorent des boucs, 39.

MENOT, prédicateur du 15e siècle. Déclame contre la nudité des gorges, 288 ; contre les indécences des femmes de Paris, en prenant les bains, 293.

MERCURE. Voyez *Hermès.*

MERCURE. Plusieurs statues de ce dieu, trouvées sur le mont

Donon, entre la Lorraine et l'Alsace, dont le sexe est caché ou déguisé, 205.

MESSALINE, épouse de Claude, offre quatorze couronnes à Priape, 155.

MEXIQUE. Le culte du Phallus y existait dans les villes de Panuco et de Tlascala, 103.

MICHES. Espèces de pains qui ont les formes phalliques ou vénériques, 225.

MICHOL, femme de David. Est punie pour avoir fait des reproches à son mari qui s'était découvert en public, 192.

MINOTAURE. Origine de ce monstre, 356.

MIPHELETZETH. Nom que portait Priape chez les Hébreux, 69. Rabelais applique ce nom à la reine de l'île des Andouilles, *ibid.*

MISSIONNAIRES. Plusieurs couchent avec des femmes du bourg de Martaouan, 349. *La note.*

MITHRA, Dieu-soleil de Perse. Ses monuments symboliques, où se voit un scorpion mordant les parties génitales du taureau céleste, 75. *La note.* Explications des bas-reliefs symboliques de Mithra, 81.

MOISE. Il fait massacrer, par ordre de Dieu, vingt-quatre mille Israélites qui adoraient Béel-Phégor, 64. Fait tuer tous les Madianites pour le même sujet, 65. Prohibe les prostitutions dans la maison du Seigneur, *ibid.* Défend aux Hébreux de découvrir les femmes, surtout leurs parentes, comme le faisaient les Chananéens, 194.

MOINES de Saint-Théodard jouissaient du droit de coucher la première nuit des noces avec les mariées, 273. Les habitants, indignés, abandonnent le territoire des moines, et fondent la ville de Montauban, 274.

MOINES de Saint-Étienne de Nevers avaient le droit de coucher avec les nouvelles épousées, 275.

MONTAIGNE. Il croit se rappeler avoir vu dans son pays une cérémonie semblable à celle du couronnement du Phallus, 228. Dit que les femmes de son pays portent une forme de Phallus sur leur coiffure, *ibid.*

MONTAUBAN. Cause singulière de la fondation de cette ville du Quercy, 273 et 274.

MONT DONON, situé entre la Lorraine et l'Alsace. Particularité des figures de Mercure qu'on y trouve, 205.

MONTFORT (Simon de). Sa trahison est préconisée sous le nom de fraude pieuse par l'abbé de Vau-Cernay, 302. *La note.*

MONTLUC se fait gloire de ses actes de cruauté, 300. *La note.*

MONTLUÇON. Droit singulier et honteux que les seigneurs de cette ville exigeaient des filles publiques, lorsqu'elles passaient sur le pont de cette ville, 276. *La note.*

MULLOS. Simulacre du sexe féminin : est réuni au Phallus, 117. Amulette des Romains appelée *Fascinum,* 146.

MUTINUS. Nom du Phallus chez les Romains, 144. Les femmes Romaines s'asseyent dessus avant leur mariage, 141 et 142 ; l'enjambent, 143. Forme du *Mutinus,* 143. On se prosterne devant son idole, 144. Sa chapelle, *ibid.*

MYLITTA. Nom de Vénus chez les Assyriens : on l'invoque à Babylone, lors des prostitutions religieuses, 169.

MYSTÈRES du Phallus. Ils sont les premiers auxquels se font initier les Égyptiens qui prétendent au sacerdoce, 49. Melampus n'a pas découvert aux Grecs le fond des mystères du Phallus, 107. Mystères de la déesse Cotytto, 117. Mystères de Cérès : le Phallus en fait partie, 118. Prostitutions religieuses dans plusieurs mystères, 180. Mystères de Bacchus : leurs abominations, 183. Abolis, 186. Mystères de la Bonne Déesse à Rome : leur dépravation, *ibid.*

NANTES. Un usage indécent pratiqué dans les églises est condamné par le concile de cette ville, 323 et 324.

NASAMONS. Peuples de la Lybie, qui se livrent à diverses prostitutions religieuses, 175.

NAUCRATIS. Ville d'Égypte où les filles font le métier de courtisanes, 175.

NEVERS. Singulier usage pratiqué en cette ville, 322.

NEVEU. Nom d'une femme publique promenée dans Paris, toute nue et montée sur un âne, 272.

NIORT. Ville du Poitou, où Guillaume VII, duc d'Aquitaine, établit un monastère composé de femmes publiques, présidé par une abbesse, une prieure, et autres dignitaires, 278.

NOÉ, étant ivre, montre sa nudité, et son fils Cham est maudit pour s'en être moqué, 191 ; est représenté nu dans une cérémonie publique ; vers faits à ce sujet, 284.

NOMBRIL DE DIEU. Est conservé à Châlons : l'évêque de cette ville visite cette relique ; ce qu'il trouve dans le reliquaire ; plainte des chanoines à ce sujet, 340. *La note.*

NUDITÉ en usage : provient de la chaleur du climat, 160. Nudités découvertes par des soldats Égyptiens, 191 ; par Catherine Sforce, 191, *la note;* par Noé et par David, 191 et 192. La nudité des femmes n'était pas plus honteuse, chez les Orientaux, que celle des hommes, 194. La nudité des filles et des garçons, ordonnée par les lois de Lycurgue, 199. Platon recommande de pareilles nudités, 201. Les nudités se voient en Italie jusque dans les églises, 254.

NUDITÉS dans les processions et promenades publiques, 271 et suiv. Dans les fêtes publiques et entrées des rois, 282 et suiv. Nudité d'une figure de Noé, 284. De trois femmes représentant les trois Déesses, 285. Nudités dans les processions, 315 et *suiv.* Nudités de quelques autres pratiques, 324 et 325.

NUDIPEDALIA. Ce que c'était chez les anciens païens; les Chrétiens s'en moquent, puis les imitent, 314 et *suivantes.*

ODIN ou WODEN. Dieu Germain, père du dieu Thor, 206.

ONCTION faite à Isernia : son indécence, 261.

OPINION étrange des Anciens sur les moyens d'accroître la vertu du *Phallus,* 360 et *suivantes.*

OPINION. Elle est fausse lorsqu'on préfère, dans les religions, les sacrifices cruels aux sacrifices amoureux, 361.

ORANGE. Ville du Comtat Venaissin. Quel Phallus on y adorait; sa fontaine prolifique, 236.

ORGANE viril de la génération. Il était, et il est encore en grand honneur chez les Orientaux, 97, 192. Ils juraient en posant la main dessus, 192; ce n'était point une chose indécente chez ces peuples, 192 et 193, ni chez les Arabes modernes, 193. En France, on donne à des pains la forme des organes de la génération des deux sexes, 225.

ORNÉE. Lieu situé près de Corinthe, où Priape recevait un culte particulier, 126.

ORPHIQUES (secte des). Adopte le culte du *Phallus,* 129. Ses mœurs austères, et puis corrompues, *ibid.*

OSÉE, prophète. Ce qu'il dit contre le culte de Béel-Phégor, 66.

OSIRIS. Dieu-soleil, le même que Bacchus, 55. On porte en procession sa figure, munie d'un triple *Phallus,* 49. Procession de l'idole d'Osiris, représentée dans divers bas-reliefs des anciens temples d'Égypte, 56. Osiris représenté couché, 57. Fable relative au *Phallus* d'Osiris, *ibid.*

OSIRIS. Principe du bien. Est renfermé dans un coffre par son frère Typhon, principe du mal, 58. Isis retrouve à Biblos le corps d'Osiris; qui est coupé en quatorze parties, *ibid.* Isis les

recueille et leur rend les honneurs funèbres, 59. L'image de son *Phallus* est fabriquée par Isis, et exposée dans un temple, *ibid.*

PAGODES. Temples des Indiens : on trouve des Lingams et des bas-reliefs indécents dans celles de *Vischnou,* d'*Éléphanta,* 86, *la note;* de *Tanjore,* 87 ; de *Gondoulour* et *Tricoulour, ibid.;* de *Tréviscaré,* 88 ; de *Ramessourin,* 93 ; de *Jagrenat,* 86.

PAINS, appelés *Miches.* Ils ont les formes phalliques, 225. Pains fabriqués avec du blé détaché du corps nu d'une femme, 330. *La note.* Pains fabriqués sur le derrière nu d'une femme, *ibid.*

PALESTINE. Culte du Phallus en Palestine, 63. Voyez *Hébreux.*

PAMYLIES. Nom des fêtes du Soleil célébrées en Égypte à l'équinoxe du printemps, 49. Sont semblables aux *Phallophories* des Grecs, 107 ; et aux *Priapées* des Romains, 152.

PAN. Le Bouc zodiacal est adoré sous ce nom à Mendès et à Chemmis, 21. Ces deux noms de ville signifient *Pan* en Égypte, 21 et 22. Pan accompagne les deux soleils *Osiris* et *Bacchus,* 39. Pan, Faune, Sylvain, Satyre : divinités identiques avec Priape, 24 et 357.

PANDARONS. Moines Indiens, qui portent le pulleiar au bras, dans une boîte d'argent, 89. Ils sont surnommés *Cachicaoris,* 93.

PAPHOS, ville de l'île de Chypre. Vénus y est adorée, 169 ; sous la forme d'une borne, 351 ; on y célèbre des prostitutions religieuses, 169.

PARIS. État des filles publiques dans cette ville, 280.

PARISIENNES. Portent des mandragores pour devenir riches 222. Ont la gorge découverte, 287 et suiv. Comment elles

gagnent de quoi fournir à leur luxe, 292. Indécences qu elles se permettent dans les bains publics, 293.

PATARÈS, en Lycie. Le dieu du pays couche avec sa grande prêtresse, 180.

PÉGAZE. Il introduit le culte du *Phallus* dans l'Attique, 116.

PEINTURES anciennes. Leur indécence; peintures obscènes placées dans les églises, 304; dans les palais, 303; sur les livres de prières, 304. *La note.* Dans les maisons monastiques, 306.

PÈLERINAGES. Sont faits par des personnes en chemise, 316; par des personnes sans chemise, 318.

PÉNITENTS. Ils se laissent fouetter par leurs confesseurs, 311.

PÉNITENTS (société de). Leur origine, 314. Il leur est permis de se fouetter, mais non pas de courir les villes, *ibid.*

PERSE. Culte du Phallus en ce pays, 80.

PET. Redevance féodale que payaient les filles publiques en entrant dans la ville de Montluçon, 276. *La note.*

PÉTRARQUE. Ce poète parle de la corruption des habitants d'Avignon, 286.

PHALLIQUE. Danse de ce nom, exécutée pendant les fêtes de Bacchus, 111.

PHALLOPHORES. On nomme ainsi ceux qui portaient les *Phallus* dans la pompe religieuse exécutée en l'honneur de Bacchus, 112.

PHALLOPHORIES. Fêtes du Phallus chez les Grecs : elles ressemblent aux *Pamylies* des Égyptiens, 110; et aux Priapées, 152.

PHALÆ. Genre de construction qui portait ce nom, 74.

PHALLUS : ce que c'est, 15. Étendue de son culte, 16. Son origine, 17, 354. Époque approximative où ce culte a pris nais-

sance, 18. Le Phallus dérive du culte du taureau et du bouc du zodiaque; il est le simulacre de la partie génitale de ces deux animaux sacrés, 23, 24, 29 et 406. Le Phallus, dans son origine, était isolé, 26 et 355. Lorsqu'il fut adjoint à des figures humaines, il était disproportionné avec cette figure, 27. Il a une coudée de haut en Égypte, *ibid.* Il est aussi grand que la figure à laquelle il est adjoint, 28. Les femmes Égyptiennes portent en procession un Phallus adjoint à une petite figure humaine; elles le font mouvoir, 28, 42 et 43. Il n'appartenait pas originairement à cette figure humaine, 27 et 28. Il est le simulacre de la partie génitale du taureau *Apis,* 29. Il est le simulacre de celle du bouc, 30. On attribua au simulacre ou au Phallus la vertu du soleil du printemps, dont il était l'emblème, 31. Différents noms du Phallus, 33.

PHALLUS. Incertitude sur le peuple chez lequel il a pris naissance, 46 et 47. Procession du Phallus en Égypte, 47, et au Congo, 48. Phallus triple adjoint à la figure d'Osiris, 49. Les mystères du Phallus étaient les premiers auxquels se faisaient initier les aspirants au sacerdoce, *ibid.* Phallus embaumé, placé sur la momie d'une femme Égyptienne, 50. Opinion sur la nature de ce Phallus, *ibid.* Phallus-Amulette, 51. Les Phallus sont-ils représentés par des croix, comme le pensent plusieurs savants? 51 et 52. Le Phallus est ajouté à des figures d'animaux, d'hommes ou de divinités, 53 et 54; est réuni à une tête du taureau Apis, 54. Phallus monstrueux ajoutés à des figures d'enfants, 54 et 55. Phallus ajouté aux figures d'Osiris ou de Bacchus, 55 et 56. Phallus d'Osiris en contact avec les offrandes placées sur son autel, 57. Fable composée par les prêtres Égyptiens, pour justifier le culte du Phallus, 57 et *suiv.* Isis, pour remplacer la partie sexuelle d'Osiris, que Typhon a jetée dans le Nil, fabrique un Phallus de bois de figuier, l'érige en divinité, et l'expose dans les temples à l'adoration des peuples, 59. Formes variées du Phallus en Égypte, 60.

PHALLUS. Son culte chez les Hébreux, 63 et *suiv.* Les femmes des Israélites fabriquent des Phallus d'or et d'argent, et forniquent avec, 70.

PHALLUS. Son culte en Syrie, 71 et *suiv.* Phallus colossaux

à l'entrée du temple d'Hiérapolis, 73 ; leur hauteur comparée à celle des tours de Notre-Dame de Paris, *ibid.;* sont dédiés par Bacchus à Junon, 74.

PHALLUS. Un homme reste sept jours et sept nuits sur une de ces figures, et adresse au ciel des prières pour ceux qui font des offrandes, 75. Phallus sur lequel est montée une petite figure humaine, 76.

PHALLUS. Des pénitents nus offrent le leur à la femme de Vischnou, 87.

PHALLUS. Nommé *Lingam* dans l'Inde, 83. *Voyez* ce mot. Incertitude sur l'existence du culte du Phallus en Chine, 100.

PHALLUS. Son culte au Mexique, 103.

PHALLUS. Son culte chez les Grecs, 106 ; il est introduit chez eux par Mélampus, 107. Les Grecs portent le Phallus dans les Dionysiaques ou Fêtes de Bacchus, 110. Bacchus fabrique un Phallus en mémoire de Polymnus : de quelle manière indécente il abuse de ce Phallus, 115 et 116. Pégaze introduit le culte du Phallus dans l'Attique, 116. Phallus de verre dans lequel boivent les initiés aux mystères de Cotytto, 117. Culte du Phallus dans les mystères de Cérès et de Vénus, 118 et 119.

PHALLUS. Déclamation des premiers Chrétiens contre son culte, 129. Il est révéré par la secte appelée *Orphique, ibid.* La multiplicité des Phallus rend la terre féconde, 130. Le culte du Phallus subsiste chez les Grecs jusqu'au 7e siècle de l'ère Chrétienne, 131. Phallus en *ex-voto* appendus à l'idole de Priape, 128, 210 et 359. Les dévots viennent baiser le Phallus de Priape, 128.

PHALLUS. Son culte chez les Romains, 132 et *suiv.* Les Corybantes ou Cabyres introduisent le culte du Phallus en Italie, 134. Le Phallus est nommé, chez les Romains, *Mutinus,* 136. Pompe phallique à Lavinium : le Phallus y est couronné solennellement par une femme de distinction, *ibid.* Autre pompe phallique, 138 ; objet de son culte, 139. Il est aussi nommé *Tutunus* ou *Titunus,* 140. Phallus ou amulette des Romains,

nommé *Fascinum,* 145 et 358 ; ses formes diverses, 145 et 146. Placé sur les chars triomphaux des Romains, les Vestales lui rendent un culte, 145. Phallus doubles et triples, 146. Énorme Phallus du Priape Romain, 149 ; méprisé chez ce peuple, 157 et suiv.

PHALLUS. Son culte chez les Gaulois, 203 ; il n'y existait point avant l'arrivée des Romains, 203 et suiv. Prétendus Phallus trouvés dans les environs de Castres ; erreur de Borel à cet égard, 205. *La note.* Le culte du Phallus, soit par les Phéniciens, soit par les peuples du nord de l'Asie, est introduit dans la Germanie avant l'arrivée des Romains dans ce pays, 207. Phallus des Germains appelé *Fricco,* 207. Phallus énorme de la ville d'Aix en Provence, 210. Phallus triples des Égyptiens. 49. Phallus doubles et triples du pont du Gard et de l'amphithéâtre de Nimes : leur singularité, 210. Phallus de bronze, trouvés dans les fouilles de la montagne du Châtelet, 211. Phallus colossal trouvé dans les mêmes fouilles, 212.

PHALLUS. Son culte chez les Chrétiens, 217. Il prend les formes Chrétiennes, 217 et 218. Phallus placés sur les portes des édifices et des églises des Chrétiens, 220.

PHALLUS. Conte absurde d'un docteur en théologie, sur des Phallus vivants qui se nourrissent d'orge et d'avoine, 227. Amas de Phallus vivants dans un nid d'oiseau, *ibid, la note.* Montaigne croit se rappeler avoir vu en Gascogne une cérémonie pareille à celle du couronnement du Phallus. 228. Les femmes Chrétiennes, et même les religieuses, abusent du Phallus comme les Israélites, 229 et suiv. Phallus de *Saint Foutin* d'Embrun : les femmes y font des libations, 236. Phallus de la ville d'Orange : sa forme est brûlée par les Protestants, *ibid.* Les femmes stériles raclaient le Phallus de *Saint Foutin,* 238 ; de *Saint Guerlichon,* 240 ; celui de *Saint Guignolé,* 242 ; celui d'une idole Priapique, appelée *Ters,* 245.

PHALLUS. Son culte chez les Chrétiens du 18e siècle, 256. Phallus en cire, offerts aux saints *Côme* et *Damien,* 258 ; les femmes dévotes les baisent, 259.

PHALLUS et PRIAPE. Leur culte est moins ancien que celui de Vénus, 353.

PHALLUS EX-VOTO, 359.

PHALLUS-AMULETTES, 358; bénis par les prêtres, 359.

PHALLUS. Ses vertus: comment les Anciens croyaient l'accroître, 360.

PHANÈ. Surnom du soleil dans la secte des Orphiques. Il est représenté avec un Phallus placé en sens inverse, 129.

PHÉNICIE. Culte du Phallus dans ce pays, 72. Il est associé, comme ailleurs, au culte du Soleil, appelé *Adonis* à Biblos, 77. Culte de Vénus en Phénicie, 171. Les prostitutions religieuses sont en vigueur dans plusieurs villes de ce pays, 171 et 172.

PHILELPHE. Il parle des débauches excessives existantes dans la ville de Gênes, 286.

PIÉMONT. Plusieurs seigneurs de ce pays couchent avec les nouvelles mariées; noms qu'y portait ce prétendu droit, 273; les peuples se révoltent contre deux de ces seigneurs, 274.

PIERRE. Abbé de Vau-Cernay, nomme *fraude pieuse* une des trahisons de Simon de Montfort, 302. *La note.*

PIGENAT. Curé de Paris du temps de la Ligue, assiste presque entièrement nu à une procession, 320.

PLATON. Veut que les jeunes filles et les garçons paraissent nus dans les jeux publics, 201.

POLYMNUS ou PROSUMUS. Se charge de conduire Bacchus près de sa mère Sémélé, 114; à quel prix, 115. Il meurt en chemin. Bacchus lui élève un tombeau et fabrique un Phallus à sa mémoire. Action obscène de Bacchus à ce sujet, 115.

POMPES PHALLIQUES. Voyez *Processions.*

POPULATION. Son accroissement est l'objet de plusieurs rites et pratiques religieuses, 162, 165, 166; et la nécessité première

des anciennes peuplades, 158. Les obstacles nuisibles à la population sont levés par plusieurs moyens, 162.

PORTICI. Musée des rois de Naples : description de deux vases qui s'y trouvent, 363.

PRÉDICATEURS. Leurs déclamations contre les gorges nues et autres indécences, 287 et suiv. Obscénités de leurs discours 294.

PRÉPUCE DE N. S. Il est envoyé à Anvers, par Godefroy de Bouillon pour y remplacer le culte de Priape, 246. On en compte une douzaine, 339. *La note.*

PRÊTRES. Ceux de l'Inde jouissent les premiers des filles qui vont se marier, 96 et *suiv.* Donnent des femmes à leur dieu, et font les fonctions du Dieu-époux, 97.

PRÊTRES de Chiven. Ils officient tout nus. La chasteté leur est recommandée, même en pensée, sous peine d'être lapidés, 95. Ceux de Canara se promènent tout nus dans les rues : étrange dévotion des femmes en cette circonstance, 97. Fourberie et libertinage des prêtres en divers pays, 180, 350. Leurs débauches et leurs crimes pendant la célébration des mystères de Bacchus à Rome, 184 et suiv. Prêtres Chrétiens président à la procédure indécente du *congrès,* 269; ont le droit de coucher avec les nouvelles mariées, 273.

PRÊTRES. De quelle manière un prêtre libertin fut trompé par le diable, 298. Prêtre nu aux processions, 320. Prêtres concubinaires, 328. Les habitants des campagnes demandent qu'ils soient mariés, 330. Les évêques leur font payer le droit d'avoir des concubines, 328. Des prêtres assassinent un particulier qui voulait proscrire leur mariage, 330. Avilissement dans lequel ils tombent, *ibid.* Arrogance de leurs concubines, 336. *La note.*

PRIAPE, PRIAPIS. Ces noms dérivent de la syllabe *Pri* et du mot *Apis,* 23. Adoré chez les Hébreux sous le nom de *Béel-Phégor,* 63, sous le nom de *Mipheletzeth,* 69. Ses prêtresses, 66. *Maacha,* mère du roi Aza, est la grande-prêtresse de Priape

chez les Hébreux, 68. Aza détruit les idoles et le sacerdoce de Priape, 69.

PRIAPES sur lesquels sont placés des hommes, 76. Priape d'airain, 77. Les habitants de Lampsaque convertissent le Phallus en divinité particulière appelée *Priape,* 122. Sa fable, 123. Il caresse les femmes de Lampsaque ; ce qui en résulte, 124. Un âne est consacré à Priape : pourquoi, *ibid.* Priape est qualifié de *sauveur du monde,* 128, 156 et 366.

PRIAPE. On lui rend un culte particulier à Lampsaque, 125 ; à Priapis, dans l'île de Priapos, dans celle de Priaponèse, 126 ; à Ornée, à Colophon, chez les Cylléniens, 126 et 127. Chez les Romains, 140. Sa figure, 149. Il était peint en rouge, *ibid.* Placé dans les vignes, les vergers, 150 et 156. Confondu avec Mercure, 152. Offrandes à Priape, 154. Ses chapelles, *ibid.* Dévotion des Romaines à ce dieu, 154 et 155.

PRIAPE à double et à triple Phallus, 147. Son idole est de bois de figuier ou de saule, 149. Portrait de Priape chez les Romains, 149 et suiv. Il est un préservatif chez les Romains, 152. Offrandes qu'on lui faisait, 153. Devenu un objet de ridicule et de mépris, ses idoles furent abandonnées aux enfants, 157. Les Chrétiens déclament contre son culte, 158. La superstition et l'habitude le soutiennent, *ibid.* Son culte chez les Germains, sous le nom de *Fricco,* 208. Les Romains introduisent chez ces peuples leur culte de Priape, 209. Idole de Priape trouvée dans la ville de Saint-Bertrand, 210.

PRIAPE. Sa chapelle à Autun, sur la montagne de *Couard,* 211. Culte de Priape établi à Anvers, 213. Était encore en vigueur chez les Esclavons, au 12e siècle : ce dieu y est nommé *Pripe-Gala,* 215. Ils immolent des Chrétiens à ce dieu, 216. Culte de Priape chez les Chrétiens, 217. Reçoit les noms de quelques saints du Christianisme, 235 et suiv.

PRIAPE. Son culte existait encore au 18e siècle dans la ville de *Trani.* Forme de son idole : ce culte y est aboli ; par qui, 256. Ce culte existait encore de nos jours à Isernia, 257. Détails relatifs à ce culte, 257 et *suiv.* Il est en rapport avec les

mœurs des Chrétiens du siècle passé, 340. Priape du musée de Florence, 366. Du musée du cardinal Albani, *ibid.*

PRIAPE ou PRIAPIS, ville de la Troade, 126.

PRIAPÉES. Fêtes de Priape, 152. Leur description, *ibid.* On les retrouve dans les bas-reliefs de plusieurs vases antiques, 213. Un ciboire de la sacristie de Saint-Ouen de Rouen offre des médaillons antiques qui représentent des *Priapées*, 214.

PRIAPÉES. C'est ainsi qu'est nommé un recueil de plusieurs pièces de vers sur le dieu Priape, 157 et 158.

PRIAPÉES, en peintures ou en bas-reliefs, se trouvent souvent dans des tombeaux, sont des objets religieux, 363 et suiv.

PRIAPESÆUS. Dieu-soleil, Apollon. Il est adoré à Priapis, 126.

PRIAPONÈSE. Ile du golfe Céramique, 126.

PRIAPOS. Ile de la mer d'Éphèse, 126.

PRINTEMPS (équinoxe du). Époque célèbre de l'année chez les Anciens, 18. Fêtes en son honneur, 19.

PRIPE-GALA. Nom de Priape chez les Esclavons du 12e siècle, 215. Sacrifices horribles que ces peuples lui font, 216.

PRISIO. Nom d'un usage singulier et indécent pratiqué dans plusieurs églises de France, 324.

PROCESSION. Les Égyptiennes y portent une petite figure munie d'un grand Phallus qu'elles font mouvoir, 47 et 48. Pareille procession dans le Congo, 48. Procession où l'on voit la figure d'Osiris munie d'un triple Phallus, 49. Autre procession où l'on porte l'idole d'Osiris, 56. Procession des grandes Dionysiaques, 109 et 110.

Procession ou pompe Phallique célébrée à Lavinium, 136. On y portait le Phallus sur un char magnifique, et une dame Romaine venait le couronner, 137.

PROCESSION de filles publiques de Paris le jour de Sainte-Madeleine, 280. Les excommuniés figurent aux processions, et y sont fouettés, 312.

PROCESSIONS où les dames Romaines transportaient le Phallus de sa chapelle dans le temple de Vénus, 138 et 139. Processions Chrétiennes où les adultères sont obligés d'assister nus, 271 et 272.

PROCESSIONS de Flagellants, 312 et 313.

PROCESSIONS composées de personnes ayant les pieds nus, 314 et 315; de personnes en chemise, 315 et 316; de personnes nues et sans chemise, 318 et suiv.

PRŒTUS. Ses filles sont punies pour avoir méprisé le culte de Vénus, 177.

PROSTITUTIONS RELIGIEUSES. Elles sont fort en usage dans le culte de Vénus, 166. A Babylone, 168. Dans l'île de Chypre, à Paphos, 169. A Sicca-Veneria, près de Carthage, 170. Dans toute la Phénicie; à Biblos, 171. Au temple des Aphaques et à Héliopolis, *ibid.* Chez les Hébreux, 172 et 173. En Arménie et en Lydie, 175. Chez les Augiles, 175. Chez les Nasamons et à Naucratis, *ibid.* Les prostitutions religieuses se maintiennent dans les mystères, 177. Existent encore, 347 et *suiv.*

PROSTITUTIONS dans les villes: ses causes, 159. Lieux de prostitution nommés *abbaye* (voyez ce mot). Les prostitutions religieuses ont, pour cause unique, le besoin de l'accroissement de la population, 345 et suiv. Elles existent encore chez plusieurs peuples, 348 et 349. *La note.*

PROSTITUTIONS religieuses dans le royaume de Juida, 350. *La note.*

PSAMMETICHUS, roi d'Égypte. Des soldats révoltés se découvrent devant lui, 191. Motif de cette conduite, *ibid.*

PUDEUR. Née de l'habitude de se vêtir, et des pays froids, 160; est une vertu de convenance; elle diffère de la chasteté, 201.

PULLEIAR. Figure qui représente dans l'Inde la réunion des deux sexes, 89. Les sectateurs de Chiven le portent pendu à leur cou ou à leurs bras dans une boîte d'argent, *ibid.* Anecdote singulière sur le Pulleiar, 90 et 91.

PUY, ville du Velay. On y révérait Saint Foutin, et les femmes y raclaient son Phallus pour devenir fécondes, 238. Cérémonie singulière pratiquée autrefois dans cette ville, 322.

QUENIPILI. Château de la ci-devant Bretagne, où se trouve une idole féminine dont le sexe est voilé par une sorte d'étole, 204.

QUEUE d'âne, conservée à Gênes comme une relique, 340. *La note.* Ce qu'en dit un moine Italien, *ibid.*

RACLURE du Phallus. Ce remède, pris en décoction, est un spécifique contre la stérilité des femmes, 242 et suiv. On ne connaissait point, chez les Anciens, l'usage de racler les Phallus, 263.

RAMESSOURIN. Temple très renommé consacré à Chiven dans l'Inde, 93.

RELIGIEUSES. Celles accusées d'impudicités sont soumises à une visite, 268. Leur débordement, 333 et 334. Singulier moyen employé par un évêque d'Angleterre, pour s'assurer de leur chasteté, 334. Religieuses de France : leurs débauches, 335. Religieuses infanticides, 333. Empoisonnent une abbesse qui voulait les réformer, 335.

REGNAUD (Saint). Saint Priapique, révéré par les Bourguignons, 241.

RENÉ (Saint). Saint Priapique, révéré en Anjou : cérémonies indécentes des femmes stériles, 241.

RIBAUDS (roi des). Les filles publiques de Paris, suivant la

Cour, sont tenues de faire son lit pendant tout le mois de Mai, 280.

RIVAU (du). Ce qu'il fait pour donner les Innocents, 325.

ROCAMADOUR, ville du Rouergue. Les femmes, pour devenir fécondes, baisent le verrou de la porte de l'église de ce lieu, et une barre de fer appelée *Bracquemart de Rolland,* 250.

ROMAINES. Les femmes, pour être rendues fécondes, se font frapper avec des lanières de peau de bouc, 44. Placent une couronne sur le Phallus, 137. Se mettent en contact avec l'idole appelée *Mutinus,* 142 et 143. Voyez *Femmes.*

ROMAINS. Du culte du Phallus chez ce peuple, 132. Leur esclavage pour les superstitions et les prêtres constraste avec leur courage, 132 et 133. Ils introduisent leur culte chez les Gaulois et les Germains; les dieux du Capitole sont reçus chez ces peuples, et avec eux le dieu Priape, 209.

ROME. Le pape Jules II établit dans cette ville un lieu de prostitution; plusieurs papes, ses successeurs, le confirment et font des règlements à ce sujet, 281.

SABBAT des sorciers, paraît tirer son origine du culte du Bouc sacré, 44.

SABÉISME ou culte des astres, 18.

SAINT NECTAIRE, abbé d'Aurillac. Ses débauches, nom obscène du lieu où il exerce; les peintures lascives qui s'y trouvent, 307. *La note.*

SAINTS DE DIEU. Ce que c'est en Turquie. Acte étrange des femmes à leur égard, 98. *La note.* Saints à Phallus: voyez les noms des saints *Foutin, Guignolé, Guerlichon, René, Regnaud, Arnaud, Cyr, Gilles, Côme* et *Damien.*

SALOMON. Ce roi surpasse en sagesse tous les rois de la terre, 164. Il épouse la fille du Pharaon d'Égypte, a commerce

avec la reine de Saba, a de plus sept cents femmes et trois cents concubines, élève des temples à des idoles, *ibid.*

SAMOS. Les prostitutions religieuses y sont abolies ; par qui, 177.

SANTO MEMBRO (il). Nom que les habitants de Trani donnaient à une idole de Priape, 256.

SATYRE, même divinité que Pan, Faune, Sylvain et Priape, 40. Groupe de Satyres dans les pompes religieuses de Bacchus en Grèce ; indécence de leur action, 112 et 113. Satyre, espèce de Priape, 356. Groupe du Satyre et de la chèvre du musée de Portici, 366. Pareil groupe à Dresde, *ibid.*

SAUVAGE. L'état de l'homme sauvage est celui des plus anciennes sociétés du monde, 253.

SAUVEUR DU MONDE. Titre donné à Priape dans une inscription antique, 128, 156 et 366.

SCORPION. Est représenté piquant l'extrémité de la partie génitale du taureau renversé par Mithra, 75, *La note.* Il devait piquer l'homme placé sur l'extrémité d'un des Phallus d'Hiérapolis, si cet homme venait à s'endormir, 75.

SEIGNEURS, laïcs ou ecclésiastiques. Ils prétendent au droit de coucher avec les nouvelles mariées, 273. Divers événements à ce sujet, 274. Plusieurs seigneurs de Gascogne sont réduits à ne mettre qu'une jambe ou une cuisse dans le lit de la nouvelle mariée, 275. Droit singulier d'un vieux seigneur du Vexin Normand sur le mariage de ses vassaux, 275. Droit honteux exigé sur les filles publiques, par les seigneurs de Montluçon, 276. *La note.*

SÉMÉLÉ, mère de Bacchus. Ce Dieu va la chercher aux enfers, 114 et 115.

SÉNAT des dames Romaines. Est établi par Héliogabale à l'occasion de la fête du Phallus : droits et privilèges que lui accorda cet empereur, 139.

SÉRAPIS. On trouve plusieurs croix dans le temple de cette divinité, à Alexandrie, 53.

SERMENT. Se prononçait en posant la main sur l'organe de la génération, 192. C'est ainsi qu'on jurait dès le temps d'Abraham et de Jacob; c'est ainsi que jurent encore les Arabes modernes, 193; exemple d'un pareil serment, *ibid.* Les filles violées, dans le pays de Galles, posaient une main sur les reliques des saints, et l'autre sur la partie virile de leurs violateurs en prononçant leur serment, 194.

SÉSOSTRIS, roi d'Égypte. Fait élever des colonnes portant une inscription fastueuse et les marques des deux sexes, 190.

SFORCE (Catherine), princesse de Forli, se découvre devant ses sujets révoltés, 191. *La note.*

SICCA-VENERIA, lieu près de Carthage consacré à Vénus et aux prostitutions religieuses, 170.

SILÈNE, nourricier de Bacchus. Était représenté dans les fêtes Dionysiaques monté sur un âne, et à demi-ivre, 112. Son âne prend dispute avec Priape sur certaines prétentions, 125.

SYLVAIN. Espèce de Priape, 356 et 357.

SITA, femme de Wischnou. Bas-relief qui la représente entourée de pénitents nus lui offrant leur Phallus, 87.

SOLEIL printanier. Est figuré dans le zodiaque par le taureau et le bouc, 18. Le soleil chez les Anciens était représenté par les divers animaux, qui sont les signes du zodiaque, 22. Soleil nommé *Bacchus* et *Osiris* chez les Égyptiens, *Baal* et *Beel* chez les Assyriens, *Adonis* en Phénicie, *Atis* en Phrygie, *Mithra* en Perse, *Apollon* en Grèce. *Voyez* ces différents noms.

SORCIÈRES. Plusieurs font des amas de Phallus prétendus vivants : conte d'un théologien à ce sujet, 227, et *la note.*

SPINTRIENNES. Nom de pierres gravées représentant des obscénités, 366.

SPRENGER, inquisiteur. Contes absurdes et indécents qu'il publie, 227. *La note.*

SUCCOTH-BENOTH. Lieu consacré aux prostitutions religieuses, le même que Sicca-Veneria, 170.

SUÈDE. Manière indécente dont on punissait dans ce royaume les adultères, 272.

SUÈVES. Adorent trois dieux, dont l'un est une divinité phallique, 207.

SIRÈNES. Sont représentées à Paris dans une cérémonie publique par de belles filles toutes nues, 284.

SYRIE. Culte du Phallus en ce royaume, 71. V. *Hiérapolis.*

TALY. Joyau que les Indiennes portent à leur cou : on y voit quelques hiéroglyphes, et le Lingam, 90. Les Capucins veulent faire quitter cet ornement aux Chrétiens de l'Inde : querelle qu'ils ont avec les Jésuites ; parti moyen que les missionnaires adoptent sur cette matière, *ibid.*

TANJORE. Pagode de l'Inde, 87. *La note.*

TAPISSERIES représentant des sujets indécents. Voyez *Peintures.*

TARGILIES. Fêtes Grecques où figurait le Phallus, 121.

TAU. Image de la croix, 52.

TAUREAU. Signe du zodiaque : à quelle époque le soleil entre dans ce signe à l'équinoxe du printemps, 18. Adoré comme soleil printanier, 19, 354. Les taureaux, les bœufs et les vaches jouent un grand rôle dans la mythologie, 20. *La note.* Le taureau adoré est nommé *Apis,* comme le bouc sacré, 22. Les membres de cet animal sacré ont été adorés isolément, et appliqués à des bornes, à des troncs d'arbres, et à des figures humaines, 24. Le volume de la partie sexuelle du taureau *Apis*

détermine son élection, 26. Ainsi que certaines taches de sa peau, 37.

TAUREAU sacré. Culte qu'on lui rendait, 36. Deuil à sa mort, 37. Joie lorsqu'on lui donnait un successeur ; cérémonies observées en cette occasion, *ibid.* Les Égyptiennes, pour être rendues fécondes, se découvrent devant le taureau *Apis,* 37 et 38. Le scorpion mord ses parties génitales, 76. *La note.*

TEMPLE. Le taureau *Apis* en habitait un magnifique à Memphis, 38. Magnificence de celui d'Hiérapolis, 72. Ce qui se pratique dans celui de *Bélus* à Babylone, 180. Richesse de celui du dieu Thor à Ubsolol, 207.

TEMPLIERS. Sont accusés d'adorer une figure appelée *mandragore,* 222.

TENTIRIS, ville d'Égypte : bas-relief de son temple, 57.

TERS. Nom de Priape à Anvers, 246 ; signification de ce mot, *ibid.*

THAMARS. Elle se dégulse en prostituée : fornique avec son beau-père, et en a deux enfants, 163.

THOR. Dieu Germain, fils d'Odin, 207.

THÈBES, ville d'Égypte. Possède un temple dédié à Jupiter, où ce Dieu communique avec les femmes qui y couchent, 180.

THOTH. Colonnes cruciformes chez les Égyptiens, 52.

TIAZOLTEUTI, Priape des Mexicains, 103.

TOULOUSE, ville de France. Une *grande abbaye* de filles publiques instituée dans cette ville, est protégée par les rois Charles VI et Charles VII, 279. Cette ville en retire quelque profit, *ibid.*

TRANI. Ville du royaume de Naples où a été découvert un tableau votif représentant Priape avec un triple Phallus, 147.

Le culte de Priape s'y est conservé jusqu'au 18e siècle, 256. L'idole de ce Dieu y était portée en procession, *ibid.* Nom de cette idole, *ibid.* J. Davanzati abolit les cérémonies de ce culte, *ibid.*

TRÉVISCARÉ, pagode de l'Inde. Indécence des bas-reliefs de cet édifice, 88.

TRINITÉ des Indiens. Sa figure caractéristique, 85 et 86. Description du piédestal qui exprime cette trinité, 88.

TRIPHALLUS, ou *Phallus* triple. Osiris figure dans les processions des Pamylies avec un triple Phallus, 49. Opinion de quelques savants sur les Triphallus, 52. Priape à Triphallus découvert à Trani, 147; sur l'amphithéâtre de Nîmes; au pont du Gard, 210; et dans les fouilles de la montagne du Châtelet en Champagne, 211.

TUTUNUS ou TUTINUS. Nom du Phallus chez les Romains, 31, 140. *La note.* Voyez *Mutinus.*

TYPHON, principe du mal, frère d'Osiris. Renferme Osiris dans un coffre et le jette dans le Nil, 58. Retrouve ce coffre, coupe le corps en quatorze ou vingt-six parties, et les disperse çà et là, *ibid.*

UNION monstrueuse des femmes Égyptiennes avec les animaux sacrés, 41. Des femmes Indiennes avec un Phallus de bois ou de fer, 95 et 96. Union indiquée du Sinus-Veneris avec le Mutinus, 138.

VAN mystique. Il faisait partie de la pompe processionnelle de Bacchus, 112.

VASES du musée de Portici. Indécences des scènes qu'ils représentent, 363. Ces vases étaient des objets religieux, 364 trouvés dans des tombeaux, 365.

VESTA, endormie, est sur le point d'être violée par Priape, 124.

VÉNUS. Ce nom dérive de *Succoth-Benoth* et de *Sicca-Veneria,* qui était le lieu consacré aux prostitutions religieuses, 170. Vénus est appelée *Mylitta* par les Babyloniens, 169; et *Astarté* en Phénicie, 171. Les jeunes filles de la Grèce redoutent sa colère et se soumettent à son culte, 177. Cette déesse est figurée dans une fête publique à Lille par une Flamande chargée d'embonpoint, 285.

VÉNUS, mère de Priape. Est trompée par Junon, 123. Son culte inconnu chez les Romains du temps des rois, 135. Est associé à celui du Phallus, 138. Cérémonie où les dames Romaines plaçaient le *Mutinus* dans le sein de Vénus-Érycine, *ibid.* Du culte de Vénus et autres institutions, etc., 159. Il a pour objet de favoriser la population, 165. Il ne consistait que dans des prostitutions religieuses, 165 et 166. Vénus est adorée sous la forme d'une borne, ou d'une pierre pyramidale indistinctement danr divers lieux, 181. Origine de cette divinisation symbolique, 401. Son culte se maintient en Grèce, 177. Pourquoi, *ibid.*

VÉNUS. Indiquée par les prêtres comme une déesse cruelle qui punissait les jeunes filles rebelles à son culte, 352. Son culte est plus ancien que celui du Phallus ou de Priape, 353.

VIERGE SAINTE. Surnom de Cérès, 118.

VILLEFRANCHE en Beaujolais. Petite ville où se trouvaient des lieux de prostitution tenus par les deux sexes, 282. Charte de franchise d'Édouard II à cet égard, *ibid.*

VINAIGRE (saint). Est produit par le vin dont les femmes d'Embrun arrosaient le Phallus de Saint Foutin, 236.

VIRGINITÉ. Les filles et les jeunes mariées de l'Inde sacrifient leur virginité au Lingam, 96. Les Romains en offrent, par un certain contact, les prémices à *Mutinus,* 142 et 143. Elle est un opprobre pour les filles nubiles, chez les Hébreux, 165. Les

filles de l'Inde croient ne pouvoir aller en paradis avec leur virginité, *ibid.* Les filles, prêtes à épouser, déposaient sur l'autel de Saint Foutin leur robe de virginité, 239.

VOLTAIRE : son opinion sur les prostitutions religieuses, 189. *La note.* Censure de cette opinion, *ibid.*

WALBURGE (Sainte) d'Anvers, origine de cette prétendue sainte ; signification de ce nom, 227. Opinion de Goropius à ce sujet, *ibid.*

ZODIAQUE. Les signes du taureau et du bouc, ou le chevrier, se trouvent dans la même division zodiacale, 20 et 21, 354.

FIN DE LA TABLE RAISONNÉE

TABLE DES CHAPITRES

NOTICE SUR DULAURE. V

PRÉFACE DE L'AUTEUR. I

CHAPITRE PREMIER. — Origine du *Phallus* et du Culte du Taureau et du Bouc zodiacal. 15

CHAP. II. — Du Culte des Taureaux et Boucs sacrés; de ses rapports avec le Culte du *Phallus* ou de Priape. 36

CHAP. III. — Du culte du *Phallus* chez les Égyptiens. 46

CHAP. IV. — Du Culte du *Phallus* en Palestine et chez les Hébreux. 63

CHAP. V. — Du Culte du *Phallus* en Syrie, en Phénicie, en Phrygie, en Assyrie et en Perse. 70

CHAP. VI. — Du culte du *Phallus* chez les Indiens. . 82

CHAP. VII. — Du Culte du *Phallus* en Amérique. . . 102

CHAP. VIII. — Du Culte du *Phallus* chez les Grecs. . 106

CHAP. IX. — Du culte du *Phallus* chez les Romains. 132

CHAP. X. — Du culte de Vénus, de quelques autres Institutions et Usages religieux qui ont rapport au Culte du *Phallus*. 159

CHAP. XI. — Du Culte du *Phallus* chez les Gaulois, les Espagnols, les Germains, les Suèves et les Scandinaves. 203

CHAP. XII. — Du Culte du *Phallus* parmi les Chrétiens. — Des Fascinum ou Fesnes. Des Mandragores, etc. 217

CHAP. XIII. — Continuation du même sujet. Culte de Priape sous les noms de Saint Foutin, de Saint René, de Saint Guerlichon, de Saint Guignolé, etc. 234

CHAP. XIV. — Du Culte du *Phallus* chez les Chrétiens en Italie et à Naples. 254

CHAP. XV. — De quelques Usages et Institutions civiles et religieuses des siècles passés, dont l'indécence égale ou surpasse celle du Culte du *Phallus*. . . . 264

CHAP. XVI. — Suite du même sujet. De la Fête des *Fous* et des *Soudiacres;* des Processions composées de personnes en chemise ou entièrement nues; des Flagellations publiques; de l'Usage de donner les Innocents, etc. 308

CHAP. XVII. — Considérations générales sur les Divinités génératrices, et sur le Culte du *Phallus*. . . . 342

CHAP. XVIII. — Résumé sur l'Origine, les Progrès, les Variations successives du Culte du *Phallus*. . . 354

CHAP. XIX. — Étrange opinion des Peuples sur les moyens d'accroître les vertus divines du *Phallus* ou d'attirer les bienfaits de Priape. 360

TABLE RAISONNÉE. 369

FIN

Paris. — Charles Unsinger, imprimeur, 83, rue du Bac.

Réseau de bibliothèques Université d'Ottawa Échéance	Library Network University of Ottawa Date Due
JUIL 19 2005	
29 JUIL 2005	

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 09 01 13 07 7